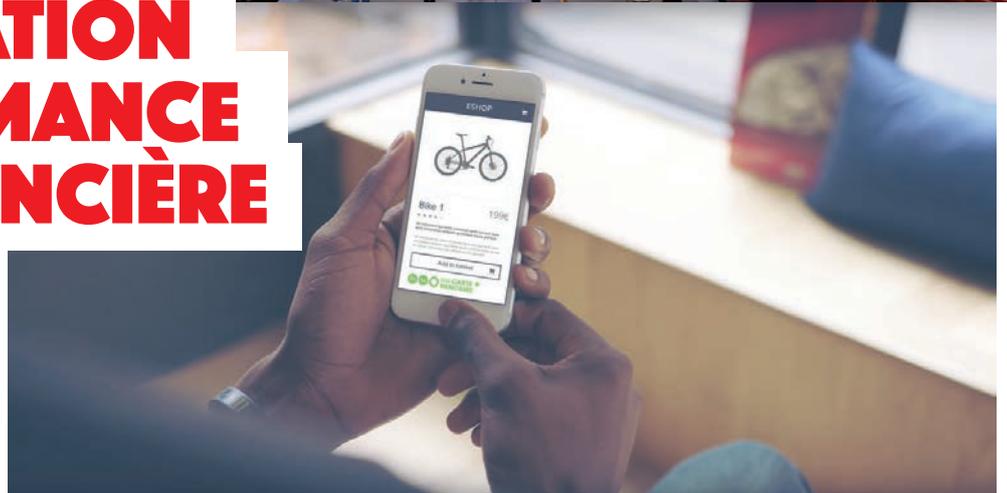




2018

RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



	PRÉSENTATION AUCHAN HOLDING	1
1	DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER	7
2	RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS D'AUCHAN HOLDING	9
2.1	Faits marquants de l'année 2018 et principales variations de périmètre	10
2.2	Activités et résultats	11
2.3	Événements post-clôture	14
2.4	Perspectives	14
2.5	Gestion des risques financiers	15
2.6	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place pour l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	17
2.7	Politique RSE	19
2.8	Plan de vigilance	20
3	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	25
3.1	Bilan consolidé actif	26
3.2	Bilan consolidé passif	27
3.3	Compte de résultat consolidé	28
3.4	État de résultat global consolidé	29
3.5	Tableau consolidé des flux de trésorerie nette	30
3.6	Variation des capitaux propres consolidés (avant affectation du résultat)	31
4	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	33
5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	107
6	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	113
6.1	Présentation des modèles d'affaires	115
6.2	Collaborateurs	121
6.3	Environnement	133
6.4	Partenaires	143
6.5	Clients	150
6.6	Activité des fondations	156
6.7	Méthodologie	159
6.8	Rapport de l'un des commissaires aux comptes sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	162

PRÉSENTATION

AUCHAN HOLDING



Auchan Holding

Présente dans 19 pays sur 3 continents, Auchan Holding réunit 3 entreprises qui exercent des métiers complémentaires : le commerce de tout ce qui est utile dans la vie de tous les jours avec Auchan Retail, la banque pour financer ses achats avec Oney et l'immobilier commercial pour accueillir nos clients dans des lieux modernes et chaleureux avec Ceetrus. Chaque Métier s'attache à renforcer ses positions sur son cœur de marché par une approche économique et responsable tout en poursuivant des transformations profondes pour accomplir leur vision ambitieuse, porteuse de sens pour l'avenir. Auchan Holding soutient ces 3 transformations profondes, exigeantes mais vitales, avec la mobilisation de ses **358 914 collaborateurs**, fiers de vivre cette expérience unique dans l'histoire de leur entreprise.

Auchan | RETAIL

Auchan Retail réunit tous les formats du commerce alimentaire avec 4 084 points de contact sous enseignes (hypermarchés, *superstore*, supermarchés et ultraproximité), augmentés par le *e-commerce* et le *drive* dans certains pays. Pour construire un commerce conquérant et moderne et changer la vie de ses clients, Auchan Retail met ses clients au cœur de toutes ses orientations en leur proposant prix *discount*, choix et diversité de l'offre, qualité du service, adaptation aux marchés locaux, prise en compte des comportements d'achat multicanaux. 35^e employeur mondial, l'entreprise compte **354 851 collaborateurs**.



Engagé dans un processus de transformation depuis 2016 et porté par sa Vision 2030, Immochan est devenu Ceetrus en juin 2018. Évoluant de foncière commerciale à développeur immobilier mixte, Ceetrus se donne pour mission de contribuer à développer le lien social qui animera la ville de demain en créant des lieux de vie et de commerces durables, *smart* et animés.

Cette évolution se concrétise d'abord au profit des sites commerciaux existants. Avec pour objectif d'en renforcer leur valeur et leur attractivité pour contribuer au succès de ses commerçants et partenaires, Ceetrus réinvente les sites commerciaux en y intégrant logements, bureaux, loisirs et infrastructures urbaines. Observateur de la ville, l'entreprise agit également dans le cadre de nouveaux programmes pour apporter à chaque territoire une solution urbaine globale et sur mesure. L'entreprise compte

1 124 collaborateurs.



Oney se positionne comme une banque différente, unique, issue du commerce. Oney s'appuie sur un positionnement original et des expertises développées depuis plus de 35 ans pour concevoir des solutions de paiement et des services financiers innovants. Chaque jour, près de 3 000 talents dans le monde réinventent la banque, au profit d'une relation plus humaine, avec pour mission de « Donner à chacun la liberté d'être et d'agir ». Avec 400 partenaires commerçants et e-commerçants, Oney accompagne la réalisation des projets de plus de 7,6 millions de clients dans le monde en leur proposant des expériences d'achats mémorables en magasin et en ligne.

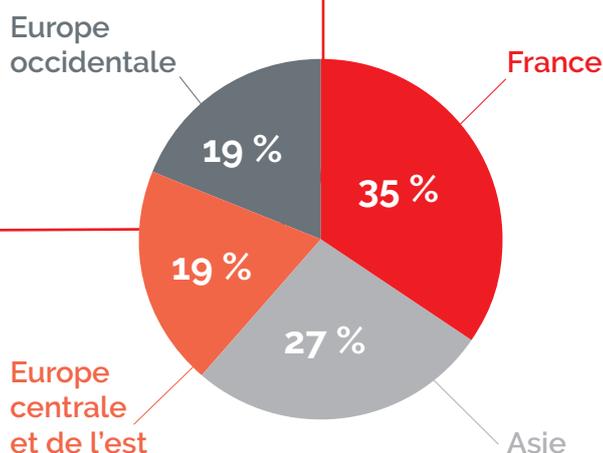
CHIFFRE D'AFFAIRES

51 Md€

98,6 % **Auchan** | RETAIL

1,4 % **CEETRUS**
with citizens • for citizens

CHIFFRES D'AFFAIRES
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



11^e distributeur
alimentaire
mondial

Étude Deloitte « Global
Powers of Retailing 2019 »

**Présence
dans 19 pays
sur 3 continents**



358 914
collaborateurs

dont **263 376**
collaborateurs
actionnaires

Auchan | RETAIL

354 851
collaborateurs

CEETRUS
with citizens • for citizens

1 124
collaborateurs

oney

2 581
collaborateurs

RÉSULTAT COURANT
D'EXPLOITATION

2018

397 M€

ENDETTEMENT
FINANCIER NET

2018

3 729 M€

EBITDA⁽¹⁾ :
2018
1 999 M€

(1) L'EBITDA se définit
comme le résultat courant
d'exploitation excluant
les autres produits et
charges d'exploitation,
les amortissements,
les dépréciations
et les provisions.

NOS INDICATEURS RSE



ENVIRONNEMENTAL :

- 65 %** des déchets valorisés en moyenne par les hypermarchés et les galeries commerciales
- 5,9 %** de consommation énergétique par m² de surface sur 1 an
- 7,1 %** d'émission de CO₂ par m² de surface sur 1 an

SOCIÉTAL

216 projets associatifs soutenus par les fondations

2,8 M€ alloués à ces projets

1 103 audits sociaux ICS réalisés dans les usines où sont fabriqués les produits à marque propre



SOCIAL

62 277 embauchés en CDI

13 162 réunions tenues avec les partenaires sociaux

49 % de femmes parmi les managers

RÉPARTITION
DU CAPITAL
D'AUCHAN
HOLDING



LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

BARTHÉLÉMY GUISLAIN
Président

La société Ausspar représentée par
THIERRY FOSSEUX

JEAN-LOUIS CLAVEL

MARION MENET-BUCHSENSCHUTZ

JÉRÔME MULLIEZ

DIRECTOIRE AUCHAN HOLDING

Entreprise non cotée associant un actionnariat familial et salarié, Auchan Holding réunit 3 entreprises complémentaires : Auchan Retail, Ceetrus et Oney.



VIANNEY MULLIEZ
Président
de Ceetrus



EDGARD BONTE
Président
du **Directoire
d'Auchan Holding**
et Président
d'Auchan Retail



XAVIER DE MÉZERAC
Président
de Oney

3 ENTREPRISES COMPLÉMENTAIRES

Auchan | RETAIL



EDGARD BONTE
Président

CEETRUS
with citizens • for citizens



BENOIT LHEUREUX
Directeur
Général

oney



JEAN-PIERRE VIBOUD
Directeur
Général

**DÉCLARATION
DU RESPONSABLE**
DU RAPPORT FINANCIER

1

FAIT À CROIX, LE 8 MARS 2019



J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Edgard Bonte

Président du Directoire d'Auchan Holding SA

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS D'AUCHAN HOLDING ⁽¹⁾

2

RELATIF À L'EXERCICE 2018

(Mds€ = Milliards d'euros, M€ = Millions d'euros)

2.1	Faits marquants de l'année 2018 et principales variations de périmètre	10
2.2	Activités et résultats	11
2.3	Événements post-clôture	14
2.4	Perspectives	14
2.5	Gestion des risques financiers	15
2.6	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place pour l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	17
2.7	Politique RSE	19
2.8	Plan de vigilance	20

⁽¹⁾ Dans son intégralité à l'exception de la Déclaration de Performance extra-financière (DPEF), les principes essentiels de la politique RSE du groupe étant résumés dans la présente publication

Un rapport de gestion sur les comptes annuels de la société Auchan Holding S.A. est également établi.

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018 ET PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

ÉVOLUTION DU PARC DE MAGASINS

Au cours de l'année 2018, le nombre de points de vente exploités par Auchan Retail a évolué comme suit :

- en Europe de l'Ouest, le nombre de points de vente a diminué en net de 4 unités ;
- en Europe Centrale et de l'Est, le nombre de points de vente a augmenté en net de 10 unités, dont, principalement + 6 en Roumanie et + 4 en Hongrie ;
- en Asie et Afrique, le parc de magasins a progressé en net de 284 unités, dont + 270 en Chine, + 2 au Vietnam et + 10 au Sénégal.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a évolué de la manière suivante au cours de l'année 2018 :

Auchan Retail Vietnam – Acquisition de la société Asia Investment

Auchan Retail Vietnam a signé le 28 février 2018 le *closing* concernant le rachat de 100 % de la société Asia Investment, exploitant un hypermarché Giant à Crescent Mail.

Ceetrus Portugal

- Le 1^{er} mars 2018, Ceetrus Portugal a signé l'acquisition de 2 centres commerciaux Forum Montijo, Forum Sintra et du Retail Park de Sintra à Lisbonne au travers de l'acquisition de 5 sociétés.
- Le 26 février 2018, Ceetrus Portugal a pris une participation de 50 % dans la société Neutripromo, détentrice de terrain et de permis commerciaux et destinée à porter le projet de *business center* au Portugal.

Ceetrus Luxembourg – Acquisition des bureaux JBBK et Kubik

- Ceetrus Luxembourg a signé le 30 août 2018 le *closing* concernant l'acquisition des bureaux JBBK au travers de l'acquisition de 4 sociétés.
- Ceetrus Luxembourg a signé le 30 novembre 2018 le *closing* concernant l'acquisition des bureaux Kubik.

Oney Bank – Acquisition de la société In Confidence Insurance

Le 29 janvier 2018, acquisition de 100 % de la société In Confidence Insurance (ICI), agent spécialisé dans les assurances affinitaires (extension de garantie et casse).

COMPTABILISATION DES ACTIVITÉS DE ONEY BANK EN « ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES »

Courant 2018, des négociations ont été initiées pour la cession de la majorité des titres de la société Oney Bank SA. Au 31 décembre 2018, les critères définis par IFRS 5 « Activité destinée à être cédée » étant remplis, les contributions de la société Oney Bank et de ses filiales au compte de résultat et au bilan ont été classées dans les rubriques ad hoc dans les comptes consolidés de Auchan Holding (cf. note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés).

PARTENARIATS

Auchan Retail – Partenariat commercial avec le groupe Casino, METRO et le Groupe Schiever

Dans un premier temps, le 3 avril 2018, Auchan Retail et le Groupe Casino ont annoncé avoir entamé des négociations exclusives en vue d'établir, dans le respect des règles de la concurrence, un partenariat stratégique leur permettant de négocier ensemble leurs achats en France et à l'international, et ce avec leurs principaux fournisseurs multinationaux alimentaires et non alimentaires.

Finally, le 29 juin 2018, Auchan Retail, le groupe Casino, METRO et le groupe Schiever ont annoncé la conclusion de plusieurs accords constituant ainsi un ensemble d'alliances aux achats dénommé « Horizon ». Ces nouvelles alliances s'attacheront à sortir d'un mode de négociation purement transactionnel pour développer des négociations de type collaboratif, équilibré et innovant.

AUTRES FAITS MARQUANTS

Ceetrus, nouveau nom d'Immochan

Le 5 juin 2018, Immochan est devenu Ceetrus. Symbole de la transformation entamée depuis 2 ans par l'entreprise, ce nouveau nom incarne son évolution de foncière commerciale à développeur immobilier mixte. Ceetrus s'inscrit dans une démarche de dialogue avec les territoires pour créer des espaces urbains équilibrés, vivants et à impact positif.

Ajustement de la gouvernance d'Auchan Holding

Le 2 janvier 2018, Auchan Holding a annoncé la nomination de Monsieur Barthélémy Guislain en remplacement de Monsieur Régis Degelcke à la présidence du Conseil de Surveillance.

À compter de cette date et jusqu'au 9 octobre 2018, le Directoire a été composé des présidents des Conseils d'Administration des 3 métiers d'Auchan Holding, Monsieur Régis Degelcke pour Auchan Retail, Monsieur Vianney Mulliez pour Ceetrus et Monsieur Xavier de Mézerac pour Oney. Le Directoire d'Auchan Holding était présidé par Monsieur Régis Degelcke.

Le 10 octobre 2018, Auchan Retail International a annoncé la nomination de Monsieur Edgard Bonte à la présidence de son Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Régis Degelcke. Cette nomination s'accompagne de la suppression de la fonction de directeur général d'Auchan Retail, poste occupé jusqu'à cette date par Wilhem Hubner. Edgard Bonte a également été nommé président du Directoire d'Auchan Holding par le Conseil de Surveillance d'Auchan Holding.

Émission obligataire

Le 25 janvier 2018, Auchan Holding a émis un emprunt obligataire sous le programme EMTN pour un montant de 350 M€, avec maturité de 2 ans et au taux Euribor 3 Mois + 15 bp (coupon flooré à « 0 »).

Ceetrus – Conclusions d'un financement « Club Deal » et d'un financement Euro PP (Euro Private Placement)

Le 26 juillet 2018, Ceetrus a conclu la levée d'un financement de 500 M€ à échéance 2023. Ce financement a été souscrit auprès de 5 banques réunies en « Club Deal ».

Le 11 décembre 2018, Ceetrus a conclu la levée d'un financement Euro PP de 60 M€ à échéance 2025.

Auchan Holding – Réductions de capital

L'Assemblée générale extraordinaire d'Auchan Holding du 20 juin 2018 a autorisé une réduction de capital par rachat et annulation de ses propres titres. L'opération a été réalisée le 27 juillet 2018. 429 642 titres ont été rachetés au prix unitaire de 400,24 € (dont 20 € de nominal) et annulés, ramenant le capital social d'Auchan Holding de 603 893 800 € à 595 300 960 €.

L'Assemblée générale d'Auchan Holding du 22 novembre 2018 a autorisé une seconde réduction de capital par rachat et annulation de ses propres titres. L'opération a été réalisée le 21 décembre 2018 par un rachat de 199 880 titres au pris unitaire de 400,24 € (dont 20 € de nominal) puis leur annulation, amenant le capital social d'Auchan Holding à 591 303 360 €.

Ceetrus France – Annonce de la création de la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) Gare du Nord 2024

Le 20 décembre 2018, Gares & Connexions, branche de la SNCF en charge de la gestion et de l'exploitation des 3 000 gares de France, et Ceetrus annoncent la création et la composition de la structure « SEMOP Gare du Nord 2024 » qui va transformer la gare du Nord à l'horizon 2024. La SEMOP Gare du Nord 2024, dont l'actionariat sera détenu à 34 % par SNCF Gares & Connexions et 66 % par Ceetrus, sera créée au mois de février 2019.

2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

2.2.1 ACTIVITÉ AUCHAN RETAIL

Au 31 décembre 2018, Auchan Retail est présent dans 14 pays, où il exploite 963 hypermarchés, 1 041 magasins de proximité et 530 points de vente d'ultra-proximité.

Le parc de magasins consolidés au 31 décembre 2018, hors drives, se répartit ainsi :

Pays	Hypermarchés	Proximité	Ultra-proximité	Notes
France	119	412	10	
Italie	46	232	79	
Espagne	60	82	51	
Portugal	29	5	21	
Luxembourg	1	5		
Pologne	74	27	6	
Hongrie	19	5		
Roumanie	31	4	19	
Ukraine	19	8	0	(1)
Russie	62	231	12	
Sénégal	0	12	15	
Chine continentale	484	1	310	(2)
Vietnam	1	17	3	
Taiwan	18	0	4	
TOTAL	963	1 041	530	

(1) Hors supermarchés Furshet, mis en équivalence (détention à 10 %).

(2) Dont 388 magasins Auchan (incluant Auchan Minute) et 407 magasins RT Mart.

En incluant le parc de magasins franchisés (1 550 points de vente), le nombre total de points de vente est de 4 084 au 31 décembre 2018.

Les produits des activités ordinaires d'Auchan Retail réalisés en 2018 s'élèvent à 50,3 Mds€ (- 3,3 % par rapport à 2017), y compris les cessions de marchandises aux franchisés.

Pour Auchan Retail, l'international représente 64,9 % du total des produits des activités ordinaires.

Le résultat d'exploitation courant d'Auchan Retail diminue de 71,5 % et s'élève à 177 M€ en 2018.

2.2.2 ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

Au 31 décembre 2018, l'activité immobilière du groupe constitué par Auchan Holding et ses filiales inclut la gestion de 394 centres commerciaux (galeries marchandes et parcs d'activités commerciales), dont 343 en propriété ou en location et 51 en mandat de gestion, dans 12 pays.

Les produits des activités ordinaires ont représenté en 2018 717 M€ (+ 7,5 %) dont 61,9 % réalisés à l'international.

Le résultat d'exploitation courant de l'activité immobilière est en régression de 16,0 % à 193 M€.

2.2.3 ACTIVITÉ DE CRÉDIT À LA CLIENTÈLE (ONEY BANK)

Au 31 décembre 2018, Oney Bank est présente dans 12 pays (France, Espagne, Italie, Portugal, Pologne, Hongrie, Roumanie, Ukraine, Russie, Chine continentale, Belgique et Malte). Oney Bank totalise 10 millions de clients à fin 2018.

Dans les comptes consolidés d'Oney Bank (format bancaire IFRS), le produit net bancaire progresse de 3,8 % à 432 M€. Le coût du risque s'élève à 64 M€. Le résultat d'exploitation progresse de 11,76 % à 65 M€.

2.2.4 COMMENTAIRE SUR L'EXERCICE 2018

Commentaires sur le compte de résultat

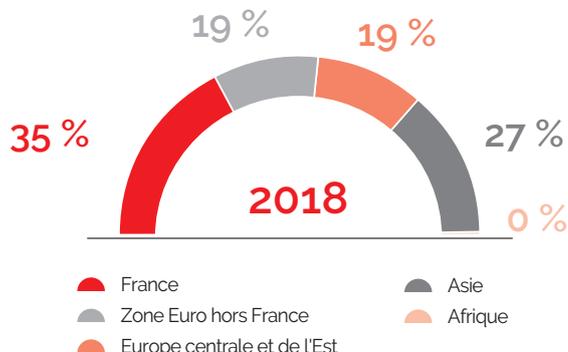
Le produit des activités ordinaires du périmètre de consolidation s'élève à 51,0 Mds€, en régression de 3,2 % par rapport à 2017.

À taux de change constants, le produit des activités ordinaires est en régression de 1,3 %.

L'activité d'Auchan Retail représente 98,6 % du produit des activités ordinaires tandis que l'activité immobilière représente 1,4 %.

Par zone géographique, le produit des activités ordinaires est réalisé à hauteur de 35 % en France, de 19 % en Europe occidentale hors France (Espagne, Italie, Portugal et Luxembourg) et de 46 % dans le reste du monde (Pologne, Hongrie, Roumanie, Ukraine, Russie, Chine continentale et Taïwan). En 2017, la répartition géographique était identique.

> PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



> PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR ACTIVITÉ



La marge commerciale régresse de 1,2 % et s'élève à 12 069 M€ ; le taux de marge a progressé de 23,2 % à 23,7 %.

Les charges d'exploitation courantes (frais de personnel, charges externes, amortissements/provisions, autres produits et charges d'exploitation) progressent de 2,8 %.

Le résultat d'exploitation courant régresse de 54,7 % à 397 M€. L'EBITDA, c'est-à-dire le résultat d'exploitation courant hors autres produits et charges d'exploitation et hors amortissements, dépréciations et provisions⁽¹⁾, diminue de 15,8 % à 1 999 M€ contre 2 373 M€ en 2017.

Après prise en compte des « Autres produits et charges opérationnels », le résultat d'exploitation diminue de 1 560 M€.

(1) Hors dotations et reprises de provisions et dépréciations, à l'exception des dotations et reprises sur dépréciation de stocks.

Les événements non récurrents comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » comprennent :

En 2018	
Dépréciation des goodwill et autres immobilisations incorporelles	(687)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(372)
Dépréciation des immeubles de placement	(88)
Dépréciation des actifs non courants	(17)
Coûts de fermeture de magasins	(71)
Perte de valeur de <i>goodwill</i> et dépréciation de créances Cambria (Italie)	(11)
Provision coûts de réorganisation d'Auchan Retail France	(6)
Autres produits et charges exceptionnels (5 M€ cartes prépayés en Chine et -6 M€ coûts de cessions d'actifs)	(1)
TOTAL	(1 254)

En 2017	
Dépréciation d'actifs immobilisés (102 M€) et coûts de fermeture de magasins (24 M€)	(126)
Perte de valeur de <i>goodwill</i> et dépréciation de créances	(118)
Coûts de réorganisation des services d'appui Auchan Retail France	(36)
Profit de réestimation lié à la prise de contrôle et à la consolidation par intégration globale d'actifs immobiliers	44
Produit exceptionnel lié aux cartes prépayées	40
Autres produits exceptionnels dont principalement reprise de provisions sur litiges	23
TOTAL	(173)

Le coût de l'endettement financier net est en baisse et s'élève à 37 M€ (contre 39 M€ en 2017). Les autres produits et charges financiers s'élèvent à - 43 M€ (contre + 5 M€ en 2017).

Le résultat avant impôt des sociétés intégrées constitue une perte et s'établit à - 937 M€ (contre + 669 M€ en 2017).

Le taux effectif d'impôt est négatif à hauteur de - 6,1 % en 2018, contre 35,9 % en 2017. Ce taux effectif d'impôt constaté en 2018 n'est pas représentatif car il est affecté par les « autres produits et charges opérationnels » décrits ci-dessus qui, le plus souvent, n'ont pas d'impact sur la charge d'impôt.

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est de - 3 M€ (- 2 M€ en 2017).

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à - 997 M€.

Le résultat net ressort à -946 M€ contre 509 M€ en 2017.

Le résultat net (part du Groupe) s'établit à - 1 145 M€.

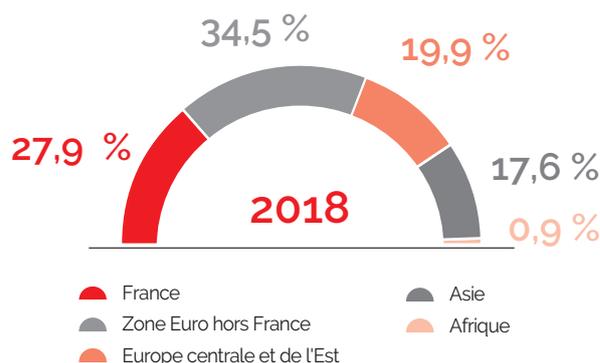
Quant à la capacité d'autofinancement, elle régresse de 17,8 % à 1 703 M€ (2 070 M€ en 2017).

Commentaires sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2018

À l'actif

Les investissements courants hors regroupements d'entreprises (acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'immeubles de placement) s'élèvent à 1 952 M€. Le volume des investissements courants est stable par rapport à 2017.

> INVESTISSEMENTS COURANTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



> INVESTISSEMENTS COURANTS PAR ACTIVITÉ



Les investissements se répartissent pour 28 % en France (33 % en 2017), 34 % dans les autres pays d'Europe occidentale (21 % en 2017) et 38 % en Europe centrale et de l'Est et en Asie (46 % en 2017).

Au passif

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2018 à 11 448 M€, contre 13 281 M€ au 31 décembre 2017 (- 1 833 M€).

Les capitaux propres – part du Groupe s'élèvent à 7 939 M€, en diminution de 1 973 M€. Les principales variations sont (en millions d'euros) :

• résultat 2018	(1 146)
• réduction de capital et titres auto-détenus	(253)
• distribution de dividendes	(196)
• écarts de conversion (essentiellement sur les filiales russes et chinoises)	(148)
• variation de la dette liée aux options de vente de titres accordées et aux engagements de rachat (cf. variation des capitaux propres consolidés)	(233)
• autres	3

Les intérêts ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 3 509 M€, contre 3 369 M€ au 31 décembre 2017.

La dette financière nette, telle que définie dans la note 10.1 de l'annexe aux comptes consolidés, s'établit à 3 729 M€ au 31 décembre 2018 contre 2 470 M€ au 31 décembre 2017. Elle ressort à 32,6 % des capitaux propres, contre 18,6 % au 31 décembre 2017, et représente 2,2 années de capacité d'autofinancement et 1,9 années d'EBITDA.

2.3 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

ÉMISSION OBLIGATAIRE

En janvier 2019, la société Auchan Holding a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un nominal de 1 000 M€ à échéance 5 ans au taux fixe de 2,625 %.

ENTRÉE EN NÉGOCIATION EXCLUSIVE AVEC LE GROUPE BPCE EN VUE D'UNE PRISE DE PARTICIPATION DE BPCE DANS ONEY BANK SA

Après des négociations entamées en 2018, le 12 février 2019, le groupe BPCE et Auchan Holding ont annoncé être entrés en

négociation exclusive en vue de nouer un partenariat de long terme à travers une prise de participation de BPCE à hauteur de 50,1 % dans Oney Bank SA.

Ce projet va faire l'objet d'une information-consultation des instances représentatives du personnel. À l'issue de cette consultation, les parties pourraient signer leur accord de partenariat. Le *closing* de cette transaction ne pourra avoir lieu qu'après l'obtention de l'approbation des autorités françaises et européennes concernées ; il est donc prévu au deuxième semestre 2019.

Conformément à la norme IFRS 5, les contributions de la société Oney Bank et de ses filiales au compte de résultat et au bilan ont été classées dans les rubriques ad hoc dans les comptes consolidés de Auchan Holding.

2.4 PERSPECTIVES

Les 3 entreprises d'Auchan Holding évolueront en 2019 dans un cadre financier strict :

- Auchan Retail se consacrera à redresser son activité :
 - à court terme au travers de sa démarche « Renaissance », de priorisation des investissements et d'analyse des foyers de pertes, qui conduira à des renoncements et des arbitrages financiers ;
 - et sur le moyen terme en engageant la bataille du sens au bénéfice des habitants et des parties prenantes (pour un Alimentaire de confiance, pour un service dans la zone de vie des habitants, par la mise en œuvre d'écosystèmes innovants avec des partenaires).

- Ceetrus se concentrera sur la réussite des projets engagés et valorisera son patrimoine existant au côté d'Auchan Retail.
- Oney poursuivra l'élargissement de son offre et l'accélération de son développement.

Enfin, Auchan Holding entend finaliser les négociations exclusives entamées avec BPCE pour une prise de participation de BPCE à hauteur de 50,1 % du capital de Oney.

2.5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Auchan Holding et ses filiales sont exposées, dans le cadre de l'exercice normal de leur activité, à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. Elles ont recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

Auchan Holding et ses filiales ont mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché (risques de liquidité, de taux et de change).

Se reporter à la note 10.4 de l'annexe pour de plus amples détails sur la gestion des risques financiers, présentée en synthèse ci-dessous.

2.5.1 RISQUES DE CRÉDIT

Activité opérationnelle

Auchan Holding et ses filiales travaillent uniquement avec une liste de banques autorisées par la Direction d'Auchan Holding.

Concernant les placements, la politique d'Auchan Holding et de ses filiales est de placer les excédents auprès de contreparties autorisées en montants et durées, décidées par le Comité Financier, selon une grille de notation.

Les créances clients et autres créances hors activité de crédit ne présentent pas de risques significatifs.

Activité spécifique d'Oney Bank et ses filiales : activité de crédit et gestion du risque client

Grâce à la mise en place de plans d'actions performants sur les systèmes d'octroi et de gestion des risques, Oney Bank poursuit ses objectifs de réduction du risque de crédit.

2.5.2 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La politique de l'ensemble constitué par Auchan Holding et ses filiales est de disposer en permanence de financements à moyen et long termes suffisants pour financer leurs besoins en bas de cycle saisonnier et offrir une marge de sécurité.

Auchan Holding et ses filiales adoptent une politique de refinancement visant à diversifier les sources de refinancement (émission obligataire, emprunts bancaires, etc.) et les contreparties permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements.

Dans le cadre de cette diversification des sources de refinancement, Oney Bank a mis en place en septembre 2009 un programme de titrisation auto-détenue permettant l'accès au refinancement REPO de la Banque Centrale Européenne. En 2015, Oney Bank a procédé à une restructuration de ce programme de titrisation pour prolonger la durée de vie jusqu'en septembre 2019.

Par ailleurs, Auchan Holding et ses filiales disposent de lignes de refinancement confirmées auprès d'établissements bancaires pour garantir le refinancement en cas de crise de liquidité.

Les financements bancaires à moyen et long termes contiennent les clauses d'engagements et de défauts habituelles pour ce type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son rang (*pari passu*), limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (*Negative pledge*), limitation de cession substantielle d'actifs, défaut croisé et changement négatif significatif (*Materiel Adverse Change*).

Le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) d'Auchan Holding SA et d'Oney Bank SA, sous lequel sont placées des émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (*Negative Pledge*) et une clause de défaut croisé.

Certains financements bancaires à moyen et long termes (lignes de crédit confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2018) ainsi que les placements obligataires privés aux États-Unis comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect, à la date d'arrêt, de certains ratios dont le ratio suivant : dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,5.

D'autres financements bancaires à moyen et long terme ainsi que des placements obligataires privés contractés par le Groupe Ceetrus peuvent faire l'objet de covenants fondés sur des ratios financiers. Certains contrats comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect de ces ratios, à la date d'arrêter des comptes consolidés de Ceetrus SA, dont les principaux sont présentés ci-après : le ratio LTV (*Loan to Value*) : Endettement Financier Net / Juste Valeur de Patrimoine > 50%, et le ratio ICR (*Interest Coverage Ratio*) : EBITDA / Coût de l'Endettement Financier > 2.

Au 31 décembre 2018, les ratios sont respectés.

Aucune dette financière n'incorpore un engagement ou une clause de défaut en lien avec la baisse de la notation d'Auchan Holding.

Oney Bank doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club Deal (ligne syndiquée confirmée de 500 M€) et de certaines lignes confirmées. Le ratio est défini comme tel : encours de crédit totaux > Dettes financières nettes, c'est-à-dire la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires (caisses, banques centrales et CCP), par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie « *High Quality Liquid Assets* » (HQLA) détenus aux fins de respect des exigences de liquidité Bâle III, sauf pour la BNP, où il est défini comme « Encours de crédits totaux > Dettes financières » (i.e. Dette financière nette désigne la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre, diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires – caisse, banques centrales et CCP – et les créances sur les établissements de crédit).

Au 31 décembre 2018, ce ratio est respecté.

2.5.3 RISQUE DE TAUX

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêt a pour seul objet de réduire l'exposition d'Auchan Holding et ses filiales à l'évolution des taux d'intérêt sur sa dette. L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture.

Hors l'activité de crédit

Les opérations de taux qualifiées de couverture de juste valeur correspondent à des opérations de variabilisation concernant la dette obligataire.

Les opérations de macro-couvertures visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux sur un horizon court terme. Elles se composent soit de *swaps* où Auchan est payeur de taux fixe et receveur de taux variable, soit de *caps*, soit de *swaptions*. Ces opérations sont comptabilisées soit en *Trading*, soit en *cash flow hedge*.

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de *caps*, ainsi que de *swaps* payeurs d'un taux fixe et receveurs d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette souscrite à taux variable, dans le cadre de financements d'actifs, sécurisant ainsi les résultats « financiers » futurs.

Pour l'activité de crédit

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de *swaps* où Oney Bank est payeur d'un taux fixe et receveur d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette prévisionnelle émise à taux variable et donc de sécuriser les résultats « financiers » futurs (N + 1 à N + 5 maximum) en limitant la volatilité possible. L'horizon des couvertures de ce type est de 5 ans maximum. Les opérations de taux ou devises (composées de *caps* et de *cross currency swaps*), comptabilisées en *Trading*, visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux.

2.5.4 RISQUE DE CHANGE

L'ensemble constitué par Auchan Holding et ses filiales est exposé au risque de change sur :

- les achats de marchandises (change transactionnel) ;
- les financements internes et externes libellés dans une devise différente de l'euro (change bilantiel) ;
- la valeur des actifs nets de ses filiales en devises (couverture d'actif net).

Les devises de ces opérations au 31 décembre 2018 sont principalement l'US dollar, le zloty, le forint, le rouble, le yuan, le dollar taiwanais et le lei.

Les opérations de change qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de *swaps* de change et d'achats/ventes à terme de devises. Ces opérations viennent couvrir des flux prévisionnels d'achats de marchandises ou de loyers qui seront libellés en devises.

Les opérations de change bilantiel concernent les couvertures de prêts en devises, octroyés aux filiales à l'étranger (hors Zone Euro).

Au 31 décembre 2018, aucun instrument dérivé n'est qualifié en couverture d'investissement net.

2.5.5 RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les entreprises d'Auchan Holding sont, dans la majorité de leurs pays d'implantation, exposées aux effets du changement climatique. Leurs activités, actifs, collaborateurs peuvent, de ce fait, être directement ou indirectement impactés. Par ricochet, des répercussions financières sont dès lors possibles. Le principal risque identifié lié au changement climatique est la multiplication des événements climatiques extrêmes : épisodes de sécheresse dans des zones déjà soumises à des situations de stress hydrique, tempêtes, inondations ou forts épisodes neigeux. Ces événements peuvent nuire aux activités commerciales des magasins et à leur approvisionnement.

Ils peuvent également entraîner une augmentation du cours des matières premières à court, moyen (mauvaises récoltes) et long termes (baisse des rendements agricoles). Face à ce postulat, Auchan Retail développe des filières et la diversification de son *sourcing*.

Une mauvaise appréhension ou anticipation des mesures législatives résultant de l'intégration, dans la législation locale, des engagements internationaux relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, peut entraîner des investissements exceptionnels non budgétés. Une veille active des différents sujets techniques est donc organisée afin d'anticiper au mieux les futures évolutions réglementaires.

L'action des entreprises d'Auchan Holding contre le réchauffement climatique est par ailleurs portée par des engagements volontaristes. À titre d'exemple, à l'occasion du One Planet Summit, Auchan Retail a réaffirmé l'ambition exprimée en 2015 lors de la COP 21, à savoir : réduire, d'ici à 2019, de 20 % l'intensité énergétique de ses magasins par rapport à 2014. Cette démarche d'efficacité énergétique permet une réduction significative de l'empreinte carbone de l'entreprise dans ses pays d'implantation où le mix énergétique est très carboné. Elle est complétée par des actions de réduction des fuites de fluides frigorigènes et le remplacement progressif des fluides les plus nocifs pour le climat. Ceetrus France travaille activement à la mise en place d'une stratégie carbone qui devrait être prochainement communiquée.

Cette initiative complète l'engagement pris en 2011 par Ceetrus d'intégrer systématiquement une démarche de certification BREEAM pour ses grands projets de développement dans l'ensemble de ses pays d'implantation.

Auchan Retail limite par ailleurs le gaspillage alimentaire grâce au développement de son offre de produits en vrac et un suivi rigoureux de son taux de démarque et s'efforce de trouver une seconde vie aux déchets de ses magasins, sous forme de recyclage, de méthanisation ou de valorisation énergétique.

2.5.6 AUTRES RISQUES

Auchan Holding et ses filiales ne réalisent pas d'autres opérations de couverture que les opérations de dérivés de change et de taux.

2.6 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MIS EN PLACE POUR L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

2.6.1 PROCÉDURE CONCOURANT À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

2.6.1.1 Management et structure de la Direction financière Auchan Holding

Le Secrétaire général s'appuie sur les Directions comptable, consolidation, juridique et fiscale d'Auchan Retail pour produire les états financiers.

La Direction de la trésorerie est placée directement sous sa responsabilité.

La Direction financière de la Société, composée des différentes Directions mentionnées ci-dessus établit un calendrier :

- des clôtures mensuelles ;
- des reportings mensuels de trésorerie ;
- des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles ;
- des réunions de pré-clôture allégées pour le semestriel ;
- des réunions de pré-clôture pour le *Hard Close* relatif aux comptes annuels et consolidés.

Les objectifs annuels et le plan sont gérés par l'équipe Plan de Auchan Retail pour l'ensemble des métiers.

Les Directions du contrôle de gestion ou de la performance (pour le Retail), au sein des métiers, produisent les informations analytiques pour les besoins de la gestion opérationnelle. Ils ont une fonction essentielle au sein de la société.

Dans l'ensemble de la société, pour chacune des activités et dans chaque pays, il y a un directeur financier et/ou un contrôleur de gestion (ou de la performance pour le Retail) qui encadre un chef comptable et une équipe comptable. Les directeurs financiers sont nommés conjointement par la Direction opérationnelle pays et par la Direction financière des métiers ; les contrôleurs de gestion pays (ou de la performance pour le Retail) sont nommés conjointement par la Direction opérationnelle pays et par la Direction du contrôle de gestion (ou de la performance pour le Retail) des métiers.

La société fait appel à un personnel comptable qualifié garant d'une comptabilisation correcte et conforme aux principes comptables. Ce personnel a été formé aux outils informatiques comptables utilisés.

2.6.1.2 Systèmes informatiques comptables

Les opérations et événements comptables sont soit saisis directement dans les logiciels standards de comptabilité, soit saisis dans des applications amont (logiciels internes ou standards). Ces saisies génèrent des écritures comptables qui sont ensuite déversées automatiquement ou saisies manuellement dans les logiciels standards de comptabilité. Ces interfaces ou saisies font l'objet de procédures de contrôle automatiques ou manuelles.

Les logiciels standards de comptabilité sont mis en œuvre et paramétrés par des administrateurs fonctionnels et techniques

qui définissent les fonctionnalités, le référentiel comptable et les états financiers pouvant être créés.

2.6.1.3 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés d'Auchan Holding sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*, normes publiées par l'*International Accounting Standards Board* et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2018). Ces états sont élaborés sur la base des informations communiquées par les directions financières des métiers. À ce titre, un référentiel de reporting et de consolidation (manuel des principes et règles comptables, plan de comptes) a été établi et diffusé auprès des Métiers. Il fait l'objet de mises à jour périodiques et est désormais consultable en intranet y compris pour les commissaires aux comptes.

Il existe par ailleurs un référentiel comptable par pays, qui tout en assurant le lien avec le plan de comptes de la consolidation, est présent dans l'outil comptable et impose au personnel des règles de comptabilisation. Le référentiel comptable de chaque pays est défini, mis à jour et documenté par le service méthode pays ou international.

Il existe un service international, rattaché à Auchan Retail, chargé de l'administration fonctionnelle du logiciel comptable commun « Oracle Financials » (comptabilités générale et auxiliaire).

2.6.1.4 Procédures d'arrêtés des comptes sociaux et des comptes consolidés

Auchan Holding et ses filiales procèdent à des arrêtés trimestriels tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés. Les arrêtés du 30 juin et 31 décembre font respectivement l'objet d'un examen limité et d'un audit de la part des commissaires aux comptes. Ils sont présentés au Comité d'Audit d'Auchan Holding et publiés. Ceux du 31 mars et du 30 septembre sont adressés aux membres du Directoire, du Comité d'audit et aux commissaires aux comptes, mais ils ne font pas l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, ont été constitués des Comités d'Audit spécifiques pour Auchan Retail International et Ceetrus. Celui d'Oney Bank a une existence antérieure. Le rôle de ces Comités d'Audit est d'examiner les comptes et options de clôture comptable spécifiques à chacun des 3 Métiers.

Les remarques d'audit et les conclusions des commissaires aux comptes font l'objet de comptes rendus d'abord localement auprès des Directions financières, et ensuite de manière centralisée auprès du secrétariat général d'Auchan Holding et auprès des Comités d'Audit d'Auchan Holding et des 3 Métiers.

Les principales étapes à respecter sont les suivantes :

A) Sur l'arrêté des comptes sociaux

Les arrêtés intermédiaires sont réalisés selon les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation qu'au 31 décembre. Tous les arrêtés sont finalisés avant la fin du mois qui suit le trimestre.

B) Sur l'arrêté des comptes consolidés

La consolidation est réalisée avec l'outil informatique commun Hypérior (HFM) qui est déployé dans les filiales d'Auchan Holding. Elle s'appuie sur le plan de comptes commun de la consolidation, une méthodologie actualisée chaque trimestre et un ensemble de règles et méthodes comptables conformes aux normes comptables internationales (IFRS). Le plan de comptes est défini et documenté par le service consolidation d'Auchan Holding qui met en œuvre sa traduction dans l'outil de consolidation.

Les données sont transmises par les filiales selon un format imposé, au moyen de l'outil de consolidation unique Hypérior (HFM) qui sert à l'élaboration de l'information financière pour l'ensemble des phases de consolidation, garant de la cohérence et de l'homogénéité des données qui les composent.

Le processus de reporting et de consolidation semestriel et annuel intègre, via ce même outil unique, le recensement des informations nécessaires à l'établissement de l'annexe aux états financiers consolidés d'Auchan Holding (dont les engagements d'Auchan Holding et de ses filiales par exemple).

C) Les réunions de pré-clôture

Le processus de clôture décrit ci-dessus est complété par des réunions de pré-clôture avec les principaux périmètres courant juin (pour la clôture du 30 juin), courant novembre (pour la clôture du 31 décembre) et par un « *Hard Close* » au 30 novembre. À ces réunions participent les principaux responsables de la Direction financière du métier concerné et l'équipe financière du pays et du métier concerné.

Ces réunions de pré-clôture, le *Hard Close* et les arrêts intermédiaires permettent de préparer la clôture annuelle en anticipant le traitement des événements significatifs et des opérations particulières telles que les acquisitions/cessions, les fusions, l'évaluation des actifs de la Société et de ses immeubles de placement, l'identification et l'estimation des risques.

D) Les réunions de clôture des comptes

Les comptes annuels et consolidés sont audités et sont présentés au Comité d'audit durant le mois de février.

2.6.2 PROCÉDURES AYANT UN IMPACT SUR L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

2.6.2.1 Procédures relatives à la gestion et au suivi des stocks

Les stocks des « produits frais » sont physiquement inventoriés chaque mois dans tous les magasins et font l'objet de réajustements le cas échéant.

Les stocks de marchandises autres font l'objet d'inventaires physiques complets, deux fois par an ou par inventaires tournants, dans tous les magasins et tous les entrepôts. Ces inventaires, de même que les écritures de dépréciation, sont contrôlés, par sondage, par les commissaires aux comptes et par les services d'audit interne.

2.6.2.2 Procédures de suivi d'inventaire et d'évaluation des actifs immobilisés

Une procédure en vigueur régit les règles d'approbation des investissements pour tout projet d'un montant significatif. L'accord est donné sur la base des taux de rentabilité interne (TRI) et des taux de rentabilité des capitaux utilisés. Un contrôle des rentabilités réelles des principaux projets est demandé 3 ans plus tard. Il est effectué par le service de contrôle de gestion (ou performance dans le Retail).

Le contrôle de gestion ou de la performance de chaque entité assure le suivi budgétaire de tous les grands projets d'investissement.

Les immobilisations concernant les magasins sont classées selon une nomenclature standardisée pour permettre leur comparabilité.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Concernant les immeubles de placement, une évaluation annuelle est réalisée par des experts afin de déterminer leur juste valeur. Ces évaluations sont effectuées de façon exhaustive pour Ceetrus tandis qu'elles sont réalisées selon un échantillon dans chaque pays pour Auchan Retail.

La gestion des marques est centralisée au niveau du siège.

2.6.2.3 Procédures de suivi et d'inventaire des avantages accordés au personnel

La Société recense et enregistre l'ensemble des avantages accordés au personnel. Ainsi chaque Métier participe selon les lois et les usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Les évaluations sont réalisées, par des actuaire externes, chaque année pour les régimes les plus importants et selon un intervalle régulier pour les autres régimes.

2.6.2.4 Procédures de suivi de la trésorerie

Un reporting de l'endettement financier et du résultat financier d'Auchan Holding permet de consolider les données réelles ainsi que les données prévisionnelles à 3 mois. Il est réalisé avec le même logiciel que celui utilisé par le département consolidation et par le département performance (contrôle de gestion et plan) d'Auchan Retail International, ainsi que par le contrôle de gestion de Ceetrus. Ce reporting permet au département trésorerie d'Auchan Holding de suivre avec réactivité l'évolution de l'endettement financier et du résultat financier par rapport au budget. Ce reporting est communiqué en milieu de chaque mois au Directoire d'Auchan Holding. Début 2013, la charte de trésorerie définissant de manière précise les rôles et responsabilités des différentes entités a été revue par le Comité Financier et diffusée à toutes les filiales. La liste des produits et contreparties autorisés est revue chaque année par le Comité Financier d'Auchan Holding et communiquée aux filiales.

Par ailleurs, à chaque fin de trimestre, les filiales adressent à la Direction trésorerie d'Auchan Holding, sur la base d'un format standard, un reporting de trésorerie détaillant les facilités de crédit autorisées, utilisées et disponibles ainsi que les placements. Ces données sont consolidées et un reporting trimestriel de liquidité est établi et communiqué au Directoire d'Auchan Holding.

Enfin un rapport de trésorerie trimestriel est établi et traite de l'ensemble des risques de marché (taux, change et contrepartie). Ce rapport est adressé à J+25 de la fin de chaque trimestre au Secrétaire général d'Auchan Holding.

2.6.2.5 Politiques juridiques et fiscales

Les politiques juridiques et fiscales ainsi que les opérations majeures dans ces domaines sont présentées régulièrement soit au Comité Financier, soit au Directoire.

La validation des structures juridiques relève de la Direction juridique et fiscale, en concertation avec les Directions financières des Métiers et fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle.

Chaque année, au mois de janvier, l'ensemble des organigrammes juridiques, pays par pays, Métier par Métier, est présenté aux Directions financières, aux commissaires aux comptes, aux experts évaluateurs, au Président du Conseil de Surveillance et aux représentants des actionnaires.

2.7 POLITIQUE RSE

2.7.1 INFORMATIONS PRÉALABLES

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Grenelle 2, article 225, Auchan Holding a pour obligation, sur l'ensemble de son périmètre, de communiquer des informations qualitatives et/ou quantitatives, certifiées par un organisme tiers externe, accrédité.

Afin de fiabiliser et sécuriser la qualité des informations remontées par chaque activité d'Auchan Holding, un progiciel assure, depuis 2015, la consolidation des KPIs RSE et la mise en œuvre d'alertes pour les données dont l'évolution serait trop significative. Toutes les informations renseignées, ou corrections apportées, tant qualitatives que quantitatives, y sont durablement traçables.

En 2018, la transposition en droit français de la directive européenne 2014/95/UE sur le reporting extra-financier a conduit à la refonte de l'organisation de ce rapport, en le recentrant sur les enjeux et risques extra-financiers les plus importants/impactants. Pour répondre à cette évolution tout en assurant un niveau d'informations suffisant vis-à-vis de ses parties prenantes internes et externes, la Direction RSE d'Auchan Retail a décidé de consolider et capitaliser sur différents travaux et études existants afin d'identifier les thématiques RSE « majeures » et « mineures ».

Les conclusions certifiées de l'exercice 2018 n'ont « pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère ».

2.7.2 INFORMATIONS SOCIALES

Acteurs de l'emploi, Auchan Retail, Ceetrus et Oney assument leur responsabilité sociale à l'égard de leurs 358 914 collaborateurs. Soucieux du développement de la sécurité et de la qualité de vie au travail ainsi que de l'implication de chacun, toutes les entités d'Auchan Holding se nourrissent de la diversité de leurs profils pour progresser dans une culture de responsabilité et de partage.

Entre mai et octobre 2018, Auchan Retail, Oney et Ceetrus ont réalisé leur deuxième enquête d'engagement et de satisfaction au niveau international (hors Retail France et Hongrie qui ont souhaité décaler leur enquête à 2019 en raison de contextes locaux peu propices). L'objectif de cette enquête est de connaître le taux d'engagement des collaborateurs mais également d'avoir leur perception sur les grandes thématiques qui contribuent à cet engagement comme la qualité du management, le contenu du travail, l'équilibre vie privée/vie professionnelle. Après une première enquête réalisée en 2016,

ce fut l'occasion pour chacune des entités de découvrir ses évolutions. Outre le taux d'engagement, cette enquête a permis de sonder le taux de satisfaction au travail ainsi que la qualité et l'efficacité des plans d'action mis en place au niveau de chaque site.

Suite au succès des deux premières promotions, Auchan Retail a ouvert, en 2018, la troisième promotion de son *Executive Graduate Program*. Ce parcours certifiant en 3 ans, destiné à préparer les dirigeants de demain, est divisé en plusieurs étapes d'immersion professionnelle (6 mois de découverte des entreprises de la holding, 1 an d'expérience en magasin, 1 an en exercice managérial et 6 mois de gestion de projet dans un pays étranger). Parallèlement à ces expériences opérationnelles, les stagiaires bénéficient d'une session pédagogique annuelle dispensée par CentraleSupélec et l'ESSEC. Fin 2018, Auchan *Executive Graduate Program* compte 62 participants, dont 2/3 de jeunes diplômés et 1/3 de jeunes collaborateurs détectés en interne. La parité y est enfin bien respectée avec 53 % de femmes pour 47 % d'hommes.

2.7.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les consommations d'énergie représentent un enjeu écologique et financier majeur pour Auchan Retail, soit plusieurs centaines de millions d'euros par an et d'importantes émissions indirectes de gaz à effet de serre. Les consommations d'énergie des magasins se concentrent sur trois postes principaux : le froid alimentaire, l'éclairage et le chauffage/climatisation. Lancé en 2015, le programme d'efficacité énergétique d'Auchan Retail a comme objectif de faire baisser l'intensité énergétique des magasins de 20 % en 4 ans. Malgré un retard dû à un lancement moins rapide qu'initialement prévu, puis à des retards d'investissements dans plusieurs pays, ce programme d'économies d'énergie a d'ores et déjà permis une baisse des consommations d'énergie des magasins de plus de 12 %. Conçu pour rattraper une partie du retard engrangé, le budget d'investissement 2017 a permis d'accélérer les baisses de consommation d'énergie. Le *relamping* LED de tous les magasins, prévu pour le troisième trimestre 2018, a été réalisé dans la plupart des pays.

En 2018, les émissions de gaz à effet de serre liées aux fuites de fluides frigorigènes ont enregistré une baisse de 11 %. Plusieurs éléments expliquent cette baisse. Tout d'abord, l'entrée en vigueur des premières mesures de la Directive européenne F-Gas a conduit au lancement d'un programme de changement des fluides frigorigènes pour des solutions moins impactantes.

Le R404, qui reste le fluide frigorigène le plus utilisé dans les magasins d'Auchan Retail, a par ailleurs vu son prix multiplié par plus de 4 en un an dans les pays européens. Face à la hausse de ces coûts, les magasins ont été particulièrement attentifs au suivi des recharges et à l'identification rapide des fuites, notamment grâce aux systèmes de détection progressivement mis en place.

2.7.4 INFORMATIONS SOCIÉTALES

Créée en 1996, la Fondation Auchan pour la Jeunesse s'inscrit aujourd'hui dans la Vision d'Auchan Retail, « Auchan change la vie » et son ambition de militer pour « le bon, le sain et le local ». La fondation soutient ainsi prioritairement des projets de solidarité en lien avec la bonne alimentation et la santé, au bénéfice des jeunes âgés de 5 à 25 ans issus des quartiers et des villes d'implantation des magasins de l'enseigne. Désormais opérationnelle dans 13 pays d'implantation d'Auchan Retail, la fondation œuvre en délégation de mandat. Cette organisation permet aux pays d'avoir une plus grande autonomie en sélectionnant eux-mêmes les projets soutenus,

de mieux répondre aux attentes des associations locales et d'avoir un fonctionnement plus pragmatique.

Créée en 2014 sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation WOF a pour vocation de soutenir, via des ONG implantées localement, des projets visant à participer à l'amélioration des conditions de travail et de vie des ouvrières et ouvriers des industries textiles et bazar des pays les moins avancés, et de leurs familles. Depuis sa création, la fondation a pu contribuer aux besoins de 4 pays : le Bangladesh, le Cambodge, le Vietnam, le Myanmar. Et ce, au service de plus d'un million de bénéficiaires. Au Bangladesh par exemple, deux projets pilotes d'assurance santé bénéficiant à 20.000 ouvriers et ouvrières travaillant à Dhaka ont démarré avec le soutien financier et l'implication de WOF auprès des ONG GK Savar et BADAS. Le soutien de WOF, la participation des propriétaires d'usine et la faible cotisation des ouvrières/ers leur permettront de bénéficier de la gratuité de frais de santé sur les pathologies les plus courantes, y compris les soins ophtalmiques et dentaires.

Au total, les 5 fondations rattachées aux entreprises d'Auchan Holding ont soutenu plus de 230 projets en 2018.

2.8 PLAN DE VIGILANCE

2.8.1 INTRODUCTION

La loi n° 2017-399 relative au « devoir de vigilance » des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordres a été publiée en mars 2017. Elle requiert des entreprises concernées l'adoption de mesures dédiées assurant que la chaîne d'approvisionnement ne met pas en péril les droits humains et libertés fondamentales, la préservation de l'environnement, la santé et la sécurité des personnes à court, moyen et long termes.

Depuis une vingtaine d'années, les sociétés d'Auchan Holding s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de leurs chaînes d'approvisionnement dans toutes ses géographies d'opération. Dans la suite logique de cette démarche, Auchan Retail a initié en 2017 un processus systémique d'identification, de cartographie et d'évaluation de ses risques RSE tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Ce travail permet d'orienter et de nourrir les politiques RSE de l'entreprise.

2.8.2 PÉRIMÈTRE RETENU DANS LE CADRE DU PLAN DE VIGILANCE

2.8.2.1 Périmètre de l'entreprise

Auchan Holding regroupe principalement les activités suivantes : l'activité de distribution de la société Auchan Retail, l'activité immobilière (Ceetrus, principalement) et l'activité de crédit à la clientèle d'Oney.

Dans chacune de ses entreprises, la maîtrise des risques fait l'objet d'une démarche globale et spécifique en corrélation immédiate avec l'activité exercée. Au-delà des actions portées par les directions RSE ou audit des métiers, des programmes de conformité sont progressivement mis en œuvre, notamment sur la lutte contre la corruption. La Charte éthique

Auchan Holding, revue en 2017, réaffirme également les postures des métiers sur les sujets fondamentaux tels que les droits humains, ou le respect de l'environnement.

Du fait de la prédominance de son impact économique parmi ses 3 entreprises, Auchan Holding a choisi de maintenir son attention sur le plan de vigilance mis en place par Auchan Retail.

2.8.2.2 Périmètre des fournisseurs concernés

Auchan Retail s'approvisionne pour l'ensemble de ses activités par différents biais : achats locaux, centrale d'achat, filiale dédiée en charge de la conception et de l'approvisionnement des produits à marque Auchan. Les différentes catégories de produits ainsi approvisionnées ont toutes été concernées par l'évaluation des risques.

2.8.2.3 Périmètre de l'univers des risques

La loi sur le devoir de vigilance propose un cadre très général quant à la définition de l'univers des risques à considérer. Sur cette base et en s'inspirant de référentiels internationaux reconnus tels que les UNGPs ⁽¹⁾, Auchan Retail a travaillé à la définition d'un univers des risques adapté à la diversité de ses activités afin d'évaluer les risques majeurs auxquels le Groupe est potentiellement exposé.

Les risques pris en compte dans le cadre de l'application chez Auchan Retail de la loi sur le devoir de vigilance ont été les suivants :

- droits humains et libertés fondamentales : travail des enfants, travail forcé, non-liberté d'association et respect du droit de grève, discrimination et non-diversité, non-respect des droits des peuples autochtones, non-respect de la réglementation liée aux travailleurs migrants, heures de travail excessives, salaires en deçà des seuils légaux, harcèlement et abus, inégalités de salaires, non-respect du bien-être animal ;

(1) United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights.

- santé et sécurité : intégrité des bâtiments, accidents du travail, substances toxiques au travail, accidents industriels, santé et sécurité du consommateur ;
- environnement : pollution des eaux, sols et airs, destruction de la biodiversité, changement climatique, pénurie d'eau, utilisation abusive des terres, conséquences potentielles de l'utilisation d'intrants chimiques.

2.8.3 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Auchan Retail a établi une cartographie des risques RSE, initiée en 2017 et finalisée en 2018. Elle a pour but de prioriser les axes de travail.

2.8.3.1 Méthodologie de la cartographie

A) Cartographie des risques

La réalisation de la cartographie des risques procède d'une analyse en profondeur reposant sur des sources d'informations internes et externes à l'entreprise. Les risques ont ainsi été évalués sur la base d'entretiens avec les équipes internes les plus qualifiées (Achats, Sourcing, Qualité, Audit Interne, Risques, RH, Conception Produits), d'un examen approfondi de la documentation existante ainsi que d'une revue bibliographique de chacune des étapes et composantes de la chaîne d'approvisionnement d'Auchan Retail.

B) Format de restitution

Pour établir la cartographie des risques, plus de 5 000 « triplets » ont fait l'objet d'une analyse. Chaque triplet est déterminé par trois critères :

- l'activité ou catégorie de produits et de service (exemples : fruits et légumes, hygiène-parfumerie, loisir, etc.) ;
- la nature du risque (exemple : environnement de travail et d'habitation non adéquat) ;
- le pays d'origine du produit, des biens qui en résultent ou du service.

Malgré des limites méthodologiques intrinsèques à la nature de l'exercice, la cartographie permet d'avoir une vision claire des risques principaux d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

C) Restitution par activité

La cartographie des risques est détaillée par grande typologie :

- les activités propres : couvrent le risque direct lié à l'exploitation des sites de l'entreprise, y compris dans son aspect de gestion des ressources humaines ;
- les achats directs alimentaires ou non alimentaires : il s'agit des produits destinés à être vendus en magasin ;
- les achats indirects : il s'agit des achats nécessaires à l'exploitation des sites de l'entreprise. Il peut s'agir de biens physiques (exemple : mobilier, matériel informatique) ou de prestation de services (exemple : transport, nettoyage des sites, achats d'énergie).

2.8.3.2 Principaux enseignements tirés de la cartographie

A) Origine géographique du risque

Un des premiers enseignements tiré de la cartographie est la déconnexion parfois importante entre pays d'origine des principaux risques et pays d'implantation d'Auchan Retail. À titre d'exemples, l'Inde apparaît comme à l'origine de risques majeurs sur le secteur bazar et jouets bien qu'Auchan Retail n'y soit pas implanté. L'Espagne apparaît quant à elle à l'origine de risques forts sur les fruits et légumes du fait de ses importantes exportations vers les pays de l'Union européenne.

B) Synthèse des principaux risques par catégorie

Du fait de son secteur d'activité et de la largeur de son offre en biens et services, les risques RSE relatifs à l'activité d'Auchan Retail sont nombreux et leur degré d'occurrence potentiel est variable selon le pays d'origine du risque. La méthodologie suivie a donc pour objectif essentiel la hiérarchisation des risques RSE.

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des principaux risques identifiés, permettant ainsi à l'entreprise de prioriser ses actions de réduction des risques RSE, en complément de celles d'ores et déjà initiées.

	Typologie de risque	Pays d'origine du risque	Produits/matière à l'origine du risque
Activités propres	Santé, sécurité au travail	Chine	N/A
	Libertés fondamentales	Chine	N/A
Achats directs non alimentaires	Santé, sécurité au travail	Chine	Loisir, EEGP, Textile, Maison
		Inde	Maison
		Bangladesh	Textile
	Libertés fondamentales	Chine	Loisir, EEGP, Textile, Maison
		Inde	Maison
		Bangladesh	Textile
	Environnement	Bangladesh	Textile
Achats directs alimentaires	Santé/sécurité au travail	Espagne	Poisson
	Environnement	Espagne	Viande, produits laitiers et ovoproduits
Achats indirects	Santé/sécurité au travail	Chine	Construction
		France	Construction, transports, marketing

2.8.4 PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FILIALES, DES SOUS-TRAITANTS OU DES FOURNISSEURS

Afin d'évaluer le niveau d'application de ses exigences (en particulier sociales) dans sa chaîne d'approvisionnement, Auchan Retail réalise des audits sur les sites de production de son parc fournisseurs à travers des grilles d'audit communes à l'ensemble des pays.

1 103 audits sociaux ont ainsi été réalisés en 2018 auprès des fournisseurs de la Direction produits corporate, dont le parc est essentiellement asiatique. Ceux-ci sont plus globalement complétés par des audits locaux menés par les BUs autorisées à sourcer, en direct, des produits à marque propre.

Conscient du risque qu'elle représente en matière d'atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, la sous-traitance opaque fait l'objet de contrôles spécifiques veillant à sa stricte prohibition. Les fournisseurs directs de la Direction Produits Corporate doivent ainsi déclarer leurs sites de production directe et indirecte dans un système d'information ad hoc et se plier aux règles de contrôles préalables à toute commande, ainsi qu'aux contrôles aléatoires en vigueur. En ce sens, 1 134 RTC (*Random Tracability Controls*) ont été menés en 2018. Le résultat de ces audits vient également alimenter en retour la cartographie des risques. Par essence évolutive, cette cartographie sera mise à jour en cas d'évolution notable de l'activité de l'entreprise ou en cas d'identification d'un risque émergent non identifié jusqu'alors.

Enfin, Auchan Retail appréhende les risques émergents via ses Comités Éthique ou RSE, mis en place dans l'ensemble de ses pays d'implantation.

2.8.5 ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

Les audits sociaux réalisés chez les fournisseurs, quel que soit le référentiel suivi, permettent de s'assurer de l'absence de violation des droits humains et libertés fondamentales – travail des enfants ou travail forcé, discrimination, pratiques disciplinaires, manquements graves à la protection de la santé et sécurité. Ils sont réalisés avant référencement et permettent également de faire émerger de bonnes pratiques, de sensibiliser les fournisseurs, et partant de réduire à court, moyen et long termes tout manquement, aux droits des personnes.

Au Bangladesh, Auchan Retail est signataire de *l'Accord sur la sécurité incendie et la sécurité* dont le but est de veiller à l'intégrité des bâtiments et à l'existence de mesures de sécurité conformes aux exigences élémentaires de prévention des risques dans le secteur textile. L'Accord couvre plus de 1 600 usines textiles du Bangladesh dont le niveau de sécurité a nettement progressé (taux de remédiation passant de 81 à 90 % sur la période novembre 2017 – novembre 2018) grâce aux inspections et aux contrôles réguliers menés à l'initiative de ses adhérents, dans l'attente que les autorités locales puissent prendre le relais.

Les audits réalisés de manière inopinée en matière de sous-traitance opaque permettent par ailleurs de sensibiliser les fournisseurs à ces enjeux et aux risques qu'ils faisaient porter à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, allant même jusqu'à provoquer une rupture immédiate de la relation contractuelle avec le fournisseur incriminé.

En complément de ces audits, les sociétés d'Auchan Holding ont défini une politique d'éthique, constituée :

- d'une Charte éthique : commune à tous les pays et aux 3 entreprises, elle réaffirme pour Auchan Holding l'ensemble des principes éthiques qui guident ses relations avec ses parties prenantes : collaborateurs, clients, partenaires, actionnaires et société civile ;
- d'un code d'éthique commerciale : cette déclinaison de la Charte éthique est à destination de l'ensemble des partenaires économiques (fournisseurs de produits marchands et non marchands, sous-traitants des fournisseurs). Il est annexé aux conditions générales de vente. Ceux-ci s'engagent à s'y conformer et s'obligent à le faire respecter par leurs propres sous-traitants et partenaires ;
- d'un guide de l'éthique au quotidien : une déclinaison de la Charte éthique à destination de tous les collaborateurs d'Auchan Retail. Elle illustre les comportements à proscrire au sein de l'entreprise et aborde des sujets divers comme les conflits d'intérêts, les règles en matière de cadeaux ou d'invitations, etc.

Cette politique est relayée auprès des collaborateurs et est animée par des Comités Éthique par pays, communs aux 3 entreprises.

Auchan Retail inclut également dans ses contrats une clause exigeant le respect des droits humains chez ses fournisseurs.

Les acheteurs, premiers acteurs d'une vigilance efficace sur la chaîne d'approvisionnement, sont formés aux achats responsables dans tous les pays pour être sensibilisés à ces thématiques et conscients de la responsabilité qui leur incombe.

2.8.6 ÉTAT D'AVANCEMENT

Dans le cadre de son plan d'action défini pour 2018, Auchan Retail a notamment finalisé la cartographie de ses risques et développé des systèmes d'alerte et de recueillement. En France, le dispositif sera déployé en 2019 après consultation des partenaires sociaux.

Sur l'année 2018, 20 audits environnementaux ont été réalisés par la Direction produits corporate. Ces audits ont été conduits selon la trame d'audit environnemental ICS. Ils visent un contrôle précis, s'assurant du respect de normes environnementales de la part des fournisseurs d'Auchan Retail, suite à leur référencement. Ces audits ont couvert des usines

intégrées des fournisseurs stratégiques textiles en Inde, au Bangladesh et au Pakistan. Ils ont mis en évidence des carences en matière de gestion de produits chimiques, et traitement de l'eau.

La formation des acheteurs à l'éthique et aux achats responsables se poursuit, aussi bien au sein des pays que des bureaux d'achats internationaux. 100 % des effectifs des bureaux de *sourcing* ont ainsi été formés en Inde et au Bangladesh ainsi que 95 % des acheteurs en Chine. Cette formation est en cours de déploiement à la DPC : 81 % des collaborateurs ont été formés en 2018.

2.8.7 PLAN DE PROGRÈS 2019

Afin de poursuivre les travaux conduits en 2018 :

- Auchan Retail assurera la mise à jour de la cartographie des risques en évaluant le pouvoir d'atténuation des actions mises en place en 2018 et 2019.
- l'état d'avancement de la démarche de réduction des risques RSE sera présenté au premier semestre 2019 aux partenaires sociaux du Comité Européen via la Commission RSE dédiée ;
- le Comité de pilotage chargé des thématiques liées au devoir de vigilance aura pour mission de définir le niveau de réponse propre à chacun des risques identifiés, puis de préciser la gouvernance ad hoc ;
- un bilan régulier des alertes recueillies et de la portée des actions correctrices sera réalisé ;
- suite aux premiers audits environnementaux menés en 2018, des remédiations relatives à la gestion des produits chimiques et au traitement des eaux usées seront mises en place.

2.8.8 DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES EN ŒUVRE

Initié en 2017, le Comité de pilotage chargé des thématiques liées au devoir de vigilance est composé de représentants de la Direction RSE de la Direction Audit, de la Direction risque et Conformité, de la Direction Juridique d'Auchan Retail. Il sera notamment en charge de travailler avec les autres directions de l'entreprise afin de déterminer l'entité et/ou la personne responsable la plus à même de piloter les actions identifiées pour réduire chaque risque RSE prioritaire.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES CLOS AUX 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017

3

3.1	Bilan consolidé actif	26
3.2	Bilan consolidé passif	27
3.3	Compte de résultat consolidé	28
3.4	État de résultat global consolidé	29
3.5	Tableau consolidé des flux de trésorerie nette	30
3.6	Variation des capitaux propres consolidés (avant affectation du résultat)	31

3.1 BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

Actifs (en M€)	Notes	2018	2017
<i>Goodwill</i>	6.1	2 992	3 692
Autres immobilisations incorporelles	6.2	1 036	1 052
Immobilisations corporelles	6.3	10 941	11 636
Immeubles de placement	6.4	5 265	4 627
Participations dans les sociétés mises en équivalence	7	222	184
Activité de crédit ^(*)	11.1	0	1 265
Autres actifs financiers non courants	10.5	436	504
Dérivés actifs non courants	10.4	126	129
Actifs d'impôts différés	12.1	342	350
ACTIFS NON COURANTS		21 359	23 439
Stocks	3.5	4 797	4 910
Activité de crédit ^(*)	11.1	136	1 647
Créances clients	10.5	498	526
Créances d'impôt	12.1	158	113
Autres créances courantes	10.5	2 444	2 339
Dérivés actifs courants	10.4	123	52
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.1	3 420	2 619
Actifs détenus en vue de la vente	2.6	3 000	
ACTIFS COURANTS		14 576	12 206
TOTAL DES ACTIFS		35 935	35 645

(*) Y compris crédits à la clientèle octroyés par Oney en 2017.

3.2 BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

Capitaux propres et passifs (en M€)	Notes	2018	2017
Capital social	8.1.3	591	604
Primes liées au capital		1 673	1 914
Réserves et résultats – part du Groupe		5 674	7 394
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		7 939	9 912
Intérêts ne donnant pas le contrôle	8.1.7	3 509	3 369
TOTAL CAPITAUX PROPRES*		11 448	13 281
Provisions	9.1	265	282
Emprunts et dettes financières non courantes	10.6	4 198	3 728
Dettes finançant l'activité de crédit	11.2	462	928
Dérivés passifs non courants	10.4	17	22
Autres dettes non courantes	10.6	458	341
Passifs d'impôts différés	12.1	531	627
PASSIFS NON COURANTS		5 931	5 927
Provisions	9.1	284	247
Emprunts et dettes financières courantes	10.6	3 162	1 487
Dettes finançant l'activité de crédit	11.2	399	1 387
Dérivés passifs courants	10.4	22	52
Dettes fournisseurs	10.6	8 457	8 799
Dettes d'impôt exigible	12.1	119	140
Autres dettes courantes	10.6	4 375	4 325
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	2.6	1 738	
PASSIFS COURANTS		18 557	16 436
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		35 935	35 645

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS 9 – Instruments financiers pour la première fois au 1^{er} janvier 2018. Compte tenu de la méthode de transition choisie, les données comparatives n'ont pas été retraitées et l'impact (net d'impôt) résultant de la première application de la norme, détaillée en note 2.2, a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 (cf. variation des capitaux propres).

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients au 1^{er} janvier 2018 sans retraiter les exercices comparatifs, comme autorisé par la norme.

3.3 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en M€)	Notes	2018	2017
Produits des activités ordinaires ⁽¹⁾	3.1	50 986	52 669
Coût des ventes	3.1	(38 917)	(40 448)
Marge commerciale		12 069	12 221
Charges de personnel	5.1	(6 351)	(6 179)
Charges externes		(3 680)	(3 614)
Amortissements, provisions et dépréciations	3.3	(1 630)	(1 565)
Autres produits d'exploitation	3.3		13
Autres charges d'exploitation	3.3	(11)	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		397	876
Autres produits et charges opérationnels	3.4	(1 254)	(173)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(857)	703
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		65	59
Coût de l'endettement financier brut		(102)	(98)
Coût de l'endettement financier net	10.2	(37)	(39)
Autres produits financiers	10.3	13	15
Autres charges financières	10.3	(56)	(10)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT		(937)	669
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	(3)	(2)
Charge d'impôt	12.2	(57)	(240)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(997)	427
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession ⁽²⁾	2.6	51	82
RÉSULTAT NET		(946)	509
dont résultat net - part du Groupe		(1 145)	275
dont résultat net attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle		200	234
RÉSULTAT NET PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES, PART DU GROUPE (EN €)			
• de base	8.2	(40.10)	6.42
• dilué	8.2	(40.08)	6.41
EBITDA ⁽³⁾	3.2	1 999	2 373

(1) Le Groupe a appliqué la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients au 1^{er} janvier 2018, sans retraiter les exercices comparatifs, comme autorisé par la norme.

(2) Le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession est constitué du résultat net de la société Oney en 2018 et 2017 (cf. note 2.6 de l'annexe), et également de la contribution de Alinéa cédée en 2017 pour 40 M€.

(3) Résultat d'exploitation courant moins les autres produits et charges d'exploitation et hors amortissements, dépréciations et provisions (hors ceux comptabilisés dans le coût des ventes).

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 9 - Instruments financiers pour la première fois au 1^{er} janvier 2018. Compte tenu de la méthode de transition choisie, les données comparatives n'ont pas été retraitées et l'impact (net d'impôt) résultant de la première application de la norme, détaillée en note 2.2, a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 (cf. variation des capitaux propres).

3.4 ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en M€)	2018			2017		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat net de l'exercice			(946)			509
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	33	(10)	23	20	(5)	15
TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT	33	(10)	23	20	(5)	15
Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger	(178)		(178)	(348)		(348)
Variation de la juste valeur						
• des actifs financiers disponibles à la vente				1		1
• des instruments de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger						
• des couvertures de flux de trésorerie et de change	31	(10)	21	(26)	18	(8)
Quote-part des autres éléments de résultat global des entreprises associées						
TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT	(147)	(10)	(157)	(373)	18	(355)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(115)	(19)	(134)	(353)	13	(340)
Résultat global de l'exercice			(1 080)			169
<i>Dont :</i>						
- part du Groupe			(1 250)			87
- attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle			170			82

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 9 – Instruments financiers pour la première fois au 1^{er} janvier 2018. Compte tenu de la méthode de transition choisie, les données comparatives n'ont pas été retraitées et l'impact (net d'impôt) résultant de la première application de la norme, détaillée en note 2.2, a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 (cf. variation des capitaux propres).

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients au 1^{er} janvier 2018 sans retraiter les exercices comparatifs, comme autorisé par la norme.

3.5 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	Notes	2018	2017
Résultat net consolidé (y compris intérêts ne donnant pas le contrôle)		(946)	509
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		3	2
Dividendes reçus (titres non consolidés)		(4)	(5)
Coût de l'endettement financier net		37	39
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		70	263
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations (à l'exception de celles liées à l'actif circulant)		2 801	1 709
Charges et produits liés aux paiements en actions sans contrepartie en trésorerie		1	1
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie			
Plus et moins-values de cession, nettes d'impôt, et <i>badwill</i>		35	(92)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		1 997	2 426
Impôt versé		(257)	(317)
Intérêts financiers versés		(153)	(151)
Autres éléments financiers		116	112
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 703	2 070
Variation du besoin en fonds de roulement	13	(74)	94
Variation des postes relatifs à l'activité de crédit	13	(28)	(59)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 601	2 105
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement ⁽¹⁾		(1 999)	(1 700)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement		82	109
Décaissements liés aux titres non consolidés y compris titres mis en équivalence ⁽²⁾		(69)	(14)
Encaissements liés aux titres non consolidés y compris titres mis en équivalence		4	22
Décaissements liés aux regroupements d'entreprises nets de la trésorerie acquise ⁽³⁾		(434)	(151)
Cessions d'activités nettes de la trésorerie cédée ⁽⁴⁾			57
Dividendes reçus (titres non consolidés)		31	12
Variation des prêts et avances consentis	13	2	71
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(2 383)	(1 594)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
Rachat et revente d'actions propres ⁽⁵⁾		(251)	(50)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	13	(313)	(537)
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle	13	(27)	(41)
Variation de la dette financière nette	13	2 022	442
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		1 431	(186)
Incidence des variations de cours des devises ⁽⁶⁾		35	(68)
Variation de la trésorerie nette		683	257
Trésorerie nette d'ouverture	13	2 304	2 047
Trésorerie nette de clôture	13	2 987	2 304
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		683	257

(1) En 2018, acquisition de bureaux au Luxembourg (Ceetrus Luxembourg - cf. faits marquants ^{1,2}).

(2) Dont principalement augmentation de capital d'une société mise en équivalence chez Ceetrus.

(3) En 2018, les décaissements liés aux regroupements d'entreprises nets de la trésorerie acquise concernent principalement les acquisitions de 2 centres commerciaux et un Retail Park au travers de l'acquisition de 100 % des titres de 5 sociétés (Ceetrus Portugal - cf. faits marquants 1.2).

(4) En 2017, cession des titres Alinéa.

(5) Concerne principalement la réduction de capital d'Auchan Holding par annulation de titres dans le cadre de la gestion de l'actionnariat salariés.

(6) Principalement incidence de la variation du rouble pour 39 M€.

3.6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT)

(en M€)	Capital social	Primes liées au capital ⁽¹⁾	Titres auto-détenus ⁽²⁾	Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers, et écarts actuariels ⁽³⁾	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres		Total
						Part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	
Au 1^{er} janvier 2017	613	1 914	(281)	(478)	8 276	10 044	2 858	12 902
Résultat net de l'exercice					275	275	234	509
Total des autres éléments du résultat global ⁽³⁾				(188)		(188)	(152)	(340)
Résultat global de l'exercice				(188)	275	87	82	169
Diminution de capital	(9)		179		(179)	(9)		(9)
Titres auto-détenus			(50)			(50)		(50)
Distributions de dividendes					(350)	(350)	(187)	(537)
Variations de périmètre					(7)	(7)	(24)	(31)
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle					194	194	637	831
Autres					3	3	3	6
AU 31 DÉCEMBRE 2017	604	1 914	(152)	(666)	8 212	9 912	3 369	13 281
Au 1^{er} janvier 2018	604	1 914	(152)	(666)	8 212	9 912	3 369	13 281
Ajustements liés à la première application d'IFRS 9 ⁽⁴⁾						(35)	(2)	(37)
Capitaux propres ajustés au 1^{er} janvier 2018	604	1 914	(152)	(666)	8 212	9 877	3 367	13 244
Résultat net de l'exercice					(1 146)	(1 146)	200	(946)
Total des autres éléments du résultat global ⁽³⁾				(104)		(104)	(30)	(134)
Résultat global de l'exercice				(104)	(1 146)	(1 250)	170	(1 080)
Diminution de capital	(13)	(241)				(253)		(253)
Titres auto-détenus			(1)			(1)		(1)
Distributions de dividendes					(196)	(196)	(117)	(313)
Variations de périmètre					(6)	(6)	(4)	(10)
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽⁵⁾					(233)	(233)	94	(139)
Autres					1	1	(1)	0
AU 31 DÉCEMBRE 2018	591	1 673	(153)	(770)	6 632	7 939	3 509	11 448

(1) Les primes liées au capital comprennent les primes d'émission, d'apport et de fusion.

(2) Cf. note 8.1.4.

(3) Cf. note 8.1.6.

(4) Le Groupe a appliqué la norme IFRS 9 – Instruments financiers pour la première fois au 1^{er} janvier 2018. Compte tenu de la méthode de transition choisie, les données comparatives n'ont pas été retraitées et l'impact (net d'impôt) résultant de la première application de la norme, détaillée en note 2.2, a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018.

(5) Cf. note 8.1.7.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018 sans retraiter les exercices comparatifs, comme autorisé par la norme.

3

EXERCICES CLOS AUX 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017

ANNEXE

AUX COMPTES CONSOLIDÉS



Note 1	Description synthétique du périmètre de consolidation et faits marquants	34
Note 2	Principes comptables généraux et périmètre de consolidation	36
Note 3	Données opérationnelles	42
Note 4	Secteurs opérationnels	45
Note 5	Charges et avantages de personnel	48
Note 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	54
Note 7	Participations dans les sociétés mises en équivalence	66
Note 8	Capitaux propres et résultats par action	67
Note 9	Provisions et passifs éventuels	70
Note 10	Financement et instruments financiers hors activité de crédit	72
Note 11	L'activité de crédit	91
Note 12	Impôts	100
Note 13	Détail de certains postes du tableau consolidé des flux de trésorerie nette	104
Note 14	Liste de sociétés consolidées	105

NOTE 1 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET FAITS MARQUANTS

1.1 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Auchan Holding SA, holding de tête du périmètre de consolidation, est une société de droit français, dont le siège social est situé 40, avenue de Flandre à Croix.

12^e groupe de distribution alimentaire dans le monde, Auchan Holding et les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation sont présentes dans 14 pays et emploient 340 577 collaborateurs (équivalents temps plein).

Depuis le 2 décembre 2015, il est organisé en 3 activités principales qui comprennent au 31 décembre 2018 :

- Auchan Retail qui regroupe les activités de distribution alimentaire. Cette activité comprend l'exploitation des hypermarchés (963 magasins consolidés par intégration globale), des magasins de proximité (1 043 magasins consolidés par intégration globale) et d'ultra-proximité (528 magasins consolidés par intégration globale). Cette activité inclut également les activités de e-Commerce (Auchandirect et Auchan.fr, principalement) et d'exploitation de drives (Chronodrive et Auchan Drive) ;
- l'exploitation de l'immobilier commercial, principalement par Ceetrus et ses filiales (394 centres commerciaux avec galeries marchandes et parcs d'activités commerciales gérés) ;
- l'activité bancaire qui correspond à Oney Bank, spécialisée dans le crédit à la consommation, l'activité d'assurance, la monétique et la gestion des cartes de paiement. Oney Bank dispose d'un portefeuille de 10 millions de clients. En application d'IFRS5 « Activité destinée à être cédée », les contributions de Oney Bank et de ses filiales au compte de résultat et au bilan ont été classées dans les rubriques ad hoc dans les comptes consolidés d'Auchan Holding (cf note 2.6)

En 2018, l'ensemble des entités du périmètre de consolidation a généré un chiffre d'affaires hors taxes de 51,0 Mds€, dont 65 % à l'international et réalisé à 98,6 % par Auchan Retail.

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018 ET PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Faits marquants

Auchan Retail – Partenariat commercial avec le groupe Casino, METRO et le Groupe Schiever

Dans un premier temps, le 3 avril 2018, Auchan Retail et le groupe Casino ont annoncé avoir entamé des négociations exclusives en vue d'établir, dans le respect des règles de la concurrence, un partenariat stratégique leur permettant de négocier ensemble leurs achats en France et à l'international, et ce avec leurs principaux fournisseurs multinationaux alimentaires et non alimentaires.

Finalement, le 29 juin 2018, Auchan Retail, le groupe Casino, METRO et le groupe Schiever ont annoncé la conclusion de plusieurs accords constituant ainsi un ensemble d'alliances aux achats dénommé « Horizon ». Ces nouvelles alliances s'attacheront à sortir d'un mode de négociation purement transactionnel pour développer des négociations de type collaboratif, équilibré et innovant.

Ceetrus, nouveau nom d'Immochan

Le 5 juin 2018, Immochan est devenu Ceetrus. Symbole de la transformation entamée depuis 2 ans par l'entreprise, ce nouveau nom incarne son évolution de foncière commerciale à développeur immobilier mixte. Ceetrus s'inscrit dans une démarche de dialogue avec les territoires pour créer des espaces urbains équilibrés, vivants et à impact positif.

Ajustement de la gouvernance d'Auchan Holding

Le 2 janvier 2018, Auchan Holding a annoncé la nomination de Monsieur Barthélémy Guislain en remplacement de Monsieur Régis Degelcke à la présidence du Conseil de Surveillance.

À compter de cette date et jusqu'au 9 octobre 2018, le Directoire a été composé des présidents des Conseils d'Administration des 3 métiers d'Auchan Holding, Monsieur Régis Degelcke pour Auchan Retail, Monsieur Vianney Mulliez pour Ceetrus et Monsieur Xavier de Mézerac pour Oney. Le Directoire d'Auchan Holding était présidé par Monsieur Régis Degelcke.

Le 10 octobre 2018, Auchan Retail International a annoncé la nomination de Monsieur Edgard Bonte à la présidence du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Régis Degelcke. Cette nomination s'accompagne de la suppression de la fonction de directeur général d'Auchan Retail, poste occupé jusqu'à cette date par Monsieur Wilhem Hubner. Monsieur Edgard Bonte a également été nommé président du Directoire d'Auchan Holding par le Conseil de Surveillance d'Auchan Holding.

Émission obligataire

Le 25 janvier 2018, Auchan Holding a émis un emprunt obligataire sous le programme EMTN pour un montant de 350 M€, avec maturité de 2 ans et au taux [Euribor 3 mois + 15 bp (coupon flooré à « 0 »)].

Ceetrus – Conclusions d'un financement « Club Deal » et d'un financement «EURO PP» (Euro Private Placement)

Le 26 juillet 2018, Ceetrus a conclu la levée d'un financement de 500 M€ à échéance 2023. Ce financement a été souscrit auprès de 5 banques réunies en « Club Deal ».

Le 11 décembre 2018, Ceetrus a conclu la levée d'un financement Euro PP de 60 M€ à échéance 2025.

Auchan Holding – Réductions de capital

L'Assemblée générale extraordinaire d'Auchan Holding du 20 juin 2018 a autorisé une réduction de capital par rachat et annulation de ses propres titres. L'opération a été réalisée le 27 juillet 2018. 429 642 titres ont été rachetés au prix unitaire de 400,24 € (dont 20 € de nominal) et annulés, ramenant le capital social d'Auchan Holding de 603 893 800 € à 595 300 960 €.

L'Assemblée générale d'Auchan Holding du 22 Novembre 2018 a autorisé une seconde réduction de capital par rachat et annulation de ses propres titres. L'opération a été réalisée le 21 décembre 2018 par un rachat de 199 880 titres au pris unitaire de 400,24 € (dont 20 € de nominal) puis leur annulation, amenant le capital social d'Auchan Holding à 591 303 360 €.

Ceetrus France – Annonce de la création de la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) Gare du Nord 2024

Le 20 décembre 2018, Gares & Connexions, branche de la SNCF en charge de la gestion et de l'exploitation des 3 000 gares de France et Ceetrus annoncent la création et la composition de la structure « SEMOP Gare du Nord 2024 » qui va transformer la gare du Nord à l'horizon 2024. La SEMOP Gare du Nord 2024, dont l'actionariat sera détenu à 34 % par SNCF Gares & Connexions et 66 % par Ceetrus, sera créée au mois de février 2019.

Évolution du parc de magasins

Au cours de l'année 2018, le nombre de points de vente exploités par Auchan Retail a évolué comme suit :

- en Europe de l'Ouest, le nombre de points de vente a diminué en net de 4 unités ;
- en Europe Centrale et de l'Est, le nombre de points de vente a augmenté en net de 10 unités, dont, principalement + 6 en Roumanie et + 4 en Hongrie ;
- en Asie et Afrique, le parc de magasins a progressé en net de 284 unités, dont + 270 en Chine, + 2 au Vietnam et + 10 au Sénégal.

Évolution du périmètre de consolidation

Auchan Retail Vietnam – Acquisition de la société Asia Investment

Auchan Retail Vietnam a signé le 28 février 2018 le *closing* concernant le rachat de 100 % de la société Asia Investment, exploitant un hypermarché Giant à Crescent Mail.

Ceetrus Portugal

- Le 1^{er} mars 2018, Ceetrus Portugal a signé l'acquisition de 2 centres commerciaux Forum Montijo, Forum Sintra et du Retail Park de Sintra à Lisbonne au travers de l'acquisition de 5 sociétés.
- Le 26 février 2018, Ceetrus Portugal a pris une participation de 50 % dans la société Neutripromo, détentrice de terrains et de permis commerciaux, destinée à porter le projet de *business center* au Portugal.

Ceetrus Luxembourg – Acquisition des bureaux JBBK et Kubik

- Ceetrus Luxembourg a signé le 30 août 2018 le *closing* concernant l'acquisition des bureaux JBBK au travers de l'acquisition de 4 sociétés.
- Ceetrus Luxembourg a signé le 30 novembre 2018 le *closing* concernant l'acquisition des bureaux Kubik.

Ces acquisitions ont été comptabilisées en acquisitions d'immeubles de placement et d'immobilisations corporelles.

Oney Bank – Acquisition de la société In Confidence Insurance

Le 29 janvier 2018, acquisition de 100 % de la société In Confidence Insurance (ICI), agent spécialisé dans les assurances affinitaires (extension de garantie et casse).

1.3 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Émission obligataire

En janvier 2019, la société Auchan Holding a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un nominal de 1 000 M€ à échéance 5 ans au taux fixe de 2 625 %.

Entrée en négociation exclusive avec le groupe BPCE en vue d'une prise de participation de BPCE dans Oney Bank SA

Après des négociations entamées en 2018, le 12 février 2019, le groupe BPCE et Auchan Holding ont annoncé être entrés en négociation exclusive en vue de nouer un partenariat de long terme à travers une prise de participation de BPCE à hauteur de 50,1 % dans Oney Bank SA.

Ce projet va faire l'objet d'une information-consultation des instances représentatives du personnel. À l'issue de cette consultation, les parties pourraient signer leur accord de partenariat. Le *closing* de cette transaction ne pourra avoir lieu qu'après l'obtention de l'approbation des autorités françaises et européennes concernées ; il est donc prévu au deuxième semestre 2019.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et les passifs hors groupe de cette activité sont classés au 31 décembre 2018 dans les rubriques « Actifs détenus en vue de la vente » et « Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente » pour les comptes annuels de l'exercice 2018.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés d'Auchan Holding ont été arrêtés par le Directoire en date du 7 mars 2019. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 21 mai 2019.

2.1.1 Déclaration de conformité

Telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2018, les états financiers consolidés d'Auchan Holding sont établis conformément aux normes comptables internationales qui comprennent les IAS (*International Accounting Standards*), les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) ainsi que leurs interprétations publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations Committee*).

2.1.2 Référentiel appliqué

Les normes internationales, amendements aux normes existantes et les interprétations adoptés par l'Union européenne entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2018, et qui ont une incidence significative sur les comptes consolidés d'Auchan Holding sont détaillés dans la note ci-dessous.

Première application d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 remplace la norme IAS 11 – *Contrats de construction* et IAS 18 – *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13 – *Programmes de fidélisation de la clientèle* et IFRIC 15 – *Accords de construction de biens immobiliers*. Son champ d'application couvre l'ensemble des contrats conclus avec les clients, à l'exception des contrats de location (revenus de location et de sous-location), des instruments financiers (produits d'intérêt) et des contrats d'assurance, couverts par d'autres normes.

La norme IFRS 15 introduit un modèle unique en cinq étapes permettant de déterminer le moment et le montant de chiffre d'affaires à reconnaître au titre du contrat. Elle introduit de nouveaux concepts et principes en matière de reconnaissance du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à composants multiples. Le chiffre d'affaires est reconnu afin de traduire le transfert du contrôle des biens et services aux clients d'une manière qui reflète les paiements que la société s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, sans retraiter les exercices comparatifs, comme autorisé par la norme.

La grande majorité du chiffre d'affaires du Groupe étant constituée par les ventes aux clients finaux réalisées dans les magasins, les stations-service ou les drives – ventes sans autre obligation de performance, pour lesquelles le revenu est reconnu lors du passage en caisse des clients – les impacts de l'application d'IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires et des autres revenus sont peu significatifs. L'entrée en vigueur de la norme a principalement eu pour impact de reclasser une fraction du chiffre d'affaires en déduction du coût des ventes pour un montant de 189 M€ ainsi que la constatation d'une commission d'agent nette en marge de

certaines partenariats. Ces retraitements sont sans impact sur le résultat et les capitaux propres.

Si le principe de dégagement du chiffre d'affaires et de marge à l'avancement n'est pas remis en cause, le calcul de l'avancement du chantier (logement et bureaux) intègre les coûts liés aux terrains, entraînant une constatation de chiffre d'affaires et de marge plus importante en début de contrat. Ceetrus appliquait déjà ce principe pour la reconnaissance de son chiffre d'affaires. Par conséquent, aucun impact n'a été comptabilisé.

Première application d'IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 – *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* concernant le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que sur la comptabilité de couverture générale.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, sans retraiter les exercices comparatifs, tel qu'autorisé par la norme. Les impacts liés à la première application rétrospective de la norme, comptabilisés dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018, sont mentionnés ci-dessous.

Cette norme regroupe 3 volets : classement et évaluation des instruments financiers, dépréciation des actifs financiers, et comptabilisation des opérations de couverture hors macro-couverture.

Les principales évolutions induites par chaque volet sont les suivantes :

• Volet 1 : Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

Pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, IFRS 9 retient une nouvelle approche basée d'une part sur les caractéristiques contractuelles des actifs et d'autre part sur le modèle économique de gestion de ces actifs (*business model*).

IFRS 9 supprime les anciennes catégories d'IAS 39 actifs détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et actifs disponibles à la vente.

La nouvelle norme présente 3 grandes classes d'actifs financiers : ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (recyclable ou non recyclable) et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement des actifs financiers selon IFRS 9 se fait en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Les actifs financiers détenus par le Groupe comptabilisés au coût amorti selon la norme IAS 39 respectent les critères IFRS 9 de *Solely Payment of Principal and Interest* et de *business model* centré sur la collecte des flux contractuels de trésorerie. L'application d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact significatif sur les méthodes comptables du Groupe en ce qui concerne l'évaluation des actifs financiers au coût amorti.

L'application du volet « Classement et évaluation des instruments financiers » a conduit le Groupe à scinder en deux catégories les actifs précédemment classés en « Actifs disponibles à la vente » sous IAS 39, ainsi :

- « Placement en instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres »,
- « Placement en instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat ».

L'application de la norme a également conduit le Groupe à créer une nouvelle composante non recyclable dans son résultat global pour enregistrer à compter du 1^{er} janvier 2018 les variations de juste valeur des « Placements en instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres ». La variation liée à la comptabilisation à la juste valeur des titres précédemment comptabilisés à la valeur historique, soit + 8 M€, a été comptabilisée au 1^{er} janvier 2018 (contrepartie capitaux propres).

● Volet 2 : Dépréciation des actifs financiers

L'application du volet « Dépréciation des actifs financiers » impacte le Groupe au 1^{er} janvier 2018, notamment l'activité de crédit à la clientèle. Pour les activités Retail et Ceetrus, les impacts sur le bilan d'ouverture sont non significatifs. En effet, IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL « *Expected Credit Loss* ») :

- pour l'activité de crédit à la clientèle, l'impact au 1^{er} janvier 2018 de l'application de la norme IFRS 9 est une hausse de la dépréciation des encours de crédits pour 65 M€ (nette de la réintégration d'éléments hors bilan) par contrepartie des capitaux propres pour un montant de - 44 M€ nets des impôts différés,

Cet impact s'explique par le provisionnement des encours sains du stage 1 (non provisionnés selon IAS 39) et le provisionnement plus long (augmentation de la durée de vie) des encours en stage 2 (encours dont le niveau d'augmentation de risque de crédit est significatif). L'impact sur le stage 3 (encours avec événement de crédit avéré) est négligeable, à l'exception des plans de surendettement en France, reclassés en stage 3 ;

- pour les activités Retail et Ceetrus, le Groupe applique l'approche simplifiée pour comptabiliser les pertes attendues sur les clients et les comptes rattachés.

● Volet 3 : Comptabilité de couverture

L'application du volet « Comptabilisation des opérations de couverture » aboutit à un élargissement des conditions d'éligibilité des instruments de couverture et des éléments couverts, à un assouplissement des critères de tests d'efficacité et moins de volatilité dans le résultat.

Le Groupe a prospectivement qualifié de couverture de *cash flow hedge* des *swaps* receveurs taux variable payeur taux fixe, couvrant des expositions agrégées de dette à taux fixe et de *swaps* receveurs taux fixe payeurs taux variable. La partie efficace de la variation de valeur de ces instruments nouvellement qualifiés de couverture est comptabilisée en réserve de couverture de flux de trésorerie à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe a choisi de qualifier de manière rétrospective de « coût de la couverture » le *Foreign Currency Basis Spread* des *cross-currency swaps* qualifiés de couverture de juste valeur (*Fair value Hedge*). L'impact du retraitement IFRS 9 sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe s'élève à 1,6 M€ et représente la juste valeur du *Basis Spread* des instruments qualifiés rétrospectivement de couverture au 1^{er} janvier 2018.

La variation de juste valeur du *Basis Spread* est exclue de la qualification de couverture. Elle est comptabilisée en réserve de couverture, et amortie en résultat sur la durée de la couverture.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur. Leur effet éventuel sur les comptes consolidés est en cours d'analyse, sauf précision contraire.

IFRS 16 – Contrats de location

La nouvelle norme sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La norme IFRS 16, qui concerne principalement les preneurs, supprime la distinction entre location simple et location-financement d'IAS 17 et prévoit un modèle de comptabilisation unique chez le preneur qui nécessite de reconnaître au bilan la constatation d'un actif représentatif d'un droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers, avec possibilité d'exemption de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. Selon ce modèle, sera comptabilisée en charge opérationnelle la dotation aux amortissements de l'actif, et, en charge financière, le coût de la dette envers le bailleur, alors que selon les textes en vigueur la charge de loyer est constatée en charge opérationnelle.

En 2017, le Groupe avait procédé à l'identification de ses contrats de location et entamé les réflexions concernant la mise en œuvre de la norme. Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a réalisé les travaux suivants qui sont en cours de finalisation :

- procédé à une étude des solutions informatiques et choisi un outil dédié à la mise en œuvre de la norme ;
- réalisé le paramétrage de l'outil mis en place pour collecter les données des contrats de location et effectuer les calculs requis par la norme ;
- renseigné dans l'outil dédié les contrats entrant dans le champ d'application de la norme d'une part et qui remplissent les critères retenus par le Groupe dans le cadre des mesures de simplification autorisées par la norme, d'autre part ;
- arrêté la méthode de détermination des taux d'actualisation des loyers futurs et calculé les taux qui seront appliqués le 1^{er} janvier 2019 lors de l'entrée en vigueur de la norme.

La norme IFRS 16 sera appliquée au 1^{er} janvier 2019, suivant la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage ajusté du montant des loyers payés d'avance ou en charges à payer ; tous les impacts de la transition seront enregistrés en contrepartie des capitaux propres.

Les travaux d'estimation de la dette liée à l'application de la norme au 1^{er} janvier 2019 sont en cours de finalisation.

Le niveau d'engagement financier minimum relatif aux contrats de location est détaillé en note 6.5.2.

IFRIC 23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de l'interprétation IFRS 23, dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019. Les travaux sont en cours d'analyse.

2.1.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables d'Auchan Holding et les principales estimations portent notamment sur les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. note 6.3) ;
- l'évaluation des provisions, des ressources fournisseurs à recevoir (cf. notes 9 et 3.1) ;
- l'évaluation des engagements de retraites (cf. note 5.2) ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur des actifs corporels, incorporels et *goodwill* (cf. note 6.6) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (dont ceux relatifs à des déficits fiscaux reportables) (cf. note 12.1) ;
- l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables, lors de regroupements d'entreprises (cf. note 2.1.5) ;
- l'évaluation des crédits à la clientèle (cf. note 11.1) ;
- l'information sur la juste valeur des immeubles de placement donnée dans les notes de l'annexe (cf. note 6.4).

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou du fait de nouvelles informations. Les valeurs réelles pourraient être différentes des valeurs estimées.

2.1.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle d'Auchan Holding sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Auchan Holding a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles de nature substantive sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles Auchan Holding exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part d'Auchan Holding dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». La quote-part des autres éléments du résultat global provenant des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Si la quote-part d'Auchan Holding dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une

obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation. Les états financiers consolidés intègrent les comptes des sociétés acquises à compter de la date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date de perte de contrôle d'Auchan Holding.

Toutes les transactions et soldes intragroupe entre sociétés membres du périmètre de consolidation sont éliminés.

2.1.5 Intégration des comptes de l'activité de crédit

Les comptes des activités de crédit d'Oney Bank et de ses filiales sont consolidés par intégration globale dans les états financiers consolidés d'Auchan Holding. Cependant, en application d'IFRS 5, leurs contributions aux comptes consolidés d'Auchan Holding ont été reclassés en « Actifs non courants détenus en vue de la vente » (cf. note 2.6).

Comfactor Commercio Factoring SpA est une société captive de factoring en Italie qui fournit un service de préfinancement aux fournisseurs.

Les comptes de Comfactor sont consolidés par intégration globale dans les états financiers consolidés d'Auchan Holding de la manière suivante :

- les postes d'actif et de passif sont affectés selon leur nature aux rubriques ad hoc du bilan consolidé en distinguant dans une rubrique spécifique à l'actif les crédits à la clientèle et au passif leur financement ;
- au compte de résultat, les produits d'exploitation bancaire figurent en produits des activités ordinaires, les charges d'exploitation bancaire en coût des ventes et le produit net bancaire en marge commerciale.

2.1.6 Regroupements d'entreprises

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*, dans ses comptes consolidés Auchan Holding comptabilise les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 selon la méthode de l'acquisition.

En application de cette méthode, l'ensemble des éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel pris en charge est évalué et comptabilisé à la juste valeur à la date de prise de contrôle. La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont enregistrés en charges de la période.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part d'intérêts d'Auchan Holding dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise constitue un *goodwill* qui est porté à l'actif du bilan. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding a la possibilité d'opter soit pour un *goodwill* partiel (se limitant à la quote-part acquise par Auchan Holding et ses filiales), soit pour un *goodwill* complet. Dans ce dernier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur et, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding comptabilise un *goodwill* sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation. Les variations ultérieures des parts d'intérêts dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

En cas d'acquisition par étapes, la quote-part antérieurement détenue par Auchan Holding et ses filiales est réévaluée à sa juste valeur. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de la participation est enregistrée en compte de résultat lorsque l'une des étapes conduit à une prise de contrôle. Si le contrôle est déjà avéré, l'écart est pris en situation nette. Lors de la perte de contrôle d'une filiale, la quote-part éventuellement conservée directement ou indirectement par Auchan Holding est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Le *goodwill* lié à une entreprise associée comptabilisée par mise en équivalence est rattaché au poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

En cas de *goodwill* négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Dans ses comptes consolidés, Auchan Holding dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date de prise de contrôle pour affiner les évaluations initiales des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle sous condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel et par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Au cours de la période d'évaluation, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en *goodwill* lorsqu'elles se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont enregistrés en résultat, sauf s'ils avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres.

Les impôts différés actifs de l'entité acquise, non reconnus à la date de prise de contrôle ou durant la période d'évaluation, sont ultérieurement enregistrés en résultat sans ajustement du *goodwill*.

2.1.7 Opérations en devises

La monnaie fonctionnelle d'Auchan Holding et la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont l'euro.

Conversion des états financiers des entreprises étrangères

Auchan Holding n'ayant pas de filiale exerçant son activité dans des économies en hyperinflation, les états financiers de l'ensemble des entreprises étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros par application de la méthode suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les flux sont convertis au cours moyen de change de la période.

Les différences de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont portées au poste « Écarts de conversion » inclus dans l'état du résultat global, au sein des autres éléments du résultat global, et sont comptabilisées en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les *goodwill* et les ajustements à la juste valeur dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans l'état du résultat global, sur la ligne « Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger ».

Comptabilisation des opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, couverts ou non, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ; les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions initiales.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

2.1.8 Présentation de l'information financière

Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million d'euros le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

État de la situation financière

Les actifs et passifs entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en éléments courants. Les autres actifs et passifs sont classés en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de 12 mois à compter de la date d'arrêté comptable.

Le tableau des flux de trésorerie d'Auchan Holding est établi en conformité avec la norme IAS 7, selon la méthode indirecte à partir du résultat net de l'ensemble consolidé et est ventilé selon 3 catégories :

- les flux de trésorerie liés à l'activité (y compris les impôts) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (notamment acquisition et cession de participations, et d'immobilisations hors location-financement) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement (notamment émission et remboursement d'emprunts, rachat d'actions propres, dividendes versés).

2.2 PRINCIPAUX CHANGEMENTS DE LA PÉRIODE

L'entrée en vigueur des normes IFRS 9 – *Instruments financiers* et IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* sont les principaux changements de la période (cf. note 2.1.2).

2.3 PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les évolutions de périmètre de consolidation significatives sur l'exercice 2018 sont les suivantes :

- Rachat de 100 % de la société Asia Investment par Auchan Retail Vietnam (cf. faits marquants note 1.2) ;
- Ceetrus Portugal : Acquisition de 2 centres commerciaux Forum Montijo, Forum Sintra et d'un Retail Park Sintra à Lisbonne et prise de participation de 50 % dans la société Neutripromo (cf. faits marquants note 1.2) ;
- Ceetrus Luxembourg : acquisition des bureaux JBBK et Kubik (cf. faits marquants note 1.2).

2.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Auchan Holding a des relations avec ses filiales (consolidées par intégration globale), avec des co-entreprises et entreprises associées (consolidées par mise en équivalence).

Parties liées ayant un contrôle sur Auchan Holding

Il n'y a pas de transaction significative avec les actionnaires de référence d'Auchan Holding SA à l'exception du dividende versé à l'ensemble des actionnaires (cf. note 8.1).

Rémunérations des dirigeants

La charge comptabilisée en 2018 au titre de la rémunération des dirigeants (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) s'élève à 3,7 M€ et se décompose de la façon suivante :

- avantages à court terme (y compris jetons de présence) : 3,1 M€ ;
- paiement en actions : 0,6 M€ ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 0,1 M€.

Co-entreprises/Entreprises associées

Les informations relatives aux co-entreprises et entreprises associées consolidées par mise en équivalence sont données en note 7.

Les transactions réalisées avec ces entreprises sont effectuées aux conditions de marché. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagement significatif avec ces sociétés.

Activités conjointes

Aucun accord répondant aux caractéristiques des activités conjointes au sens d'IFRS 11 n'a été identifié.

2.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les engagements hors bilan correspondent aux engagements donnés ou reçus par les entités du périmètre de consolidation d'Auchan Holding et non comptabilisés au bilan.

Au 31 décembre 2018, la Direction financière n'a pas connaissance d'engagements hors bilan susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du périmètre de consolidation d'Auchan Holding.

Le détail des engagements hors bilan est mentionné dans la note 6.7 pour les engagements liés aux immobilisations incorporelles et corporelles, la note 10.7 pour les engagements liés au financement et dans la note 11.4 pour les engagements liés à l'activité de crédit.

Options d'achat d'actions

Oney Bank et Ceetrus Luxembourg disposent d'engagements en matière d'options d'achat d'actions concernant les titres des minoritaires de certaines de leurs filiales. Ils s'élèvent au 31 décembre 2018 à 26 M€. Au 31 décembre 2017, ces engagements s'élevaient à 25 M€.

2.6 ACTIVITÉS ARRÊTÉES, CÉDÉES, OU EN COURS DE CESSION, ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le groupe constitué par Oney Bank et ses filiales est consolidé dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2018.

Courant 2018, des négociations ont été initiées par Auchan Holding pour nouer un partenariat stratégique entre sa filiale Oney et un partenaire. Compte tenu de l'état d'avancement de ces négociations et dans le respect des critères déterminés par la norme IFRS 5, Oney Bank a été classée en « activité destinée à être cédée ». Les critères permettant l'application de la norme IFRS 5 requièrent la disponibilité de la participation pour une vente immédiate dans son état actuel ainsi que la qualification comme étant « hautement probable » de la perte de contrôle (cf. événements post-clôture en note 1.3).

Le résultat du groupe Oney Bank et de ses filiales est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession » et fait l'objet d'un retraitement sur l'ensemble des périodes publiées dans le compte de résultat. Les actifs et les passifs hors Groupe de cette activité sont classés au 31 décembre 2018 dans les rubriques « Actifs détenus en vue de la vente » et « Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente » pour les comptes annuels de l'exercice 2018, sans retraitement des périodes antérieures.

Détail des actifs et des passifs de l'activité Oney destinés à être cédés au 31 décembre 2018

(en M€)	Hors Groupe	Groupe ⁽¹⁾	Total
Actif non courant	1 521	185	1 706
<i>dont, principalement, crédit à la clientèle</i>	1 369	-	1 369
Actif courant	1 479	35	1 514
<i>dont, principalement, crédit à la clientèle</i>	1 374	-	1 374
TOTAL ACTIF	3 000	220	3 220
Passif non courant	519	450	969
<i>dont, principalement, dettes finançant l'activité de crédit</i>	535	450	985
Passif courant	1 219	282	1 501
<i>dont, principalement, dettes finançant l'activité de crédit</i>	928	251	1 179
TOTAL PASSIF	1 738	732	2 470

(1) Actifs et passifs inter-compagnies éliminés en consolidation.

Conformément à la norme IFRS 5, tous les éléments du compte de résultat de l'activité Oney sont présentés sur une seule ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente » pour les exercices 2018 et 2017.

Détail du résultat net de l'activité Oney pour les comptes annuels des exercices 2018 et 2017

(en M€)	2018	2017
Produits des activités ordinaires	489	486
Marge commerciale	443	424
Résultat d'exploitation courant	65	59
Autres produits et charges opérationnels	-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	65	59
Coût de l'endettement financier net	-	-
Autres produits et charges financiers	(1)	(2)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	64	57
Charge d'impôt	(14)	(15)
RÉSULTAT NET	51	42*
• Part du Groupe	48	40
• Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	2	2
EBITDA	76	61

Le compte de résultat du Groupe présente un résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession en 2017 de 82 M€ incluant la contribution Alinéa en 2017 pour 40 M€.

La variation de trésorerie de l'activité Oney destinée à être cédée incluse dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe se décompose de la façon suivante :

(en M€)	2018	2017
Flux net de trésorerie généré par l'activité	46	37
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(34)	(22)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(26)	(20)
Variation nette de trésorerie des activités cédées	(15)	(5)

NOTE 3 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

3.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES/MARGE COMMERCIALE

Principes comptables

Les produits des activités ordinaires sont composés du « Chiffre d'affaires hors taxes » et des « Autres produits ».

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises et de services réalisées par les magasins et les stations-service, sur les sites de e-commerce, les revenus générés par les activités de franchise, les revenus locatifs des galeries marchandes et des parcs d'activités commerciales et les produits d'exploitation bancaire de l'activité de crédit.

Les autres produits des activités ordinaires comprennent les redevances facturées au titre de la franchise, les droits d'entrée perçus par les galeries marchandes et les parcs d'activités commerciales, les commissions reçues dans le cadre de la vente de services, et de primes d'extension de garantie.

Les commissions perçues dans le cadre des activités commerciales pour lesquelles le groupe est réputé agir en tant qu'agent, en application d'IFRS15, sont également constatées dans les produits des activités ordinaires.

Les produits des activités ordinaires sont évalués sur la base du prix contractuel qui correspond au montant de rémunération auquel le Groupe s'attend à avoir droit, en échange de biens ou de services fournis. Le prix de la transaction est alloué à chacune des obligations de performance du contrat, qui constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu. Le revenu est reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. La reconnaissance du revenu peut donc se faire à un instant donné ou en continu (c'est-à-dire à l'avancement).

Les principales sources de revenus du Groupe se ventilent de la façon suivante :

- les ventes de biens : dans ce cas, le Groupe n'a qu'une obligation de performance qui est la livraison du bien au client. Les revenus attachés à ces ventes sont reconnus au moment où le contrôle du bien a été transféré au client, généralement lors de la livraison. Compte tenu des activités du Groupe, le transfert du contrôle a lieu :
 - au passage en caisse dans le cas des ventes en magasin,
 - à la réception des marchandises chez les franchisés et affiliés,
 - à la réception par le client pour les ventes e-commerce ;
- les prestations de services, telles que les redevances de franchise, les prestations logistiques, les revenus immobiliers (produits locatifs, honoraires de gestion locative) : dans ce

cas, le Groupe n'a généralement qu'une obligation de performance qui est la réalisation de la prestation.

- les revenus attachés à ces prestations sont reconnus en continu sur la période où les services sont rendus ;
- les produits des activités de promotion immobilière : dans ce cas, le Groupe a généralement plusieurs obligations de performance dont certaines peuvent être réalisées à un instant donné et d'autres en continu selon la méthode de l'avancement. Le résultat à l'avancement est calculé à partir de la marge à terminaison prévisionnelle, pondérée par le taux d'avancement déterminé selon les coûts encourus.

Le Groupe propose aux clients des programmes de fidélisation qui leur permettent de bénéficier de rabais ou d'autres avantages lors des prochains achats. Les avantages cumulés par les clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent une obligation de performance distincte de la vente initiale. C'est pourquoi un passif sur contrat est comptabilisé au titre de cette obligation de performance. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

Le « Coût des ventes » intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe, les variations de stocks nets des provisions pour dépréciation, les coûts logistiques, les escomptes financiers obtenus, les résultats de change sur achats de marchandises, et les charges d'exploitation bancaire de l'activité de crédit.

Les ristournes et coopérations commerciales, comptabilisées en déduction du coût des ventes, résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du Groupe avec leurs fournisseurs. Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume d'achats de marchandises effectués ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs. Ces actions de coopération commerciale font l'objet d'accords contractuels.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume. Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévus selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

La marge commerciale correspond à la différence entre les produits des activités ordinaires et le coût des marchandises vendues.

(en M€)	2018	2017
Chiffre d'affaires	50 699	52 198
Autres produits des activités ordinaires	287	471
Produits des activités ordinaires ⁽¹⁾	50 986	52 669
Achats nets des ristournes, prestations fournisseurs et des coûts annexes et logistiques	38 882	40 259
Variations de stocks (nets de dépréciations)	34	189
Coût des ventes	38 917	40 448
Marge commerciale	12 069	12 221

(1) Au 31 décembre 2018, l'intégralité du chiffre d'affaires correspond à des produits transférés à une date donnée.

3.2 EBITDA

Principes comptables

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation courant dont sont exclus les autres produits et charges d'exploitation et hors amortissements, dépréciations et provisions (hors ceux comptabilisés dans le coût des ventes).

Les frais de pré-ouverture de magasins sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

(en M€)	2018	2017
Résultat d'exploitation courant	397	876
• Autres produits et charges d'exploitation	11	(13)
• Amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾	1 591	1 509
EBITDA	1 999	2 373

(1) Y compris les montants comptabilisés dans les charges de personnel et autres charges externes pour 62 M€ en 2018 et 82 M€ en 2017.

3.3 RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT

3.3.1 Autres produits et charges d'exploitation

(en M€)	2018	2017
Plus et moins values nettes de cession (dont reprise de dépréciation sur actifs cédés)	(23)	25
Autres	12	(13)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	(11)	13

3.3.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au Règlement n° 2016-09 émis par l'Autorité des normes comptables (ANC), le tableau suivant présente le montant hors taxes des honoraires (hors débours) versés par Auchan Holding et ses filiales françaises au titre des mandats de commissaires aux comptes :

(en M€)	PricewaterhouseCoopers Audit	KPMG Audit
Certification des comptes	1.3	1.7
Services autres que la certification des comptes (SACC)	0.1	1.1

Les services autres que la certification des comptes intègrent les honoraires relatifs à des travaux requis par la loi, notamment autorisation d'attribution d'actions gratuites, augmentations de capital réservées aux salariés, réductions de capital, ainsi qu'aux attestations, lettres de confort, procédures convenues et « due diligences ». Les honoraires de l'exercice sont principalement liés au projet de cession du Groupe Oney Bank.

3.3.3 Amortissements, provisions et dépréciations

(en M€)	2018	2017
Dotations aux amortissements, nettes de reprises ⁽¹⁾	1 507	1 478
Dotations aux provisions et aux dépréciations, nettes de reprises de provisions sans objet	123	87
MONTANT NET AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 630	1 565

(1) Dont 100 M€ concernant la dotation aux amortissements des autres immobilisations incorporelles en 2018 (83 M€ en 2017) (cf. note 6.2).

3.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Principes Comptables

Les opérations non récurrentes, de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante, sont classées en « Autres produits et charges opérationnels » conformément à la recommandation n°2013-R.03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Ce poste inclut notamment les dépréciations significatives éventuelles des *goodwill*, des dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs corporels ainsi que les éléments à la fois inhabituels, anormaux, significatifs et ne relevant pas de l'exploitation courante tels que des frais de restructurations majeurs ou des indemnités exceptionnelles de rupture de contrat.

(en M€)	2018	2017
Dépréciation d'actifs immobilisés (- 1 147 M€) et coûts de fermeture de magasins (- 71 M€), principalement en France et en Russie :	(1 218)	(126)
<ul style="list-style-type: none"> • 2018 : Principalement en France (- 457 M€), en Italie (- 440 M€), en Russie (- 155 M€), en Chine (- 46 M€), en Pologne (- 44 M€), dont 93 M€ sur les immeubles de placements (21 M€ chez Ceetrus Russie) • 2017 : Principalement en France (- 7 M€), en Chine (- 44 M€), en Russie (- 17 M€), en Pologne (- 48 M€) ainsi qu'à Taiwan (- 5 M€), dont 56 M€ sur les immeubles de placement 		
Profit de réestimation lié à la prise de contrôle et à la consolidation par intégration globale d'actifs immobiliers/Profit lié à la cession d'actifs immobiliers :		44
<ul style="list-style-type: none"> • Profit lié à la cession d'actifs immobiliers : 2017 : en France, profits de réestimation liés à la prise de contrôle d'actifs immobiliers (notamment, SCI Petit Menin (Promenade de Flandre) 		
Groupe Cambria : Perte de valeur goodwill et dépréciation de créances ⁽¹⁾	(11)	(118)
Dépréciations des loyers payés d'avance	(17)	
Profit exceptionnel sur les cartes prépayées en Chine ⁽²⁾	5	40
Provision coûts de réorganisation des services d'appui Auchan Retail France ⁽³⁾	(6)	(36)
Autres charges et produits :	(6)	23
2018 : Frais de cession Oney		
2017 : Reprise de provision sur litige suite à une décision judiciaire favorable 2016 : Indemnités de rupture de contrat		
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(1 254)	(173)

(1) Retail Italie : Différents événements intervenus au cours du 1^{er} semestre 2017 ont conduit à modifier l'appréciation du contrôle selon les principes IFRS et à consolider la société par intégration globale à compter du 30 juin 2017. En outre, un accord a été conclu en décembre 2017 permettant à Auchan d'acquiescer les 49 % détenus par le partenaire et de détenir désormais 100 % des titres de la SCS Cambria. Auchan a demandé la mise en faillite du groupe Cambria le 27 juillet 2018 auprès du tribunal de Barcellona Pozzo di Gotto (Messina). Sur la base de l'appréciation à fin décembre 2018 de la situation de faillite du groupe Cambria, une charge complémentaire de 11 M€ a été comptabilisée sur l'exercice. En 2017, sur la base de l'appréciation à fin décembre du risque résultant de la situation économique et financière de la société, une charge de 118 M€ avait été comptabilisée sur l'exercice, constituée d'une dépréciation intégrale du goodwill pour 94 M€ et d'une dépréciation de créances de la SCS Cambria vis-à-vis du partenaire Cambria pour 24 M€.

(2) Ce montant correspond à la quote-part des cartes émises depuis plus de 5 ans ayant une très faible probabilité d'être consommées en magasins dans le futur.

(3) Impact du déploiement de la marque unique, de la réorganisation des services d'appui, et de la nouvelle organisation commerciale adaptée aux « zones de vie » des clients.

3.5 STOCKS

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Leur coût de revient est net de ristournes de fin d'année et de coopérations commerciales, et incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des

produits dans les magasins. L'évaluation des stocks est faite soit au dernier prix d'achat, méthode s'apparentant au FIFO (« premier entré, premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide des stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré, soit au prix de vente après un abattement correspondant à la marge. Ils sont dépréciés si leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient.

(en M€)	2018	2017
Valeur brute	4 933	5 046
Dépréciation	(136)	(136)
VALEUR NETTE	4 797	4 910

Évolution de la dépréciation

(en M€)	2018	2017
Au 1^{er} janvier	(136)	(130)
Dotations nettes des reprises	(3)	(9)
Variations de périmètre et écarts de conversion	3	3
AU 31 DÉCEMBRE	(136)	(136)

Aucun stock n'est donné en nantissement de dette.

NOTE 4 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Principes comptables

En application d'IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à la disposition de la Direction pour évaluer les performances et l'activité de l'ensemble constitué par Auchan Holding et ses filiales et des différents secteurs qui le composent. Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires.

Un secteur opérationnel est une composante du périmètre de consolidation qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par les différents décideurs opérationnels, est basée

sur le résultat d'exploitation courant. Le principal décideur opérationnel est le président du Directoire.

Les actifs sectoriels comprennent les *goodwill*, les autres immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les participations dans les sociétés mises en équivalence, les crédits à la clientèle, les stocks, les créances clients et les autres créances courantes.

Les passifs sectoriels se composent des provisions, des dettes finançant l'activité de crédit, des dettes fournisseurs et des autres dettes courantes.

Les investissements du secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les *goodwill* et les locations-financement mais hors décalages de trésorerie.

4.1 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels (en M€)	Auchan Retail		Immobilier		Oney Bank ⁽¹⁾		Holdings et éliminations		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits des activités ordinaires externes	50 269	52 002	717	667	489	486			51 475	53 155
Produits des activités ordinaires internes	6	9	9	6	18	14	(33)	(30)		
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	50 275	52 011	726	673	507	500	(33)	(30)	51 475	53 155
Résultat d'exploitation courant	177	621	193	229	65	59	27	27	462	935
Autres produits et charges opérationnels									(1 254)	(173)
Résultat d'exploitation									(792)	762
Coût de l'endettement financier net									(37)	(39)
Autres produits financiers									13	15
Autres charges financières									(56)	(12)
Charge d'impôt									(71)	(255)
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence									(3)	(2)
Résultat net des activités poursuivies									(946)	470
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession										40
RÉSULTAT NET									(946)	509
Actifs sectoriels	23 609	24 271	4 697	4 636	2 924	2 914	25	57	31 255	31 878
Passifs sectoriels	12 865	12 843	486	493	2 604	2 595	30	38	15 985	15 969

(1) Oney est présenté comme n'étant pas retraité en activité destinée à être cédée.

Autres informations (en M€)	Auchan Retail		Immobilier		Oney Bank		Holding et éliminations		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Investissements bruts	1 251	1 342	455	365	14	13		1	1 720	1 721
Dotations aux amortissements	1 280	1 269	226	208					1 507	1 488
Pertes de valeur, nettes des reprises ⁽¹⁾	(1 056)	(185)	(96)	(64)					(1 152)	(249)
Autres charges et produits d'exploitation sans contrepartie en trésorerie ^{(1) (2)}	(162)	(60)	(17)	(13)	(32)	(18)		(8)	(212)	(99)

(1) () = charges.

(2) Charges significatives : dotations/reprises de provisions et de dépréciations autres que les pertes de valeur sur immobilisations (essentiellement dépréciation d'actifs courants, des crédits à la clientèle et des provisions pour risques et charges).

4.2 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en M€)	France		Europe occidentale hors France		Europe Centrale et de l'Est		Reste du monde – Asie et Afrique		Éliminations		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits des activités ordinaires	17 972	19 270	9 727	9 977	9 570	10 411	13 716	14 355	(904)	(858)	51 475	53 155
Actifs sectoriels non courants hors impôts et financiers	5 376	5 744	4 340	4 018	3 806	4 211	6 800	7 034			20 323	21 007

Oney est présenté comme n'étant pas retraité en activité destinée à être cédée.

4.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SECTORIELS

Oney est présenté comme n'étant pas retraité en activité destinée à être cédée.

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs d'Auchan Holding et de ses filiales :

(en M€)	2018	2017
Goodwill	3 022	3 692
Autres immobilisations incorporelles	1 058	1 052
Immobilisations corporelles	10 977	11 636
Immeubles de placement	5 265	4 627
Actifs sectoriels non courants, hors impôts et financiers	20 323	21 007
Participations dans les sociétés mises en équivalence	222	184
Activité de crédits non courants	1 369	1 265
Stocks	4 797	4 910
Activité de crédits courants	1 510	1 647
Créances clients	498	526
Autres créances courantes	2 536	2 339
Actifs sectoriels	31 255	31 878
Autres actifs financiers non courants	479	504
Dérivés actifs non courants	126	129
Actifs d'impôts différés	361	350
Créances d'impôt exigible	160	113
Dérivés actifs courants	125	52
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 429	2 619
TOTAL DES ACTIFS	35 935	35 645

4

Le total des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des passifs d'Auchan Holding et de ses filiales.

(en M€)	2018	2017
Provisions non courantes	267	282
Dettes finançant l'activité de crédit non courantes	997	928
Provisions courantes	333	247
Dettes finançant l'activité de crédit courantes	1 327	1 387
Dettes fournisseurs	8 536	8 799
Autres dettes courantes	4 526	4 325
Passifs sectoriels	15 985	15 969
Capitaux propres	11 448	13 281
Emprunts et dettes financières non courantes	4 199	3 728
Dérivés passifs non courants	17	22
Autres dettes non courantes	468	341
Passifs d'impôts différés	500	627
Emprunts et dettes financières courantes	3 162	1 487
Dérivés passifs courants	22	52
Dettes d'impôt exigible	132	140
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	35 935	35 645

NOTE 5 CHARGES ET AVANTAGES DE PERSONNEL

5.1 CHARGES DE PERSONNEL

(en M€)	2018	2017
Rémunérations du personnel après charges sociales et main-d'œuvre externe	6 246	6 029
Intéressement et participation	169	237
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi	(90)	(103)
Avantages au personnel et paiements en actions ⁽¹⁾	26	16
MONTANT NET AU COMPTE DE RÉSULTAT	6 351	6 179

(1) Dont charges comptabilisées en 2018 au titre des régimes à prestations définies, y compris dotation nette de reprise pour 22 M€ et autres avantages au personnel long terme pour 4 M€, contre - 10 M€ en 2017.

L'effectif moyen en « équivalent temps plein » de l'ensemble constitué par les entreprises intégrées est de 340 577 salariés en 2018, contre 341 399 en 2017.

5.2 AVANTAGES AU PERSONNEL

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 19 - *Avantages au personnel*, l'ensemble des entités du périmètre de consolidation recense et enregistrent l'ensemble des avantages accordés au personnel. Ainsi, Auchan Holding et ses filiales participent selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel.

Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel des entreprises bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi.

Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les cotisations définies s'élèvent à 429 M€ en 2018 (450 M€ en 2017).

Régimes à prestations définies

Les engagements résultant de régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations, réalisées par des actuaires externes, ont lieu chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les caractéristiques propres à chaque société (taux de *turnover*, progression de salaire) et selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé (taux d'actualisation, inflation).

Les régimes peuvent être soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux d'Auchan Holding et ses filiales, soit non financés.

Pour les régimes à prestations définies non financés, le passif comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des obligations. Le coût des services passés, désignant la variation d'une obligation suite à la modification ou à la réduction d'un régime est comptabilisé immédiatement en charges à la date de ces changements.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs ne peut être comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour Auchan Holding et/ou l'une de ses filiales. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, le montant de l'actif comptabilisé au bilan est plafonné.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net, le cas échéant). Dans les comptes consolidés, Auchan Holding les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat

global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice (comptabilisé en charges de personnel), le coût financier net (comptabilisé en autres charges et produits financiers) et le coût des services passés de l'exercice. Dans les comptes consolidés, Auchan Holding et ses filiales déterminent la charge d'intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif net.

Les régimes à prestations définies concernent principalement les indemnités de fin de carrière en France (IFC) et les indemnités de rupture légale en Italie (TFR).

En France, les régimes sont financés ; les actifs sont gérés par le groupe AG2R La Mondiale, mutuelle française d'assurance, notée A-. AG2R La Mondiale a mis en place un double dispositif pour prémunir ses clients du risque de contrepartie. D'une part, en isolant l'activité retraite dans une filiale d'assurance dédiée Ariel Assurance et d'autre part, en accordant à Ariel Assurance le nantissement des titres détenus au sein de l'actif général de La Mondiale à hauteur des engagements couverts.

Les engagements des sociétés du périmètre de consolidation en Italie concernent principalement les indemnités de fin de carrière légales, dites « TFR » (*Trattamento di Fine Rapporto*). Ce système a fait l'objet d'une profonde réforme en 2007 : depuis cette date, l'employeur est tenu de verser à un fonds de pension indépendant une cotisation libératoire ; l'engagement qui reste porté par les filiales d'Auchan Holding en Italie ne concerne par conséquent que les droits acquis avant cette date.

Les provisions (non courantes et courantes) pour avantages au personnel s'élèvent à 174 M€ au 31 décembre 2018 (contre 188 M€ au 31 décembre 2017), dont 10 M€ au titre des autres avantages à long terme et 164 M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	2018		2017	
	France	Italie	France	Italie
Taux d'actualisation au 1 ^{er} janvier	1,80 %	1,80 %	2,00 %	1,50 %
Taux d'actualisation au 31 décembre	1,80 %	1,80 %	1,80 %	1,80 %
Taux d'augmentation attendu des salaires	2,00 %	3,00 %	2,00 %	2,00 %
Table des taux de mortalité	TF 00-02 et TH 00-02	IPS55	TF 00-02 et TH 00-02	IPS55

En France et en Italie, le taux d'actualisation a été défini sur la base des principaux référentiels AA de durée équivalente à celle des engagements existants sur le marché.

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles. L'hypothèse retenue fin 2018 est une augmentation de l'inflation de 2 % en France et 3 % en Italie.

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du périmètre de consolidation d'Auchan Holding.

Sensibilité aux hypothèses

L'abaissement du taux d'actualisation de 50 points de base augmenterait la valeur de l'obligation de 5 % en France et de 4 % en Italie (incidence en autres éléments du résultat global).



L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation (en M€)	2018	2017
Valeur actualisée de l'obligation au 1^{er} janvier	372	385
Coût financier	7	7
Coût des services rendus	16	16
Coût des services passés	7	3
Réductions liquidations ⁽¹⁾	3	(5)
Prestations payées	(7)	(6)
Écarts actuariels	(45)	(28)
Écarts de conversion		
Autres		1
Variation de périmètre	(4)	
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 31 DÉCEMBRE	350	372
<i>Dont engagements financés</i>	249	270

(1) Le poste « réductions/liquidations » correspond principalement à la reprise de provision pour indemnités de départ à la retraite liée à la réorganisation des services d'appui d'Auchan Retail France.

L'estimation des cotisations qui seront payées au titre de 2019 s'élève à 7 M€.

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

(en M€)	2018	2017
Juste valeur des actifs au 1^{er} janvier	196	185
Rendements attendus des actifs	4	3
Cotisations payées		15
Prestations payées		
Écarts actuariels	(11)	(7)
Variation de périmètre	(2)	
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	186	196

La décomposition des actifs des régimes à prestation définies en France par grandes catégories est la suivante :

	2018	2017
Actif en euros	49 %	51 %
Fonds Club 3	49 %	47 %
Actions	2 %	2 %

L'actif en euros est investi essentiellement en obligations d'État ou d'émetteurs de qualité (81,50 %), en actions de grandes valeurs internationales (10,50 %) ainsi qu'en immobilier de bureaux (8,00 %).

Le Fonds Club 3 est investi pour 70 % minimum dans l'actif en euros et pour 30 % maximum dans une poche diversifiée apportant une plus grande exposition aux actifs de croissance.

Le portefeuille actions est investi intégralement en OPCVM multi-stratégies. L'allocation stratégique en actions est de 68,64 % Europe et 31,36 % reste du monde.

Dans le cadre de la gestion financière de son contrat d'indemnités de fin de carrière, Auchan Holding et ses filiales ont retenu une gestion adossée à des actifs en euros (actif général et Fonds Club 3 composé d'actions et d'obligations) avec une garantie de taux plancher pour l'actif général et de capital pour le Fonds Club 3, et des unités de comptes actions valorisées en juste valeur. Les rendements bruts attribués au titre de 2018 ont été fixés respectivement à 2,87 % pour l'actif en euros et 1,20 % pour le Fonds Club 3. Le taux plancher brut attendu au titre de l'année 2019 est de 0,50 % pour l'actif en euros et 0 % pour le Fonds Club 3.

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

(en M€)	2018			2017		
	Total	Dont France	Dont Italie	Total	Dont France	Dont Italie
Valeur actualisée des obligations	350	243	96	372	264	99
Juste valeur des actifs	(186)	(180)		(196)	(190)	
Déficit/(excédent)	164	63	96	176	74	99
PASSIF NET RECONNU AU BILAN	164	63	96	176	74	99

La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante :

(en M€)	2018	2017
Provision au bilan au 1^{er} janvier	176	200
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(34)	(21)
<i>dont écarts actuariels sur les passifs du régime ⁽¹⁾</i>	<i>(45)</i>	<i>(28)</i>
<i>dont écarts actuariels sur les actifs du régime</i>	<i>11</i>	<i>7</i>
Charges nettes	29	17
Cotisations payées	(0)	(15)
Prestations payées	(6)	(6)
Autres	(1)	1
Variation de périmètre		
PROVISION AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE	164	176

(1) Cette ligne se décompose en gains et pertes sur écarts actuariels d'expérience pour (23) M€ et sur écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses pour (22) M€ en 2018.

Le montant cumulé des réévaluations du passif net au titre des régimes à prestations définies comptabilisées en autres éléments du résultat global s'élève au 31 décembre 2018 à (98) M€ net d'impôt, contre (75) M€ au 31 décembre 2017.

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante

(en M€)	2018	2017
Coût des services rendus	16	16
Coût financier net	4	4
Coût des services passés	7	2
Réductions, liquidations	3	(5)
TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES	30	17
<i>dont charges de personnel</i>	<i>23</i>	<i>13</i>
<i>dont autres produits et charges financiers</i>	<i>7</i>	<i>4</i>

5.3 PAIEMENTS BASÉS SUR DES ACTIONS

Principes comptables

En contrepartie des services rendus, la société Auchan Holding SA a attribué à certains membres du personnel des plans d'options d'achats d'actions, ou des plans d'intéressement long terme.

Plans d'options d'achat d'actions et plans d'attribution gratuite d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée au titre de

ces avantages. Cette charge est étalée sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent les droits. La contrepartie de la charge de personnel est constatée en dettes (réestimée à chaque clôture avec une contrepartie en résultat) dans la mesure où Auchan Holding SA ou l'une de ses filiales s'engage à racheter les actions.

Le montant de cette charge est déterminée de la manière suivante :

- détermination de la juste valeur des options à la date de clôture par l'application d'un modèle d'évaluation ;
- application d'un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence.

La juste valeur des options correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est équivalente à la valeur d'un *call* déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- durée résiduelle de l'option ;
- prix d'exercice de l'option ;
- taux d'intérêt (taux d'intérêt sans risque) ;
- valorisation annuelle du titre par un collège d'experts indépendants ;
- volatilité historique observée.

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés.

Les plans d'actions gratuites sont soumis à une condition de présence et, parfois, à une condition de performance. Cette condition de performance est fonction de l'évolution moyenne annualisée du titre Auchan Holding ou des périmètres Auchan Retail ou Ceetrus. La valorisation des titres Auchan Holding ou des périmètres Auchan Retail ou Ceetrus est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

Pour pouvoir être attributaire définitif de tout ou partie des actions gratuites qui y sont soumises, la condition de performance doit atteindre dans un premier temps un seuil minimal. Lorsque le seuil minimal est atteint, le franchissement de palier, établi en pourcentages de l'évolution moyenne annualisée sur la période d'acquisition des droits détermine le nombre d'actions définitivement attribuées.

L'évaluation des services rendus par les bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites est réalisée à l'aide d'une extension du modèle Black and Scholes (formule de Merton).

Plans d'attribution d'intéressement long terme

Auchan Holding a mis en place deux types de plans d'intéressement long terme pour certains salariés :

- intéressement long terme à condition de présence ;
- intéressement long terme à conditions de présence et de performance.

Les intéressements long terme, dénoués en trésorerie, donnent lieu à constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette.

La juste valeur des plans, d'une durée de 4 ans, correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est évaluée à la date d'attribution par un actuaire indépendant et revue chaque année, selon des modèles mathématiques distincts :

- intéressement long terme à condition de présence : application du modèle binomial intégrant un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence ;
- intéressement long terme à conditions de présence et de performance : application d'un modèle Black & Scholes (formule de Merton). La condition de performance est fonction de l'évolution annuelle de la valeur d'un périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé, en tenant compte d'un intéressement « plancher » et « plafond ». La valorisation du périmètre de référence est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

5.3.1 Plans d'options d'achat d'actions attribués par Auchan Holding SA ⁽¹⁾

Évolution du nombre d'options et du prix d'exercice moyen pondéré sur les périodes 2018 et 2017

	2018		2017	
	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)	Nombre d'options
Options en début d'exercice	413,11	10 600	413,24	20 876
Correction du nombre d'options ⁽²⁾		0		403
Options émises durant l'exercice	0,00	0	0,00	0
Options exercées durant l'exercice		0	397,61	10 064
Options annulées ou perdues	413,27	3 692	407,75	615
Options échues	426,34	1 880	-	-
Options en fin d'exercice	408,04	5 028	413,11	10 600
• Fourchette de prix		408,04		408,04/426,34
• Durée de vie contractuelle moyenne pondérée		8 mois		17 mois
Options exerçables en fin d'exercice	-	-	-	-

(1) Les plans attribués par les filiales Oney Bank sont peu significatifs à l'échelle du périmètre de consolidation.

(2) Ajustement du nombre d'options à l'issue d'opérations intervenues sur les capitaux propres.

Paramètres de calcul au 31 décembre 2018 de la juste valeur des différents plans existants

	Plan attribué au cours de l'année			
	2018	2017	2016	2015
Juste valeur des options	N/A	N/A	N/A	23,64
Prix de l'action (valeur 2018)	N/A	N/A	N/A	400,24
Prix d'exercice	N/A	N/A	N/A	408,04
Volatilité attendue	N/A	N/A	N/A	3,96 %
Durée de vie résiduelle de l'option	N/A	N/A	N/A	20 mois
Dividendes attendus	N/A	N/A	N/A	1,520 %
Taux d'intérêt sans risque	N/A	N/A	N/A	0,000 %
Type de modèle	N/A	N/A	N/A	binomial

La volatilité a été établie sur une analyse portant sur la volatilité historique issue du rendement du titre sur 8 années.

5.3.2 Plans d'attribution d'actions gratuites par Auchan Holding SA

Évolution du nombre d'actions gratuites

	2018 ⁽¹⁾
	Nombre d'actions
Actions gratuites en début d'exercice	7 796
Correction du nombre d'actions gratuites ⁽²⁾	
Actions gratuites attribuées durant l'exercice	10 387
Actions gratuites remises durant l'exercice	0
Actions gratuites annulées ou perdues	1 950
Actions gratuites en fin d'exercice	16 233

(1) Les plans attribués par les filiales Oney Bank sont peu significatifs à l'échelle du périmètre de consolidation.

(2) Ajustement du nombre d'options à l'issue d'opérations intervenues sur les capitaux propres.

Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

- Date de mise en place du plan 2016/2018 : 31 août 2016.
- Valeur de l'action sous-jacente : 400,24 €.
- Date d'attribution définitive : 1^{er} septembre 2018
- Fin de la période de conservation : 1^{er} septembre 2020.
- Date de mise en place du plan 2016/2020 à condition de performance : 31 août 2016.
- Valeur de l'action sous-jacente : 400,24 €.
- Date d'attribution définitive : 1^{er} septembre 2020.
- Fin de la période de conservation : 1^{er} septembre 2022.
- Date de mise en place du plan 2018/2019 à condition de performance : 16 janvier 2018.
- Valeur de l'action sous-jacente : 400,24 €.
- Date d'attribution définitive : 1^{er} juillet 2019.
- Fin de la période de conservation : 1^{er} juillet 2021.
- Date de mise en place du plan 2018/2019 : 16 janvier 2018.
- Valeur de l'action sous-jacente : 400,24 €.
- Date d'attribution définitive : 1^{er} juillet 2019.
- Fin de la période de conservation : 1^{er} juillet 2021.
- Date de mise en place du plan 2018/2019 : 16 janvier 2018.
- Valeur de l'action sous-jacente : 400,24 €.
- Date d'attribution définitive : 1^{er} juillet 2019.
- Fin de la période de conservation : 1^{er} juillet 2021.
- Date de mise en place du plan 2018/2021 à condition de performance : 16 janvier 2018.
- Valeur de l'action sous-jacente : 400,24 €.
- Date d'attribution définitive : 1^{er} juillet 2021.
- Fin de la période de conservation : 1^{er} juillet 2023.
- Date de mise en place du plan 2018/2021 : 16 janvier 2018.
- Valeur de l'action sous-jacente : 400,24 €.
- Date d'attribution définitive : 1^{er} juillet 2021.
- Fin de la période de conservation : 1^{er} juillet 2023.

Les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place sont des plans avec une condition de présence. 3 des 5 plans sont, en outre, assortis d'une condition de performance. Cette condition de performance est fonction de l'évolution moyenne

annualisée de la valeur du titre Auchan Holding. A ce titre, un seuil minimal doit être dans un premier temps atteint. Puis des paliers établis en pourcentages doivent être franchis pour être attributaire de tout ou partie des actions gratuites.

5.3.3 Plans d'intéressement long terme

Depuis 2012, les plans de paiement basés sur des actions se font, en majeure partie, via des plans d'intéressement long

terme, dénoués en trésorerie, et non plus en attributions d'actions.

À partir de 2015, les plans d'intéressement sous condition de présence ont été remplacés par les plans de « rémunération création de valeur » dont les caractéristiques sont définies ci dessous.

Plans d'intéressement

Nom Plan	Condition	Plan	Date de mise en place	Sous-jacent	Date d'attribution	Durée
RCV*	Présence	2015/2019	01/10/2015	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2019	43 mois
RCV*	Présence	2016/2020	01/10/2016	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2020	43 mois
RCV*	Présence	2017/2021	01/10/2017	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2021	43 mois
RCV*	Présence	2018/2022	01/10/2018	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2022	43 mois
ILT*	Présence et Performance	2015/2019	01/10/2015	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2019	43 mois

* *ILT : intéressement long terme.*

RCV : rémunération création de valeur.

Les conditions de performance sont fonction de l'évolution annualisée du périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé. Un intéressement « plancher » et « plafond » a été défini.

Impact en dettes (autres dettes) et sur le compte de résultat des paiements basés sur des actions (charges de personnel)

Pour les plans d'options d'achat d'actions attribués par Auchan Holding SA :

- la dette (y compris engagements de rachats auprès des bénéficiaires de plans de stocks options ou plans d'attribution d'actions gratuites) s'élève au 31 décembre 2018 à 2.1 M€ contre 0,9 M€ au 31 décembre 2017 ;

- l'impact total des plans comptabilisés en résultat s'élève à + 0,7 M€ en 2018 (+ 0,6 M€ en 2017).

Pour les plans d'ILT (intéressement long terme) et RCV (Rémunération Création de Valeur) :

- la dette au 31 décembre 2018 s'élève à 6,9 M€ (hors charges sociales) ;
- les charges relatives aux plans énoncés ci-dessus s'élèvent à 2 M€ en 2018 (hors charges sociales).

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 GOODWILL

Principes comptables

Les principes comptables relatifs au *goodwill* sont décrits en note 2.1.5.

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font annuellement, à la clôture de l'exercice, l'objet d'un test de dépréciation et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir. De tels

événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Les pertes de valeur significatives sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat, incluse dans le résultat d'exploitation.

Les modalités de ces tests de dépréciation de valeur sont détaillées dans la note 6.6.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Montants bruts	
	2018	2017
Valeur brute au 1^{er} janvier	4 801	4 708
Variation liée à des regroupements d'entreprises ⁽¹⁾	54	148
Autres acquisitions	8	13
Cessions	(5)	
Écarts de conversion ⁽²⁾	(61)	(69)
Virements de poste à poste ⁽³⁾	(16)	
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽⁴⁾	(25)	
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE	4 755	4 801

(1) En 2018, les variations de la période correspondent essentiellement aux acquisitions effectuées chez Ceetrus Portugal.

(2) Écarts de conversion principalement en rouble russe pour - 53 M€ et par le zloty polonais pour 8 M€.

(3) Reclassement de poste à poste suite à fusion entre valeurs brutes et dépréciations.

(4) Goodwill Oney Bank reclassé sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Variation des pertes de valeur

(en M€)	Pertes de valeur	
Pertes de valeur au 1^{er} janvier 2017		1 008
Pertes de valeur de la période ⁽¹⁾		105
Cessions		
Écarts de conversion		(4)
Virements de poste à poste		
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017 ⁽²⁾		1 109
Pertes de valeur au 1^{er} janvier 2018		1 109
Pertes de valeur de la période ⁽¹⁾		673
Cessions		(4)
Écarts de conversion		1
Virements de poste à poste ⁽²⁾		(16)
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018 ⁽³⁾		1 763

(1) Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » à hauteur de 673 M€ en 2018 contre 7 M€ en 2017 (cf notes 3.4).

(2) Reclassement de poste à poste suite à fusion entre valeurs brutes et dépréciations.

(3) Détail par pays/métier donné ci-après.

Valeurs nettes

(en M€)	
Au 1 ^{er} janvier 2017	3 700
Au 31 décembre 2017	3 692
Au 1 ^{er} janvier 2018	3 692
AU 31 DÉCEMBRE 2018	2 992

Les informations relatives aux analyses de sensibilité des tests d'impairment réalisés au titre de ces goodwill sont indiquées en note 6.6.

Les principaux *goodwill* par pays/métier en valeur nette sont les suivants :

(en M€)	2018	2017
Retail Holding	3	3
Retail France	1 152	1 438
Retail Espagne	178	178
Retail Italie (dont pertes de valeur de 371 M€ en 2018 et 94 M€ en 2017)	0	371
Retail Portugal	178	178
Retail Pologne ⁽¹⁾	274	282
Retail Russie ⁽¹⁾	354	407
Retail Chine ⁽¹⁾	557	566
Retail Taïwan ⁽²⁾	88	54
Retail Autres	127	111
Ceetrus France	14	25
Ceetrus Italie	19	19
Ceetrus Taïwan ⁽²⁾		29
Ceetrus autres	46	4
Auchan Holding	2	2
Oney Bank ⁽³⁾		25
TOTAL	2 992	3 692

(1) Dont effet de change de - 53 M€ en Russie, de - 8 M€ en Pologne et - 5 M€ en Chine.

(2) Transfert de l'activité Immobilière de Taïwan dans le métier Retail en 2018.

(3) Immobilisations Oney Bank reclassées sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

6.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis ou développés en interne, des droits au bail et marques acquises. Les actifs incorporels acquis séparément par les sociétés du périmètre de consolidation sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (dont, principalement les droits au bail en France et marques acquises) ne sont donc pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements

susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée (cf. note 6.6).

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Ainsi, les licences et les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne, et qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38, sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Par exception, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longues sont amortis sur 5 ans.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Licences, Marques et Droits au bail	Frais internes de développements informatiques	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2017	1 286	195	1 481
Acquisitions et développements internes	52	45	97
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises			
Cessions et mises au rebut	(8)	(10)	(18)
Écarts de conversion	(59)		(59)
Virements de poste à poste	18	2	20
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées			
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 289	232	1 522
Acquisitions et développements internes	39	84	123
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises			
Cessions et mises au rebut	(13)		(14)
Écarts de conversion	(11)		(11)
Virements de poste à poste	6		6
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	(57)		(57)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2018	1 253	316	1 570

(1) Immobilisations Oney Bank reclassées sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Licences, Marques et Droits au bail	Frais internes de développements informatiques	Total
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2017	270	133	403
Amortissements de l'exercice	47	36	83
Amortissements repris par voie de regroupements d'entreprises			
Pertes de valeur, nettes de reprises	1		1
Cessions et mises au rebut	(7)	(9)	(16)
Écarts de conversion	(1)		(1)
Virements de poste à poste			
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées			
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017	310	160	470
Amortissements de l'exercice	52	48	100
Amortissements repris par voie de regroupements d'entreprises			
Pertes de valeur, nettes de reprises ⁽¹⁾	6	8	14
Cessions et mises au rebut	(13)		(13)
Écarts de conversion	(2)		(2)
Virements de poste à poste			
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽²⁾	(35)		(35)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018	318	216	534

(1) Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » à hauteur de 14 M€ en 2018.

(2) Immobilisations Oney Bank reclassées sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

4

Valeurs nettes

(en M€)	Licences	Frais internes de développements informatiques	Total
Au 1 ^{er} janvier 2017	1 016	62	1 078
Au 31 décembre 2017	978	73	1 051
AU 31 DÉCEMBRE 2018	936	100	1 036

Aucune immobilisation incorporelle n'est donnée en garantie de dettes.

6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur (cf. note 2.1.5).

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont, quant à elles, comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur à l'exception des terrains évalués au coût diminué des éventuelles pertes de valeur. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût d'une immobilisation inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de cette immobilisation. Il inclut, le cas échéant, les coûts d'emprunt (cf. note 11.3).

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront à Auchan Holding ou l'une des sociétés du périmètre de consolidation et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

À partir de la date de mise en service du bien, à l'exception des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composant, sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle, le plus souvent, nulle.

Les amortissements sont calculés en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Constructions (gros œuvre) :
- 30 ans ;
- Étanchéité toitures, assainissement et revêtements de sols :
- 20 ans ;
- Agencements et aménagements :
- 6 ans 2/3 et 8 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillage :
- 3 ans à 10 ans ;
- Autres immobilisations :
- 3 ans à 5 ans.

Les valeurs résiduelles sont généralement nulles toutefois, en fonction de certaines spécificités locales, certaines valeurs résiduelles sont retenues.

Ainsi, sur la base de son expérience acquise en Chine et compte tenu des spécificités locales, tant immobilières (les magasins sont souvent situés dans des immeubles de centre-ville) que commerciales, Auchan Holding et ses filiales ont décidé de revoir les durées d'amortissement de ses immobilisations en Chine à compter du 1^{er} janvier 2009, de manière prospective, en considérant, dans certains cas, des valeurs résiduelles. Plusieurs études ont ainsi été réalisées en interne et par un cabinet externe afin d'apprécier ces nouvelles durées d'utilité.

Les droits d'utilisation des terrains sont comptabilisés à l'actif dans le poste immobilisations corporelles (ou immeubles de placement s'ils se réfèrent à des actifs répondant à cette qualification, cf. note 6.4) et sont amortis sur leurs durées d'utilité.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Terrains, constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours (1)	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2017	16 640	5 728	742	23 110
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises		2	8	10
Autres acquisitions	504	371	415	1 290
Cessions et mises au rebut	(240)	(171)	6	(405)
Écarts de conversion	(286)	(172)	(34)	(491)
Reclassements en immeubles de placement ⁽²⁾	(15)	4	(43)	(54)
Autres virements de poste à poste	138	119	(243)	13
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées				
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2017	16 741	5 881	851	23 473

(en M€)	Terrains, constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours (1)	Total
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises		1		1
Autres acquisitions	420	472	255	1 147
Cessions et mises au rebut	(183)	(208)	(4)	(395)
Écarts de conversion	(228)	(95)	(17)	(340)
Reclassements en immeubles de placement (2)	(45)	(12)	11	(46)
Autres virements de poste à poste	197	152	(363)	(13)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (3)	(47)	(26)		(73)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2018	16 856	6 164	734	23 754

(1) Les immobilisations en cours concernent l'activité Retail pour 680 M€ au 31 décembre 2018 et 821 M€ au 31 décembre 2017.

(2) Reclassement des immobilisations répondant à la définition des immeubles de placement.

(3) Immobilisations Oney Bank reclassées sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Terrains, constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	Total
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2017	7 730	3 254	21	11 006
Amortissements de l'exercice	705	536		1 241
Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises		1		1
Pertes de valeur (1)	68	1	8	77
Reprises de pertes de valeur	(9)		(1)	(10)
Cessions et mises au rebut	(222)	(159)		(381)
Écarts de conversion	(54)	(65)	(3)	(122)
Reclassements en immeubles de placement	(8)			(8)
Autres virements de poste à poste	34			34
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées				
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017	8 244	3 568	25	11 837
Amortissements de l'exercice	579	642		1 221
Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises		1		1
Pertes de valeur (1)	325	39	11	375
Reprises de pertes de valeur	(10)			(10)
Cessions et mises au rebut	(161)	(195)	(8)	(364)
Écarts de conversion	(101)	(53)		(154)
Reclassements en immeubles de placement	(45)	(7)		(52)
Autres virements de poste à poste	11	(16)		(5)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (2)	(15)	(22)		(37)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018	8 828	3 957	28	12 813

(1) Dont 36 M€ en 2017 et 375 M€ en 2018 de dotations comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » et 41 M€ en 2017 comptabilisées en « Amortissements, provisions et dépréciations » (cf. notes 3.4 et 6.6).

(2) Immobilisations Oney Bank reclassées sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Valeurs nettes

(en M€)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours ⁽¹⁾	Total
Au 1 ^{er} janvier 2017	8 910	2 474	721	12 105
Au 31 décembre 2017	8 497	2 313	826	11 636
AU 31 DÉCEMBRE 2018	8 028	2 207	706	10 941

(1) Au 31 décembre 2018, les immobilisations en cours nettes concernent essentiellement l'activité Retail pour 665 M€.

6.4 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Principes comptables

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par un propriétaire pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont inscrits, dès l'origine, sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les galeries marchandes, les parcs d'activités commerciales et les réserves foncières sont comptabilisées en immeubles de placement selon le modèle du coût. Ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

En application de la norme IAS 40, un processus d'évaluation du patrimoine immobilier a été mis en place pour estimer la juste valeur des immeubles de placement. Les évaluations de juste valeur correspondent à une hiérarchie de niveau 3 telle que définie en note 10.4.7. Deux experts immobiliers indépendants interviennent et se répartissent l'évaluation des immeubles de placement dans l'ensemble du Groupe. Pour l'ensemble des actifs, la juste valeur est déterminée par référence aux évaluations externes fondées sur la méthode des flux futurs de trésorerie (« méthode DCF ») à 10 ans pour les galeries et les parcs d'activités commerciales et sur la méthode des comparables ou la méthode du bilan promoteur en fonction des projets de développement en cours pour les réserves foncières.

Cet exercice d'estimation requiert des jugements importants pour déterminer les hypothèses appropriées, et notamment les taux d'actualisation, les valeurs locatives de marché, la valorisation des budgets de travaux à réaliser et la date

estimée de leur achèvement (en particulier pour les actifs en phase de développement) et les éventuelles mesures d'accompagnement par des avantages à accorder aux locataires. Il est aussi tenu compte d'informations spécifiques telles que la nature de chaque bien et/ou son emplacement. Compte tenu du caractère estimatif de ce type d'évaluations, le résultat de cession de certains actifs immobiliers pourrait différer de l'évaluation réalisée.

Comptabilisation des droits d'entrée perçus auprès des locataires des galeries marchandes et parcs d'activités commerciales – Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 – *Contrats de location*, les conséquences financières de toutes les dispositions définies dans un contrat de bail sont étalées, à compter de la mise à disposition des locaux, sur la durée ferme du bail. Il en va ainsi des droits d'entrée perçus.

Comptabilisation des indemnités d'éviction versées aux locataires des galeries marchandes et parcs d'activités commerciales

Lorsque le bailleur résilie un bail en cours, il verse une indemnité d'éviction au locataire en place. Celle-ci est comptabilisée dans le coût de l'actif immobilisé si son versement permet de modifier le niveau de performance de l'actif (nouvelle location à des conditions financières plus élevées, en cas de récupération des locaux pour travaux d'extension ou de transfert des anciens locataires dans un nouveau site). Dans les autres cas, les indemnités d'éviction sont comptabilisées en charges constatées d'avance étalées sur la durée des baux.

Variation

(en M€)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Au 1^{er} janvier 2017	6 711	2 284	4 426
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises ⁽¹⁾	254		254
Autres acquisitions	337		337
Cessions et mises au rebut	(91)	(14)	(77)
Amortissements de l'exercice		215	(215)
Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises		2	(2)
Pertes de valeur ⁽²⁾		74	(74)
Reprises de pertes de valeur		(20)	20
Écarts de conversion	(100)	(13)	(88)
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	53	8	45
AU 31 DÉCEMBRE 2017	7 164	2 537	4 627
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises ⁽¹⁾	410		410
Autres acquisitions	683		683
Cessions et mises au rebut	(100)		(100)
Amortissements de l'exercice		204	(204)
Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises			
Pertes de valeur ⁽²⁾		106	(106)
Reprises de pertes de valeur		(14)	14
Écarts de conversion	(88)	(37)	(51)
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	46	52	(7)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	8 114	2 849	5 265

(1) En 2018, concerne principalement les opérations sur Ceetrus Portugal et Ceetrus Luxembourg et en 2017 concerne principalement l'opération Promenade de Flandre (Ceetrus France).

(2) Les pertes de valeur de l'exercice 2018 sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » à hauteur de 85 M€ (cf. note 3.4).

Les immeubles de placement ont généré en 2018 des produits locatifs pour 739 M€ (673 M€ en 2017) et des charges opérationnelles directes pour 406 M€ (dont 49 M€ n'ont généré aucun produit locatif). En 2017, ces charges opérationnelles directes représentaient 340 M€ dont 54 M€ sans produit locatif afférent.

Au 31 décembre 2018, les immeubles de placement présentent une juste valeur (hors droits) estimée à 10 279 M€ pour une valeur nette comptable inscrite au bilan de 5 265 M€ (respectivement 9 264 M€ et 4 627 M€ en 2017).

6.5 LOCATIONS

Principes comptables

Dans les comptes consolidés de Auchan Holding, les contrats de location sont comptabilisés en application de la norme IAS 17 – *Contrats de location*, qui distingue les contrats de location-financement des contrats de location simple, et en application de l'interprétation IFRIC 4 – *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, qui précise les circonstances dans lesquelles les contrats qui ne revêtent pas la forme juridique d'un contrat de location doivent néanmoins être comptabilisés comme tels, conformément à IAS 17.

Un contrat de location est qualifié de location-financement quand il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Un bien que les entités du périmètre de consolidation prennent en location au titre d'un contrat considéré comme location-financement est comptabilisé dans les immobilisations pour un montant équivalent à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure, avec inscription en contrepartie d'une dette financière.

L'actif immobilisé est ensuite amorti selon les règles régissant l'amortissement des immobilisations, ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure. La dette est quant à elle amortie selon un échéancier déterminé à la mise en place du contrat et calculée sur la base d'un taux d'intérêt effectif annuel constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages économiques liés à la propriété sont transférés par les entités du périmètre de consolidation à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

6.5.1 Locations-financement

Locations-financement en tant que preneur

Paiements minimaux futurs de location-financement

(en M€)	2018			2017		
	Total	Intérêts	Principal	Total	Intérêts	Principal
À moins de 1 an	23	11	11	22	8	14
Entre 1 an et 5 ans	71	36	35	64	29	34
À plus de 5 ans	153	60	93	167	62	106
TOTAL	247	107	139	253	99	154

Le total des loyers conditionnels (sur la base des chiffres d'affaires réalisés) s'élève à 2 M€ en 2018 (2 M€ en 2017).

Au 31 décembre 2018, le total des paiements minimaux futurs attendus au titre de contrats de sous-location non résiliables est de 0 M€.

Montant en valeur nette des immobilisations en location-financement par pays

(en M€)	Terrains, constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immeubles de placement	Total
Au 31 décembre 2017	1 036	24	847	1 907
France	1	18	6	25
Italie		1	19	20
Espagne	14	5		19
Pologne	35		40	75
Russie	99		17	116
Chine	881		765	1 646
Autres	6			6
AU 31 DÉCEMBRE 2018	1 008	23	807	1 838
France		18	6	23
Italie		1		1
Espagne	14	4		18
Pologne	34		37	71
Russie	81		15	95
Chine	868		740	1 607
Taiwan	8		9	18
Autres	4	1	1	5

Montant en valeur nette des immobilisations en location-financement par métier

(en M€)	2018	2017
Retail	1 574	1 495
Immobilier	264	411
Autres		1
TOTAL	1 838	1 907

6.5.2 Locations simples

Locations simples en tant que preneur

Les paiements minimaux futurs à effectuer sur contrats non résiliables correspondent aux versements pendant la durée incompressible du contrat ; si une indemnité de résiliation est prévue au contrat, celle-ci est intégrée dans la dernière échéance ; si l'indemnité est disproportionnée, les versements sont calculés sur la durée incompressible du contrat.

(en M€)	2018	2017
À moins de 1 an	682	632
Entre 1 an et 5 ans	2 200	2 014
À plus de 5 ans	2 128	2 225
TOTAL	5 010	4 870

Le montant total des paiements minimaux futurs attendus au titre de contrats de sous-location non résiliables s'élève à 89 M€ au 31 décembre 2018.

Actualisés sur la base du taux d'emprunt marginal de chacun des pays, les paiements minimaux futurs à effectuer sur contrats non résiliables (5,01 Mds €) s'élèvent à 3,41 Mds €.

Charges de location et revenus de sous-location comptabilisés en résultat

(en M€)	2018	2017
Paiements minimaux	845	893
Loyers conditionnels (sur la base des chiffres d'affaires réalisés)	9	14
Revenus de sous-location	(21)	(22)
TOTAL	833	885

Locations simples en tant que bailleur

Les entités du périmètre de consolidation donnent en location simple des immeubles de placement qu'elles détiennent en propre ou pour lesquels elles sont elles-mêmes locataires.

Paiements minimaux futurs à recevoir sur contrats non résiliables

(en M€)	2018	2017
À moins de 1 an	461	586
Entre 1 an et 5 ans	1 189	1 231
À plus de 5 ans	673	735
TOTAL	2 323	2 553

Le montant des loyers conditionnels inclus dans le résultat de l'exercice s'élève à 43 M€ (22 M€ en 2017).

Actifs reçus en garantie

Les entités du périmètre de consolidation reçoivent des dépôts de garantie pour les propriétés immobilières qu'elles donnent en location. La valeur historique est une bonne estimation de la juste valeur des dépôts de garantie.

Le montant total reçu au titre de dépôts de garantie est de 109 M€ au 31 décembre 2018, contre 156 M€ au 31 décembre 2017.

Les conditions d'utilisation sont en général les suivantes :

Le dépôt de garantie correspond à 3 mois de loyers. Son montant est revu annuellement. Il est conservé par le bailleur jusqu'au départ du locataire et est remboursé intégralement sous réserve du paiement des créances.

6.6 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Principes comptables

La norme IAS 36 - *Dépréciation des actifs* définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses immobilisations corporelles, incorporelles y compris le *goodwill*, n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de cession est le montant qui peut être obtenu de la cession d'un actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris *goodwill*), la valeur recouvrable est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est également effectué une fois par an (dans la pratique au 31 décembre afin de tenir compte de la saisonnalité de l'activité) pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des plans à 3 ans réactualisés de l'année écoulée. Au-delà, les flux sont extrapolés pendant 6 ans sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel. Pour les tests portant sur les actifs d'un pays (comprenant le *goodwill*), les flux sont donc estimés sur une période de 9 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la 9^e année. Les taux de croissance perpétuelle sont déterminés sur la base des données du Fonds monétaire international.

Les flux sont actualisés au coût moyen pondéré du capital après impôt, majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles

d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Auchan Holding a défini comme UGT le magasin pour le Retail et la galerie marchande pour l'immobilier. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les *goodwill* sont testés par pays et par activité, et l'actif du Groupe d'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles, le *goodwill* rattaché au pays et à l'activité et son besoin en fonds de roulement.

Les pertes de valeur éventuelles sont généralement affectées prioritairement au *goodwill*. Toute perte de valeur comptabilisée sur un *goodwill* est irréversible. Pour les autres actifs, une perte de valeur comptabilisée est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

(en M€)	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immeubles de placement	2018	2017
Dépréciations :						
• dotation ⁽¹⁾	673	14	375	106	1 168	258
• reprise			(10)	(14)	(24)	(20)
• net	673	14	365	92	1 144	237
Reprises de dépréciations sur immobilisations cédées	-	-	(8)	-	(8)	(10)
TOTAL	673	14	356	92	1 136	227

(1) En 2018, dont 1 147 M€ classés en « Autres produits et charges opérationnels » contre 210 M€ en 2017 (cf. note 3.4) et 21 M€ de dépréciations sur immobilisations classées en « Amortissements, provisions et dépréciations » contre 48 M€ en 2017.

Selon les UGT et en fonction de la pertinence des hypothèses et des références comparables disponibles sur le marché, la valeur recouvrable des actifs retenue par Auchan Holding est une valeur d'utilité ou une valeur de marché.

Les tests de dépréciation 2018 ont notamment conduit à constater des dépréciations de 1 054 M€ sur les actifs d'Auchan Retail et de 93 M€ sur les actifs de Ceetrus. Leurs résultats correspondent à la prise en compte de baisse des

perspectives d'évolution (notamment en Italie, France, Russie, Chine et Pologne) ainsi qu'aux coûts de fermeture de sites prévue en 2019.

Pour une meilleure lisibilité du compte de résultat, les dépréciations individuellement significatives (1 147 M€ au total, dont 673 M€ portant sur des *goodwill*) ont été classées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 3.4).

En 2018, Auchan Holding a utilisé des taux d'actualisation différenciés pour ses trois principales activités : Retail/Immobilier/Banque. En 2018, les taux d'actualisation utilisés pour le métier Ceetrus sont ceux utilisés dans le cadre des expertises sur l'ensemble du parc immobilier et différenciés par catégorie d'actifs au sein des pays. Pour le Retail et la Banque, les taux utilisés sont les suivants :

	2018		2017	
	Retail	Banque	Retail	Banque
France	5,20 %	7,63 %	5,78 %	9,19 %
Luxembourg	4,94 %	7,63 %	5,84 %	9,19 %
Espagne	5,99 %	9,13 %	6,39 %	9,99 %
Portugal	7,44 %	11,25 %	7,69 %	11,94 %
Italie	6,31 %	9,63 %	6,43 %	10,09 %
Pologne	5,67 %	8,60 %	6,66 %	10,32 %
Hongrie	6,82 %	10,17 %	8,15 %	12,42 %
Roumanie	6,77 %	10,17 %	7,35 %	11,31 %
Ukraine	10,18 %	15,13 %	13,65 %	20,74 %
Russie	6,97 %	10,50 %	8,07 %	12,44 %
Chine	5,51 %	8,44 %	7,15 %	11,13 %
Taiwan	5,47 %	8,32 %	6,35 %	9,83 %
Tunisie	8,40 %	12,63 %	8,56 %	-
Vietnam	7,75 %	11,63 %	7,28 %	-
Sénégal	7,78 %	11,77 %	8,31 %	-

Les analyses de sensibilité réalisées sur les principales valeurs testées et portant sur les taux d'actualisation (+ 50 bps) et sur le taux de croissance à long terme (- 50 bps) montrent un risque de dépréciation supplémentaire de, respectivement, 233 M€ et 166 M€.

6.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Sûretés

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de dettes.

Engagements

	Total 2018	Total 2017
Options sur terrains et immeubles ⁽¹⁾	152	155
<i>dont sur immeubles de placement</i>	142	108
Achats sous condition d'immobilisations futures ⁽²⁾	405	675
<i>dont sur immeubles de placement</i>		

(1) Les engagements d'options sur terrains baissent notamment en France pour 36 M€, ceux des immeubles augmentent notamment en France de 34 M€ (activité Immobilier principalement).

(2) Les engagements d'achats sous conditions d'immobilisations futures diminuent de 270 M€ : baisse notamment en Chine (activité Retail pour 164 M€ et activité Immobilier pour 17 M€), en Russie (activité Retail pour 84 M€).

NOTE 7 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

7.1 DÉTAIL DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (EN M€)

Principes et méthodes comptables cf. note 2.1.3 « Périmètre et méthodes de consolidation »

Branche/métier	Sociétés	« Pays »	% d'intérêt		Valeur d'équivalence *	
			2018	2017	2018	2017
Auchan Retail	dont principalement :				22	25
	ARMA Inv	Pologne	25 %	25 %	5	5
	XIAO HEHE	Chine	34 %	40 %	2	2
	SHANGHAI HE XIAO MA	Chine	49 %		3	
	SMG ⁽¹⁾	Tunisie	10 %	10 %	8	9
Ceetrus	dont principalement :				200	159
	IMMAUCOM, SPICAV	France	20 %	20 %	33	33
	ALLIAGES ET TERRITOIRES	France	50 %	50 %	10	13
	CC ZENIA, SL	Espagne	50 %	50 %	21	42
	ALEGRO ALGRAGIDE	Portugal	50 %	50 %	19	20
	ALEGRO SETUBAL	Portugal	50 %	50 %	15	17
	NEUTRIPROMO	Portugal	50 %		9	
	LSGII8	Italie	50 %		12	
	GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG SA	Luxembourg	20 %	20 %	19	21
	CINISELLO SRL	Italie	50 %	50 %	36	(4)
	PATRIMONIO REAL ESTATE	Italie	50 %	50 %	8	8
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE					222	184

(1) Bien que la participation d'Auchan Retail International dans SMG ne représente que 10 % du capital et des droits de vote, compte tenu du pacte d'actionnaires signé en octobre 2012, Auchan Retail International exerce une influence notable en disposant d'une représentation au sein du Conseil d'Administration et en participant au processus d'élaboration des politiques, notamment commerciales et stratégiques.

* Aucune valeur de goodwill prise en considération dans la valeur de mise en équivalence de ces participations.

7.2 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE
(À 100 % ET EN M€)

	2018				2017			
	Total Bilan	Capitaux propres	Produits des activités ordinaires	Résultat net	Total Bilan	Capitaux propres	Produits des activités ordinaires	Résultat net
Holding et autres								
Auchan Retail	323	43	437	(2)	335	43	592	2
Ceetrus	1 347	533	137	(6)	1 162	448	86	(6)
Oney Bank								
TOTAL ⁽¹⁾	1 669	576	574	(8)	1 497	490	678	(4)

(1) Données hors Anthousa/Furshet (non communiquées).

Variation

(en M€)	2018	2017
Au 1^{er} janvier	184	195
Résultat de l'exercice (quote-part et perte de valeur)	(3)	(2)
Distribution et remboursement de capital ⁽¹⁾	(26)	(29)
Participations acquises ⁽³⁾	26	-
Acquisitions et augmentations de capital ⁽²⁾	41	17
Sorties (dont diminution du pourcentage d'intérêt)		
Écarts de conversion	1	3
AU 31 DÉCEMBRE	222	184

(1) Distribution de dividendes par la division Ceetrus, dont - 21 M€ distribué par Zénia (Ceetrus Espagne).

(2) Augmentation de capital de 40 M€ par GCI (Ceetrus Italie) dans Gallerie Cinisello.

(3) Prise de participation à hauteur de 40 % dans la société Huis (Ceetrus Holding), à hauteur de 50 % dans la société Neutripromo pour 9 M€ (Ceetrus Portugal) et à hauteur de 50 % dans LSGI18 (Ceetrus Italie).

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTATS PAR ACTION

8.1 CAPITAUX PROPRES

8.1.1 Gestion du capital

La politique d'Auchan Holding consiste à disposer d'une base de capital solide assurant la confiance des investisseurs et des créanciers et lui permettant de contribuer au développement de ses activités.

8.1.2 Détenteurs du capital

Au 31 décembre 2018, le capital d'Auchan Holding est majoritairement détenu par la société Aumarché.

Les salariés détiennent près de 5 % du capital de la société via les FCP Valauchan, Valfrance et Oney Val, et via les sociétés destinées à l'actionnariat des salariés étrangers (Valauchan Sopaneer International, Val Italia SCA, Valauchanrus Sopaneer SCA, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrussie SCA). Seules les sociétés

destinées à l'actionnariat des salariés étrangers sont consolidées par intégration globale.

Les statuts des sociétés Valauchan Sopaneer International, Val Italia SCA, Valauchanrus Sopaneer SCA, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrussie SCA définissent les conditions dans lesquelles l'actionnariat trouve à s'exercer. Les transactions d'achats/ventes entre associés sur les titres de ces sociétés sont réalisées tout au long de l'année, sur la base d'un prix déterminé une fois par an selon une méthode d'évaluation financière définie par un collège d'experts évaluateurs reconnus et utilisée de manière constante dans le temps.

Les règlements des FCP Valauchan, Valfrance et Oneyval définissent les modalités permettant d'assurer la liquidité des fonds auprès des porteurs de parts. De nouveaux règlements sont entrés en vigueur au cours du premier semestre 2018, portant le montant des engagements de rachat comptabilisés au passif des comptes consolidés d'Auchan Holding de 104 M€ au 31 décembre 2017 à 238 M€ au 31 décembre 2018.

8.1.3 Nombre d'actions composant le capital social

	2018	2017
Au 1^{er} janvier	30 194 690	30 639 965
Émission en numéraire		
Réduction de capital	(629 522)	(445 275)
AU 31 DÉCEMBRE	29 565 168	30 194 690

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 591 303 360 €. Il est divisé en 29 565 168 actions au nominal de 20 €, entièrement libérées. Au 31 décembre 2017, le capital social était de 603 893 800 € (soit 30 194 690 actions au nominal de 20 €).

8.1.4 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle d'actions propres sont imputés directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Au cours de l'année 2018, Auchan Holding a racheté aux FCP Valauchan, Valfrance et Valrusse 629 522 actions propres qu'elle a annulées immédiatement. Par ailleurs, 1 950 actions propres ont été attribuées dans le cadre de la levée du plan d'AGA 2016-2018. Au 31 décembre 2018, le nombre total d'actions propres détenues par Auchan Holding SA et ses filiales s'élève à 434 272 actions (contre 437 404 actions à fin 2017). 60 616 actions Auchan Holding SA sont détenues par Auchan Holding SA pour un coût de transaction de 25 M€

(dont 16 484 actions sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions pour le management d'Auchan Holding pour un coût d'acquisition de 7 M€) et 373 656 actions détenues par Valauchan Sopaneer International, Val Italia SCA, Valauchanus Sopaneer SCA, Valportugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrusse SCA pour un coût d'acquisition de 128 M€, dans le cadre de l'actionariat des salariés.

Par ailleurs, Auchan Holding SA est engagé à racheter 1 950 actions propres transitoirement détenues par les salariés pour 1 M€.

Au 31 décembre 2018, les actions propres détenues par Auchan Holding SA représentent 0,2 % de son capital.

8.1.5 Réserve légale

La réserve légale d'Auchan Holding SA s'élève à 61 M€ au 31 décembre 2018, contre 61 M€ au 31 décembre 2017.

8.1.6 Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers et écarts actuariels (en part du Groupe)

(en M€)	Réserve de conversion	Réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de couverture d'investissement net à l'étranger	Écarts actuariels des régimes à prestations définies	Total
Au 1^{er} janvier 2017	(419)	1	(2)	2	(60)	(478)
Variation	(196)	1	(8)		15	(188)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	(615)	2	(10)	2	(45)	(666)
Au 1^{er} janvier 2018						
Variation	(148)		21		23	(104)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	(763)	2	11	2	(22)	(770)

La réserve de conversion se ventile comme suit par pays (en part du Groupe) :

(en M€)	2018	2017
Pologne	(2)	17
Hongrie	(47)	(41)
Chine continentale	199	218
Taiwan	22	21
Russie	(632)	(525)
Ukraine	(149)	(152)
Hong-Kong	(125)	(125)
Roumanie	(22)	(22)
Tunisie	(5)	(4)
Vietnam	(2)	(2)
TOTAL	(763)	(615)

8.1.7 Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les intérêts ne donnant pas le contrôle de 3 509 M€ sont essentiellement constitués des intérêts dans le capital des filiales en Chine continentale et à Taïwan (activités Retail et Ceetrus) pour 3 275 M€ (en augmentation de 74 M€), de Valauchan Sopaneer International, Valauchanrus Sopaneer SCA, Val Italia SCA, ValPortugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrusse SCA pour 182 M€.

8.1.8 Dividendes

Le 7 mars 2019, le Directoire a proposé de ne verser aucun dividende lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Le dividende au titre de l'exercice 2017, versé le 20 juin 2018 par Auchan Holding SA, s'est élevé à 196 M€ (6,50 € par action), dont 0,4 M€ revenant aux actions propres.

L'affectation du résultat 2018 n'est pas comptabilisée dans les états financiers au 31 décembre 2018.

8.1.9 Engagements de rachat

Auchan Holding enregistre un passif au titre de ses engagements de rachat de titres auprès de Valauchan, ValFrance et OneyVal. Au 31 décembre 2018, l'engagement de rachat s'élève à 238 M€.

8.2 RÉSULTATS PAR ACTION

Principes comptables

Dans ses comptes consolidés, Auchan Holding présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action, calculés à partir du résultat des activités poursuivies. Ces informations sont également déclinées à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice diminué des actions propres. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen d'actions en circulation majoré des actions à créer potentiellement dilutives. Pour Auchan Holding, il s'agit d'options d'achat ou de souscription d'actions ou de plans d'attribution gratuite d'actions. La dilution rattachée à ces options ou actions gratuites est déterminée selon la méthode du rachat d'actions.

En cas d'éléments non courants significatifs et de nature à perturber la lisibilité du résultat par action, un résultat net des activités poursuivies hors éléments non courants par action est calculé en corrigeant le résultat net des activités poursuivies – part du Groupe – des autres produits et charges opérationnels, pour leur montant net d'impôt et d'intérêts ne donnant pas le contrôle.

8.2.1 Calcul du nombre moyen pondéré d'actions

	2018	2017
Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier	30 194 690	30 639 965
Nombre d'actions propres au 1 ^{er} janvier	(437 404)	(770 452)
Moyenne pondérée des actions propres acquises	(203 789)	(82 368)
Moyenne pondérée des actions propres cédées ou annulées	204 981	295 514
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	29 758 478	30 082 659
Actions à créer potentiellement dilutives (options d'achat ou de souscription, attributions gratuites d'actions)	14 684	11 054
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	29 773 162	30 093 713

8.2.2 Calcul des résultats par action

Résultat de base par action	2018	2017
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	29 758 478	30 082 659
Résultat net – part du Groupe (en M€)	(1 145)	275
Par action (en €)	(38,48)	9,14
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées – part du Groupe (en M€) ⁽¹⁾	48	82
Par action (en €)	1,61	2,73
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe (en M€)	(1 193)	193
Par action (en €)	(40,09)	6,42

Résultat dilué par action	2018	2017
Nombre moyen pondéré d'actions diluées :	29 773 162	30 093 713
Résultat net – part du Groupe (en M€)	(1 145)	275
Par action (en €)	(38,46)	9,14
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées – part du Groupe (en M€) ⁽¹⁾	48	82
Par action (en €)	1,61	2,72
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe (en M€)	(1 193)	193
Par action (en €)	(40,07)	6,41

(1) Le résultat net des activités destinées à être cédées – part du Groupe est composé du résultat net de l'activité Oney Bank pour 2018 et du résultat net de cession d'Alinéa ainsi que du résultat net de l'activité de Oney Bank pour 2017.

NOTE 9 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

9.1 PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, Auchan Holding SA ou l'une de ses filiales a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsqu'une entité du périmètre de consolidation a un plan formalisé et détaillé qui a été notifié aux parties intéressées.

Certaines sociétés du périmètre de consolidation proposent des contrats d'extension de garantie pour lesquels les produits et la marge sont reconnus sur la durée de la prestation fournie. Les coûts prévisibles relatifs à la garantie accordée aux clients sont provisionnés lorsque les ventes sont enregistrées, en fonction des statistiques de charges constatées par le passé.

Les provisions entrant dans le cycle normal de l'activité et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en passifs courants. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

Provisions non courantes

(en M€)	Litiges fiscaux			Avantages au personnel	Divers	Total
	Hors impôt sur les bénéfices	Impôt sur les bénéfices	Autres litiges			
Au 31 décembre 2017	5	39		179	59	282
Dotations ⁽¹⁾		2	8	33		43
Reprises de provisions utilisées		(1)		(11)	(9)	(21)
Reprises de provisions sans objet		(2)		(0)		(3)
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global ⁽²⁾				(33)		(33)
Reclassements et autres mouvements ⁽³⁾		2		(2)	(3)	(3)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	5	39	8	166	47	265

(1) Les dotations de provisions non courantes concernent principalement les avantages au personnel d'Auchan Retail France pour 25 M€.

(2) Ces - 30 M€ sont relatifs aux écarts actuariels sur avantages au personnel (dont principalement - 28,7 M€ pour Auchan Retail France).

(3) Concerne le reclassement de Oney Bank sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Provisions courantes

(en M€)	Litiges fiscaux		Provisions pour garanties	Avantages au personnel	Divers	Total
	Autres litiges					
Au 31 décembre 2017		106	10	8	123	247
Dotations ⁽¹⁾	9	35	11		124	180
Reprises de provisions utilisées ⁽²⁾		(23)	(10)		(41)	(73)
Reprises de provisions sans objet ⁽³⁾		(16)			(5)	(20)
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global						
Reclassements et autres mouvements ⁽⁴⁾		(1)	(0)	(1)	(48)	(50)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	9	102	12	7	154	284

(1) Autres litiges : concernent les litiges fournisseurs et divers tiers pour 28 M€ et les litiges avec le personnel pour 7 M€.

Les 124 M€ de charges diverses correspondent principalement à des provisions pour restructurations du Retail pour 80 M€ (dont 48 M€ en Russie et 21 M€ en France).

(2) Autres litiges : concernent pour 18 M€ les litiges avec des fournisseurs et divers tiers et pour 4 M€ les litiges avec le personnel.

Divers : correspond principalement à la reprise de provisions pour réorganisation pour 27 M€.

(3) Autres litiges : correspondant en partie à des risques et à des litiges dénoués en 2018 à hauteur de l'excédent de provisions par rapport à la charge constatée. Les reprises de provisions sans objet concernent pour 12 M€ des litiges fournisseurs et divers et pour 3 M€ des litiges avec le personnel.

(4) Divers : Concerne principalement le reclassement de Oney Bank sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

La provision pour garantie est dotée et reprise en totalité à chaque clôture, la charge étant principalement constatée en « Charges externes ».

9.2 PASSIFS ÉVENTUELS

Les sociétés du périmètre de consolidation sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cadre normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales. Les charges qui peuvent en résulter, estimées probables par Auchan Holding et/ou ses filiales ainsi que leurs experts, ont fait l'objet de provisions.

À la connaissance d'Auchan Holding et ses filiales, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou de litige susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière d'Auchan Holding et/ou de ses filiales qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice.

NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS HORS ACTIVITÉ DE CRÉDIT

10.1 DETTE FINANCIÈRE NETTE (HORS FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT)

Principes comptables

L'endettement financier net est constitué des emprunts et des dettes financières courants et non courants, de la juste valeur des dérivés qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net, des intérêts courus afférents à ces éléments, diminués de la trésorerie nette et des appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instrument de couverture d'un élément de l'endettement financier net. Les appels de marge passifs (qui correspondent aux marges reçues de la part des contreparties) sont inclus dans les emprunts et les dettes financières courants.

La notion de dette financière nette utilisée par Auchan Holding est constituée de l'endettement financier net et de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier. Elle intègre également les appels de marge portant sur ces dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et les instruments de placements de liquidité à court terme ne répondant pas à la définition de « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

La dette financière nette s'entend hors financement des encours à la clientèle de l'activité de crédit.

10.1.1 Dette financière nette

(en M€)	2018	2017
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	7 360	5 214
• non courants	4 198	3 728
• courants	3 162	1 487
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 420)	(2 619)
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(126)	(131)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture ⁽¹⁾		
Endettement financier net	3 815	2 464
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net ⁽²⁾	(84)	23
Appels de marge actifs sur dérivés non qualifiés d'instruments de couverture ⁽¹⁾		
Autres actifs de placement court terme ⁽³⁾	(2)	(17)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	3 729	2 470

(1) Plusieurs accords d'appel de marge ont été mis en place dans le but de réduire le risque de contrepartie. Les montants relatifs aux appels de marge reçus (passif) ou versés (actif) sont inclus dans la dette financière nette. Au 31 décembre 2018, ils représentent un passif de 44 M€ figurant en « Emprunts et dettes financières ».

(2) Dont instruments dérivés liés à l'activité de crédit (y compris les instruments dérivés couvrant des financements émis par Auchan Holding) : (25) M€ en 2018 et (21) M€ en 2017.

(3) Dont instruments de placements de liquidité à court terme ne répondant pas à la définition de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » détenus par les entités chinoises pour 2 M€ au 31 décembre 2018.

10.1.2 Variation de la dette financière nette (hors financement de l'activité de crédit)

(en M€)	31 décembre 2017	Variation de la trésorerie	Effets des variations de change	Variation de périmètre	Reclassements et autres	31 décembre 2018
Emprunts et dettes financières	5 214	2 209	(61)	(19)	17	7 360
• non courants	3 728	1 041	(22)	(2)	(547)	4 198
• courants	1 487	1 167	(40)	(16)	565	3 162
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 619	825	(39)	14	0	3 420
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(131)	(3)	0	0	9	(126)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture						
Endettement financier net	2 464	1 380	(23)	(33)	26	3 815
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	23	(100)	0	2	(9)	(84)
Appels de marge actifs sur dérivés non qualifiés d'instruments de couverture						
Autres actifs de placement court terme	(17)	15	0	0	0	(2)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	2 470	1 295	(22)	(31)	17	3 729

10.2 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut qui inclut les charges d'intérêts, les résultats de couverture de taux et de change afférents à l'endettement financier ;
- la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » qui inclut des produits perçus sur les placements de trésorerie.

(en M€)	2018	2017
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	65	59
Coût de l'endettement financier brut :	(102)	(98)
• charge d'intérêt	(154)	(152)
• résultat de couvertures	52	54
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(37)	(39)

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 37 M€ (contre 39 M€ en 2017). La variation est relativement stable par rapport à décembre 2017.

10.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les effets d'actualisation, les

résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net et du coût des ventes et les impacts sur le résultat des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instrument de couverture d'un élément de l'endettement financier net.

(en M€)	2018	2017
Cessions d'autres actifs financiers non courants	2	(2)
Résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture ⁽¹⁾	(42)	(42)
Dotations aux provisions et aux dépréciations, nettes des reprises :	(3)	41
• reprise de dépréciation des autres actifs financiers	0	31
• dotation pour dépréciation des autres actifs financiers	(4)	(2)
• autres provisions nettes des reprises	1	13
Coût de l'actualisation des engagements de retraites net du rendement attendu des actifs	(3)	(4)
Produits des participations	4	5
Autres ⁽²⁾	1	7
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(42)	5

(1) Le résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture inclut notamment les résultats de change et les résultats sur les dérivés destinés soit à couvrir les risques de change et/ou de taux sur les prêts intragroupe, soit à garantir un niveau de taux d'intérêt sur la dette globale d'Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation (swaps de macro-couverture).

(2) Cette ligne intègre notamment le coût des lignes de crédit : à savoir les commissions de non-utilisation ainsi que l'amortissement des frais de mise en place.

10.4 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Principes comptables

Le Groupe a décidé d'adopter le nouveau modèle de comptabilité de couverture d'IFRS 9, en vertu duquel il doit s'assurer que ses relations de couverture sont cohérentes avec ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques, et adopter une approche plus qualitative de l'appréciation de ses couvertures.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur au bilan et leurs variations sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets.

La comptabilité de couverture est applicable si les trois critères suivants sont atteints :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à cette relation ;
- une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture, sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture ;
- la relation de couverture remplit tous les critères d'efficacité suivants :
 - il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture,
 - l'effet du risque de crédit n'est pas l'élément dominant dans les variations de valeur qui résultent de cette relation économique, et

- le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est approprié.

La plupart des dérivés utilisés par Auchan Holding sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

Il existe 3 modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IFRS 9 : la couverture de juste valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace.
- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en « Autres éléments du résultat global » (réserve de *cash flow hedge*) à hauteur de la partie efficace de la couverture. Ces réserves sont recyclées en résultat lorsque la transaction couverte impacte le résultat ou sont incorporées dans l'actif ou le passif non financier lorsque celui-ci est reconnu au bilan. Les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'investissements nets à l'étranger, la variation de valeur des instruments de couverture est inscrite en autres éléments du résultat global, l'objectif de ces couvertures étant de neutraliser la variation de la valeur en euros d'une partie des actifs nets des filiales en devises.

Parmi les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers pour les dérivés de taux, et en résultat d'exploitation pour les options de change en couverture économique de la marge commerciale future.

Le Groupe a prospectivement qualifié de couverture de *cash flow hedge* des *swaps* receveurs taux variable payeur taux fixe, couvrant des expositions agrégées de dette à taux fixe et de *swaps* receveurs taux fixe payeurs taux variable. La partie efficace de la variation de valeur de ces instruments nouvellement qualifiés de couverture est comptabilisée en réserve de couverture de flux de trésorerie à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe a choisi de qualifier de manière rétrospective de « coût de la couverture » le *Foreign Currency Basis Spread* des *cross-currency swaps* qualifiés de couverture de juste valeur (*Fair value Hedge*). L'impact du retraitement IFRS 9 sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe s'élève à - 2 M€ et représente la juste valeur du *Basis Spread* des instruments qualifiés rétrospectivement de couverture au 1^{er} janvier 2018.

La variation de juste valeur du *Basis Spread* est exclue de la qualification de couverture. Elle est comptabilisée en réserve de couverture et amortie en résultat sur la durée de la couverture.

Les instruments dérivés dont la maturité à l'origine est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments dérivés sont classés en actifs ou passifs courants.

Pour les instruments dérivés, la date de comptabilisation est la date de transaction.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation sont exposées, au cours de l'exercice normal de leur activité, à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. Elles ont recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation ont mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché (risques de liquidité, de taux et de change).

Le contrôle et le suivi de la gestion des risques de marché sont assurés par le Comité Finance qui se réunit au moins deux fois par an. La Direction générale d'Auchan Holding est représentée dans cette instance qui est notamment chargée d'apprécier la qualité des différentes contreparties, le niveau des couvertures mises en place et leur adéquation aux sous-jacents, ainsi que le risque de liquidité.

10.4.1 Produits et charges sur instruments financiers

Comptabilisés en autres éléments du résultat global (après impôts différés)

(en M€)		2018	2017
Catégories IFRS 9	Catégorie IAS 39		
Couverture de flux de trésorerie- partie efficace de la variation de juste valeur	Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	15	(6)
Couverture de flux de trésorerie- reclassées en résultat	Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie transférés en résultat	6	(2)
Activités à l'étranger -écart de conversion	Ecart de conversion résultant des activités à l'étranger	(178)	(348)

(en M€)		2018	2017
Variation de la réserve de juste valeur		-	-
Variation de la réserve de couverture		21	(8)
Variation de la réserve de conversion		(178)	(348)

10.4.2 Risque de crédit (hors activité de crédit)

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Concernant les placements, sauf exception, la politique d'Auchan Holding et des sociétés du périmètre de consolidation est de placer les excédents auprès de contreparties autorisées et décidées par le Comité Financier, selon une grille de notation.

Auchan Holding travaille uniquement avec une liste de banques autorisées par la Direction d'Auchan Holding sur les financements et les opérations de dérivés de taux et change.

Afin d'encadrer les règles de fonctionnement des instruments financiers, des contrats ISDA ont été signés avec la plupart des contreparties bancaires. En particulier, ces contrats prévoient les modalités de résiliation des opérations et l'application d'un solde net compensé en cas de modification de l'équilibre contractuel initial, incluant la défaillance de la contrepartie.

L'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés portés par Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation intègre une composante « risque de contrepartie » (CVA) pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » (DVA) pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché tenant compte de données statistiques historiques. Au 31 décembre 2018, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Les créances clients et autres créances correspondent majoritairement aux créances vis-à-vis des franchisés, aux participations publicitaires et coopérations commerciales des fournisseurs ainsi qu'à diverses charges constatées d'avance. Ces opérations ne présentent pas de risques significatifs.

Pour les activités Retail et Ceetrus, le Groupe applique l'approche simplifiée pour comptabiliser les pertes attendues sur les clients et les comptes rattachés. L'ajustement des dépréciations sur créances clients au 1^{er} janvier 2018 ainsi que sur l'exercice 2018 est non significatif pour ces activités.

Pertes de valeur hors activité de crédit

(en M€)	Instrument de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers au cout amorti
Solde au 1^{er} janvier 2017	6	196
Perte nette de valeur	1	(9)
Variation de périmètre		(4)
Écart de conversion		
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	7	183
Solde au 1^{er} janvier 2018	7	183
Perte nette de valeur		51
Variation de périmètre	(2)	
Écart de conversion		(1)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	5	233

10.4.3 Risque de liquidité (hors activité de crédit)

La politique d'Auchan Holding est de disposer en permanence de financements à moyen et long termes suffisants pour financer son besoin au bas de cycle saisonnier et de couvrir une marge de sécurité.

Précisions relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières

Les financements bancaires à moyen et long termes contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles pour ce type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son rang (*pari passu*), limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (*Negative pledge*), limitation de cession substantielle d'actifs, défaut croisé et changement négatif significatif (*Material Adverse Change*).

Le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) d'Auchan Holding SA et de Oney Bank SA, sous lequel sont placées des émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (*Negative Pledge*) et une clause de défaut croisé.

Le placement obligataire privé effectué en 2012 aux États-Unis intègre une clause de défaut (remboursement anticipé) en cas de non-respect de certains ratios dont : Dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,5.

D'autres financements bancaires à moyen et long terme ainsi que des placements obligataires privés contractés par le Groupe Ceetrus peuvent faire l'objet de covenants fondés sur des ratios financiers. Certains contrats comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect de ces ratios, à la date d'arrêter des comptes consolidés de Ceetrus SA, dont les principaux sont présentés ci-après : le ratio LTV (Loan to Value) : Endettement Financier Net / Juste Valeur de Patrimoine > 50%, et le ratio ICR (Interest Coverage Ratio) : EBITDA / Coût de l'Endettement Financier > 2.

Au 31 décembre 2018, l'ensemble des ratios est respecté.

Aucune dette financière n'incorpore un engagement ou une clause de défaut en lien avec la baisse de la notation d'Auchan Holding.

Exposition au risque de liquidité

Les échéances résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris paiement des intérêts).

(en M€) Opérations en date du 31 décembre 2018	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	3 303	3 473	432	2 873	168
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 411	1 411	273	861	277
Dettes de location-financement	140	140	10	39	91
Dettes financières diverses	1 970	1 970	1 154	812	4
Dettes fournisseurs	8 457	8 457	8 379	78	
Autres dettes courantes	4 375	4 375	4 333	38	4
Autres dettes non courantes	458	458		429	29
Dettes d'impôts exigibles	119	119	119		
Soldes créditeurs de banque	433	433	433		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	20 666	20 836	15 133	5 130	573
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	4	1	1		
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	19	19	9	10	
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	11				
• sortie de trésorerie		12	12		
• entrée de trésorerie					
Autres contrats de change à terme :	1				
• sortie de trésorerie		2	2		
• entrée de trésorerie		0	0		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	36	34	24	10	0

La valeur comptable des passifs financiers dérivés correspond à la valeur hors intérêts courus non échus et les flux de trésorerie attendus de ces passifs correspondent aux flux contractuels (pas de remboursements anticipés prévus).

(en M€) Opérations en date du 31 décembre 2017	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	3 702	3 878	592	2 567	719
Emprunts auprès des établissements de crédit	618	618	232	309	77
Dettes de location-financement	155	155	13	41	101
Dettes financières diverses	383	383	350	29	4
Dettes fournisseurs	8 714	8 714	8 484	230	
Autres dettes courantes	4 163	4 164	3 997	156	12
Autres dettes non courantes	337	337		309	28
Dettes d'impôts exigibles	128	128	128		
Soldes créditeurs de banque	315	315	302	13	
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	18 515	18 692	14 098	3 653	940
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	16	16	12	3	
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	6	4	(1)	5	
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	33				
• sortie de trésorerie		833	833		
• entrée de trésorerie		(800)	(800)		
Autres contrats de change à terme :	14	0			
• sortie de trésorerie		862	862		
• entrée de trésorerie		(848)	(848)		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	70	67	58	8	

La valeur comptable des passifs financiers dérivés correspond à la valeur hors intérêts courus non échus et les flux de trésorerie attendus de ces passifs correspondent aux flux contractuels (pas de remboursements anticipés prévus).

10.4.4 Risque de taux (hors activité de crédit)

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêt a pour seul objet de réduire l'exposition de Auchan Holding à l'évolution des taux d'intérêt sur sa dette.

L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture. Cependant, certaines opérations dites de « macro-couverture » viennent couvrir le risque de taux et ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Elles sont donc comptablement classées en « Actifs détenus à des fins de transaction ».

10.4.4.1 Couverture de taux

La politique du Groupe consiste à s'assurer que 95 % de son exposition au risque de taux d'intérêt porte sur des emprunts à taux variables en contractant soit des instruments à taux variables, soit des emprunts à taux fixes faisant l'objet de *swaps* de taux d'intérêt venant transformer les taux fixes. Le Groupe vient ensuite refixer son endettement à taux variable sur des maturités plus courtes que l'emprunt sous-jacent. La politique de refixation est fonction de la devise concernée et de la durée. Par exemple, sur l'année en cours, 80 % de la position financière nette EUR doit être refixée, et seulement 70 % pour N + 1. Pour les devises (PLN, RON, HUF et RUB), l'objectif de couverture en N est de l'ordre de 70 % puis 50 % en N + 1.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert en fonction des taux d'intérêt de référence, des durées pour lesquelles ils sont établis, des dates de détermination, de l'échéance, ainsi que des montants notionnels ou nominaux.

Il utilise un dérivé hypothétique pour déterminer s'il est attendu que le dérivé désigné dans chaque relation de couverture soit efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Les principales sources d'inefficacité de ces relations de couverture sont :

- l'effet des risques de crédit de la contrepartie et du Groupe sur la juste valeur des *swaps*, qui n'est pas reflété dans la

variation de juste valeur des flux de trésorerie couverts attribuable aux variations des taux d'intérêt ; et

- les différences de dates de refixation des taux entre les *swaps* et les emprunts.

Couverture de juste valeur

Les opérations de taux qualifiées de couverture de juste valeur correspondent à des opérations de variabilisation concernant la dette obligataire.

Les devises de ces opérations sont l'euro, le franc suisse et le dollar US.

La juste valeur nette (hors intérêts courus non échus) de ces instruments inscrits au bilan est de 98 M€ au 31 décembre 2018, contre 115 M€ au 31 décembre 2017.

Opérations de « macro-couverture » comptabilisées en couverture de flux futurs

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux de la dette du Groupe à taux variable. Elles se composent de *swaps* en euro où Auchan est payeur de taux fixe et receveur de taux variable. Ces opérations ont été qualifiées prospectivement au 1er janvier 2018 de couverture de Cash-Flow Hedge, en couverture des expositions agrégées de dette à taux fixe et de *swaps* receveurs taux fixe payeurs taux variable, en application d'IFRS 9. Au 31 décembre 2017, elle étaient comptabilisées à la juste valeur par résultat car non éligibles à la comptabilité de couverture. La juste valeur de ces opérations est de (3,6) M€ au 31 décembre 2018 contre (2,2) M€ au 31 décembre 2017.

Autres Opérations de "macro-couverture" comptabilisées à la juste valeur par Résultat

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux. Elles se composent soit de *swaps* où Auchan est payeur de taux fixe et receveur de taux variable, soit de caps, soit de swaptions. Ces opérations sont réalisées en en forint, en zloty, en roubles et en leu. La juste valeur de ces opérations est de 2,8 M€ au 31 décembre 2018 contre (1,5) M€ au 31 décembre 2017. »

10.4.4.2 Exposition au risque de taux (après gestion) ⁽¹⁾

(en M€)	2018	2017
Actifs financiers à taux fixe	50	50
Passifs financiers à taux fixe	5 020	3 287
Actifs financiers à taux variable	3 581	2 846
Passifs financiers à taux variable	2 340	1 925

(1) Hors dettes et créances d'exploitation.

10.4.4.3 Analyse de la sensibilité

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre reste constant sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes. Auchan Holding a stressé la courbe de l'euro et des autres devises à - 0,5 %/+ 0,5 %.

Incidence sur le compte de résultat et sur les capitaux propres

Une hausse de +0,5 % de la courbe des taux d'intérêt engendrerait :

- sur la base de la position financière au 31 décembre 2018, une diminution du coût de l'endettement de 30 M€ jusqu'à l'échéance des emprunts, dont 2 M€ pour l'année 2019. En plus de cela, une stabilité des capitaux propres tout comme en 2017. Au 31 décembre 2017, elle représentait une diminution de 41 M€ dont 4 M€ pour 2018.

Une baisse de -0,5 % de la courbe des taux d'intérêt engendrerait :

- sur la base de la position financière au 31 décembre 2018, une augmentation du coût de l'endettement de 31 M€ jusqu'à l'échéance des emprunts, dont 1 M€ pour l'année 2019. En plus de cela, une stabilité des capitaux propres tout comme en 2017. Au 31 décembre 2017, elle représentait une augmentation de 41 M€ dont 4 M€ pour 2018.

Les actifs et passifs financiers à court terme sont exclus du périmètre de l'analyse.

10.4.5 Risque de change (hors activité de crédit)

Auchan Holding est exposé au risque de change sur :

- les achats de marchandises (change transactionnel) ;
- les financements internes et externes libellés dans une devise différente de l'euro (change bilantiel) ;
- la valeur des actifs nets de ses filiales en devises (couverture d'actif net).

Les devises de ces opérations au 31 décembre 2018 sont principalement l'US dollar, le zloty, le forint, le rouble, le yuan, le dollar taiwanais et le leu.

La politique de gestion des risques du Groupe consiste à couvrir à tout moment 100 % de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels au maximum pour les 18 prochains mois. Le Groupe a recours à des contrats à terme de gré à gré pour couvrir son risque de change, ainsi que des stratégies optionnelles notamment pour apporter de la flexibilité sur les volumes. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance supérieure à un an. Ces contrats sont généralement désignés

en tant que couverture de flux de trésorerie. Les ventes sèches d'option, les stratégies à barrière désactivante et les stratégies avec asymétrie sont interdites par la politique du Groupe.

Le Groupe désigne l'élément prix au comptant d'un contrat de change à terme couvrant son risque de change, et y applique un ratio de couverture de 1:1.

Les éléments report/déport des contrats de change à terme ne sont pas désignés comme instruments de couverture et sont enregistrés séparément en « coûts de couverture », dans la réserve de coûts de couverture des capitaux propres. La politique du Groupe consiste à aligner les conditions essentielles du contrat de change à terme avec celles de l'élément couvert.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

Les principales sources d'inefficacité de ces relations de couverture sont :

- l'effet du risque de crédit des contreparties et du Groupe sur la juste valeur des contrats de change à terme, qui n'est pas reflété par la variation de juste valeur des flux de trésorerie couverts attribuable aux variations des taux de change ; et
- les modifications du calendrier des transactions couvertes.

10.4.5.1 Couvertures de change

Les instruments dérivés de change visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises de Auchan Holding ainsi que sur la valeur des actifs nets de certaines de ses filiales.

L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture.

Les opérations de change ne concernent que les devises indiquées dans les tableaux ci-après.

Couverture de juste valeur (*fair value hedge*)

Les couvertures de change comptabilisées en couvertures de juste valeur sont adossées aux achats facturés en devises mais non encore réglés. Les impacts au compte de résultat de ces instruments dérivés se compensent naturellement avec les impacts de la revalorisation des dettes fournisseurs en devises.

Couverture de flux futurs (*cashflow hedge*)

Les opérations de change qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de *swaps* de change et d'achats/ventes à terme de devises. Ces opérations viennent couvrir des flux prévisionnels d'achats de marchandises qui seront libellés en devises.

Les risques couverts par ces opérations sont principalement des risques EUR/USD.

Au 31 décembre 2018 (en M€)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de change :					
• entrée de trésorerie		155	155		
• sortie de trésorerie		(155)	(155)		
Contrats de change à terme :	33				
• entrée de trésorerie		614	610	4	
• sortie de trésorerie		(580)	(577)	(4)	

Au 31 décembre 2017 (en M€)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de change :	4				
• entrée de trésorerie		10	10		
• sortie de trésorerie		(6)	(6)		
Contrats de change à terme :	(31)				
• entrée de trésorerie		587	438	149	
• sortie de trésorerie		(618)	(467)	(151)	

Le tableau suivant présente l'exposition de Auchan Holding au 31 décembre 2018 :

Au 31 décembre 2018 (en M€)	USD
Dettes fournisseurs	25
Achats prévisionnels estimés ⁽¹⁾	667
EXPOSITION BRUTE	692
Contrats de change	(569)
Options de change ⁽²⁾	(183)
EXPOSITION NETTE	(61)

(1) Achats prévus pour l'exercice 2019.

(2) Opérations non qualifiées de couverture.

Change bilantiel

Les opérations de change bilantiel concernent les couvertures de prêts en devises effectués aux filiales à l'étranger. Les devises couvertes sont le forint hongrois, le zloty polonais, le leu roumain, le dollar américain et le rouble russe. Bien que ces opérations soient effectuées dans un but de couverture, elles

ne sont pas documentées en couverture car une compensation naturelle s'opère en compte de résultat par l'effet symétrique de revalorisation des dérivés et des financements intragroupe.

Au 31 décembre 2018 (en M€)	USD	RMB	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intragroupe	104		483	192	412	306
Exposition bilancielle brute	104	-	483	192	412	306
Swaps de change	(104)		(483)	(192)	(412)	(306)
EXPOSITION NETTE	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2017 (en M€)	USD	RMB	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intragroupe	42		490	166	274	217
Exposition bilancielle brute	42	-	490	166	274	217
Swaps de change	(42)		(490)	(166)	(274)	(217)
EXPOSITION NETTE	-	-	-	-	-	-

Couverture d'actif net

Aucune couverture n'a été mise en place en 2018 et 2017.

10.4.5.2 Analyse de la sensibilité (hors réserves de conversion)

Cette analyse de sensibilité est réalisée en supposant que les variables hors cours de change (en particulier les taux d'intérêt) sont constantes.

Une augmentation des taux de change de 10 % de l'euro par rapport aux autres devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2018, une diminution du résultat et des capitaux propres à hauteur des montants indiqués ci-dessous. L'incidence en capitaux propres correspond aux couvertures de *cash flow hedge* sur les achats prévisionnels estimés.

Impact (en M€)	Capitaux propres	Gains ou pertes
USD	(49)	(4)

Une diminution des taux de change de 10 % de l'euro par rapport aux autres devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2018, une augmentation du

résultat et des capitaux propres à hauteur des montants indiqués ci-dessous. L'incidence en capitaux propres correspond aux couvertures de *cashflow hedge* sur les achats prévisionnels estimés.

Impact (en M€)	Capitaux propres	Gains ou pertes
USD	59	17

10.4.6 Autres risques (hors activité de crédit)

Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation réalisent d'autres opérations de couverture que les opérations de dérivés de change et de taux, à savoir des couvertures sur le cours des matières, mais pour des montants non significatifs.

Effets de la comptabilité de couverture sur la situation et la performance financières

Les opérations traitées en couverture d'actif net n'ont pas donné lieu à revalorisation en 2018. Elles ne sont donc pas reprises dans les analyses suivantes.

Instruments de couverture

Les montants relatifs aux éléments désignés comme instruments de couverture et aux inefficacités de couverture sont les suivants :

Au 31 décembre 2018 (en M€)	Nature de l'instrument couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Poste dans l'état de situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Variation de juste valeur de l'instru- ment utilisé	CFH Réserves
			Actif	Passif			
FAIR VALUE HEDGE							
Risque de taux d'intérêt							
Emprunts obligataires (en €)	Swap de taux	2 750	126			(20)	
Emprunts obligataires en CHF	Cross Currency Swap	106	15			4	(2)
Emprunts obligataires en USD	Cross Currency Swap	218		6	Dérivés	(1)	
CASH FLOW HEDGE							
Risque de taux d'intérêt							
Taux variables des emprunts bancaires	Swap de taux	438		6	Dérivés	-	
	CAP	284			Dérivés		(6)
Macro-couverture	Swaps de taux	2 200	-	4	Dérivés	1	(3)
Risque de change							
Couverture des ventes futures en devises	Forward de change	639	50	11	NA	4	41

Éléments couverts

À la date de clôture, les montants relatifs aux éléments désignés comme éléments couverts sont les suivants :

	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Poste dans l'état de situation financière dans lequel l'élément couvert est inclus	Variation de juste valeur de l'instrument utilisé	CFH Réserves
	Actif	Passif	Actif	Passif			
Au 31 décembre 2018 (en M€)							
FAIR VALUE HEDGE							
Risque de taux d'intérêt							
Emprunts obligataires taux fixe libellés en €		2 283		99		19	
Emprunts obligataires taux fixe libellés en CHF		113		6	Emprunts et dettes financières	(3)	-
Emprunts obligataires taux fixe libellés en USD		212	6			1	
CASH FLOW HEDGE							
Risque de taux d'intérêt							
Taux variables des emprunts bancaires		783	NA	NA	Emprunts et dettes financières		NA
Risque de change							
Couverture des ventes futures en devises	NA	NA	NA	NA	NA		NA

Efficacité et résultat de couverture

Le tableau suivant rapproche par catégorie de risque les éléments de capitaux propres et l'analyse des autres éléments du résultat global résultant de la comptabilité de couverture.

Au 31 décembre 2018 (en M€)	Inefficacité reconnue en P&L	Rubrique qui comprend l'inefficacité de la couverture
FAIR VALUE HEDGE		
Risque de taux d'intérêt		Coût de l'endettement financier net

Au 31 décembre 2018 (en M€)	Variation de juste valeur des instruments de couverture reconnue en OCI	Inefficacité reconnue en P&L	Rubrique qui comprend l'inefficacité de la couverture	Montant transféré de la réserve CFH en PL	Rubrique du PL affecté par le reclassement
CASH FLOW HEDGE					
Risque de taux d'intérêt	(9)	1	Coût de l'endettement financier net		NA
Risque de change	41	4	Autres charges d'exploitation	12	Coût des ventes

10.4.7 Valeurs de marché des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités et présentés dans les états financiers selon les dispositions des normes IAS 39 avant le 1er janvier 2018, IAS 32, IFRS 7, IFRS 13 et IFRS 9 après le 1er janvier 2018.

IFRS 13 introduit une hiérarchie à 3 niveaux sur les évaluations à la juste valeur.

Niveau 1 : Juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : Juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

(en M€)	Catégorie IAS 39	2018 *				2017 **			
		Valeur de marché				Valeur de marché			
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable
Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs détenus à des fins de transactions, dont :		3 476		3 476		2 708		2 708
	• autres actifs financiers évalués à la juste valeur		56		56		89		89
	• trésorerie et équivalents de trésorerie		3 420		3 420		2 619		2 619
Instruments de dette évalués à la Juste valeur par le biais des autres éléments de résultat global	Actifs disponibles à la vente, dont :		163		163		163		178
	• titres de participation		163		163		163		178
Actifs financiers évalués au coût amorti	Prêts et créances, dont :		3 290		3 290		6 025		6 025
	• autres actifs financiers non courants (hors titres de participation)		213		213		248		248
	• crédits à la clientèle		136		136		2 912		2 912
	• créances clients		498		498		526		526
	• autres actifs financiers courants		2 444		2 444		2 339		2 339
Passif évalués au coût amorti	Passifs au coût amorti, dont :	3 850	17730		21 451	4 443	16 510		20 998
	• emprunts obligataires et placements privés	3 131	294		3 303	3 754			3 702
	• emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit, dettes financières diverses et concours bancaires courants		3 857		3 857		1 222		1 357
	• dettes de location-financement		147		140		185		155
	• autres dettes non courantes		458		458		341		341
	• dettes finançant l'activité de crédit	719	142	-	861	689	1 636		2 316
	• dettes fournisseurs		8 457		8 457		8 799		8 799
	• autres dettes courantes		4 375		4 375		4 327		4 327
Actifs et passifs dérivés évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ***	Instruments dérivés, dont :		210		210		108		108
	• dérivés actifs		249		249		181		181
	• dérivés passifs		39		39		73		73

(*) Valeur comptable selon IFRS 9.

(**) Valeur comptable selon IAS 39.

(***) Avant application de la comptabilité de couverture.

Les emprunts obligataires et les SICAV de trésorerie sont évalués sur la base de cotations de marché. Ces valeurs sont considérées comme des actifs et passifs financiers de niveau 1.

Auchan Holding a déterminé la juste valeur des dettes de location financement et des emprunts bancaires à partir d'une méthode d'actualisation des flux contractuels par les courbes de taux de marché, qui sont des données observables. Les instruments dérivés sont valorisés suivant des techniques de valorisation communément acceptées sur la base des données observables sur les marchés des taux et des changes.

Les emprunts obligataires et les SICAV de trésorerie sont évalués sur la base de cotations de marché. Ces valeurs sont considérées comme des actifs et passifs financiers de niveau 1.

Auchan Holding a déterminé la juste valeur des dettes de location-financement et des emprunts bancaires à partir d'une méthode d'actualisation des flux contractuels par les courbes de taux de marché, qui sont des données observables. Les instruments dérivés sont valorisés suivant des techniques de valorisation communément acceptées sur la base des données observables sur les marchés des taux et des changes.

Non-compensation des positions dérivées

Auchan Holding contracte des contrats ISDA (*International Swap and Derivatives Agreement*) dans le cadre de ses opérations de marché.

Les contrats ISDA n'atteignent pas les conditions de compensation des positions dérivées au bilan. Le tableau ci-dessous présente les montants comptabilisés qui sont sujets à ces accords, pour les seuls dérivés qualifiés de couverture de taux et de change :

(en M€)	2018			2017		
	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant net	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant net
Actifs financiers						
Instruments dérivés	52	(1)	51	125	(35)	90
TOTAL	52	(1)	51	125	(35)	90
Passifs financiers						
Instruments dérivés	1	(1)	-	(39)	5	(34)
TOTAL	1	(1)	-	(39)	5	(34)

10.5 ACTIFS FINANCIERS

Principes comptables

Actifs financiers - Méthode applicable à compter du 1^{er} janvier 2018

Un actif financier est évalué au coût amorti si les 2 conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur du titre. Ce choix est fait pour chaque investissement.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés (voir note 32 (A)). Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

Évaluation du modèle économique

Le Groupe évalue l'objectif du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention d'un actif financier au niveau du portefeuille parce que c'est ce qui reflète le mieux la manière dont l'activité est gérée et dont les informations sont transmises à la direction. Les informations considérées sont les suivantes :

- les méthodes et objectifs définis pour le portefeuille et leur mise en pratique. Il s'agit notamment de savoir si la stratégie de la Direction se concentre sur l'obtention de produits d'intérêt contractuels, le maintien d'un profil spécifique de taux d'intérêt, le fait de faire correspondre la durée de détention des actifs financiers avec celle des passifs qui les financent ou des flux de trésorerie attendus, ou la réalisation de flux de trésorerie en vendant ces actifs ;
- la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la Direction du Groupe ;

- les risques qui ont une incidence sur la performance du modèle économique (et des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans ce modèle économique) et la façon dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants de l'entreprise sont rémunérés (par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus) ; et
- la fréquence, la valeur et la répartition dans le temps des ventes d'actifs financiers au cours des périodes antérieures, les raisons qui ont motivé ces ventes et les attentes quant aux ventes futures.

Les transferts d'actifs financiers vers des tiers dans le cadre de transactions ne satisfaisant pas aux conditions de décomptabilisation ne sont pas considérés comme des ventes à ces fins, conformément à la méthode comptable du Groupe en matière de comptabilisation de ces actifs.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont la gestion et l'appréciation de la performance sont effectuées sur la base de la juste valeur sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Évaluation si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû

Aux fins de cette évaluation, le terme « principal » désigne la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les « intérêts » désignent la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base (par exemple, risque de liquidité et charges administratives), ainsi que d'une marge.

Lorsqu'il doit déterminer si des flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le Groupe considère les modalités contractuelles de l'instrument financier. Il lui faut notamment évaluer si l'actif financier comprend une modalité contractuelle susceptible de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de sorte à ce qu'il ne satisfasse plus à cette condition. Lors de cette évaluation, le Groupe tient compte des éléments suivants :

- les éventualités qui pourraient modifier le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie ;
- les conditions susceptibles d'ajuster le taux contractuel du coupon, notamment les caractéristiques de taux variable ;
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation ;
- les conditions limitant les recours du Groupe pour obtenir les flux de trésorerie d'actifs déterminés (par exemple, dans le cas d'un actif financier garanti uniquement par sûreté réelle).

Une clause de paiement anticipé peut être cohérente avec le critère « SPPI » si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents. Il peut également comprendre un montant complémentaire raisonnable rémunérant la résiliation anticipée du contrat. Par ailleurs, pour un actif financier acquis avec une décote ou une surcote par rapport à sa valeur nominale contractuelle, une clause permettant ou exigeant le remboursement anticipé pour un montant représentant essentiellement la valeur nominale contractuelle et les intérêts

contractuels accumulés (mais impayés), (ce qui peut comprendre un supplément raisonnable pour compenser la résiliation avant terme du contrat) ne contredit pas ce critère « SPPI », si la juste valeur de la clause de remboursement anticipé est non significative lors de la comptabilisation initiale.

Évaluation ultérieure des profits et pertes

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers au coût amorti

Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

Actifs financiers - Méthodes et principes adoptés jusqu'au 1^{er} janvier 2018

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont constitués :

- d'une part, des parts d'OPCVM de trésorerie. Ils sont évalués à leur valeur de marché. Cette valeur est déterminée sur la base de la dernière cotation communiquée par la banque. Toute variation de cette juste valeur est constatée en résultat ;
- d'autre part, de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de 3 mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Étant mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

La date de comptabilisation de ces actifs est la date de règlement.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation dans des sociétés non consolidées et les actifs financiers ne répondant pas aux définitions « prêts et créances », « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs détenus jusqu'à l'échéance ». Ils sont évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « Réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat. Toutefois, lorsqu'une moins-value latente traduit une perte prolongée ou significative sur un instrument de capitaux propres, une dépréciation est comptabilisée en résultat. Lorsqu'une moins-value latente traduit une diminution des flux de trésorerie estimés sur un instrument de dette, une dépréciation est comptabilisée en résultat.

Les améliorations de valeur ultérieurement constatées sont reprises :

- pour les instruments de capitaux propres (actions et autres) : par contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- pour les instruments de dettes (obligations et autres) à hauteur de la dépréciation précédemment comptabilisée par contrepartie du résultat, dès lors qu'une appréciation des flux de trésorerie estimés est constatée.

La juste valeur correspond, pour les actifs cotés, au dernier cours de bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'achat. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable.

La date de comptabilisation de ces actifs est la date de règlement.

Prêts et créances

Cette catégorie comprend principalement les créances rattachées à des participations non consolidées, les dépôts de garantie, les créances clients, les charges constatées d'avance, les autres prêts et les autres créances. Les actifs sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les valeurs de marché des prêts et créances sont estimées à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs avec les courbes zéro coupon en vigueur à la date de clôture des exercices avec prise en compte d'un *spread* déterminé par Auchan Holding. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

Les créances clients sont comptabilisées sous déduction éventuelle de provisions pour pertes de valeur en cas de risques de non-recouvrement.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable.

Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Compte tenu de la nature de ses activités, l'exposition de Auchan Holding (hors activité de crédit) au risque de défaut de ses débiteurs ne peut avoir une incidence significative sur son activité, sa situation financière ou son patrimoine.

Classement des actifs financiers par catégorie en valeur nette

(en M€)			2018*		2017**	
Poste bilan actif	Catégorie IAS 39	Catégories IFRS 9	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Autres actifs financiers non courants	Actifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat	56		89	
	Actifs disponibles à la vente ⁽²⁾	Instrument de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	165		164	
	Prêts et créances émis par l'entreprise ⁽⁴⁾	Actifs financiers au coût amorti	215		250	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat		1 193		833
Créances clients	Créances clients ⁽³⁾	Actifs financiers au coût amorti		498		526
Autres créances courantes	Prêts et créances émis par l'entreprise ^{(4) (5) (6)}	Actifs financiers au coût amorti		2 444		2 339
AUTRES ACTIFS FINANCIERS (VALEUR NETTE)			436	4 135	504	3 698
Dépréciation des autres actifs financiers			-13		-11	
Dépréciation des autres actifs courants				-79		-60
dont dépréciations cumulées (hors clients)			-13	-79	-11	-60

* Valeur comptable selon IFRS 9

** Valeur comptable selon IAS 39

(1) Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent :

- pour la partie non-courante, à des placements soumis à restriction d'utilisation par Auchan Holding pour des raisons prudentielles ou contractuelles,
- pour la partie courante, à des placements répondant à la définition de disponibilités et inclus dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

(2) Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés essentiellement de titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

(3) Les créances clients enregistrent essentiellement des créances sur des franchisés ainsi que les loyers à encaisser du métier Immobilier.

(4) Les créances financières comprennent essentiellement des dépôts de garantie.

(5) Pour la partie non courante, créances portant intérêts ou faisant l'objet d'une actualisation.

(6) Les autres créances courantes correspondent essentiellement à des créances fiscales et sociales ainsi qu'à des produits à recevoir des fournisseurs.

10.6 PASSIFS FINANCIERS

10.6.1 Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et des emprunts sur location-financement. Les emprunts portant intérêts sont reconnus à l'origine à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale :

- pour les emprunts et dettes à taux variable, la valorisation retenue est celle du coût amorti avec un amortissement linéaire des frais d'émission sur la durée de l'emprunt, dans la mesure où un étalement linéaire des frais n'a pas d'impact significatif par comparaison avec un étalement actuariel ;

- pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :
 - les emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti corrigé de la variation de juste valeur au titre du risque couvert. Celle-ci est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés avec les courbes de zéro coupon en vigueur à la date de clôture des exercices et avec un *spread* égal au *spread* à la mise en place du financement,
 - les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du « Taux d'intérêt effectif », qui intègre un amortissement actuariel des primes et frais d'émission.

10.6.1.1 Décomposition des emprunts et dettes financières

(en M€)	2018		2017	
	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Emprunts obligataires et placements privés	2 964	399	3 149	553
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 073	338	406	212
Dettes sur contrats de location-financement	131	8	143	11
Dettes financières diverses	29	1 940	29	354
Appel de marge – Passif		44		41
Soldes créditeurs de banques		433		315
TOTAL	4 198	3 162	3 728	1 487

Les intérêts courus figurent en « Emprunts et dettes financières courantes ».

Principales caractéristiques des emprunts et dettes financières

10.6.1.2 Emprunts obligataires et placements privés

Il s'agit d'emprunts émis au Luxembourg dans le cadre du programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*), d'un emprunt émis en Suisse pour 120 MCHF, d'un placement privé européen pour 60 M€, ainsi que deux placements privés américains pour 200 et 50 MUSD.

En 2018, Auchan Holding a émis un emprunt obligataire de 350 M€ et Ceetrus un EuroPP de 60 M€.

(en M€)	Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	31/12/2018		31/12/2017	
					Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
	Auchan Holding SA	0,625 %	07/02/2017	07/02/2022	450 ⁽¹⁾	454	600	601
	Auchan Holding SA	6,000 %	15/04/2009	15/04/2019	320 ⁽¹⁾	336	400 ⁽¹⁾	433
	Auchan Holding SA	3,000 %	28/06/2012	28/06/2019	44 ⁽³⁾	43	42 ⁽³⁾	41
	Auchan Holding SA	3,500 %	28/06/2012	28/06/2022	175 ⁽³⁾	169	167 ⁽³⁾	162
	Auchan Holding SA	2,375 %	12/12/2012	12/12/2022	650 ⁽¹⁾	675	650 ⁽¹⁾	675
	Auchan Holding SA	2,250 %	08/04/2013	06/04/2023	400 ⁽¹⁾	428	400 ⁽¹⁾	428
	Auchan Holding SA	2,250 %	24/06/2013	06/04/2023	200	215	200	215
	Auchan Holding SA	1,750 %	24/04/2014	23/04/2021	500 ⁽¹⁾	520	500 ⁽¹⁾	523
	Auchan Holding SA	1,500 %	03/06/2014	03/06/2024	107 ⁽²⁾	113	103 ⁽²⁾	109
	Auchan Holding SA	EUR3M15FLOOR + 0,15	01/02/2018	03/02/2020	350	351		
	Auchan Holding SA	3,625 %	20/06/2011	19/10/2018			250 ⁽¹⁾	257
	Auchan Holding SA	3,625 %	20/02/2013	19/10/2018			250	258
	Ceetrus SA	3,000 %	11/12/2018	11/12/2025	60	60		

(1) Montants après requalification d'une partie de la dette obligataire en dette finançant l'activité de crédit en valeur comptable pour 630 M€ (cf. note 11.2).

(2) Valeur de couverture : emprunt émis initialement pour 120 MCHF.

(3) Valeur de clôture : emprunts émis initialement pour respectivement 50 et 200 MUSD.

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

(en M€) Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	31/12/2018		31/12/2017	
				Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Gallerie Commerciali Sardegna	Euribor 6m + 2,5 %	16/12/2016	16/12/2021	106	106	111	111
LCO1	Euribor + Marge	11/2018	11/2026	128	128		
Ceetrus SA	Euribor + Marge	07/2018	07/2023	498	498		
Glorirequinte Brafero, Multi 25, Forum Montijo	2,350 %	12/2018	12/2025	135	135		

Il existe d'autres emprunts et lignes de crédit dont les montants unitaires sont inférieurs à 50 M€.

Dettes financières diverses

Ce poste enregistre notamment les engagements d'achat de titres auprès des salariés d'Auchan Holding et ses filiales pour 0,3 M€ (cf. note 8.1.4) et les dettes liées à la participation des salariés pour 20 M€.

Ce poste enregistre également des billets de trésorerie dont les principaux sont les suivants :

(en M€) Société emprunteuse	Maturité	31/12/2018		31/12/2017	
		Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Auchan Holding SA	moins de 1 mois	330 ⁽¹⁾	330 ⁽¹⁾	167 ⁽¹⁾	167 ⁽¹⁾
Auchan Holding SA	de 1 à moins de 3 mois	509	509	184	184
Auchan Holding SA	de 3 à moins de 6 mois	309	309		
Auchan Holding SA	6 mois et +	939	939		

(1) Montant après requalification d'une partie des billets de trésorerie en dette finançant l'activité de crédit (cf. note 11.2).

10.6.2 Autres passifs financiers

Principes comptables

Ces passifs financiers courants sont évalués à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation ont consenti aux actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe, à dire d'experts, ou établi selon une formule de calcul prédéfinie, fonction des dispositions contractuelles fixant les modalités de valorisation de l'option le cas échéant. Par ailleurs, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

En application de la norme IFRS 10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle direct et indirect exercé par Auchan Holding, doivent être portées directement en capitaux propres.

Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis après la date de première application doit également figurer en capitaux propres.

Lors de la comptabilisation initiale, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding enregistre un passif au titre des engagements d'achat accordés aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêts suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres (y compris effet d'actualisation).

Lorsque l'engagement de rachat n'a pas été accordé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (hors création d'activités), les variations ultérieures de la dette sont enregistrées en résultat financier.

(en M€)	2018		2017	
	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Dettes fournisseurs		8 457		8 799
Fournisseurs marchandises		7 417		7 869
Fournisseurs frais généraux		1 040		930
Autres dettes, dont :	458	4 375	341	4 325
Dettes au titre de <i>puts</i> sur intérêts minoritaires ⁽¹⁾	336		206	
Dettes sur immobilisations	6	626	4	683
Dettes fiscales et sociales		1 651		1 560
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	54	251	68	479
Autres dettes	62	590	63	617
Cartes prépayées ⁽³⁾		1 257		986
TOTAL	458	12 832	341	13 124

(1) Engagements d'achats de titres qu'Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation ont consenti à des actionnaires minoritaires de certaines des filiales consolidées par intégration globale ou aux FCP Valauchan, Valfrance et Oneyval dans le cadre des règlements qui régissent le fonctionnement de ces fonds (cf. note 8.1.2).

(2) Les « Produits constatés d'avance » non courants correspondent aux différentiels de loyer entre les loyers contractuels et les loyers de marché défavorables comptabilisés en Pologne et Roumanie dans le cadre de l'acquisition Real.

(3) Les cartes prépayées enregistrent principalement les cartes « cadeaux » émises par la Chine. Ces avances sont conservées au passif du bilan jusqu'à leur utilisation par les clients dans nos magasins. En Chine, ces cartes peuvent être utilisées sans limite de temps dans les magasins de l'enseigne. Au 31 décembre 2018, le passif afférent s'élève à 1 257 M€ (vs 986 M€ en 2017).

Au 31 décembre 2017, pour la première fois pour RTMart, une étude menée par un cabinet d'actuaire avait permis d'évaluer statistiquement les montants des crédits qui de façon hautement probable ne seront à terme jamais utilisés. Les produits relatifs à ce changement d'estimation avaient été comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » pour 40 M€ (correspondant aux crédits de plus de 5 ans). En 2018, la même étude a été réalisée pour Auchan Chine. Les produits relatifs à ce changement d'estimation pour Auchan Chine ont été comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » pour 5 M€.

10.7 ENGAGEMENTS LIÉS AU FINANCEMENT

Engagements reçus

Détail des lignes de crédit à long et moyen-termes à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées.

Au 31 décembre 2018

(en M€)	Auchan Holding et ses filiales	Hors activité de crédit	Activité de crédit
À moins de 1 an	563	515	48
Entre 1 et 5 ans	4 052	3 273	779
À plus de 5 ans	-	-	-
TOTAL	4 615	3 788	827

Certains financements bancaires à moyen et long termes (lignes de crédit confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2018) comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect, à la date d'arrêté, du ratio suivant : Dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,5. Dans le cadre de ses propres financements, d'autres ratios doivent être respectés par Ceetrus.

Au 31 décembre 2018, ces ratios sont respectés.

Après prise en compte des financements existants et non utilisés et de la trésorerie disponible, Auchan Holding estime que l'ensemble des flux prévisionnels liés à l'activité sont suffisants pour couvrir les échéances de dettes et les dividendes.

Au 31 décembre 2017

(en M€)	Auchan Holding et ses filiales	Hors activité de crédit	Activité de crédit
À moins de 1 an	1 012	932	80
Entre 1 et 5 ans	3 810	2 995	815
À plus de 5 ans	-	-	-
TOTAL	4 822	3 927	895

Engagements donnés

(en M€)	Total 2018	Total 2017
Cautions données	90	87
Autres engagements donnés	51	60

Dettes assorties de garanties

(en M€)	Total 2018	Total 2018
Dettes garanties par des cautions	436	411
Dettes garanties par des sûretés	382	50
Crédits documentaires à l'importation	116	98

NOTE 11 L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Les données des notes 11 correspondent à des données avant le retraitement de l'activité de Oney Bank en activité destinée à être cédée (cf. note 2.6).

11.1 CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Les modalités d'intégration des comptes de l'activité de crédit aux comptes consolidés de Auchan Holding sont décrites à la note 2.15.

Principes comptables**Dépréciations des créances**

La valeur du poste « Prêts et créances à la clientèle » est ajustée par une dépréciation dès la date de comptabilisation initiale des créances. Cette dépréciation, calculée sur des ensembles homogènes de créances et sur une base actualisée, est estimée en fonction d'un certain nombre de données et d'hypothèses (nombre d'impayés, taux de récupération historiquement constatés, situation des créances dans le processus de recouvrement, taux de perte, performances des organismes de contentieux externes, etc), et d'informations prospectives. Les dépréciations enregistrées sont le reflet des meilleures estimations de la Direction à la date de clôture des flux futurs de ces créances. Depuis le 1er janvier 2018, le Groupe Oney applique le nouveau modèle de dépréciation requis par la norme IFRS 9. La norme IFRS 9 substitue au modèle de pertes avérées d'IAS 39 un modèle unique de dépréciation prospectif fondé sur les pertes

attendues. Ce nouveau modèle s'applique aux prêts, engagements hors bilan et aux titres de dettes comptabilisés à la juste valeur par OCI. Conformément à la norme, le groupe Oney classe les actifs en 3 phases (« stage ») : les actifs performants, les actifs sous-performants et les actifs non-performants :

- un actif performant (Stage 1) correspond à un actif dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative. Le montant de la dépréciation est basé sur les pertes attendues à 12 mois ;
- le passage d'un actif performant à sous-performant (stage 2) se justifie par une dégradation significative de la qualité de crédit depuis son entrée au bilan. Le Groupe Oney a défini cette dégradation par une situation d'impayé de moins de 90 jours en cours ou ayant eu lieu dans les mois précédents. Un retour dans la catégorie d'actif performant s'effectue lorsque la probabilité de défaillance repasse sous un certain niveau de la probabilité de défaillance à l'origine, ce qui se traduit par une période d'observation plus stricte. Oney justifie l'utilisation de ce critère de dégradation du risque par le poids très significatif de l'impayé dans les scores de gestion et l'absence d'une notation bâloise à l'ensemble des entités du groupe ;

- Le classement en actif non-performant (stage 3) se justifie par la défaillance de l'actif. La notion de défaillance chez Oney reprend au moins l'un des 3 motifs suivants :
 - existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
 - existence d'une procédure contentieuse ;
 - situation présentant des caractéristiques qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré (par exemple : les encours restructurés avec application d'une décote en France sur laquelle un complément de provision est comptabilisé).

La perte attendue est évaluée selon le modèle suivant.

Le couple PD/EAD (Probabilité de Défaillance/Exposition au moment de la Défaillance) par la LGD (Perte en cas de Défaillance). La perte attendue de l'actif sera basée sur une PD calculée sur 12 mois pour les actifs performants et sur la durée de vie totale pour les actifs sous-performants. La détermination des PD/EAD à vie est effectuée grâce à des matrices de vieillissement basées sur les PD/EAD à 12 mois. L'utilisation du plafond disponible par le client est également prise en compte dans les calculs d'ECL. Le dispositif de provisionnement, basé sur une PD et une LGD, converge vers le modèle avancé bâlois mais conserve de fortes spécificités, comme la prise en compte de l'amortissement dans l'EAD, l'utilisation d'un taux du contrat comme taux d'actualisation, le calcul d'une PD à vie pour les actifs sous-performants, l'absence de marges de prudence, et la prise en compte de données prospectives (« Forward-Looking ») pour apprécier le défaut. La méthodologie de Forward-Looking à destination des pays du Groupe, regroupant les différents facteurs de risques à évaluer et la mise en place de scénarios pour tenir compte d'éléments prospectifs externes (macro-économique) et/ou internes (stratégie d'entreprise).

En France, la méthodologie comprend une composante qui intègre une variation de la probabilité du défaut à venir dans le taux de provision. Cette composante est construite selon la volatilité et l'évolution observée des probabilités de défaut sur les 5 dernières années. Cette méthode a été retenue en France en l'absence de corrélation convaincante avec des éléments macro-économiques.

En Espagne et au Portugal, ces pays s'appuient sur la corrélation entre des données macroéconomiques (taux de chômage, taux Euribor, fichier positif de la banque du pays, etc) et les pertes de crédit attendues.

La gouvernance relative à IFRS 9 décrit le cadre général des différents contrôles et le suivi des pertes de crédit attendues. Les fonctions les plus importantes de la gouvernance portent sur la qualité et la disponibilité des données, les méthodologies et la gestion de la modélisation, les processus de contrôles internes. La gouvernance s'assure que l'entreprise a une vision claire du risque, par l'établissement de reportings contenant des indicateurs clés de performance de l'estimation des pertes de crédits attendues.

Les *reportings* sont utilisés pour expliquer ou ajuster le calibrage du modèle de provisionnement selon des niveaux d'alertes et les mesures correctrices décrites. L'estimation définitive de l'impact est constatée lors de la transition effective de la nouvelle norme au 1^{er} janvier 2018. Le calcul d'impact de la première application d'IFRS 9 sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2017, présente une augmentation des provisions, comptabilisée par contrepartie des capitaux propres consolidés. Les principaux impacts de la première application sont présentés dans la note 2.1.2.

11.1.1 Gestion du risque de crédit client par Oney Bank

Généralités

Le risque de crédit concerne principalement des crédits à la consommation (prêts personnels, *revolving*, etc.) accordés à des particuliers.

Ce risque est réparti sur un grand nombre de clients avec un engagement unitaire limité.

Pour ce qui concerne les engagements hors bilan, la politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

Organisation de la filière Risque

La gestion et le suivi du risque de crédit d'Oney Bank sont assurés par les Directions risque des filiales ou du partenaire, la Direction risque d'Oney Bank et le contrôle interne à travers les réunions trimestrielles sur les risques.

Pour la France, l'Espagne et le Portugal, ils sont assurés par la Direction risque locale.

Pour les autres pays, ce sont les partenaires qui sont dépositaires de la gestion du risque de crédit (Pologne, Hongrie, Russie). En effet, l'octroi, le suivi des risques et le recouvrement sont effectués sur la base de leurs processus et de leurs systèmes d'information.

Dans tous les cas, le risque de crédit fait l'objet d'un suivi par la Direction risque d'Oney Bank.

Les Comités Risque ont pour mission la gestion des risques de crédit et la maîtrise d'ouvrage des projets impactant ces risques. Ils valident la stratégie, les méthodologies mises en place et surtout les performances réalisées en terme de risque.

Processus d'octroi de prêts et de créances, limites individuelles

Les systèmes de décision de crédit sont basés sur une approche statistique complétée par des examens par dossier. Ils sont adaptés aux différents types de produits et de clients.

Ils comprennent :

- des scores ;
- des règles de refus clairement établies ;
- un système de délégation et de pouvoirs ;
- des règles de justificatifs à fournir ;
- des contrôles anti-fraude.

Le respect des décisions issues des scores et des règles, à l'encontre desquelles peu de dérogations sont réalisées, permet d'assurer un contrôle des risques précis. Les causes de dérogation et les personnes habilitées pour en réaliser sont définies par procédures et contrôlées a posteriori : ces dérogations visent notamment à gérer de manière personnalisée l'octroi de crédits de montants plus importants ou destinés à des clientèles ciblées.

Octroi des garanties

La politique de Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

Dans le Groupe

La politique financière du groupe Oney vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux de ses encours de prêt à taux fixe.

11.1.2 Décomposition des crédits accordés à la clientèle

Ce poste représente les créances qu'Oney Bank et ses filiales ainsi que Comfactor détiennent sur les clients. Il s'agit essentiellement de crédits à la consommation, du différé de paiement sur les cartes Accord, ainsi que des créances de l'activité de *factoring* exercées par Comfactor en Italie.

(en M€)		31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017	Variation
Encours sains IAS 39				2 776	
Encours dépréciés IAS 39				493	
Encours bruts		3 265	3 311	3 269	(4)
Stage 1 encours sains soumis à une ECL à 12 mois	+	2 650	2 640		
Stage 2 encours dégradés soumis à une ECL à maturité	+	212	185		
Stage 3 encours dépréciés soumis à une ECL à maturité	+	403	486		
Dépréciations	-	387	465	357	31
Encours fin de période :	=	2 878	2 846	2 912	(34)
Poids des encours Stage 3 / encours totaux :		12,3 %	14,70 %		
TAUX DE COUVERTURE DES ENCOURS TOTAUX		11,90 %	14,00 %		
Poids des encours dépréciés / encours totaux :				15,10 %	
TAUX DE COUVERTURE DES ENCOURS DÉPRÉCIÉS				72,3 %	

(en M€)	Prêts et créances				31/12/2018
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Compte courant de la clientèle					
Encours brut global	934	725	1395	211	3 265
Encours sains (stage 1) soumis à une ECL à 12 mois	872	578	1069	130	2 650
Encours dégradés (stage 2) soumis à une ECL à maturité	26	52	113	22	212
Encours dépréciés (stage 3) soumis à une ECL à maturité	36	95	213	59	403

En-cours restructurés

Le montant des encours restructurés ou réaménagés, que ce soit de façon interne ou après passage en commission de surendettement, s'élève à 122,5 M€ au 31 décembre 2018. Ces encours sont dépréciés à hauteur de 83,7 M€ au 31 décembre 2018.

11.1.3 Décomposition des pertes de valeur enregistrées

(en M€)	Crédits à la clientèle		
	Oney Bank	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2017	436	1	437
Perte nette de valeur	(80)		(80)
Variation de périmètre			
Reclassement			
Écart de conversion			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	356	1	357
Solde au 1^{er} janvier 2018	356	1	357
Perte nette de valeur	(77)		(77)
Variation de périmètre			
Passage IFRS 9	109		109
Écart de conversion	(1)		(1)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	387	1	388

L'impact a été constaté au 1^{er} janvier 2018, date de la transition effective de la nouvelle norme.

Le calcul d'impact de la première application d'IFRS 9 a été réalisé sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2017. L'augmentation des provisions est comptabilisée par contrepartie des capitaux propres consolidés.

L'impact de la 1^{re} application de 109 M€ tient compte de l'application du *forward looking* pour 16,3 M€ et de la réintégration d'encours au bilan pour 41 M€.

Cette réintégration d'encours au bilan s'explique par la comptabilisation des intérêts de plus de 90 jours auparavant comptabilisés en hors-bilan pour Espagne, Portugal, Hongrie et Russie.

11.2 DETTES FINANÇANT L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Les modalités de comptabilisation des dettes finançant l'activité de crédit sont identiques à celles des autres emprunts et dettes financières décrites en note 11.

(en M€)	2018		2017	
	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Emprunts obligataires	562	193	466	264
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	195	917	322	791
Dettes financières diverses (dont soldes bancaires) ⁽²⁾	240	217	140	333
TOTAL	997	1 327	928	1 388
TOTAL HORS ONEY BANK	462	399	928	1 388

(1) Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit non-courants intègrent un dépôt auprès de la Banque de France pour un montant de 379 M€ constitués pour les besoins réglementaires au titre du ratio LCR (i.e. des actifs liquides de haute qualité). (Emprunts + 574 M€ - HQLA dépôt BDF - 379 M€ = Financement net + 195 M€).

(2) Les dettes diverses courantes concernant l'activité de crédit sont notamment constituées de BMTN pour 167 M€ et présence d'un concours bancaire pour -156 M€.

Les intérêts courus, hors ceux relatifs aux emprunts obligataires, figurent dans la rubrique « Dettes financières diverses ».

Caractéristiques des principaux emprunts obligataires

Il s'agit d'emprunts émis au Luxembourg dans le cadre du programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*).

(en M€) Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	2018		2017	
				Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Auchan Holding SA	6,000 %	15/04/2009	15/04/2019	180 ⁽¹⁾	189	100 ⁽¹⁾	108
Auchan Holding SA	1,750 %	24/04/2014	23/04/2021	100 ⁽¹⁾	104	100 ⁽¹⁾	105
Auchan Holding SA	0,625 %	07/02/2017	07/02/2022	150 ⁽¹⁾	152		
Auchan Holding SA	2,375 %	12/12/2012	12/12/2022	100 ⁽¹⁾	104	100 ⁽¹⁾	104
Auchan Holding SA	2,250 %	08/04/2013	06/04/2023	100 ⁽¹⁾	107	100 ⁽¹⁾	107
Auchan Holding SA	3,625 %	20/06/2011	19/10/2018			250 ⁽¹⁾	257
Oney Bank SA	E3M + 0,60 %	21/10/2016	21/10/2020	50	50	50	50
Oney Bank SA	E3M + 0,60 %	02/02/2018	21/10/2020	50	50		

(1) Après requalification d'une partie de la dette obligataire d'Auchan Holding SA en dette finançant l'activité de crédit (cf. note 10.6.2).

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

(en M€) Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	2018		2017	
				Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Oney Bank SA	E6M + 0,60 %	27/04/2015	29/04/2019	50	50	50	50
Oney Bank SA	E3M + 0,24 %	18/10/2017	18/10/2019	50	50	50	50
Oney Bank SA	0,00 %	26/09/2016	24/06/2020	355	355	355	355
Oney Bank SA	E3M + 0,70 %	30/11/2017	30/11/2021	75	75	75	75
Oney Bank SA	E3M + 0,70 %	31/07/2017	31/12/2021	50	50	50	50
Oney Bank SA	E3M + 0,75 %	07/07/2014	09/07/2018			50	50
Oney Bank SA	E3M + 0,35 %	12/12/2016	12/06/2018			50	50
Oney Bank SA	E3M + 0,42 %	12/12/2016	12/12/2018			50	50
Placement HQLA France			Renouvelable	(379)	(379)	(331)	(331)

Il existe d'autres emprunts et lignes de crédit dont les montants unitaires sont inférieurs à 50 M€.

11.3 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS**11.3.1 Produits et charges sur instruments financiers****Comptabilisés en résultat**

(en M€)	2018	2017
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	1	1
Produits d'intérêts sur les prêts et créances émis par l'entreprise	246	237
Variation de juste valeur sur les instruments dérivés (sauf couverture de juste valeur)		
Produits sur instruments financiers	247	238
Commissions d'engagement	2	3
Charges d'intérêts sur passifs financiers évalués au coût amorti	11	9
Variation de juste valeur sur les instruments dérivés (sauf couverture de juste valeur)	3	3
Pertes de valeur sur les prêts et créances émis par l'entreprise	(45)	(80)
Variation nette de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie sortis des capitaux propres	(3)	(4)
Charges sur instruments financiers	(32)	(69)
RÉSULTAT NET SUR RÉSULTAT FINANCIER	279	307

Le résultat ci-dessus inclut les éléments suivants qui résultent d'actifs ou de passifs qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat et donc au coût amorti.

(en M€)	2018	2017
Produit total d'intérêts	247	238
Charge totale d'intérêts	13	12

Comptabilisés en autres éléments du résultat global (après impôts différés)

(en M€)	2018	2017
Variation nette de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie		
Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie transférés en résultat	3	4

(en M€)	2018	2017
Variation de la réserve de couverture	-	-

Oney Bank doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club Deal (ligne syndiquée confirmée de 500 M€) et de certaines lignes confirmées. Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes, c'est-à-dire la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires (caisses, banques centrales et CCP), par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie HQLA détenus aux fins de respect des exigences de liquidité Bâle III. Au 31 décembre 2018, ce ratio est respecté.

11.3.2 Risque de crédit

La gestion du risque de crédit est détaillée dans la note 11.1 « Crédit à la clientèle » du présent document.

11.3.3 Exposition au risque de liquidité de l'activité de crédit

Les échéances résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris paiement des intérêts).

(en M€) Opérations en date du 31 décembre 2018	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	755	771	198	573	
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 112	1 115	544	572	
Dettes financières diverses (dont soldes bancaires)	457	457	217	240	
Dettes fournisseurs	83	79	79		
Autres dettes courantes	151	151	151		
Autres dettes non courantes	10	10		10	
Dettes d'impôt exigible	13	13	13		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	2 581	2 596	1 202	1 395	
Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture		0			
Caps		0			
Swaps non utilisés comme couverture		0			
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS					

(en M€) Opérations en date du 31 décembre 2017	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	730	754	272	380	102
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 113	1 124	870	254	
Dettes financières diverses (dont soldes bancaires)	473	474	333	140	1
Dettes fournisseurs	85	82	82		
Autres dettes courantes	162	162	162		
Autres dettes non courantes	4	4		4	
Dettes d'impôt exigible	12	12	12		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	2 579	2 613	1 731	778	104
Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture					
Caps					
Swaps non utilisés comme couverture					
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS					

11.3.4 Exposition au risque de taux de l'activité de crédit

Couverture de taux

Principes comptables

Première application d'IFRS 9 Phase 3 – *Comptabilité de couverture* :

IFRS 9 introduit un modèle sensiblement réformé pour la comptabilité de couverture, en réconciliant cette dernière et la gestion des risques. Oney pourra utiliser les informations issues de la gestion des risques comme base de la comptabilité de couverture.

La norme IFRS 9 permet un allègement de la démonstration de l'efficacité par la suppression de la règle actuelle 80 - 125 % et la possibilité d'une démonstration qualitative pour les couvertures simples.

Les opérations de microcouverture en *cash flow hedge* chez Oney sont les *swaps* de taux d'intérêts (IRS) payeur taux fixe receveur variable (Euribor 3 mois le plus fréquemment) qui permettent la couverture d'un emprunt unique à chaque fois. Cette microcouverture nécessite la rédaction d'une documentation décrivant la couverture et l'élément couvert. S'ajoute à cela un test d'efficacité de façon rétrospective et prospective. Ces *swaps* de taux d'intérêt sont comptabilisés, sous IFRS 9, directement en juste valeur par capitaux propres. Tout comme les opérations de macrocouverture précédentes il n'y a plus de risque de déclassement en *trading* des couvertures ne respectant pas le test 80 - 125 %.

Couverture de juste valeur

Il n'y a pas d'opération de cette nature au 31 décembre 2018, comme au 31 décembre 2017.

Couverture de flux futurs de trésorerie (cashflow hedge)

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de *swaps* où Oney Bank est payeur d'un taux fixe et receveur d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette émise à taux variable et donc de sécuriser les résultats financiers futurs (N + 1 à N + 5 maximum) en limitant la volatilité possible. L'horizon des couvertures de ce type est généralement de 5 ans maximum.

La devise de ces opérations est l'euro.

La juste valeur nette (hors intérêts courus non échus) de ces instruments inscrits au passif est de - 1,2 M€ au 31 décembre 2018 (0 après élimination des intercos), contre - 1,6 M€ au 31 décembre 2017 (0 après élimination des intercos).

Le montant comptabilisé en réserves au 31 décembre 2018 pour les opérations de taux traitées en *cash flow hedge* est de - 1,2 M€ (0 après élimination des intercos), contre - 1,6 M€ au 31 décembre 2017, avant effet des impôts différés.

Opérations de couverture comptabilisées en trading

Des *cross currency swaps* permettent de garantir le taux d'un emprunt en devises et de se couvrir à la fois contre un risque de taux et un risque de change. Les variations sont comptabilisées en résultat.

(en M€) Au 31 décembre 2018	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt et de devises + <i>cap</i> :					
• <i>actifs</i>	-	-			
• <i>passifs</i>		-			

(en M€) Au 31 décembre 2017	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt et de devises + <i>cap</i> :					
• <i>actifs</i>					
• <i>passifs</i>					

Exposition au risque de taux (après gestion)

(en M€)	2018	2017
Actifs financiers à taux fixe	1 560	1 634
Passifs financiers à taux fixe	420	954
Actifs financiers à taux variable	1 183	1 117
Passifs financiers à taux variable	1 043	479

Analyse de la sensibilité**Incidence sur le compte de résultat et sur les capitaux propres**

- *Incidence sur le compte de résultat à horizon 12 mois :*

Une augmentation des taux d'intérêt de 1 % sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2018, une diminution du coût de l'endettement de 1,22 M€.

Une baisse des taux d'intérêt de 1 % sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2018, une hausse du coût de l'endettement de 1,22 M€.

- *Incidence immédiate sur les capitaux propres :*

Une augmentation des taux d'intérêts de 1 % sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2018, une hausse des capitaux propres de 3,55 M€.

Une baisse des taux d'intérêts de 1 % sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2018, une baisse des capitaux propres de 3,62 M€.

Informations sur la juste valeur des instruments dérivés de couverture

Instruments dérivés de couverture et de trading	31/12/2018			
	Actif	Passif	Actif	Passif
INSTRUMENTS DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	2		1	2
Instruments de taux d'intérêt :				
• instruments fermes	2		1	2
• instruments conditionnels				
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt :				
• instruments fermes				
• instruments conditionnels				
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE		1		2
Instruments de taux d'intérêt :				
• instruments fermes		1		2
• instruments conditionnels				
TOTAL	2	1	1	4

Informations sur les instruments dérivés de couverture

Catégorie	Nature de l'instrument	Montant Notionnel	Variation depuis le 31/12/2017	Juste valeur de marché au 31/12/2018
Dérivés classés en <i>trading</i> (CCS)	Cross Currency Swap	33	3	2
Dérivés classés en CHF (IRS)	Interest Rate Swap	450	0	(1)
TOTAL		483	4	1

Caractéristiques des principales dettes financières diverses

Ce poste enregistre essentiellement des billets de trésorerie, BMTN et des certificats de dépôt comme suit :

(en M€) Société emprunteuse	Maturité	31/12/2018		31/12/2017	
		Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Comfactor	moins de 1 mois	55	55	59	59
Auchan Holding SA	moins de 1 mois	150	150	135	135
Oney Bank SA	moins de 1 mois	(116)	(116)	(59)	(59)
Oney Bank SA	de 1 à moins de 3 mois			50	50
Oney Bank SA	de 3 à moins de 6 mois			90	90
Auchan Holding SA	de 3 à moins de 6 mois				
Auchan Holding SA	6 mois et +				
Oney Bank SA	6 mois et +	367	367	240	240

(1) Après requalification d'une partie des billets de trésorerie en dette finançant l'activité de crédit (cf. note 10.6.1.1).

11.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS À L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Engagements reçus

Les lignes de crédit à long et moyen termes à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées et relatives à l'activité de crédit sont détaillées dans la note 10.7.

Engagements donnés

(en M€)	2018	2017
Engagements de financement en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	3 618	3 608

(1) Ce montant correspond aux engagements donnés par Oney Bank et ses filiales sur les cartes actives au cours des 2 dernières années.

L'engagement des cartes inactives depuis plus de 2 ans est de 3 084 M€ au 31 décembre 2018 (contre 3 076 M€ au 31 décembre 2017).

Les engagements de garantie en faveur des établissements de crédit sont de 48 M€ au 31 décembre 2018 (contre 50 M€ au 31 décembre 2017).

NOTE 12 IMPÔTS

12.1 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Principes comptables

Des impôts différés sont comptabilisés afin de constater l'impôt sur l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs, et leur valeur comptable, à l'exception des *goodwill* non déductibles fiscalement et des différences temporelles liées à des participations dans des co-entreprises ou des entreprises associées dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés à la date d'arrêt des comptes consolidés, selon la méthode du report variable. L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres à l'origine.

L'impôt, qu'il soit exigible ou différé, est directement reconnu en capitaux propres lorsqu'il se rattache à un élément qui a été comptabilisé en capitaux propres à l'origine.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'un droit juridique exécutoire de compensation existe et lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les déficits fiscaux et autres différences temporelles ne donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs est probable dans un délai raisonnable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

En France, la CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des Entreprises) a remplacé, avec la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), la taxe professionnelle à compter de 2010.

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces deux contributions :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la CVAE, qui selon l'analyse d'Auchan Holding répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat conduit à comptabiliser des impôts différés relatifs aux différences temporelles. La charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « Charge d'impôt ». En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur cette même ligne.

Un impôt différé passif est constaté sur la base de la valeur nette des immobilisations amortissables des entités sujettes à la CVAE, les dotations aux amortissements n'étant pas admises en déduction de la valeur ajoutée sur laquelle la CVAE est assise. Les acquisitions d'immobilisations effectuées en dehors de regroupements d'entreprises bénéficient, à partir de 2010, de l'exemption prévue par IAS 12 pour la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif. Par ailleurs, un impôt différé actif est comptabilisé sur les dépréciations d'actifs courants.

Analyse des impôts exigibles actifs et passifs

(en M€)	2018	2017
Valeur brute	162	117
Dépréciation	(4)	(4)
CRÉANCE D'IMPÔT EXIGIBLE – VALEUR NETTE	158	113
Dettes d'impôt exigible	119	140

Analyse des impôts différés actifs et passifs comptabilisés

(en M€)	2018			2017		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Sur les différences temporelles	264	584	(320)	251	627	(375)
Provisions non déductibles	68	(113)	181	53	(79)	132
Immobilisations et amortissements	108	339	(231)	103	439	(336)
Immeubles de placement et amortissements	37	198	(160)	25	158	(133)
Locations-financement	10	12	(2)	(3)	13	(16)
Stocks	24	5	19	34	3	31
Avantages au personnel	1	(21)	22	2	(26)	28
Provisions réglementées	1	117	(116)	1	124	(122)
Autres	15	48	(33)	35	(6)	41
Sur déficits reportables	78	(53)	130	99		99
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	342	531	(189)	350	627	(276)

Impôts différés non activés

Des actifs d'impôts différés d'un montant de 629 M€ (615 M€ au 31 décembre 2017) relatifs aux déficits fiscaux reportables, aux crédits d'impôt et aux autres différences temporelles ne sont pas comptabilisés car leur récupération n'est pas jugée probable au sens d'IAS 12.

Les échéances d'impôts différés non activés se détaillent comme suit :

(en M€)	2018
Échéance entre 2019 et 2023	124
Échéance entre 2024 et 2028	13
Au-delà de 2028	
Indéfiniment reportable ou sans échéance	492
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NON ACTIVÉS	629

Variation des actifs et passifs d'impôts différés

(en M€)	01/01/2018	Inscrits dans le résultat	Inscrits en autres éléments du résultat global	Reclassements	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31/12/2018
Sur les différences temporelles	(375)	151	1		(89)	(6)	(320)
Provisions non déductibles	132	35			17	(3)	181
Immobilisations et amortissements	(336)	103			1	1	(231)
Immeubles de placement et amortissements	(133)	7		(3)	(30)		(160)
Locations-financement	(16)	5			9		(2)
Stocks	31	(7)			(1)	(3)	20
Avantages au personnel	28	4	(10)				22
Provisions réglementées	(122)	6			1		(116)
Autres	41	(3)	11	4	(86)		(33)
Sur déficits reportables	99	35			(2)	(1)	130
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(276)	185	1		(91)	(7)	(189)

12.2 CHARGE D'IMPÔT

Analyse de la charge nette d'impôt

(en M€)	2018	2017
Charges/Produits		
Impôt exigible	244	290
Ajustements sur l'impôt exigible et rappels d'impôt sur exercices antérieurs	0	11
Impôt exigible	244	301
Impôt exigible sur « Autres produits et charges opérationnels »⁽¹⁾	(1)	(4)
Variation des différences temporelles	(8)	(23)
Impact des changements de taux ⁽²⁾	(3)	(27)
Sur déficits reportables	(35)	(10)
Impôt différé	(46)	(60)
Impôt différé sur « Autres produits et charges opérationnels »⁽¹⁾	(139)	3
CHARGE D'IMPÔT	57	240

(1) Impôts liés aux éléments classés en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 3.4).

(2) En 2017, impact du changement de taux d'impôt en France prévu pour 2022 passant de 34,43 % à 25,83 % pour 34 M€.

Taux effectif d'impôt (TEI)

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'impôt théorique en France et le montant de l'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en M€)	2018	TEI 2018	2017	TEI 2017
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	(938)		669	
<i>Taux théorique (taux courant français)</i>		34,43 %		44,43 %
Charge fiscale théorique	(323)		297	
Écart de taux sur sociétés étrangères	44	(4,7 %)	(102)	(15,2 %)
Écart du taux d'impôt sur l'impôt différé à l'ouverture ⁽¹⁾	(1)	0,1 %	(33)	(5,0 %)
Réduction d'impôt, crédits d'impôt et impôts à taux réduits	(18)	2,0 %	(13)	(1,9 %)
Pertes fiscales de l'exercice non activées	99	(10,5 %)	78	11,7 %
Utilisation de déficits reportables non activés	(33)	3,5 %	(46)	(6,8 %)
Activation de déficits antérieurs	9	(0,9 %)	(17)	(2,5 %)
Ajustements et rappels d'impôt sur exercices antérieurs	11	(1,2 %)	13	2,0 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	32	(3,4 %)	31	4,7 %
Effet fiscal des éléments comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels »	199	(21,2 %)	(10)	(1,5 %)
Différences permanentes/Impôts différés non comptabilisés	37	(4,0 %)	41	6,1 %
Charge fiscale réelle	57		240	
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (TEI)		(6,1 %)		35,9 %

(1) Dont changement de taux d'impôt comptabilisé en France, prévu pour 2022 passant de 34,43 % à 25,83 %.

NOTE 13 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	2018	2017
Variation du besoin en fonds de roulement :	(74)	94
• stocks	35	188
• créances clients	25	(13)
• dettes fournisseurs	(195)	(354)
• autres actifs et passifs	61	273
Variation des postes relatifs à l'activité de crédit :	(28)	(59)
• crédits à la clientèle – Activité de crédit	(38)	(92)
• dettes finançant l'activité de crédit	10	33
Variation des prêts et avances consentis :	2	71
• augmentation des prêts et avances consentis	(25)	(34)
• diminution des prêts et avances consentis	27	105
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
• versées par les actionnaires de la société mère		
• versées lors de l'exercice de stocks-options		
• versées par les intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :	(313)	(537)
• dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(196)	(350)
• dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées	(117)	(187)
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle ⁽¹⁾ :	(27)	(41)
• acquisitions	(47)	(104)
• cessions	20	63
Dettes financières nettes :	2 022	442
• émissions d'emprunts	9 331	4 917
• remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	(7 309)	(4 475)
Trésorerie nette :	2 987	2 304
• placements à moins de 3 mois	1 193	833
• disponibilités	2 226	1 786
• soldes créditeurs de banque	(433)	(315)

(1) Les acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle comprennent principalement les achats de titres auprès des salariés par Auchan Holding et ses filiales pour - 49 M€ compensées par les cessions pour + 25 M€.

NOTE 14 LISTE DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Liste des sociétés les plus significatives consolidées par la méthode de **l'intégration globale** au 31 décembre 2018.

Pays	Branche/activité	Sociétés	% intérêt		
			2018	2017	
France	Holding	Auchan Holding SA	100	100	
	Retail	Direction des Achats Indirects	100	100	
		Aripay	100	100	
		Auchan Retail International	100	100	
		Auchan Retail France	98	98	
		Auchan Hypermarché et ses filiales	98	98	
		Auchan E-commerce France	98	98	
		Auchan Carburant	98	98	
		Eurauchan	94	94	
		Auchan Retail Agro	98	98	
		Auchan International Technologie	100	100	
		Organisation Internationale des Achats	100	100	
		Auchan Supermarché et ses filiales	98	98	
		Chronodrive	98	98	
		Ceetrus	Ceetrus	100	100
Ceetrus France et ses filiales	98	98			
Banque	Oney Bank et ses filiales	96	97		
Belgique		Auchan Coordination Services	100	100	
		Immochan Coordination Services	100	100	
Chine continentale	Retail				
		A-Rt Retail Holding	71	71	
		Sun Art Retail Group	36	36	
		Oney Accord Consulting Company	65	65	
Espagne	Retail	Auchan Retail Espagne	98	99	
		Alcampo et ses filiales	98	99	
		Valespaña	5	3	
		Zenalco	100	100	
		Sabeco et ses filiales	98	99	
		Ceetrus	Immochan España et ses filiales	98	99
		Banque	Oney Servicios Financieros	96	97
Italie	Retail	Auchan Italie et ses filiales	99	99	
		Val Italia	14	15	
		SMA et ses filiales	99	99	
		Ceetrus	Ceetrus Italy et ses filiales	100	99
		Banque	Oney	96	97
Malte	Banque	Oney Holding Limited et ses filiales	96	97	
Luxembourg	Retail	Auchan Luxembourg	100	100	
		Auchan International	100	100	
		Patinvest	100	100	
		Christal	100	100	
		Ceetrus	Ceetrus Luxembourg et ses filiales	100	100

4

4

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 14 Liste de sociétés consolidées

Pays	Branche/activité	Sociétés	% intérêt	
			2018	2017
Hongrie	Retail	Auchan Magyarország et ses filiales	100	100
		Valhungary International	82	89
	Ceetrus	Ceetrus Hungary KFT et sa filiale	100	100
	Banque	Oney Magyarország	58	58
Pologne	Retail	Auchan Polska et ses filiales	100	100
		Valpoland	23	18
		Eléa Polska	100	100
	Ceetrus	Immochan Polska et ses filiales	100	100
	Banque	Oney Polska	96	97
Portugal	Retail	Auchan Portugal et ses filiales	99	99
		Valportugal	29	19
	Ceetrus	Ceetrus Portugal et ses filiales	99	99
	Banque	Oney Bank Portugal	96	97
Roumanie	Retail	Auchan Roumanie	100	100
	Ceetrus	Ceetrus Romania et ses filiales	100	100
	Banque	Oney Finances	96	97
Russie	Retail	Auchan Russie OIAH et ses filiales	99	99
		Valauchan Russie	34	24
		Valrusse	41	34
		Atak et ses filiales	99	99
	Ceetrus	Ceetrus LLC	99	99
	Banque	Ba Finans	58	58
Sénégal	Retail	Senas	100	100
Taïwan	Retail et immobilier	RT Mart International	65	65
Ukraine	Retail	FCAU et Immochan Ukraine	100	100
	Ceetrus	Ceetrus Ukraine	100	100
	Banque	Oney Ukraine	96	97
Vietnam	Retail	International Simply Mart	92	92
États-Unis	Banque	Oney Tec Inc.	94	95

Les sociétés **mises en équivalence** au 31 décembre 2018 sont détaillées en note 7.

Les sociétés détenues à moins de 50% et consolidées par intégration globale correspondent aux fonds salariés.

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES**
SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

5

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

À l'Assemblée Générale des Actionnaires

AUCHAN HOLDING

40 avenue de Flandre
BP 139
59964 Croix Cedex

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Auchan Holding S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 2.12 de l'annexe des comptes consolidés concernant la première application des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des ristournes et coopérations commerciales

(Note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de ses fournisseurs sont comptabilisées en réduction du coût des ventes et résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du groupe avec leurs fournisseurs.

Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume des achats des marchandises effectués ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume.

Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévues selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

L'évaluation des ristournes et coopérations commerciales constitue un point clé de l'audit en raison du grand nombre de contrats fournisseurs, de leurs spécificités, des montants concernés et des estimations sur lesquelles repose cette évaluation.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- comprendre les contrôles relatifs à la contractualisation et l'évaluation des ristournes et coopérations commerciales ;
- apprécier la conformité des méthodes comptables appliquées, telles que décrites dans les états financiers consolidés en note 3.1 avec le référentiel IFRS ;

- tester, sur la base d'échantillons, les données renseignées dans les systèmes d'information contribuant à la détermination des ristournes et coopérations commerciales. Ces tests incluent la vérification de l'exactitude (i) des termes et conditions avec les accords contractuels, (ii) des volumes et des montants des marchandises achetées avec les données d'achat du Groupe et (iii) du calcul des ristournes et coopérations commerciales ;
- vérifier, sur la base d'échantillons, le caractère recouvrable des créances à recevoir des fournisseurs en revoyant en particulier leur ancienneté ;
- comparer les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe au cours de l'exercice avec les créances comptabilisées à la clôture de l'exercice précédent afin d'apprécier la fiabilité des estimations de la direction,
- vérifier sur la base d'échantillons, la correcte prise en compte des remises et coopérations commerciales dans la valorisation des stocks de marchandises.

Test de dépréciation des actifs immobilisés

(Note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2018, la valeur des Goodwill, Autres immobilisations incorporelles, Immobilisations corporelles et Immeubles de placement (les « Actifs Immobilisés ») du Groupe s'élève à 20,2 milliards d'euros soit 56% du total du bilan. Ces Actifs Immobilisés sont principalement composés d'immobilisations corporelles constituées de terrains, constructions et agencements de magasins et de galeries marchandes, et d'immobilisations incorporelles comme des goodwill et des marques. La charge d'impairment comptabilisée pour l'exercice 2018 s'élève à 1136 M€ et concerne principalement la France, l'Italie et la Russie.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, la valeur recouvrable est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Par ailleurs, ce test est effectué obligatoirement une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie. La valeur recouvrable d'un actif est définie en note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »). Le Groupe a défini comme UGT le magasin pour le Retail et la galerie marchande pour l'Immobilier.

Les goodwill et les actifs incorporels non amortissables sont testés par pays et par activité. Le groupe d'UGT constitué pour les besoins de ce test comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles et le goodwill rattachés au pays et à l'activité ainsi que son besoin en fonds de roulement.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces Actifs Immobilisés constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur importance dans les comptes du Groupe, et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- analyser les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur en appréciant l'identification des indices de perte de valeur ainsi que la pertinence des modèles de calculs utilisés ;
- apprécier la pertinence de l'approche retenue par la direction pour déterminer les groupes d'UGT au niveau desquels les goodwill et autres actifs sont testés par le Groupe ;
- analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie et leur évolution au regard des environnements économiques dans lesquels opère le Groupe ;
- apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en examinant notamment si les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT ou groupe d'UGT sont cohérents avec les taux retenus pour des sociétés considérées comme comparables, sur la base de participants au marché pour des activités similaires ;
- évaluer les résultats des analyses de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuelle préparées par la direction et leurs impacts sur la charge de dépréciation de l'exercice, et vérifier l'exactitude de l'information donnée à ce titre dans la note 6.6.

Valorisation des immeubles de placement

(Note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2018, la valeur des immeubles de placement, comptabilisés selon le modèle du coût au bilan du Groupe conformément à la norme IAS 40 Immeubles de placement, s'élève à 5,3 milliards d'euros. Leur juste valeur, communiquée dans l'annexe en note 6.4, représente un montant de 10,3 milliards d'euros.

Dans ce contexte, la direction a mis en place un processus d'évaluation du patrimoine immobilier pour estimer la juste valeur de ces actifs par référence à des évaluations externes indépendantes.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif immobilier est un exercice d'estimation qui requiert des jugements importants pour déterminer les hypothèses appropriées, et notamment les taux de rendement et d'actualisation, les valeurs locatives de marché, la valorisation des budgets de travaux à réaliser et la date estimée de leur achèvement (en particulier pour les actifs en phase de développement) et les éventuelles mesures d'accompagnement par des avantages à accorder aux locataires. Il est aussi tenu compte d'informations spécifiques telles que la nature de chaque bien et/ou son emplacement.

La valorisation des immeubles de placement est considérée comme un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces actifs dont la juste valeur est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe, du degré de jugement important relatif à la détermination des principales hypothèses utilisées et du caractère potentiellement significatif de la sensibilité de la juste valeur des actifs immobiliers aux hypothèses retenues.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- obtenir les rapports d'expertise immobilière et procéder à un examen critique, notamment par entretiens, des méthodes d'évaluations utilisées, des paramètres de marché (taux de rendement, taux d'actualisation, valeurs locatives de marché) retenus et des hypothèses propres aux actifs (notamment l'estimation du coût des travaux restant à engager et la date estimée de leur achèvement pour les actifs en développement),
- vérifier, dans les rapports d'évaluation, les qualifications et certifications des évaluateurs externes indépendants du Groupe,
- tester, sur la base de sondages, les informations fournies aux experts indépendants telles que les états locatifs, les budgets de travaux et les baux récemment négociés,
- rationaliser l'évaluation globale du patrimoine et les valeurs d'expertise des actifs présentant les variations les plus significatives ou inattendues,
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés et notamment l'information sur la juste valeur.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Auchan Holding par l'Assemblée générale du 21 mai 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 août 1961 pour le cabinet KPMG Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 6^e année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la 58^e année, dont 16 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 8 mars 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

Bertrand Baloche

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Hervé Chopin

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

6

6.1	Présentation des modèles d'affaires	115
6.2	Collaborateurs	121
6.3	Environnement	133
6.4	Partenaires	143
6.5	Clients	150
6.6	Activité des fondations	156
6.7	Méthodologie	159
6.8	Rapport de l'un des commissaires aux comptes sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	162

6

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



La lecture de la performance financière permet de rendre compte des résultats de l'année écoulée. L'entreprise ne peut néanmoins être désormais considérée comme un seul actif financier brut mais davantage comme un paradigme dont les enjeux sont certes financiers, mais aussi industriels, humains ou environnementaux et dont les frontières sont plus perméables que par le passé.

Traditionnellement présentés au cœur d'un document leur étant exclusivement dédiés, les résultats financiers d'Auchan Holding sont pour la première fois complétés par des informations extra-financières, proposées dans le chapitre ci-après. Cette approche complémentaire traduit la volonté des entreprises d'Auchan Holding de prendre en considération les potentiels de création de valeur à long terme, appuyés par une analyse pertinente de la gestion des actifs immatériels, des risques et opportunités liés aux politiques RSE identifiées avec et pour leurs différentes parties prenantes.



6.1 PRÉSENTATION DES MODÈLES D'AFFAIRES

CHIFFRES CLÉS AUCHAN HOLDING

Pour Auchan Holding

Produits des activités ordinaires (HT) : 50 986 M€

Achats nets des ristournes, prestations fournisseurs et coûts annexes et logistiques : 38 882 M€

Rémunérations du personnel, après charges sociales et main-d'œuvre externe, yc. Intéressement, participation et avantages au personnel : 6 441 M€

EBITDA : 1 999 M€

Investissements courants : 1 767 M€

Modèle d'affaires

Auchan | RETAIL

Militant du bon, du sain et du local, Auchan Retail s'engage à réinventer l'expérience client en plaçant l'humain au cœur de ses actions.



VOLET ÉCONOMIQUE

CA **50,3** milliards d'euros
EBITDA **1,5** milliard d'euros
Investissements : **1,2** milliard d'euros
Nombre de pays d'implantation : **15**



VOLET ENVIRONNEMENT

Évolution des consommations énergétiques des magasins par m² de surface : **-5,9 %**
Évolution de l'intensité carbone des magasins par m² de surface : **-7,1 %**
Taux de valorisation des déchets des hypermarchés : **65,8 %**



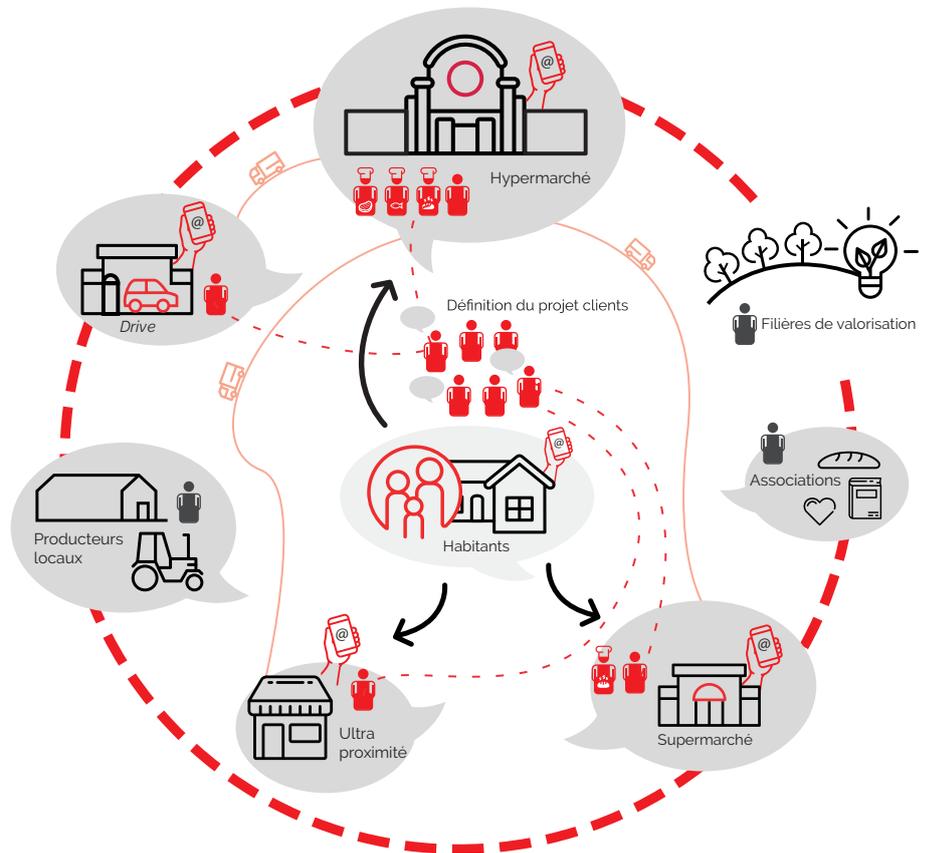
VOLET RH

Nombre de salariés : **354 851**
Part des femmes dans l'encadrement : **48,6 %**
Nombre de salariés en situation de handicap : **11 620**



VOLET SOCIÉTAL

Nombre d'audits sociaux menés auprès des fournisseurs internationaux : **1 103**
Nombre de projets soutenus par les fondations : **216**



Depuis 1961 et l'ouverture de son premier magasin à Roubaix, dont la vision était de proposer aux clients une offre regroupant « tout sous le même toit », Auchan Retail a entretenu sa mission première : « améliorer chaque jour le pouvoir d'achat et la qualité de vie du plus grand nombre de clients grâce à des collaborateurs responsables, professionnels, passionnés et considérés ». But réaffirmé dans le cadre de la Vision 2025 « Auchan change la vie ».

Avec le temps, les habitudes de consommation évoluent. Auchan Retail met tout en œuvre pour s'y adapter, innover et appréhender la grande diversité des besoins clients, tout en simplifiant leurs parcours de courses.

Sur l'ensemble de ses territoires d'implantation, Auchan Retail développe son ancrage local par une approche multiformat et phygitale. Pour servir cette ambition, chaque pays d'Auchan Retail travaille à l'organisation de son territoire en zones de vie. Autrement dit : des zones géographiques au sein desquelles s'organise le quotidien des habitants (logement, travail, commerce, éducation, santé, loisirs...). Elles fédèrent les différents points de contact : magasins physiques (hypermarché, supermarché, ultra-proximité, *drive*) et sites digitaux interconnectés. Ces points de contact fonctionnent de façon complémentaire pour comprendre les diverses attentes des clients et y répondre en pleine cohérence.

En plaçant le client au centre de leurs attentions, les collaborateurs des différents formats sont amenés à échanger, à travailler ensemble, au service d'une meilleure expérience vouée à leur fidélisation.

Dans ce contexte évolutif, les métiers de la distribution opèrent également des mutations majeures.

Auchan Retail s'attache à l'épanouissement personnel et professionnel de ses collaborateurs en développant leur savoir-être, leur savoir-faire et la polyvalence de leur profil.

Conscient de sa responsabilité locale, Auchan Retail contribue au développement d'écosystèmes locaux grâce aux filières d'approvisionnement, aux partenariats avec les producteurs et les PME régionales. Auchan Retail est ainsi pourvoyeur d'emplois directs mais aussi indirects par l'intermédiaire de ses partenaires commerciaux : franchisés, prestataires de biens et de services, producteurs et autres artisans.

Auchan Retail veille à rechercher systématiquement le meilleur équilibre entre offre globale et offre locale au regard des besoins, des goûts et des modes de consommation des clients propres à chacun de ses territoires d'implantation.

Pour servir au mieux cette équation, Auchan Retail s'appuie sur une politique d'achats menée seul ou à travers des alliances et la volonté de la conduire de façon responsable. Cette responsabilité s'illustre également par :

- le développement de ses marques propres qui allient exigence de qualité et juste prix favorisant le pouvoir d'achat des habitants ;
- les meilleures filières d'approvisionnement en produits agricoles pour répondre aux exigences de bien-manger des consommateurs, pour limiter l'impact environnemental des méthodes de production et consolider l'emploi localement.

Enfin, via l'implication solidaire de ses collaborateurs et le concours de ses fondations, Auchan Retail développe et prend part aux initiatives locales essentiellement centrées sur le développement de la santé, le bien-être et l'alimentation saine des jeunes dans le besoin.

Ceetrus, une entreprise multiple

Passer d'émotions

Créateur de liens

Répondant aux besoins des citoyens

Intelligent

définition d'un lieu Ceetrus

Animé

Durable

Responsable

Co-construit

Innovant

Après avoir identifié les besoins du territoire dans une démarche d'écoute et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, Ceetrus co-crée et développe des solutions urbaines globales et sur-mesure, alliant zones commerciales, résidences, bureaux et infrastructures urbaines.

Urbaniste citoyen de l'immobilier mixte, Ceetrus veille à construire des lieux de vie connectés à la ville et assurant les fonctions urbaines modernes.

Aménager
Développer
Restructurer
#Développement
#Promotion
#Urbanisme



with citizens for citizens

Co-construire avec les territoires et les parties prenantes Répondre à leurs attentes

#CO

#CARE

#COMMITTED

#INNOVATIVE



Exploiter
Gérer
Apporter de la valeur d'usage

#Commerce

#Property

#Exploitation

Arbitrer
Céder

#Asset



Ceetrus investit dans des projets créateurs de valeur et porteurs de sa Vision 2030.

Gestionnaire responsable de patrimoine, Ceetrus valorise et sécurise ses actifs immobiliers pour en maintenir la qualité et en accroître la performance.»

Au-delà de la gestion traditionnelle des sites (gestion des charges locatives, gestion technique patrimoniale, commercialisation, gestion des baux), Ceetrus anime les lieux de commerces, de loisirs, de culture et de vie invitant à vivre une expérience visiteur enrichissante et différente, grâce à des offres et des services adaptés et innovants. Ceetrus développe des relations entre les acteurs du territoire et anime les lieux avec les communautés qui engagent des projets locaux et proposent des initiatives citoyennes.

Modèle d'affaires



Développeur immobilier mixte

Toujours foncière commerciale proche de son partenaire historique Auchan, Ceetrus prend soin de son patrimoine et enrichit l'attractivité de ses sites en mixant leurs usages autour de commerces, logements, bureaux, loisirs et infrastructures urbaines.

Intégrant dans ses nouveaux projets tout ce qui fait la ville au-delà du commerce, Ceetrus propose des solutions urbaines globales, co-construites avec les acteurs du territoire et répondant aux besoins des habitants. Il renforce l'ancrage local au cœur des communautés, par l'écoute et l'animation de ces lieux.



VOLET ÉCONOMIQUE

295 centres commerciaux gérés
2,2 millions de m² gérés
1 milliard de visiteurs par an
10 700 partenaires commerçants



VOLET ENVIRONNEMENT

20,2 % baisse de la consommation d'électricité par m² depuis 2014
36 % de la valeur du patrimoine certifiée ou en cours de certification BREEAM in use
75 % des projets sont certifiés en BREEAM new building depuis 2012



VOLET RH

1124 collaborateurs
52,8% de managers femmes



VOLET SOCIÉTAL

Environ 3 700 emplois permanents ou temporaires créés dans nos galeries

5 637 jours d'animations RSE (Salon de l'Emploi, Salon de l'Environnement, collectes...)

DU VOLET RSE À LA DPEF

Historiquement, les politiques RSE de Groupe Auchan, désormais Auchan Holding, ont été centrées sur un nombre restreint de thématiques de travail, jugées les plus pertinentes au regard des activités et impacts de l'entreprise. Dans le cadre des obligations de reporting RSE issues de l'article 225 de la loi Grenelle 2, Auchan Holding a décidé de publier un rapport plus détaillé, mettant progressivement en place des indicateurs supplémentaires.

La récente transposition en droit français de la directive européenne sur le reporting extra-financier pousse à repenser l'organisation de ce rapport, en le recentrant sur les enjeux et risques extra-financiers les plus importants/impactants.

Pour répondre à cette évolution tout en assurant un niveau d'informations suffisant vis-à-vis de ses parties prenantes internes et externes, la Direction RSE d'Auchan Retail a décidé de consolider et capitaliser sur différents travaux et études existants, présentés en pages 113-114. Cette synthèse permet d'identifier des thématiques RSE « majeures » et « mineures ». La récurrence d'une thématique RSE dans au moins 2 de ces 4 études ou plus nous permet de considérer comme majeure la thématique. Auquel cas, les thématiques, ainsi identifiées, feront l'objet d'un dossier approfondi particulièrement mis en exergue. A contrario, les thématiques ne faisant l'objet que d'une occurrence dans les travaux analysés seront traitées comme « mineures » dans ce document et feront l'objet d'un traitement plus classique. Pour ces dernières thématiques, les indicateurs existants seront présentés en même temps que les principaux faits marquants de la période de reporting. Des exemples pris parmi les pratiques des différents pays d'implantation de l'entreprise permettront d'illustrer les politiques RSE.

Pour simplifier la lecture du document, les thématiques RSE ont été recensées sur le périmètre Auchan Retail dont l'activité représente 98,6 % du chiffre d'affaires de la holding. Les risques spécifiques à Ceetrus sont quant à eux en cours d'identification. Leur significativité par rapport aux risques d'Auchan Retail sera explicitée dans la DPEF 2019. Par ailleurs, Oney réalise sa propre DPEF. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site institutionnel www.oney.com.

Présentation des différents travaux menés

Analyse des risques Auchan Retail

Le Pôle Risques d'Auchan Retail a mené une cartographie des risques au niveau international en 2017. Bien que celle-ci ne soit pas centrée sur les risques extra-financiers, certaines thématiques identifiées lors de ces cartographies se rapportent directement ou indirectement à des enjeux RSE.

Étude devoir de vigilance

Dans le cadre de sa réponse à la loi dite « devoir de vigilance », Auchan Retail a réalisé une matrice des risques de l'entreprise, accompagné par un cabinet de conseil expert. Les principaux risques résiduels identifiés au cours de cette étude ont été pris en compte dans cette synthèse.

Matrice risques parties prenantes

Cette étude interne a été réalisée entre mai et juillet 2018. Chaque pays d'implantation d'Auchan Retail était en charge de définir les liste des enjeux les plus importants pour leurs différentes parties prenantes et de les noter selon 3 critères : importance, récurrence des revendications par les parties prenantes et maîtrise de l'enjeu par l'entreprise.

Matrice Consommation Responsable

Cette étude a été réalisée entre novembre 2016 et janvier 2017. Une liste de 23 enjeux avait été pré-établie par l'équipe RSE corporate. Ces enjeux étaient restreints à un périmètre produits. Elle avait pour objectif :

- d'identifier les enjeux saillants de la consommation responsable aux niveaux national et international ;
- de hiérarchiser ces enjeux afin d'identifier les stratégies à formaliser et les actions à mettre en place en priorité.

Analyse d'un questionnaire d'une agence de notation extra-financière

Les questionnaires des agences de notation extra-financière supposent une adaptation au secteur d'activité de l'entreprise. La prise en compte des questions recensées dans lesdits questionnaires permet ainsi d'éviter toute éventuelle omission.

Retour d'un cabinet de conseil

Consulté pour envisager d'éventuels oublis dans les tableaux présentés ci-dessous, un cabinet de conseil a permis à Auchan Retail d'identifier quelques thématiques nécessitant un travail approfondi.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES RSE

Pour des raisons de lisibilité et pour mettre en valeur les thématiques RSE considérées comme prioritaires, les risques RSE sont synthétisés sous forme de tableaux, correspondant aux 4 principaux chapitres de la DPEF. Les thématiques faisant l'objet d'un dossier apparaissent en gras.

Chapitre Collaborateurs

Thématique	Cartographie des risques corporate	Matrice consommation responsable	Matrice risques parties prenantes	Matrice risques devoir de vigilance	Retour cabinet de conseil	Agence de notation extra-financière	Titre du sous-chapitre correspondant
Santé, sécurité et qualité de vie au travail	X		X	X			Prévenir les risques liés à la santé et assurer la sécurité au travail
Gestion des carrières	X						Participer au développement individuel des collaborateurs
Engagement des salariés	X						Encourager l'innovation et l'engagement des salariés
Diversité/handicap			X			X	Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap et promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes
Droits de l'homme et convention OIT					X	X	Promouvoir les droits de l'homme et lutter contre toutes les formes de discriminations

Chapitre Environnement

Thématique	Cartographie des risques corporate	Matrice consommation responsable	Matrice risques parties prenantes	Matrice risques devoir de vigilance	Retour cabinet de conseil	Agence de notation extra-financière	Titre du sous-chapitre correspondant
Changement climatique	X		X	X			Mobiliser l'entreprise autour du climat
Gaspillage alimentaire		X	X				Lutter contre le gaspillage alimentaire
Économie circulaire		X	X				Réduire le recours aux ressources naturelles et fossiles au profit d'une économie plus circulaire
Plastiques			X				Trier et valoriser les déchets produits
Gestion des déchets						X	Trier et valoriser les déchets produits
Énergie			X				Optimiser et réduire les consommations énergétiques
Système de management environnemental						X	Développer le management environnemental des sites
Pollution					X		Réduire au maximum le risque de pollution liée à l'exploitation des sites



Chapitre Partenaires

Thématique	Cartographie des risques corporate	Matrice consommation responsable	Matrice risques parties prenantes	Matrice risques devoir de vigilance	Retour cabinet de conseil	Agence de notation extra-financière	Titre du sous-chapitre correspondant
Éthique des affaires (corruption)	X		X				Lutter contre la corruption
Droit de l'Homme et respect OIT					X	X	Respecter les principes généraux et les normes de l'OIT
Abus de pouvoir lors des négociations				X			Faire de l'éthique un sujet d'entreprise partagé
Développement économique des territoires		X					Tisser des partenariats durables avec les PME et les petits producteurs
Production locale		X					Privilégier les approvisionnements locaux
Commerce équitable						X	Promouvoir un commerce plus équitable

Chapitre Clients

Thématique	Cartographie des risques corporate	Matrice consommation responsable	Matrice risques parties prenantes	Matrice risques devoir de vigilance	Retour cabinet de conseil	Agence de notation extra-financière	Titre du sous-chapitre correspondant
Pesticides et produits bios		X		X			Développer la naturalité des produits frais
Sécurité et Qualité des produits	X	X	X	X			Proposer des produits sains et sécurisés
Bien être animal			X	X		X	Appréhender les questions relatives au bien être animal
Traçabilité des produits		X					Informers les clients grâce à la <i>blockchain</i>
Protection données personnelles						X	Protéger les données personnelles des clients et salariés

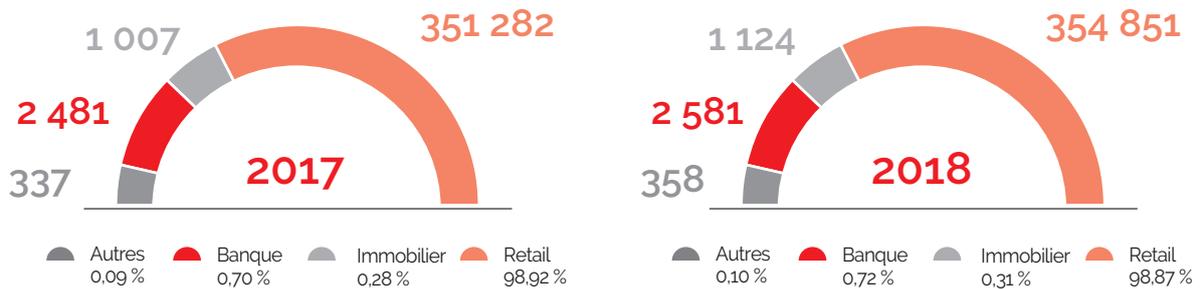
6.2 COLLABORATEURS

Acteurs de l'emploi, Auchan Retail, Ceetrus et Oney assument leur responsabilité sociale à l'égard de leurs 358 914 collaborateurs. Soucieux du développement de la sécurité et de la qualité de vie au travail ainsi que de l'implication en confiance de chacun, toutes les entités d'Auchan Holding se nourrissent de la diversité de leurs profils pour progresser dans une culture de responsabilité et de partage.

ÊTRE UN ACTEUR RESPONSABLE DE L'EMPLOI

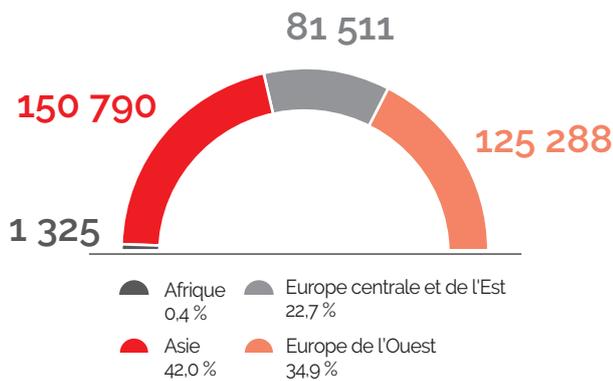
Présentation de l'entreprise et des effectifs

> ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR MÉTIER



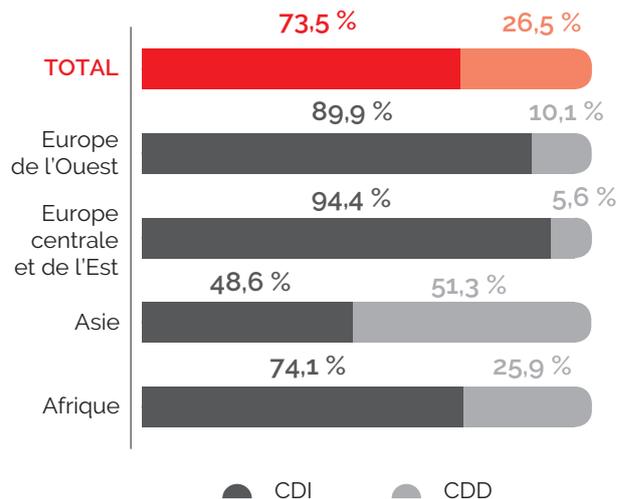
Au 30 septembre 2018, les entreprises rattachées à Auchan Holding comptaient 358 914 collaborateurs dans leurs 15 pays d'implantation, soit une progression de l'effectif de 1,1 % par rapport à 2017.

> RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2018



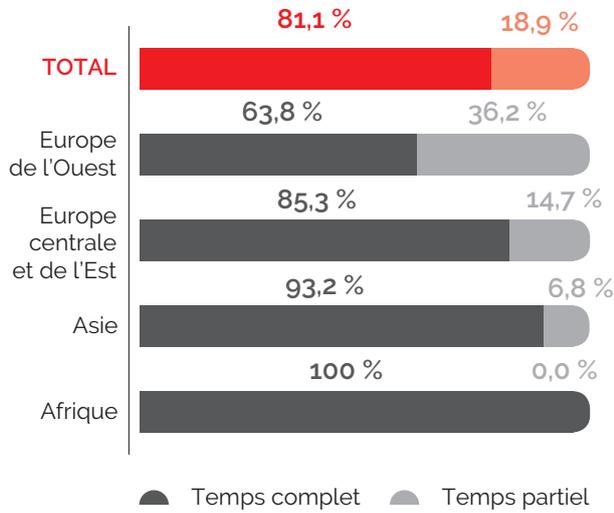
Les effectifs restent stables, à l'exception de la zone Afrique qui connaît une augmentation de 172,6 % de son effectif avec l'ouverture de 16 magasins au cours de la période.

> RÉPARTITION DES EFFECTIFS CDI/CDD PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2018



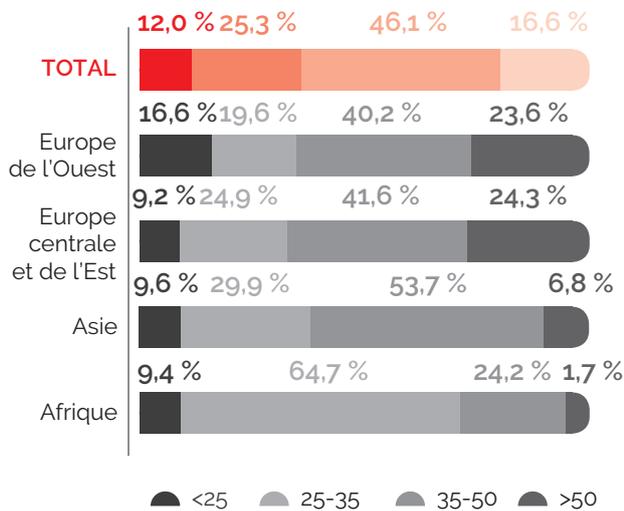
La proportion des collaborateurs en contrat à durée indéterminée progresse de 3 % en 2018 pour atteindre 73,5 % des effectifs. Malgré une régression de 20 % de la part de CDD sur l'effectif total au Vietnam, cette forme contractuelle reste favorisée par les employeurs et concerne toujours plus de la moitié de l'effectif.

> RÉPARTITION DES EFFECTIFS TEMPS COMPLET/TEMPS PARTIEL AU 30 SEPTEMBRE 2018



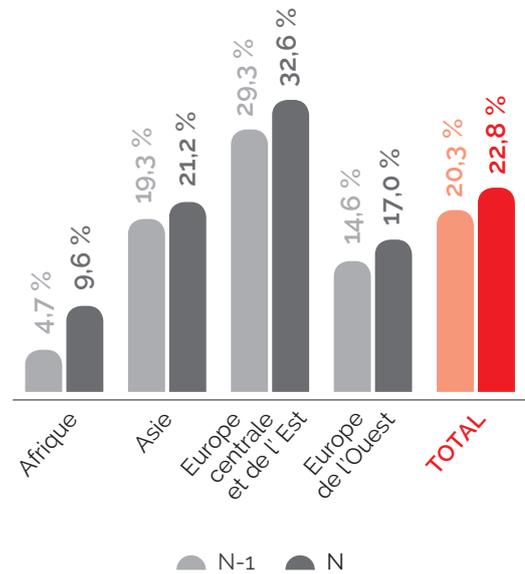
La part de collaborateurs travaillant à temps complet est stable par rapport à 2017 (-0.1 point), soit 81,1 % des effectifs.

> RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2018



Au total, pour Auchan Holding, une baisse de 1,7 % des effectifs de moins de 25 ans et une hausse de 9,1% des effectifs de plus de 50 ans sont constatées.

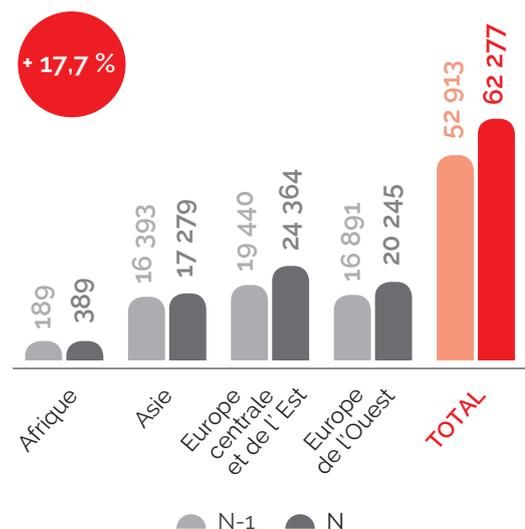
> TAUX DE TURN-OVER DES CDI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018



Le taux de *turn-over* est globalement en hausse par rapport à 2017 (+ 12,5 %). La Roumanie affiche cependant une diminution de 14,0% de son *turn-over* qui atteint aujourd'hui à 30,9%.

La société Ceetrus affiche un taux de *turn-over* de 12,9 % soit 37,0 % de plus qu'en 2017. Quant à la société Oney, une baisse du taux de *turn-over* de 13,0 % est observée, passant de 20,8 % à 18,0%.

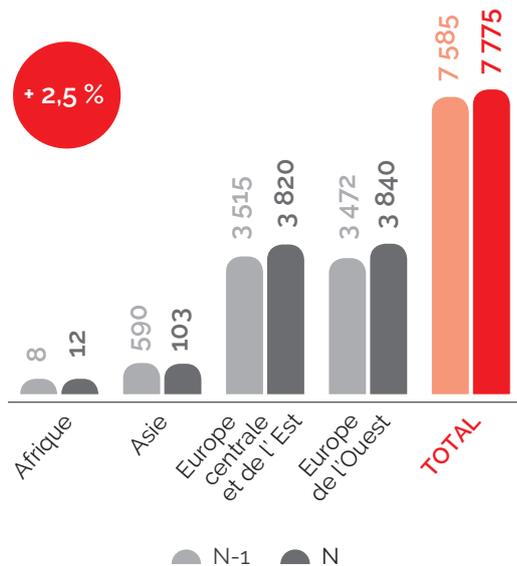
> ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMBAUCHES EN CDI (DONT TRANSFORMATION DE CDD EN CDI) RÉALISÉES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018



Le nombre d'embauches total réalisées en CDI est passé de 52 913 à 62 277 durant la période de référence. Depuis 2017, on observe une reprise des recrutements qui s'illustre cette année par une augmentation totale des embauches de 17,7 % par rapport à l'année précédente.

Cette hausse s'explique en partie par le fort taux de *turn-over* que connaissent les pays d'Europe de l'Est tels que la Pologne (+ 13,8 %) et l'Ukraine (+ 28,9 %) ainsi que par la transformation en CDI des contrats des salariés chinois en CDD avec trois ans d'ancienneté.

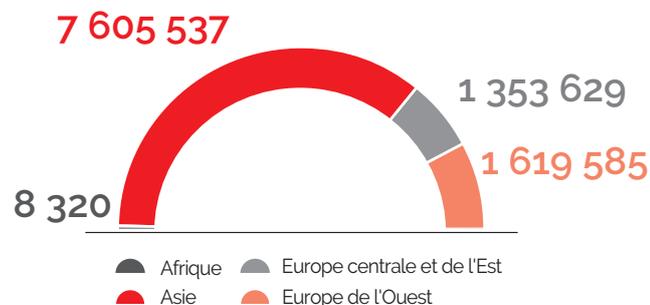
> NOMBRE DE LICENCIEMENTS DE PERSONNES EN CDI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018



Après une augmentation de 41 % des licenciements en 2017, la hausse du nombre de licenciements est plus mesurée en 2018. Sur la zone Asie, une diminution très importante (- 82, 5 %) est à souligner. La fermeture de plusieurs magasins l'année précédente, notamment en Chine, avait impacté le nombre de licenciements à la hausse. Au total, Auchan Holding, les licenciements représentent 13,2 % des motifs de sorties de CDI. Les démissions représentent 67,5 %, les sorties pour autre motif (décès, ruptures de période d'essai) 15,7 % et les départs en retraite 3,6 %.

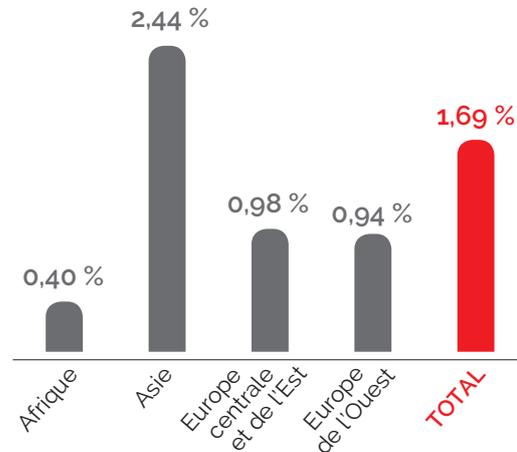
Participer au développement individuel des collaborateurs

> RÉPARTITION DU TOTAL D'HEURES DE FORMATION DISPENSÉES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2018



L'absence de comparaison par rapport à l'année précédente s'explique par un changement de période de remontée des données.

> PART DES HEURES DE FORMATION VERSUS HEURES TRAVAILLÉES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2018



Les politiques de formation, répondant aux besoins des différents métiers, ont été construites et dispensées principalement autour de la santé et de la sécurité au travail, du développement personnel, d'une meilleure relation client et de la connaissance produits, du fonctionnement de l'actionnariat salarié, de la prise de poste pour les nouveaux collaborateurs et de l'acculturation aux outils digitaux. Certains modules sont également développés pour former les collaborateurs aux différents enjeux de la RSE, tant sur le volet social que sur le volet environnemental.

Soucieux d'une symétrie des attentions vis-à-vis de ses clients et de ses collaborateurs, Auchan Retail a créé le projet « Auchan Touch » en 2018. Son ambition : transmettre la passion du métier de commerçant aux collaborateurs, véhiculer les valeurs de l'entreprise et établir un relationnel propre à la marque Auchan. La posture Auchan Touch' se veut attentionnée, authentique et enthousiaste. Grâce à ce style relationnel, le client doit se sentir accueilli et considéré de la même façon partout et tout le temps. Le collaborateur Touch' est « chaleureux, énergique, disponible et fait confiance au client ». Pour ce faire, un socle de formations a été développé. Il est constitué de deux formations présentes : la « Touch' Lab » à destination de tous les collaborateurs afin de diffuser la Auchan Touch' et la « Touch Management » pour accompagner les managers et directeurs dans la mise en œuvre du projet. Fin 2018, la Auchan Touch' était en cours de déploiement dans 5 pays avec une cible de 60 % des collaborateurs formés d'ici fin 2019.

Suite au succès des deux premières promotions, Auchan Retail a ouvert, en 2018, la troisième promotion de son *Executive Graduate Program*. Ce parcours certifiant en 3 ans est divisé en plusieurs étapes d'immersion professionnelle :

- *discovery course* : 6 mois de découverte des entreprises d'Auchan Holding (Auchan Retail, Oney et Ceetrus) et de leurs différents départements et directions ;
- *people first and customer first* : 1 an d'expérience en magasin avec 6 mois en qualité de chef de rayon puis 6 mois comme chef de secteur ;

- *hierarchical management*: 1 an d'expérience managériale dans une *Business Unit*, avec accompagnement d'un coach personnel ;
- *International mission and project management*: 6 mois de gestion de projet dans un pays étranger avec l'accompagnement d'un coach interculturel.

Parallèlement à ces expériences opérationnelles, les stagiaires bénéficient d'une session pédagogique annuelle dispensée par CentraleSupélec et l'ESSEC.

Fin 2018, Auchan *Executive Graduate Program* compte trois promotions, soit :

- 62 participants (53 % de femmes, 68 % de jeunes diplômés et 32 % de jeunes collaborateurs) retenus parmi plus de 10 500 candidatures ;
- 26 missions à l'international entre septembre 2016 et mars 2018 dans 10 pays d'accueil ;
- 14 missions à l'international prévues entre mars 2019 et septembre 2019 dans 9 pays d'accueil.

Accueillir de nouveaux talents

Auchan Retail, Ceetrus et Oney développent leurs relations avec les écoles et universités des pays où elles sont implantées. Les collaborateurs interviennent dans les établissements partenaires pour présenter les métiers et les spécificités de leur entreprise. Ces rencontres permettent et facilitent l'accueil en magasin de nombreux étudiants et jeunes diplômés pour un stage, une alternance ou une première embauche au sortir de leurs études.

En 2018, 5 782 stagiaires et 4 060 alternants ont ainsi eu la possibilité de bénéficier d'une expérience professionnalisante, précieuse à leur parcours d'apprentissage.

Le 13 septembre 2018, Auchan Retail Chine a inauguré la *Phigital Academy*. Ce magasin-école basé à Shanghai a pour vocation d'allier théorie et pratique aux côtés des meilleures équipes du pays mais aussi au plus près des clients et des produits. Les programmes de formation sont en cours de construction et se basent sur de nouvelles méthodes d'apprentissage cohérentes avec les évolutions sociétales actuelles.

Ceetrus Chine a pour sa part lancé un programme de management sur 30 mois, ouvert à des étudiants au bagage international riche. Des parcours pluri-expérientiels leur sont proposés afin qu'ils y développent des compétences transverses. En soutien, ils sont accompagnés de mentors et de coachs personnels ainsi que de modules *e-learning* de développement des *softs skills* adaptés à leurs besoins.

Au Vietnam, Auchan Retail organise des visites en magasin afin de présenter les métiers du Retail aux étudiants. Des partenariats sont signés avec des écoles de commerce locales afin d'accueillir des stagiaires qui, pour certains d'entre eux, se voient offrir une proposition d'embauche. L'entreprise travaille également en collaboration avec YIN (*Youth Inclusion Network*) : réseau d'entreprises œuvrant pour l'inclusion sociale via des aides à l'orientation professionnelle et au développement personnel de jeunes publics en situation de précarité.

En septembre 2018, Auchan Retail Espagne a initié, via les réseaux sociaux internes, une communauté destinée à faciliter la mobilité interne entre les collaborateurs des formats supermarchés et hypermarchés.

Par ailleurs, en collaboration avec l'institut Aragonais de l'emploi, l'entreprise propose désormais une bourse à destination de jeunes de moins de 25 ans suivant une

formation professionnelle ou universitaire de 6 mois, pour intégrer des postes d'encadrement en magasins.

Outre les postes d'encadrement, nombreux sont les métiers pour lesquels Auchan Retail enregistre un besoin important en main-d'œuvre qualifiée. Dans la majorité des régions où Auchan Retail est implanté, des organismes de formation internes, ou des centres de formation spécialisés avec lesquels les enseignes nouent des partenariats, forment aux métiers de la poissonnerie, de traiteur, de la boucherie et de gestion des fruits et légumes.

L'accompagnement des tuteurs, maîtres d'apprentissage et maîtres de stage expérimentés, selon un calendrier et un contenu de prise en charge très précis, permet une meilleure intégration et une meilleure formation des nouveaux collaborateurs. Les salariés d'Auchan Retail Hongrie bénéficient par un exemple d'un programme de parrainage lors de leurs trois premiers mois dans l'entreprise. Les marraines ou parrains ont pour mission de transmettre leur expertise métier aux nouveaux embauchés et de leur apporter un suivi personnalisé.

Pour permettre aux jeunes collaborateurs qui le souhaitent d'exprimer leur talent à l'international, de s'enrichir des autres, de découvrir de nouvelles compétences, de vivre une aventure personnelle et professionnelle unique en dehors de leur pays pendant 6 mois, Auchan Retail a lancé le programme Erasmus. À l'origine de cette expérience, la volonté de l'entreprise d'ouvrir ses postes à la mobilité, et ce, sans distinction de statut ou d'expérience. Pour le lancement de cette première édition, 267 candidatures ont été étudiées pour 11 validées.

ASSURER LE BIEN ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DE TOUS AU TRAVAIL

Améliorer la qualité de vie au travail

Entre mai et octobre 2018, Auchan Retail, Oney et Ceetrus ont réalisé leur deuxième enquête d'engagement et de satisfaction au niveau international (hors Retail France et Hongrie qui ont souhaité décaler leur enquête à 2019 en raison de contextes locaux peu propices). L'objectif de cette enquête est de connaître le taux d'engagement des collaborateurs mais également d'avoir leur perception sur les grandes thématiques qui contribuent à cet engagement comme la qualité du management, le contenu du travail, l'équilibre vie privée/vie professionnelle. Après une première enquête réalisée en 2016, ce fut l'occasion pour chacune des entités de découvrir ses évolutions. Outre le taux d'engagement, cette enquête a permis de sonder le taux de satisfaction au travail ainsi que la qualité et l'efficacité des plans d'action mis en place au niveau de chaque site.

En novembre 2018, Auchan Retail France a déployé à grande échelle, sur 40 premiers magasins, des « Lumicaisses ». Cette innovation permet la substitution du bip sonore classique émis lors du passage en caisse de chaque article par un signal lumineux et donc la suppression de l'une des premières causes de pénibilité du travail en caisse. Le confort de travail des hôtes(ses) est ainsi amélioré en permettant une expérience plus agréable pour les collaborateurs et les clients. Par la même occasion, ce système simplifie l'embauche de personnes malentendantes. Très simple d'installation, la mise en service des Lumicaisses ne prend que quelques minutes : il suffit de fixer une barrette lumineuse et un pod amovible. Après une phase pilote début 2019, il est prévu de déployer les Lumicaisses dans l'ensemble d'Auchan Retail France dans les mois à venir.

Lutter contre les situations de précarité

Les entreprises du périmètre Auchan Holding ont pris conscience depuis longtemps de la nécessité de veiller au mieux vivre et à la bonne santé de leurs collaborateurs. C'est pourquoi des couvertures santé ou des avantages sociaux complémentaires ont été mis en place dans la quasi totalité des pays où ce type d'avantage n'est pas généralisé.

Face aux désengagements récurrents de plusieurs États concernant la prise en charge de certains frais de santé, plusieurs entités s'organisent pour pouvoir proposer des prestations de qualité (santé/prévoyance) à des tarifs compétitifs, préservant ainsi le pouvoir d'achat et la santé des collaborateurs.

Dans certains des hypermarchés d'Auchan Retail qui disposent d'espaces suffisants, des cantines proposent aux collaborateurs une restauration équilibrée et peu onéreuse.

Des subventions complémentaires sont octroyées par les directions de certains sites et par des comités d'établissements. Cela concerne plus particulièrement les salariés n'ayant pas la possibilité de rentrer à leur domicile à l'heure du repas (contraintes liées aux transports).

Enfin des distributions régulières de produits alimentaires sources de vitamines, sont proposées par certains pays à leurs collaborateurs. Au Portugal, depuis juillet 2018, chaque collaborateur d'Auchan Retail bénéficie d'une soupe offerte quotidiennement. En Roumanie et en Hongrie, un fruit frais quotidien est également proposé. Une initiative relayée au local par certains sites volontaires d'autres pays.

La Fondation Pão de Açúcar-Auchan a été créée en 1993, par 115 cadres du groupe Pão de Açúcar, dans le but de promouvoir l'esprit de solidarité et la coopération entre les collaborateurs de l'entreprise. C'est une initiative unique dans le secteur de la grande distribution portugaise. Son activité se concentre sur 3 types de soutien :

- l'aide sociale, grâce à laquelle la fondation supporte les collaborateurs qui rencontrent des difficultés familiales ou de santé (divorce, maladie, chômage...);
- les aides éducatives qui participent au financement des études des enfants des collaborateurs : bourses universitaires, prime de rentrée scolaire, prix de mérite ;
- l'organisation de colonies de vacances.

Pour compléter ces actions, deux crèches d'entreprise ont également été mises en place en 2010 et 2012. Elles accueillent aujourd'hui plus de 300 enfants de collaborateurs.

L'année 2018 a été marquée par une augmentation du nombre de demandes de soutien et d'attribution.

Le département d'action sociale de la Fondation a en effet suivi 156 cas en 2018. Sur la période de janvier à novembre, 160 000 € ont été alloués au soutien de projets familiaux ou de santé. 90 000 € ont ailleurs été dédiés au soutien à l'éducation (crèches, jardins d'enfants et activités périscolaires), 70 000 € aux bourses universitaires et 76 000 € pour venir en aide à 876 candidatures éligibles au moment de la rentrée des classes.

201 enfants et adolescents de collaborateurs sont enfin partis en vacances grâce à la campagne annuelle *Holiday Fields*.

> DOSSIER

Prévenir les risques liés à la santé et assurer la sécurité au travail

La prévention et la protection des salariés au travail en matière de santé et de sécurité se doit d'être encadrée. Chaque employeur doit ainsi prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

Les articles L. 4121-1 à L. 4121-5 du code du travail français stipulent que ces dispositions comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels ;
- des actions d'information et de formation ;
- la mise en place d'une organisation et des moyens adaptés.

Dans l'ensemble de leurs périmètres d'implantation, les entreprises d'Auchan Holding répondent à ces dispositions et en rendent compte à leurs partenaires sociaux ou commissions assimilées. Sur la période de reporting, aucun accord majeur sur le sujet n'a été négocié avec les partenaires sociaux, les accords existants ayant été signés sur les périodes de reporting précédentes. On peut néanmoins noter la négociation d'un accord sur le temps de travail avec la mise en place du télétravail sur le périmètre Auchan Retail International en octobre 2018 ou une organisation de flexibilité des horaires en juin 2018 sur les services d'appui d'Auchan Retail Ukraine.

Les risques liés à la santé/sécurité au travail sont de natures : physiques, ergonomiques et psychosociales. Outre l'intégrité physique et morale de chaque collaborateur, une mauvaise gestion de ces risques peut avoir des effets notables sur le nombre et le taux d'accidents du travail, le taux d'absentéisme ou, de façon plus difficilement quantifiable, sur la productivité.

Auchan Retail met notamment en place des démarches de prévention des risques basées sur la lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Parmi les principales causes, sont recensées :

- les accidents de levage ⁽¹⁾ et de manutention manuelle ⁽²⁾.
 - Moyens de prévention principaux : formations aux postures et achats de matériel à fond remontant ou levée auxiliaire ;
- les accidents liés à des chocs tels que des collisions ou des écrasements. Mais surtout des coupures, survenues suite à la mauvaise manipulation de cutters pour ouvrir les cartons ou de couteaux dans les ateliers artisans.
 - Moyens de prévention principaux : développement du port de gants adaptés et travail sur l'organisation des réserves/stocks ;
- les déséquilibres ou chutes essentiellement dus à des sols glissants (eau, matière grasse dans les stands, bouteilles cassées).
 - Moyens de prévention principaux : procédure de lavage des sols systématique à séchage rapide et pose de sols antidérapants dans les ateliers.

(1) Toute activité nécessitant le soulèvement d'objets d'un certain poids, soit manuellement, soit à l'aide d'équipements.

(2) Toute opération de transport ou de soutien d'une charge, dont le port ou le déplacement exige l'effort physique d'un ou de plusieurs travailleurs.



Par ailleurs, les TMS ⁽¹⁾ restent, de loin, les principales causes de maladies professionnelles, du fait de gestes répétés et mal répétés sur certains postes de travail (manutention ou mauvaises postures en caisse essentiellement).

Afin de prévenir l'ensemble de ces risques, des formations sont dispensées pour y sensibiliser chaque collaborateur exposé et lui enseigner les gestes et postures à adopter dans l'exercice de sa fonction. Des modules ciblant des actions techniques sont également proposés. Dans cette optique, les supermarchés d'Auchan Retail Espagne ont mis en place une commission dédiée. Composée d'experts des ressources humaines, du service de sécurité au travail et de représentants syndicaux délégués à la prévention, elle a pour rôle d'enquêter sur tous les cas d'accidents du travail et ainsi proposer des plans d'amélioration visant à les réduire.

En plus des actions nationales, les remédiations les plus importantes pour limiter les accidents du travail des hypermarchés d'Auchan Retail résultent de réunions périodiques entre les représentants du personnel et l'équipe de direction du magasin. Les accidents du travail déclarés font l'objet d'une analyse nécessaire à la prise de décisions de mesures spécifiques. Et pour tout nouveau site ouvert, c'est l'ensemble de ces enseignements qui est préalablement appréhendé afin de minimiser les risques recensés ci-avant.

Compte tenu de leur surexposition aux risques en matière de sécurité, quelques entreprises ont développé une organisation plus poussée et pleinement dédiée au sujet. C'est le cas de Chronodrive qui a créé un groupe de directeurs de magasin et d'animateurs de région « référents sécurité », qui se réunissent une fois par mois pour analyser les statistiques, décider des actions à mener et animer le sujet auprès de chaque site. D'un point de vue préventif, presque un tiers des budgets de formation de Chronodrive est consacré aux formations sécurité.

Les hypermarchés d'Auchan Retail Russie ont mis en place de nombreuses initiatives relatives à la santé des collaborateurs en organisant notamment des marathons et autres événements sportifs, en organisant des réunions de sensibilisation à une alimentation équilibrée et en modifiant les repas proposés à la cafétéria d'entreprise avec la mise en avant de fruits et légumes frais. Des animations sportives sont également proposées durant les pauses pour inciter à la pratique régulière d'une activité physique.

Comme chaque année depuis 6 ans, 72 hypermarchés d'Auchan Retail Pologne se sont mobilisés au profit des journées nationales des donateurs de moelle osseuse. Près de 4 000 collaborateurs ont ainsi été enregistrés en 2 jours. Depuis le lancement de cette opération, 130 vies ont ainsi été sauvées grâce aux 65 000 donateurs enregistrés.

À l'instar d'autres pays, Auchan Retail Chine propose à ses collaborateurs l'intervention de professionnels médicaux afin

de réaliser des bilans de santé. En Hongrie, une prise de sang est réalisée tous les ans alors que la législation l'impose tous les 3 ans.

D'autres actions additionnelles telles que la mesure du stress cardiaque, des examens ophtalmiques, des tests de capacité pulmonaire et des conseils diététiques ou d'hygiène de vie sont également proposées. Comme en Ukraine, où un appel au don du sang est également lancé chaque année auprès des employés.

Lancé fin 2013, le service d'aide par l'écoute HumaniA accompagne les collaborateurs des hypermarchés d'Auchan Retail France. Ouvert 12 heures par jour, 6 jours sur 7, ce service téléphonique a pour objectif d'aider les collaborateurs qui le souhaitent à trouver des solutions appropriées aux difficultés exprimées. Il fournit donc à la fois une aide psychologique (en cas de souffrance au travail ou dans la vie quotidienne) et un accompagnement social (clarification, information, orientation et soutien social) pour résoudre des problèmes familiaux, financiers ou de logement notamment. Sur les 9 premiers mois de l'année 2018, les 400 travailleurs sociaux et psychologues du service HumaniA, présents sur tout le territoire national, ont reçu et traité 1 174 appels téléphoniques, amenant à la prise en charge de 604 collaborateurs.

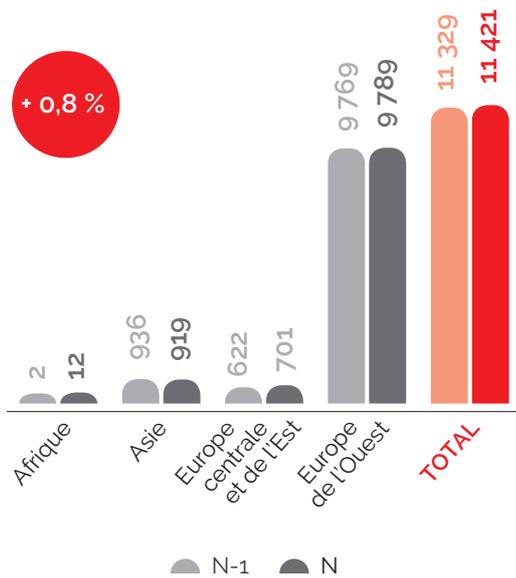
En Espagne, le plan d'investissement dédié à la sécurité et à la prévention est intégré dans le plan de frais annuel de chaque magasin. Auchan Retail Espagne a par ailleurs, en plus des dispositions existantes au niveau de la branche professionnelle sur la prévention des risques psychosociaux, signé un accord avec les partenaires sociaux sur la prévention et le traitement des situations de harcèlement.

Améliorer les conditions de travail des équipes, réduire les risques d'accident tout en facilitant le travail du quotidien, tel est l'objectif de la démarche « Labellisation Sécurité » menée au sein de la région Ouest d'Auchan Retail France, sur le site logistique de Saint-Pierre-des-Corps. Pour répondre à cet objectif, l'entreprise a fait le choix de passer des palettes en bois aux palettes plastique et ainsi réduire les potentiels accidents du travail ainsi que l'apparition de troubles musculo-squelettiques, causés par des gestes répétitifs (blessures dues aux échardes et aux clous, ports de charges lourdes et mauvaises manipulations). En partenariat avec la société Smart Flow, 7 critères et engagements ont été définis pour imaginer cette alternative. Divisant le poids par 2 par rapport à une palette en bois ⁽²⁾, les palettes plastique sont désormais utilisées par les équipes en logistique et en magasin. Autres points positifs : les cycles de rotation sont bien plus importants avec les palettes plastiques (35 en moyenne) qu'avec les palettes en bois (8 en moyenne). Au total, 25 000 palettes plastique Smart Flow ont été prévues pour assurer les cycles de rotation des enseignes Auchan sur le Grand Ouest.

(1) Troubles musculo-squelettiques.

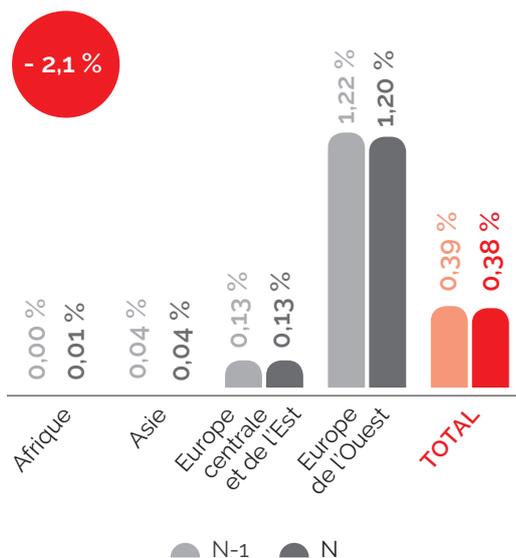
(2) le poids d'une palette en bois varie de 22,5 kg à 27 kg lorsqu'elle est mouillée alors que, grâce à l'utilisation du plastique, le poids d'une palette redescend à 10 kg.

> ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018 ⁽¹⁾



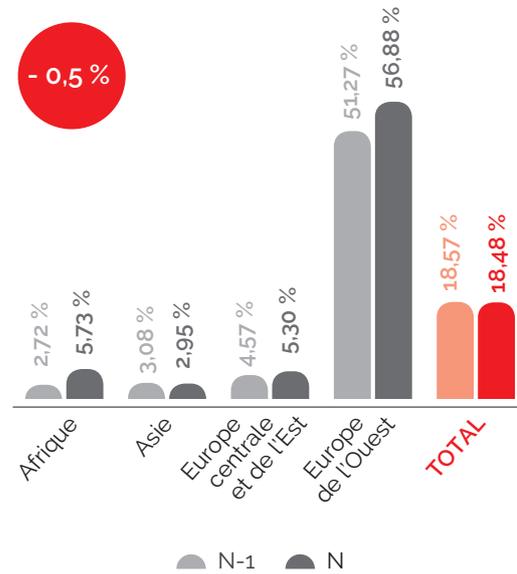
Comme en 2017, le nombre d'accident du travail varie significativement d'une zone géographique à l'autre et enregistre une stabilité globale sur l'ensemble du Groupe.

> ÉVOLUTION DU TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018 ⁽¹⁾



Le calcul du taux de gravité prend en compte le nombre de jours d'arrêt dus à un accident du travail, le jour de l'accident étant inclus. Le taux de gravité des accidents du travail est globalement en baisse, passant de 0,39 à 0,38.

> ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018 ⁽¹⁾

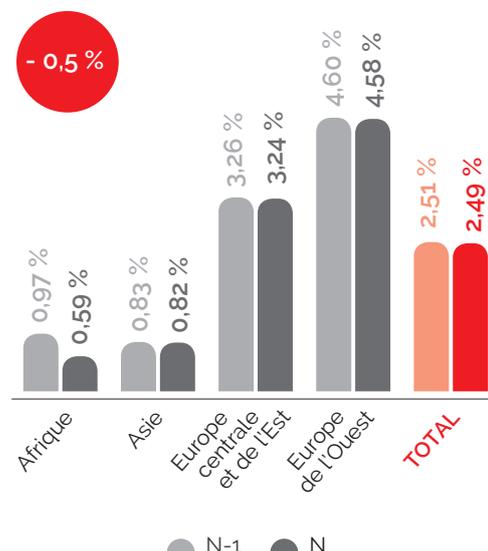


Pour le taux de fréquence, sont comptabilisés comme des accidents, les accidents entraînant un arrêt de travail d'un jour calendaire ou plus (le jour de l'accident n'étant pas pris en compte).

En Roumanie, le taux de fréquence des accidents du travail passe de 1,25 point à 2,58, essentiellement en raison de la création du format supermarchés avec l'ouverture de 8 magasins et des collaborateurs de fait moins expérimentés.

Malgré cette augmentation, on observe que le taux de gravité des accidents en Roumanie diminue de 0,18 point, arrivant à 0,05 essentiellement dans les hypermarchés grâce à des actions d'entretien des outils de travail et l'achat d'équipements de sécurité supplémentaires pour les collaborateurs.

> ÉVOLUTION DU TAUX D'ABSENTÉISME MALADIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018



(1) De par une erreur de renseignement du nombre d'accidents du travail et du nombre de jours d'arrêt de travail, une correction des données 2017 a été apportée. Voir la partie Méthodologie pour plus d'informations.

Le taux d'absentéisme correspond à l'ensemble des heures non travaillées par les salariés pour cause de maladie uniquement. En Hongrie, le taux d'absentéisme a baissé de 11 % en 1 an, grâce à la mise en place d'actions de prévention en matière de santé (mesure du stress cardiaque, examens ophtalmiques, tests de capacité pulmonaire, conseils diététiques ou d'hygiène de vie ou encore prise de sang annuelle).

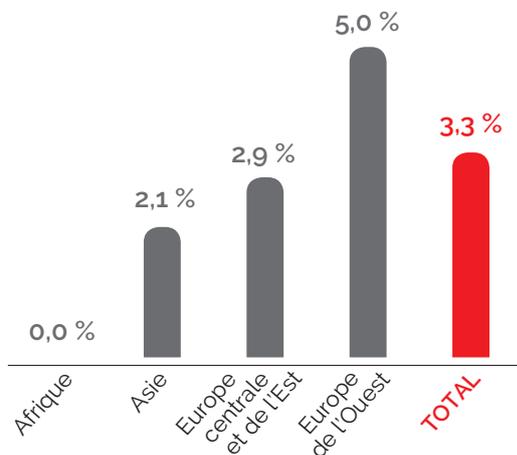
FAIRE DE LA DIVERSITÉ UNE RICHESSE D'ENTREPRISE

Les besoins quotidiens de millions de clients sur 3 continents sont multiples et variés. Auchan Holding s'appuie donc sur ses collaborateurs dont la diversité, reflet des populations locales, est un atout nécessaire à la bonne appréhension de ces mêmes besoins. Pour répondre aussi bien aux attentes de ses parties prenantes qu'à ses obligations légales, les 3 entreprises d'Auchan Holding s'attachent à la promotion de la diversité ainsi qu'à l'égalité des femmes et des hommes. Plusieurs centaines de métiers différents, pour la plupart accessibles sans condition d'expérience ou de diplôme, sont proposés chaque jour sur le marché de l'emploi. Pour faire tomber les idées reçues, des formations et sensibilisations sont par ailleurs dispensées au plus grand nombre.

> DOSSIER

Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

> TAUX DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2018



En septembre 2018, 11 676 collaborateurs étaient reconnus en situation de handicap. Ils représentent 3,3 % des effectifs totaux.

Cet indicateur s'obtient en rapportant le nombre de collaborateurs en situation de handicap au 30 septembre 2018 sur l'effectif total des entreprises rattachées à Auchan Holding au 30 septembre 2018. L'absence de comparaison par rapport à l'année précédente s'explique par un changement de période de remontée des données.

Afin de faciliter l'insertion de nouveaux collaborateurs en situation de handicap, des engagements ont été pris en termes d'aménagements de poste de travail (rampe d'accès, affichage en braille, sièges adaptés, etc.) ou d'horaires, de formation des managers à leur accueil, de sensibilisation de tous les collaborateurs à l'acceptation de l'autre avec ses différences et aux postures à adopter dans certaines situations spécifiques.

À l'instar d'Auchan Retail Espagne et de Ceetrus France, certaines entreprises s'associent avec des partenaires sociaux et signent des accords institutionnels afin de structurer leurs politiques d'intégration. D'autres accords passés au local permettent de proposer des postes à des personnes en situation de handicap et en recherche d'emploi. C'est le cas notamment des hypermarchés portugais qui, dans un souci d'intégration optimale des personnes en situation de handicap, ont noué un partenariat avec le Centre d'Emploi (organisme supervisé par la Sécurité sociale).

Par ailleurs, dans une grande majorité de ces pays d'implantation, Auchan Retail recourt à des sociétés de sous-traitance du secteur adapté et protégé, pour des prestations telles que : l'entretien et le nettoyage d'espaces verts, la réparation de caddies ou encore la vente de produits conçus par des personnes en situation de handicap et en voie d'insertion professionnelle.

Dans certains sites commerciaux, pour que les clients soient davantage sensibilisés au handicap de certains collaborateurs, la présence d'hôtes et hôtesse de caisse sourds ou malentendants est signalée par un balisage pédagogique spécifique, disposé sur le devant des lignes de caisse. Dans certains pays d'implantation d'Auchan Retail comme la Hongrie ou la Pologne, des formations à la langue des signes sont proposées à l'ensemble des collaborateurs. Depuis 2000, Auchan Retail Espagne travaille en collaboration avec la Fondation ONCE, que ce soit pour recruter des personnes en situation de handicap sur des postes à responsabilité tels que managers de rayons ou responsables de marché mais également sur des postes sans qualification particulière.

Chez Auchan Retail Ukraine, un engagement fort a été pris au regard de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et ce, depuis l'ouverture de la filiale pays. Alors que la loi ukrainienne impose un taux d'insertion de 4 %, l'entreprise présente un taux supérieur à 6 %. À l'occasion de la remise des prix *Partnership for sustainability Awards 2018*, organisés par le *Global Compact* des Nations Unies en Ukraine, Auchan Retail Ukraine a été distingué pour sa collaboration auprès de l'association *Down Syndrom*. Initié par une première subvention via la Fondation Auchan pour la Jeunesse en 2012, ce partenariat s'est particulièrement illustré par un projet d'insertion professionnelle de jeunes porteurs de trisomie ayant débuté en 2017. Au-delà des embauches concrétisées dans 3 hypermarchés de Kiev, ce sont pas moins de 500 collaborateurs qui ont été directement impliqués dans le projet via des sessions de sensibilisation ou de formation.

Par ailleurs, les collaborateurs non ou mal-entendants sont accompagnés dans leurs parcours d'intégration par des formateurs spécialisés. Un dispositif récemment complété par l'intégration en magasin d'un logiciel spécialisé pour la traduction en langue des signes des différents échanges courants du quotidien, aussi bien avec les clients qu'avec les autres collaborateurs.

Une initiative récompensée dans la catégorie « réduction des inégalités » à l'occasion du concours national ukrainien des meilleurs projets RSE, organisé le 18 décembre 2018.

En France, les partenaires sociaux d'Auchan Retail sont signataires d'un accord d'entreprise en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap portant sur : le maintien dans l'emploi, la sensibilisation, le recrutement et l'atteinte du taux légal pour chaque établissement. Les hypermarchés d'Auchan Retail France emploient 3 998 collaborateurs en situation de handicap, soit 7,51 % de leur effectif. Depuis 2015, l'entité a mis en place une convention « alternance et handicap » avec l'Agefiph⁽¹⁾ autour de 2 projets :

- un premier programme de formation de 13 mois à l'attention d'un public accueilli en ESAT/EA⁽²⁾ souffrant d'un handicap psychique ou mental. Ce premier projet a permis à 13 candidats d'obtenir le titre professionnel d'employé commercial niveau V⁽³⁾ ;
- un second, à l'attention de l'ensemble des demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi, visant la formation et l'intégration sur les métiers d'artisan : poissonnerie, boucherie, boulangerie

> DOSSIER

Promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

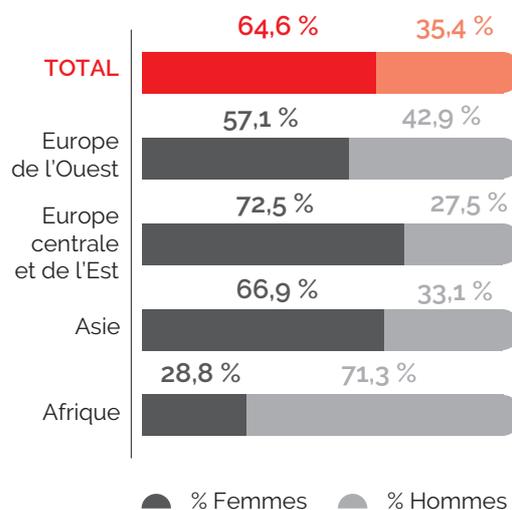
Riche d'une grande diversité de métiers, l'entreprise s'attache à ouvrir un grand nombre de ses parcours professionnels à des hommes et des femmes de tous horizons et de toutes qualifications. Les politiques d'embauche prévoient de proscrire toute forme de discrimination, par exemple liée au sexe, à l'âge, au handicap, à la religion ou à l'orientation sexuelle.

L'entreprise considère la diversité comme un levier majeur de performance. C'est grâce à la multiplicité des profils et de points de vue qu'elle est capable de s'adapter et de réagir plus vite.

La diversité des équipes reflète celle des métiers, des clients, des pays et des sociétés au sein desquelles les entreprises rattachées au périmètre d'Auchan Holding sont implantées.

Certaines entités développent et consacrent, dans leurs politiques, des pans importants visant à lutter contre toutes formes de discrimination. Tous ces principes et règles sont formalisés dans le cadre du code éthique de l'entreprise, des règlements intérieurs, des formations ou conventions.

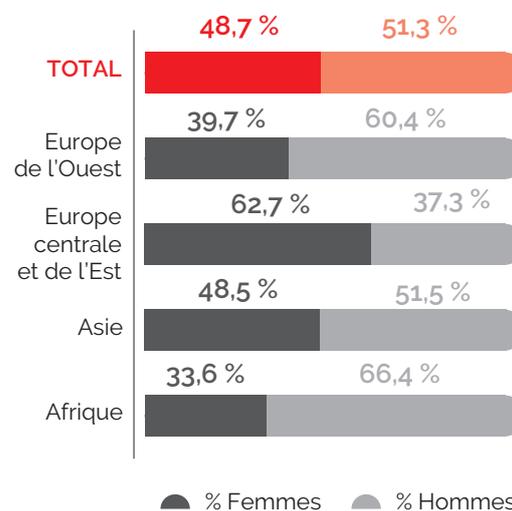
> RÉPARTITION DES EFFECTIFS FEMMES/HOMMES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, AU 30 SEPTEMBRE 2018



La répartition entre femmes et hommes reste stable par rapport à 2017 (64,5 % de femmes et 35,5 % d'hommes).

La zone Europe centrale et de l'Est se démarque avec un effectif féminin comptant pour 72,5 % de l'effectif.

> RÉPARTITION DES EFFECTIFS FEMMES/HOMMES PARMIS LES MANAGERS⁽⁴⁾ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, AU 30 SEPTEMBRE 2018



(1) L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

(2) Établissement et Service d'Aide par le Travail / Entreprise Adaptée.

(3) Le titre professionnel de niveau V atteste d'un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitudes professionnelles (CAP).

(4) Sont considérés comme managers l'ensemble des collaborateurs exerçant, dans le cadre d'un périmètre défini (rayon, marché, secteur, magasin, service d'appui, etc.) une responsabilité sur le plan de l'organisation, de la gestion et de l'administration, de manière autonome, avec une fonction d'encadrement ou non.



La part des femmes exerçant une responsabilité de manager reste stable sur la période (+ 1,43 % de femmes managers en un an). La part des femmes managers a progressé au Luxembourg, avec 34,64 %, contre 31,09 % en 2017.

La France, la Hongrie, l'Espagne et le Portugal ont formalisé cet engagement dans le cadre d'accords ou de plans d'égalité signés avec les partenaires sociaux. Les principales mesures prises portent sur: l'égalité à l'embauche, la conciliation vie privée/vie professionnelle, la promotion, la formation et la communication, en évitant toute discrimination directe ou indirecte pour raison de genre.

En 2018, Auchan Retail Espagne a été reconnue par le média *El Empresario* comme l'une des 6 entreprises espagnoles exemplaires en matière d'égalité au travail. En effet, 36 % des postes de cadres dirigeants sont occupés par des femmes et l'entreprise dispose d'un programme spécifique visant à promouvoir l'accès des femmes aux postes de Direction. Depuis le lancement du programme, 59 femmes ont suivi un parcours de formation et 28 d'entre elles ont d'ores et déjà fait l'objet d'une promotion.

En 2017, Auchan Retail France avait signé, avec ses partenaires sociaux, un troisième accord d'entreprise en faveur de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Ce dernier introduit de nouveaux dispositifs d'aménagement du temps de travail pour les collaboratrices enceintes et pour les collaborateurs dont la conjointe est enceinte. Ainsi, les femmes enceintes ont la possibilité : après le 4^e mois de grossesse de ne plus faire de nocturne, après le 5^e mois de prendre leur service ou de finir leur journée une demi-heure plus tôt sans perte de salaire ainsi que d'aménager leurs horaires pour se rendre aux examens prénataux obligatoires. Cet accord engage également l'entreprise à mettre en œuvre des actions aux résultats mesurables au sujet de : l'accès à la formation, la promotion professionnelle, la rémunération, l'articulation de la vie privée et professionnelle ou la non-discrimination à l'embauche.

Dans la grande majorité des pays d'implantation d'Auchan Retail, la non-discrimination salariale entre hommes et femmes à poste équivalent est notamment en vigueur.

Au Portugal, Auchan Retail forme l'ensemble de ses managers aux égalités de genre. En cas de problématique constatée, un dispositif a été mis à la disponibilité de tous pour remonter anonymement les réclamations et suggestions des collaborateurs. Par ailleurs, tout au long de l'année, l'accent est mis sur la formation des femmes afin d'avoir une meilleure équité dans les fonctions de *leadership* et d'intégrer des femmes sur des fonctions traditionnellement occupées par des hommes. Enfin, les hypermarchés d'Alfragide et d'Amadora disposent de crèches et jardins d'enfants où les collaborateurs et habitants du quartier peuvent faire garder leurs enfants de 7 heures à minuit, 362 jours de l'année.

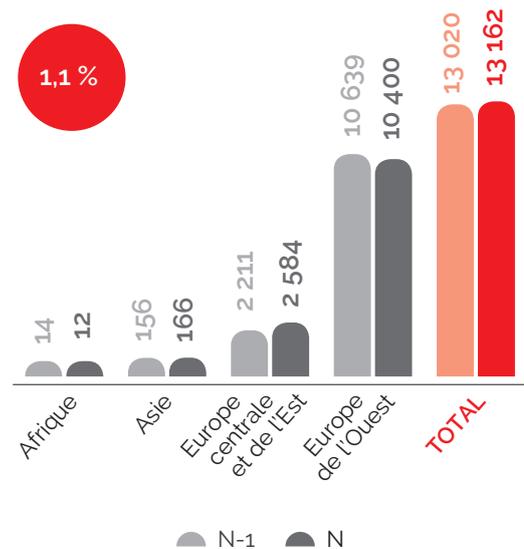
Au-delà de la non-distinction de genre, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre dans la plupart des entités d'Auchan Holding pour accompagner les collaborateurs seniors dans leur fin de carrière et assurer la transmission de leur savoir-faire : système de *mentoring*, entretien de seconde partie de carrière voire aménagement du temps de travail ou examens médicaux spécifiques complémentaires (mammographie et dépistage du diabète notamment).

PARTAGER, AVANCER, DANS LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

> DOSSIER

Promouvoir les droits de l'homme, le dialogue social et lutter contre toutes formes de discrimination

> ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉUNIONS AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL, DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018



Le nombre de réunions avec les représentants du personnel reste stable par rapport à 2017. On peut observer en Ukraine la tenue de 592 réunions avec les représentants du personnel contre 262 en 2017, soit une hausse de 126 %. Cette augmentation s'explique par le développement d'Auchan Retail en Ukraine avec notamment le rachat de Karvan.

Adoptée en 1998, la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail oblige tous les États membres, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes, à respecter et à promouvoir un certain nombre de principes et de droits, classés selon quatre catégories. Ces quatre catégories portent sur :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Les entreprises d'Auchan Holding fondent leurs politiques et leurs actions sur: le respect de cette déclaration, des principes directeurs de l'OCDE et de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, tant vis-à-vis de leurs propres activités que celles de leurs fournisseurs et prestataires (cf. chapitre partenaires).

Sur leurs propres activités, les risques principaux de non-respect de la Déclaration de l'OIT portent sur la liberté d'association et sur la discrimination. Sur les risques liés au travail des enfants et au travail forcé ou obligatoire, des procédures RH simples (contrôle des pièces d'identité pendant l'embauche, processus de recrutement, etc.) permettent une excellente maîtrise du risque.

Pour promouvoir le dialogue social et assurer le droit de négociation collective, Auchan Retail met en place des structures adaptées aux réglementations nationales.

En zone Europe centrale et de l'Est, des collaborateurs sont choisis au local par les syndicats où des représentants sont élus par les salariés pour porter les messages forts et formaliser des revendications auprès de la direction du site. Au niveau national, des membres sont élus et siègent aux instances représentatives de leur entité. Y sont discutés les sujets de préoccupations majeures des collaborateurs, au regard du contexte socio-économique. Les accords collectifs y sont enfin négociés.

En France, il existe plusieurs instances, soit au niveau local, soit au niveau national qui illustrent ce dialogue. À titre d'exemple, le comité central d'entreprise réunit des élus pour traiter des grands sujets transverses. Des commissions en sont issues pour traiter des questions relatives à la formation, l'économie ou aux grands projets. D'autres commissions sont quant à elles issues des accords d'entreprise : GDI, GPEC⁽¹⁾, contrat de génération, handicap... Au local, des réunions paritaires sont également tenues avec notamment : un comité d'entreprise dans chaque établissement de plus de 50 salariés, des délégués du personnel à partir de 20 salariés ainsi que des commissions déclinées au local quand l'instance est prévue dans un accord d'entreprise.

Pour les pays non assujettis à des dispositifs légaux encadrants et où le dialogue social est traditionnellement moins présent qu'en Europe de l'Ouest, des politiques volontaristes ont été mises en œuvre.

En Chine, à Taïwan, en Ukraine ou en Russie, des comités de vie se réunissent, dans chaque hypermarché, entre une fois par mois et une fois par trimestre, selon la périodicité retenue par le pays. Cette instance se compose des représentants de la Direction, de managers et d'employés du site. Tous les collaborateurs ont la possibilité de déposer leurs questions, remarques ou propositions, étudiées en amont et mises à l'ordre du jour. En séance, les actions correctrices à mener sont recensées et les objectifs définis. Il s'agit également d'une occasion de partager les informations concernant l'entreprise.

Afin de prolonger et de renforcer le dialogue social et l'information existante dans chaque entreprise via ses instances propres, Auchan Retail a souhaité, en accord avec ses partenaires sociaux, améliorer et développer le fonctionnement des deux instances d'échanges nationales et internationales :

- **le Comité de Groupe**, créé en 2005, est constitué des sociétés représentatives des activités françaises des entreprises rattachées à Auchan Holding. Les 22 représentants se rencontrent 2 fois par an au sein de l'instance. Les sujets abordés portent sur l'actualité économique, commerciale et sociale, en présence d'experts. En 2019, l'instance sera renouvelée en intégrant les nouvelles entités résultant de la réorganisation d'Auchan Retail ;

- **le Comité Européen**, créé en 1996, représentatif des 8 pays de la zone européenne où l'entreprise est implantée. Ses 35 représentants se réunissent physiquement une fois par an. En 2018, les représentants se sont réunis à Lisbonne afin de découvrir la culture de l'entreprise au Portugal et la volonté partagée d'échanger dorénavant sur des thématiques transnationales.

Pour renforcer et développer le dialogue social sur des sujets pouvant étroitement associer les partenaires sociaux, une commission RSE paritaire a été initiée en préambule des échanges tenus en séance plénière. Objectifs annoncés : rendre compte plus immédiatement des politiques et actions définies ainsi que des résultats en matière de RSE, acculturer l'ensemble des participants aux sujets saillants identifiés, discuter/challenger cette priorisation, co-construire des démarches vectrices de progrès.

À l'ordre du jour de la 23^e réunion du Comité Européen figuraient : la convergence des enseignes vers la marque unique, l'organisation des territoires en zones de vie, la digitalisation et l'impact des nouvelles technologies, la vision du nouveau directeur des ressources humaines sur le projet humain de l'entreprise et la place accordée au dialogue social.

L'efficacité d'un dialogue mené à ce niveau se vérifie particulièrement par l'intérêt et l'engouement porté par les représentants qui y siègent. Ceux-ci sont informés des orientations stratégiques menées, en dehors de leur périmètre de rattachement. Ils sont ainsi mieux éclairés dans l'exercice de leurs missions. Dans cet esprit, et afin de faciliter échanges de vues et dialogue, ils sont amenés à poser des questions au cours de réunions préparatoires sur la base d'informations qui leur sont envoyées préalablement et traduites dans chaque langue.

Pour permettre aux représentants de jouer pleinement leur rôle de « courroie de transmission », la décision fut prise d'octroyer aux partenaires sociaux des moyens supplémentaires : formation sur les prérogatives de l'instance, mise à disposition d'un expert pour les informations économiques et rassemblement physique préalable d'une demi-journée pour permettre aux partenaires sociaux d'échanger entre eux (et sans barrière de langue) en amont du comité.

Encourager l'innovation et l'engagement des salariés

La réussite de l'entreprise ne peut s'envisager sans la richesse, l'initiative individuelle et la capacité d'innovation de chaque collaborateur. Historiquement, Auchan Retail, Ceetrus et Oney ont toujours offert la possibilité, à l'ensemble de leurs collaborateurs, de proposer leurs idées innovantes, de les tester et d'être accompagnés dans leur mise en œuvre, à petite ou grande échelle. En 2011, la mise en place d'un programme global d'innovation participative par Auchan Retail France, « Créative Attitude », s'est donc faite dans cette logique.

2018 a vu le renouveau de la démarche *Creative Attitude*. À la demande de l'ensemble des pays d'implantation d'Auchan Retail, un nouveau portail d'idéation international, accessible via réseau interne, a été bâti. Au mois de janvier, un premier *workshop* collaboratif en a défini les contours avant une mise en service au printemps.

(1) Respectivement grille de développement individuel et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Une seconde réunion de travail internationale s'est tenue à Kiev du 10 au 12 octobre 2018 afin d'ajouter un module, intitulé *Copy Attitude*, permettant de mettre en lumière des innovations et bonnes pratiques locales, génératrices de valeur, pouvant être copiées ailleurs, tout en identifiant et valorisant les collaborateurs qui en sont à l'origine. Début 2019, toutes les entités pays d'Auchan Retail ont pris l'engagement de renseigner 10 à 20 *success stories* (innovations/bonnes pratiques déjà mises en place localement avec succès). Leurs fonctionnalités seront ainsi opérationnelles et visibles par tous au printemps 2019.

De son côté, Auchan Retail Portugal a organisé sa 3^e *Creative expedition*. Cet événement a permis à 26 jeunes talents de sortir de leur quotidien en visitant d'autres entreprises et en découvrant d'autres méthodes. Les participants ont finalement partagé leurs réflexions avec les dirigeants d'Auchan Retail Portugal autour du thème « ambassadeur de la marque ».

En juin 2018, les équipes RSE d'Auchan Retail France ont pour leur part organisé un concours d'initiatives portant sur l'économie circulaire. Ont notamment été primés :

- le magasin de St-Omer, pour son projet « collecte de piles auprès des écoles » via un challenge local récompensant les écoles les plus mobilisées (1 200 élèves au total) par des outils multimédias ;
- le magasin de Beauvais, pour la « Poule aux œufs d'or » par l'installation d'un poulailler sur place dont les poules sont nourries avec des fruits et légumes ou du pain destinés à la casse. Les œufs sont ensuite vendus en magasin afin de sensibiliser les clients à la nécessaire lutte contre le gaspillage alimentaire.

Au regard de l'émulation suscitée par cette saine compétition, Auchan Retail Espagne organisera une édition similaire portant sur son périmètre.

Vectrice de reconnaissance des entreprises vis-à-vis de leurs collaborateurs, la rétribution est par ailleurs un élément majeur d'engagement si elle s'avère attractive. Dans le cadre d'un engagement et de valeurs partagées, chaque entreprise est responsable de la déclinaison de sa politique de rémunération dans le contexte économique, législatif et réglementaire qui lui est propre. La rémunération globale vise à être attractive, avec une partie fixe dans les pratiques du marché, une partie variable individuelle attachée à la performance du collaborateur ainsi qu'une partie collective. Les dispositifs de rémunération s'accompagnent également de divers avantages sociaux, adaptés au contexte local, qui prennent particulièrement en compte la protection santé et prévoyance des salariés et de leur famille.

Terreau de la cohésion des équipes, du sentiment d'appartenance et de la fierté des collaborateurs, les politiques de partage, lancées dès 1977, constituent un levier d'animation de la performance. Elles associent plus étroitement les collaborateurs à la marche des affaires via une rétribution complémentaire à leur rémunération indexée sur les résultats enregistrés aux niveaux site, national et/ou global. L'actionnariat salarié est l'un de ces leviers, déployé dans 9 pays, et adapté à l'organisation locale des entreprises d'Auchan Holding. Au 30 septembre 2018, 92,6 % d'ayants-droit, soit 261 743 collaborateurs actionnaires, étaient recensés.

6.3 ENVIRONNEMENT

Les différentes activités des entreprises rattachées à Auchan Holding induisent nécessairement un impact sur l'environnement à hauteur des millions de clients qui fréquentent quotidiennement les magasins ou galeries marchandes. Chacune des entités œuvre donc, avec volontarisme, à limiter son empreinte écologique afin de contribuer à une meilleure préservation des ressources naturelles et des biens communs mondiaux.

DÉVELOPPER LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES RSE ET LA PROTECTION LOCALE DE L'ENVIRONNEMENT

Gouvernance des politiques RSE

Depuis fin 2008, les politiques de développement durable sont écrites, animées et suivies par le Comité RSE International. L'instance est présidée par Patrick Coignard, Directeur Général d'Auchan Retail Espagne, et composée des responsables RSE de chaque pays d'implantation d'Auchan Retail ainsi que d'experts métiers (qualité, technique, *compliance*...). Ses membres se réunissent chaque mois en réunion téléphonique afin d'avancer conjointement sur les grandes orientations de l'entreprise et de partager leurs bonnes pratiques. Le réseau est animé au quotidien par l'équipe RSE corporate.

En 2017, afin de structurer les politiques de l'entreprise et de décliner les axes de travail élaborés au sein du Comité International, tous les pays ont créé leur propre Comité RSE national. Selon leurs moyens et leur niveau de maturité, les entreprises d'Auchan Retail adoptent ensuite différents types d'organisation pour promouvoir la RSE au quotidien.

Pour responsabiliser un maximum de collaborateurs partout dans le monde autour de la RSE, chaque Comité de Direction pays a défini 3 engagements phares à horizon maximal fin 2020. Chacun des pays est garant du pilotage et du *monitoring* de ses engagements et doit en rendre compte à son Comité RSE.

En complément, la Direction Produits Corporate s'est engagée d'ici 2025 à :

- réduire de 50 % ses emballages ;
- certifier PEFC ou FSC l'ensemble de ses produits issus du bois.

Développer le management environnemental des sites

Les entreprises d'Auchan Retail ont toute la latitude d'adopter les systèmes de management et les méthodes de certification qui leur semblent les mieux adaptés. En 2018, 19 hypermarchés et 5 galeries Ceetrus étaient certifiés ISO 14001. Cette norme repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise. Par ailleurs, les hypermarchés d'Auchan Retail France sont certifiés ISO 50001, récompensant les *process* d'amélioration de la performance énergétique mis en place.

Depuis 2011, Ceetrus s'est engagé à intégrer systématiquement une démarche de certification environnementale BREEAM NEW BUILDING pour ses « Grands Projets » de développement et à développer la part de son parc certifié BREEAM IN USE.

La certification BREEAM NEW BUILDING vise, via un système de classification, à réduire les impacts environnementaux des chantiers de construction et particulièrement leurs impacts sur l'eau, la biodiversité, la production de déchets et les matériaux utilisés dans la construction. L'impact environnemental du futur bâtiment est également pris en compte pour privilégier les modes de transports doux, réduire les consommations d'eau, notamment par des systèmes de récupération de l'eau de pluie. À date, près de 320 000 m² de surface de projets en développement ouverts cette année ou en construction sont en cours de certification ou certifiés BREEAM NEW BUILDING.

Pour les centres commerciaux déjà en exploitation, Ceetrus développe l'utilisation de la certification BREEAM IN USE, avec près de 40 % de sa valeur du portefeuille aujourd'hui certifié ou en cours de certification.

En complément de cette démarche de certification, Ceetrus dispose et applique sa propre charte de qualité environnementale à l'ensemble des pays européens, aussi bien pour les sites existants que les nouveaux projets de développement. Cette charte formalise les exigences et recommandations architecturales et paysagères et intègre les mêmes critères que les certifications BREEAM présentées ci-avant.

Réduire au maximum le risque de pollution lié à l'exploitation des sites

Sur les magasins, les principaux risques de pollution de l'environnement sont liés aux fuites de fluides frigorigènes pour la pollution atmosphérique ainsi qu'à l'exploitation des stations-service pour la pollution des sols et des eaux.

Les activités des stations service font l'objet d'un suivi particulier et d'investissements réguliers pour prévenir tout risque de pollution. Largement encadrée par les réglementations locales du fait de ces risques potentiels tant pour l'environnement que pour la sécurité, la vente de carburant est déléguée dans de nombreux pays à des sociétés de distribution spécialisées lorsque l'expertise locale des équipes d'Auchan Retail ne présente pas une garantie au moins équivalente.

Les fluides frigorigènes HFCF⁽¹⁾, néfastes pour la couche d'ozone, ne sont encore utilisés de manière notable qu'en Asie où le R22 représente encore 51 % des recharges de fluides. Les changements de fluides en cours ont cependant permis une baisse globale de 7,9 % des recharges de R22 en 2018. Pour anticiper les futures réglementations concernant les fluides HFC⁽²⁾, la Direction technique d'Auchan Retail a lancé, en 2018, un vaste projet de décarbonation des systèmes de froid dans tous ses pays d'implantation.

Celui-ci vise à mettre en place des détecteurs de niveau intelligents (DNI) sur les centrales froides, permettant d'identifier rapidement les éventuelles fuites et d'en réduire l'impact. Pour les pays de l'Union européenne impactés par la directive F-Gas, cette mise en place de DNI est complétée par des opérations de changement de fluides au pouvoir de réchauffement global (PRG) réduit. Pour les centrales froides les plus récentes et non encore amorties financièrement, les fluides les plus nocifs seront amenés à être remplacés par le R448A au PRG trois fois moindre par rapport au R404A.

(1) Hydrochlorofluorocarbures.

(2) Hydrofluorocarbures.

Le R448A a également pour avantage une meilleure efficacité énergétique des systèmes frigorifiques qui apporte une baisse d'environ 10 % des consommations des centrales l'utilisant.

Ce programme de renouvellement des fluides frigorigènes installés dans les systèmes de froid a amené une baisse sensible des recharges de R404 (-8,9 %) A contrario, les recharges de R448 et de R449, amenés à remplacer le R404, augmentent fortement (respectivement + 92 et 89 %).

Le R744, qui constitue une autre solution de remplacement avec un PRG de seulement 1, continue à être développé sur les sites où il est économiquement rentable et techniquement adapté. Si les recharges de R744 n'évoluent pas sensiblement (-0,9 %), ceci s'explique par l'absence d'obligation légale de suivi de ce fluide qui ne présente pas de risque pour la santé humaine ni pour l'environnement.

La mise en place de DNI et les opérations de changement de fluides expliquent une baisse du poids des fluides rechargés de 4,8 % en 2018.

Protéger la biodiversité sur et aux alentours des lieux de commerce

Pour réduire leur impact sur l'environnement et la biodiversité, Ceetrus intègre au maximum les bâtiments dans leur environnement, par le choix de terrains adéquats et en limitant l'étalement urbain. L'utilisation parcimonieuse des sols répond à une volonté de limiter leur imperméabilisation, ainsi qu'à la prise en compte des risques d'inondation. Sur les sites concernés par une démarche de certification BREEAM (cf. ci-dessus), l'intervention d'un écologue permet d'étudier les meilleures solutions afin de réduire au maximum les impacts sur la biodiversité locale.

L'aménagement des parkings fait l'objet d'une attention toute particulière lors de la conception d'un projet ou d'une restauration de site. Au Luxembourg, Auchan Retail a également renoncé à tout emploi de pesticides et tous les espaces verts sont désherbés à la main. En Hongrie, les magasins de Fot et Obuda ont quant à eux replanté une partie des espaces verts à proximité des parkings, en privilégiant les bandes herbées et des espèces végétales locales.

En France, Ceetrus a signé, un partenariat de mécénat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), et participe de ce fait à un club d'échange sur la biodiversité avec ses partenaires. Ceetrus met par ailleurs en place des réserves « biodiversité » sur les réserves foncières et ses bureaux.

Aux alentours directs des sites de commerce, Auchan Retail et Ceetrus travaillent à la promotion de l'agriculture urbaine. Pour ces deux entreprises, l'agriculture urbaine a pour mérite de produire des denrées alimentaires, de préserver la biodiversité d'un site, le tout en contribuant à l'économie circulaire via l'utilisation des bio déchets des magasins. Elle permet enfin de valoriser l'espace urbain non utilisé par des sensibilisations au bien manger, des cours de jardinage, etc.

Plusieurs projets d'agriculture urbaine ont déjà été développés, notamment celui de « l'Anneau Vert », du centre commercial de Volgograd en Russie. Ce projet a permis de recouvrir l'espace bâti non utilisé en espace de vente et de le végétaliser, permettant la création d'un jardin dédié aux collaborateurs, avec un verger et un potager dont la récolte est partagée lors des repas d'équipes. Pour les clients, une allée d'arbres fruitiers et une roseraie ont été créées à l'accueil de la galerie. « Sous les Fraises », leader de l'agriculture urbaine en France, s'est associé à Ceetrus et à Auchan Retail France pour développer son premier jardin perché dans la métropole Lyonnaise. Mêlant agriculture urbaine et expériences insolites

accessibles au grand public ainsi qu'aux salariés de l'hypermarché et du centre commercial, cet espace a pour vocation de devenir un lieu de travail, de détente, d'apprentissage et d'échange, accueillant les habitants de la ville de Caluire et ses environs. Situé sur les toits du parking, cet espace de 3 500 m² inclut un système de permaculture vertical sur plus de 1 700 m², permettant la culture de 120 variétés de fruits, légumes et plantes aromatiques.

Par ailleurs, des opérations de nettoyage de la nature sont organisées dans plusieurs pays d'implantation d'Auchan Retail pour protéger la biodiversité en dehors des sites commerciaux. Pour la 7^e année consécutive, Auchan Retail Ukraine a participé à l'opération *Let's Do It*, organisée par l'ONG « Nettoyons l'Ukraine ». Le 15 septembre 2018, 250 collaborateurs ont ainsi collecté des déchets sur 12 espaces verts différents, pour environ 1 000 heures d'efforts cumulés. Depuis 2011, Auchan Retail Espagne s'associe à WWF pour un projet de restauration forestière sur la zone de Tembleque (à proximité de Tolède). Entre août 2017 et septembre 2018, 800 nouveaux arbres ont été plantés par une centaine de collaborateurs. Pour la protection des forêts et de leur biodiversité, Auchan Retail Portugal est associé, depuis 2014, au mouvement ECO. Cette initiative rassemble plusieurs entreprises, institutions et organismes publics dans le but de promouvoir la prévention et la lutte contre les incendies de forêt.

En 2018, Auchan Retail Roumanie a souhaité sensibiliser et responsabiliser les consommateurs à la protection et à la préservation de la nature en co-réalisant avec l'ONG de préservation de la nature *The European Nature Trust* le documentaire « Nature Sauvage en Roumanie ». À destination du grand public, le film présente l'évolution des espèces végétales et animales sauvages roumaines, au cours des différentes saisons, le long du Danube et dans la forêt des montagnes des Carpates, qui sont les dernières forêts vierges d'Europe. Fort de plus de 80 000 entrées en Roumanie, le succès de ce film dépasse les frontières roumaines puisqu'il a également été projeté dans le cadre du Festival international du film écologique de Washington et que ses droits ont été achetés dans de nombreux pays à travers le monde. Ses recettes seront redistribuées à la Fondation pour la Conservation des Carpates.

PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE PLUS CIRCULAIRE ET AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS

> DOSSIER

Réduire le recours aux ressources naturelles et fossiles au profit d'une économie plus circulaire

Les grandes entreprises connaissent des tensions croissantes liées à l'épuisement des ressources qui peuvent se traduire par une instabilité de l'offre et de la demande.

Le *Global Footprint Network* estime que la population mondiale utilise chaque année 1,5 fois les ressources renouvelables de la planète. L'un des défis collectifs et individuels majeur de ce XXI^e siècle est donc d'éviter le gaspillage tout en réduisant les quantités d'énergie(s) nécessaire(s) à la fabrication des biens et au traitement des déchets qu'ils génèrent. En opposition à l'économie linéaire majoritairement déployée, l'économie circulaire vise à s'assurer que les produits non toxiques aient la plus longue vie possible, et qu'en fin de vie, ces produits, ainsi que les matériaux qui les composent, soient réintroduits en début de cycle de production pour de nouveaux biens proposés.

En tant que distributeur, les principales ressources auxquelles Auchan Retail peut donner directement une seconde vie sont les emballages utilisés pour le transport des marchandises. Ceux-ci consistent essentiellement en des cartons et des plastiques souples. Les magasins participent au recyclage de

ces matières en triant et valorisant un maximum de leurs déchets. Toutefois, la capacité de tri des magasins peuvent varier sensiblement, en fonction de la taille du site et des filières de valorisation existantes localement (pour plus de détails, cf. ci-après).

		Tonnage de déchets valorisés			
		Europe de l'Ouest	Europe Centrale et de l'Est	Asie	Total 2018
Retail	Hyper	219 580	103 929	153 200	476 711
	Super	39 784	10 518	-	50 303
	Drive	2 634	-	-	2 634
Ceetrus		6 333	620	-	6 953

Entre 2017 et 2018, le poids des déchets valorisés par les magasins et les galeries commerciales augmentent de 0,1 %, soit 568 tonnes.

Ceetrus enregistre une hausse notable de ses déchets valorisés (+26 % sur l'Europe centrale et de l'Est et +3 % sur l'Europe de l'Ouest). Une hausse à nuancer car s'expliquant vraisemblablement par une meilleure séparation des déchets des galeries commerciales et celles des hypermarchés.

La valorisation des déchets des magasins augmente rapidement en Asie, avec une hausse de 8 %. A contrario, l'Europe de l'Ouest enregistre une légère baisse de 1 % et l'Europe centrale et de l'Est voit sa production de déchets valorisés chuter de près de 4 %. Cette évolution s'explique essentiellement par les difficultés commerciales que connaissent certains pays, dont la Russie. Pour réduire la casse de produits frais, les commandes des magasins sont réduites et le volume de cartons et plastiques pouvant être valorisés suivent la même tendance. Il faut également noter que le cours des principales matières valorisables (cartons et plastiques souples) a largement reculé en Europe en 2018, limitant l'intérêt financier pour les magasins à optimiser au maximum le tri des déchets.

Concernant les supermarchés, la période 2017-2018 enregistre une baisse de 12 % du tonnage des déchets valorisés. Un résultat à mettre en perspective avec un difficile accès aux logistiques de valorisation des déchets, notamment en Europe Centrale et de l'Est (-28 %).

Dans certains pays, des modes de valorisation originaux des déchets d'exploitation des magasins sont mis en place. Les hypermarchés français proposent ainsi des sacs de caisse réutilisables (sacs recyclés à 85 %), issus du recyclage des emballages souples entourant les palettes livrées en magasin. Dans le cadre de son « Défi Plastique », Auchan Retail France prévoit le recyclage de 100 % de ses plastiques d'exploitation à horizon 2025, notamment grâce au renforcement du recyclage des films plastique PEBD⁽¹⁾ et la mise en place progressive de filières de tri séparées entre le plastique incolore et le plastique coloré, en partenariat avec les fournisseurs.

Outre les ressources pouvant résulter des déchets d'exploitation des magasins, Auchan Retail promeut l'économie circulaire auprès de ses clients. En effet, de par la fréquentation de ses magasins, Auchan Retail a la capacité de collecter une partie des déchets des clients afin de les inscrire de nouveau dans une boucle d'économie circulaire ou de s'assurer de leur acheminement vers une filière spécialisée (cf. ci-après).

Expérimentées puis mises en place depuis une dizaine d'années, les opérations de reprise permettent de collecter vêtements, cartables ou encore lunettes, le plus souvent au profit d'associations et/ou en échange de bons d'achat à valoir sur le magasin. Des actions de sensibilisation à l'économie circulaire ont été mises en place par les magasins d'Auchan Retail Pologne, en partenariat avec Henkel et une association environnementale. Cette campagne a permis de sensibiliser les clients des hypermarchés polonais à la préservation des ressources naturelles et à la façon dont ils peuvent contribuer au développement de l'économie circulaire. La diffusion de la campagne sur internet et les réseaux sociaux a permis d'assurer une visibilité à hauteur de 5 millions de vues.

Au cours des week-ends de novembre, des ateliers nommés « les Réparables » ont été organisés dans les hypermarchés d'Auchan Retail France, avec le concours du centre de réparation-installation Auchan Services le plus proche. Ils avaient pour objectif de sensibiliser à l'importance du recyclage et de la réparation ainsi que de donner tous les conseils pour garder ses appareils plus longtemps.

Depuis 2015, Auchan Retail France a par ailleurs développé un partenariat avec la société Roxane, qui commercialise l'eau en bouteille Cristaline. Des kiosques de collecte de bouteilles en plastique vides ont ainsi été installés sur les parkings des hypermarchés d'Auchan Retail France. Les consommateurs sont invités à rapporter leurs bouteilles vides contre un bon d'achat symbolique, les plaçant ainsi au cœur du dispositif de recyclage. Une fois récoltées, les bouteilles sont déchiquetées sur place, réduisant la fréquence de collecte par camion et les émissions de gaz à effet de serre. Les morceaux de plastique sont ensuite transformés en granulés de PET recyclé (R-PET) permettant la fabrication de nouvelles bouteilles d'eau. En 2018, de nouveaux sites ont été équipés de machines. 70 points de collecte sont d'ores et déjà installés, permettant la collecte de 23 millions de bouteilles (soit 600 tonnes) en 2018. Pour l'avenir, Auchan Retail France a comme objectif de parvenir à recycler 100 millions de bouteilles recyclées depuis le lancement du projet en 2020.

Trier et valoriser les déchets d'exploitation

L'exploitation des sites (hypermarchés, supermarchés, galeries marchandes et centres logistiques) est génératrice de déchets de diverses natures. Les principaux déchets produits par les magasins sont :

- des emballages secondaires (cartons de conditionnement des produits, plastiques d'emballage et polystyrène) ;

(1) Polyéthylène basse densité.



- des déchets organiques provenant d'aliments périmés ou des restes issus de la transformation des produits dans les ateliers des magasins ;
- dans une moindre mesure, de la ferraille et du bois (palettes et cagettes).

La valorisation des déchets se généralise, année après année, au fur et à mesure que les magasins et les sites logistiques trouvent des filières appropriées. La principale forme de valorisation des déchets est de très loin le recyclage matière qui représente, selon les entités, entre 60 et 100 % des tonnages valorisés.

Viennent ensuite, la méthanisation, le compostage et la valorisation énergétique des déchets sous forme d'électricité et/ou de chaleur, à laquelle la grande majorité des magasins d'Auchan Retail ne font appel qu'en dernier recours.

Selon les pays, les taux de tri et de valorisation, tout comme la fiabilité des informations remontées, sont disparates. Ceci s'explique par diverses difficultés rencontrées localement :

- les réglementations et la présence ou non de circuits officiels de valorisation ;
- la rentabilité du tri sur certaines typologies de déchets comme les biodéchets pour lesquels une filière est difficile à organiser ;
- l'absence de filières dédiées à la méthanisation dans de nombreux pays.

Pour les supermarchés et magasins de proximité :

- une gestion des déchets souvent assurée par les municipalités qui ne permet pas, sauf exception, la remontée d'informations relatives au devenir des déchets qui leur sont confiés ;
- le manque d'espace dédié au tri et à l'implantation de compacteurs ;
- pour optimiser la valorisation du plastique et carton dans les petites surfaces, plusieurs pays les collectent vers un centre logistique, en profitant des livraisons destinées au magasin. Le carton et plastique sont ensuite récupérés par des prestataires spécialisés. Cette pratique vertueuse empêche cependant un suivi magasin par magasin des données déchets.

En 2018, s'est ajoutée une problématique conjoncturelle liée aux tensions sur le marché des papiers et cartons dont la valeur a été dégradée de 40 points par rapport à 2017. Par ailleurs, les plastiques souples ne représentent généralement plus une source de revenus, ou seulement dans des conditions très strictes de qualité et de transport. Malgré ce contexte économique difficile, Auchan Retail s'efforce de promouvoir le tri sur chaque site. Ainsi, dans la plupart des pays, les recettes tirées de la vente du carton et du plastique sont intégrées dans les recettes des magasins, permettant aux salariés, via la participation aux résultats du site, d'être intéressés financièrement à la valorisation des déchets.

Taux de valorisation des déchets

	2017	2018	Évolution en %
Hypermarchés Europe de l'Ouest	85,8	85,7	-0,1 %
Hypermarchés Europe Centrale et de l'Est	46,8	49,1	5,1 %
Hypermarchés Asie	58,6	60,5	3,2 %
Ceetrus	30,5	35,7	17,2 %

Le taux de valorisation des déchets des hypermarchés atteint 65,8 %, soit une hausse de 1,7 points. La hausse se concentre sur l'Europe centrale et de l'Est et sur l'Asie. Le taux de valorisation des déchets de la zone Europe de l'Ouest est globalement stable (- 0,1 point).

En Chine, le taux de valorisation des déchets augmente à la fois pour Auchan Retail et pour RT-Mart. Les hypermarchés taiwanais voient également leur taux de valorisation augmenter sensiblement avec une hausse de 9,7 points.

En Europe centrale et de l'Est, la baisse du volume de déchets de la Russie, où le taux de valorisation des déchets est faible, participe à la hausse globale du taux sur la zone.

Pour Ceetrus, le taux de valorisation enregistré progresse de 5,2 points pour atteindre 35,7 %. La hausse, concentrée sur la zone Europe de l'Ouest, doit cependant être relativisée compte tenu du nombre restreint de sites sur lesquels une séparation des déchets de la galerie marchande et du magasin est effective.

Depuis 2013, Auchan Retail Espagne a initié un programme « 0 déchet », en collaboration avec un partenaire spécialisé « Saica Natur ». Ont ainsi été réintroduits dans une boucle circulaire des matériaux jusqu'ici destinés au tout-venant. Le carton est récupéré pour produire du papier recyclé, le polyéthylène converti en granulés plastiques, les déchets inertes valorisés en combustibles énergétiques et les déchets organiques en composte ou bioénergie. Dans un premier

temps, ce plan a été déployé sur 12 centres madrilènes. En août 2018, 2 hypermarchés catalans et valenciens ont à leur tour atteint l'objectif fixé : ne plus avoir recours à l'enfouissement. 7 autres hypermarchés espagnols poursuivent actuellement cet objectif.

En 2019, tous les collaborateurs d'Auchan Retail Taiwan, suivront un module dédié à la valorisation des déchets afin de les sensibiliser aux impacts économiques et environnementaux ainsi qu'au rôle que chacun peut jouer pour optimiser la chaîne de tri.

Au Luxembourg, Auchan Retail a développé une filière pour le recyclage des palettes. D'un centre de coût, elle représente désormais un profit annuel d'environ 4 000 €. De son côté, Auchan Retail France étudie pour la possibilité de développer une filière de valorisation des cagettes bois issues de ses magasins franciliens, via l'alimentation d'une chaudière biomasse. Le pilote lancé sur le magasin de Sarcelles a démontré sa viabilité économique.

Auchan Retail Roumanie a pour sa part conclu un partenariat avec une entreprise unique, spécialisée en valorisation des déchets carton, polyéthylène et papier, qui met à disposition des magasins des moyens humains et techniques afin de valoriser à terme 80 % des déchets recyclables. Les autres déchets restent toutefois traités via des contrats avec des partenaires locaux ou régionaux.

Les services centraux des différents pays s'efforcent également de donner une seconde vie à leurs déchets, le plus souvent via le recyclage du papier. Auchan Retail Chine s'est notamment engagé à donner 90 % de ses outils informatiques sujets à renouvellement à des ONG ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour réparation et réutilisation.

Pour améliorer la valorisation de ses déchets d'exploitation lorsque ceux-ci ne sont pas gérés par le magasin, Ceetrus mène des animations sur le recyclage des déchets via des associations locales. Des formations sont ainsi menées à destination des prestataires (entretien, sécurité, etc.) ainsi qu'aux enseignes.

Accompagner les clients dans le tri de leurs déchets

Piles, ampoules, sacs plastique, biens d'équipement et autres emballages recyclables n'ont pas leur place au milieu des déchets ménagers. Pour éviter ce risque de pollution, Auchan Retail et Ceetrus ont installé des solutions de tri des déchets à l'entrée des magasins afin d'en assurer la collecte auprès de leurs clients. Ils peuvent y apporter des produits nécessitant un traitement particulier, notamment les ampoules, les piles, les cartouches d'encre ou encore les batteries.

En Espagne, 60 éco-parcs ont ainsi été installés dans les supermarchés d'Auchan Retail à l'instar des 28 autres déjà implantés au sein d'hypermarchés. Les clients peuvent y retourner des petits appareils ménagers ainsi que des ampoules ou autres tubes lumineux. En partenariat avec Ecotic et Ambilamb, une nouvelle page web a été créée sur le site internet d'Auchan Retail Espagne afin d'orienter les clients vers les principaux points de collecte, que ce soient ceux disponibles en magasin ou les 1 800 autres points gérés par les municipalités. En France, ce sont plus de 365 tonnes de piles qui ont été récupérées lors d'une opération de reprise exceptionnelle lancée par les magasins.

Dans certains de ses pays d'implantation, Auchan Retail recueille également des déchets plus spécifiques comme les huiles de cuisson, notamment en Europe de l'Ouest ou encore le gros électroménager (réfrigérateurs, machines à laver) en France et à Taïwan. Au Portugal, Auchan Retail propose de collecter toutes les capsules de café, en collaboration avec l'entreprise Nespresso, ainsi que les bouchons de liège. Les résultats de ces collectes locales sont régulièrement communiqués aux clients afin de les inciter à poursuivre leurs gestes écocitoyens.

Les galeries commerciales européennes de Ceetrus disposent toutes de poubelles multi-compartiments dédiées à leurs visiteurs afin de favoriser le tri sélectif de leurs déchets. En Italie, Auchan Retail coopère avec Humana People to People pour collecter et recycler les vêtements usagés de ses clients. En 2018, 367 tonnes de vêtements ont ainsi pu être collectés grâce aux 62 machines installées dans les hypermarchés et les supermarchés.

Réduire l'impact environnemental des sacs plastique

Pour réduire le risque que les sacs plastique proposés par les magasins se retrouvent dans la nature, Auchan Retail mène un travail pour arrêter leur distribution gratuite en caisse. Seuls 2 pays n'ont pas complètement arrêté cette pratique :

- l'Ukraine, où seuls les clients en réclamant en reçoivent ;
- le Vietnam, où les magasins travaillent cependant à des solutions de substitution écoresponsables.

Tous les pays d'Auchan Retail proposent aujourd'hui des solutions payantes, plus respectueuses de l'environnement. En Chine, des sacs en polypropylène tissés à base de poudre de pierre de calcaire, sont ainsi commercialisés. Ceux-ci ont la caractéristique de se décomposer en 6 mois sous l'effet du soleil. En Italie, les hypermarchés proposent des sacs conçus à base d'amidon de maïs. Les hypermarchés polonais et hongrois distribuent quant à eux des sacs issus du recyclage de bouteilles en PET. En Espagne, les hypermarchés commercialisent des sacs fabriqués en fécule de pomme de terre, biodégradables et compostables. Depuis 2018, Auchan Retail Roumanie a introduit deux types de sacs biodégradables de moins de 5 microns à base de maïs.

En France, parallèlement à son offre en sacs de caisse issus du recyclage, Auchan Retail propose à ses clients de retourner leurs sacs plastique usagés de toutes marques ou enseignes confondues, afin de les intégrer à la filière co-développée avec la PME plasturgique T.T.PLAST.

Les magasins taïwanais d'Auchan Retail ont quant à eux pris le parti d'arrêter complètement la vente de sacs plastique réutilisables, ne proposant à leurs clients que des cabas.

En 2019, un groupe de travail réunissant des expertises transverses étudiera les solutions écoresponsables pour les emballages plastique fins des fruits et légumes et des stands produits frais et envisagera la possibilité technique de proposer aux clients d'utiliser leurs propres contenants.

LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE GASPILLAGE

> DOSSIER

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Dans le monde, le tiers des aliments destinés à la consommation humaine est gaspillé, soit 1,3 milliard de tonnes. Selon une définition du ministère de l'Agriculture français, le gaspillage alimentaire qualifie « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée ». Les causes du gaspillage alimentaire au sein des foyers sont nombreuses et liées notamment à la perte de valeur monétaire et symbolique de l'alimentation par rapport aux autres dépenses et activités, à l'évolution de la société et de l'organisation familiale, aux nouvelles façons de s'alimenter, au changement de rythme de vie... Mais, outre cette responsabilité individuelle, le gaspillage alimentaire s'observe à tous les stades de la chaîne alimentaire et concerne tous les acteurs : producteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, transporteurs.

La réduction du gaspillage alimentaire répond à un triple enjeu :

- **environnemental** : à l'échelle mondiale, le gaspillage alimentaire est vecteur de fortes émissions de gaz à effet de serre, du fait de l'énergie nécessaire pour produire, transformer, conserver, emballer, transporter. C'est également un gaspillage de ressources naturelles conséquent et notamment d'eau ;
- **économique** : le gaspillage alimentaire, c'est inévitablement un gaspillage monétaire aux coûts colossaux ;
- **éthique et social** : jeter de la nourriture est d'autant plus inacceptable dans la perspective d'une crise alimentaire mondiale, mais aussi dans le contexte social actuel propre à chaque pays.



Auchan Retail assume sa part de responsabilité et plusieurs axes de travail sont ainsi développés dans l'ensemble des pays :

Mesurer les pertes

La première étape pour diminuer le gaspillage est de pouvoir le mesurer et ainsi développer les leviers adéquats d'amélioration. Au Portugal, par exemple, un indicateur spécifique a été mis en place dans le cadre du plan « Gaspillage Zéro ». Il permet de mesurer les pertes réalisées par magasin en matière de gaspillage alimentaire, consommations d'eau et d'énergie, de fluides frigorigènes... La casse connue et le montant des dons alimentaires sont donc pris en compte dans le calcul de cet indicateur. Le pilotage de ces deux mesures permet ainsi de rendre compte des pertes financières associées et de proposer aux hypermarchés les pistes d'optimisation *ad hoc*.

En France, Auchan Retail participe, via la Fédération du commerce et de l'industrie, au groupe de travail « indicateurs, mesures et évaluation » du gaspillage alimentaire. Il s'inscrit dans le cadre du nouveau Pacte National pour la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce dernier poursuit l'objectif fixé en 2013 : réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici à 2025. Si le premier pacte avait notamment permis de faire un état des lieux des pertes associées au gaspillage alimentaire, le groupe de travail a pour vocation de définir des outils de mesure pour évaluer l'évolution des actions et leur impact.

Diminution des pertes

De nombreuses mesures sont ensuite appliquées pour réduire le nombre de produits jetés. Les magasins de plusieurs pays font des promotions sur les produits à date de consommation courte. C'est notamment le cas en Hongrie, où une attention particulière est portée sur les fruits et légumes frais qui représentent une forte part des produits jetés. Ainsi, lorsque ces produits approchent de leur date limite de consommation, ils sont stickés avec une réduction de 30 à 70 % sur leur prix de vente initial.

Pour éviter de jeter des produits en magasin, la juste commande est un élément primordial. Les équipes d'Auchan Retail Roumanie ont notamment débuté la construction d'un nouvel entrepôt logistique à Bucarest. Il sera achevé en 2019, s'étendra sur 70 000 m² et aura pour rôle de faciliter le transfert de marchandises entre les fournisseurs et les magasins. Les commandes seront ainsi centralisées afin de permettre aux magasins de recevoir les justes quantités.

Auchan Retail France est devenu en 2018 partenaire de la *start-up* française *To Good To Go*. Engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, les magasins partenaires de *To Good To Go* proposent aux consommateurs des paniers de produits à dates courtes et à prix bas. Chaque jour, chaque magasin publie le nombre de paniers composés disponibles à la vente via l'application dédiée. Les consommateurs réservent ces paniers en ligne avant de venir les chercher dans le créneau horaire qui leur est communiqué. 92 % des paniers mis en ligne ont été vendus depuis le début de l'année, soit plus de 23 000 paniers « sauvés ». Plus de 50 points de vente d'Auchan Retail font actuellement partie de la communauté.

Redistribution

Dans la mesure des possibilités offertes par leurs législations nationales respectives, la grande majorité des pays d'implantation d'Auchan Retail distribue leurs invendus alimentaires sous forme de dons via les associations et banques alimentaires locales en Espagne, en France, en

Hongrie, en Italie, en Pologne, au Portugal, en Roumanie, au Luxembourg et à Taiwan. Pour couvrir les besoins des structures associatives, des opérations ponctuelles sont organisées afin d'associer les clients aux collectes solidaires. En 2019, pour son implication croissante auprès de la Fédération espagnole des banques alimentaires, Auchan Retail Espagne a été récompensée du prix « Épi d'Or », saluant sa mobilisation logistique.

En l'absence d'organisation de filières fiables et organisées, d'autres pays favorisent les dons alimentaires aux structures pour les animaux telles que les zoos, les fermes, etc. C'est le cas de l'Ukraine ; en 2018, plus de 600 tonnes ont ainsi été distribuées par les 11 hypermarchés du pays.

Sensibiliser les consommateurs et les collaborateurs

En 2017, Auchan Retail France a participé à la création et à la conception d'un MOOC ayant pour thème le gaspillage alimentaire, avec Agro-Paritech, la Fondation Agro-Paritech, l'association « de mon assiette à ma planète » et le lauréat du concours sur l'alimentation lancé par le ministère de l'Agriculture. Ce MOOC a pour objectif de sensibiliser le public aux différents facteurs du gaspillage alimentaire et de proposer des actions pour y remédier.

Près de 7 000 participants ont ainsi été gratuitement formés. Les contenus pédagogiques ont été très appréciés par les participants, qui n'ont pas hésité à les partager largement sur les réseaux sociaux. La seconde édition démarrera à l'occasion du prochain Salon international de l'agriculture 2019.

Au Portugal, un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire a été élaboré. Il se décompose en 4 étapes :

1. mesur précise du gaspillage ;
2. sensibilisation des collaborateurs à la diminution de la démarque connue ;
3. élaboration de formations (2 300 collaborateurs formés en 2018) sur les dons et élaboration de modèles de protocole entre Auchan Retail et les partenaires associés, recensant les articles sujets au don et les conditions définies pour chacun d'eux ;
4. communication et sensibilisation des clients par un partage des meilleures pratiques.

Transformer ou valoriser les déchets alimentaires

Lorsque les produits périssables ne peuvent être ni donnés, ni transformés ou consommés d'une autre manière, certains magasins d'Auchan Retail Espagne et d'Auchan Retail France ont recours au compostage ou produisent du biogaz.

Les 11 hypermarchés de la communauté de Madrid qui ont ainsi testé le projet « Zéro déchet », ont d'abord amélioré leur système de tri des déchets, notamment alimentaires, permettant ainsi d'isoler et de revaloriser 100 % de leurs déchets organiques.

En Chine, 3 hypermarchés ont installé un méthaniseur de matières organiques. Chaque jour, 500 kg de déchets alimentaires issus de l'activité des magasins sont mis dans chaque digesteur. Ces déchets produisent ainsi des engrais et de la matière utilisée pour créer du biogaz, produisant l'équivalent de 5 % de la consommation énergétique du magasin. Ce dispositif innovant présente un double avantage puisqu'il permet de réduire le coût de traitement des déchets organiques et de faire des économies d'énergie grâce à la production locale d'énergie verte.

Promouvoir la solidarité et le don

À travers des partenariats avec des associations locales ou nationales, chaque pays d'implantation d'Auchan Retail organise, tout au long de l'année, des collectes de dons alimentaires au bénéfice d'habitants en situation de précarité. En Espagne, par exemple, la campagne « petits déjeuners et goûters du cœur » a été reconduite pour la 6^e année consécutive. En collaboration avec la Croix Rouge espagnole, Auchan Retail, Ceetrus et Oney Espagne ont ainsi collecté 330 tonnes d'aliments grâce à la mobilisation de plus de 1 500 collaborateurs, et aux dons des 3 enseignes, pour un montant de 115 000 euros. Au total, c'est plus de 1 500 000 petits déjeuners et goûters qui ont pu être distribués à des jeunes dans le besoin.

Les magasins russes, portugais, ukrainiens et roumains se mobilisent chaque année à l'occasion de la rentrée des classes. Auchan Retail Roumanie s'est ainsi associé à la Croix Rouge afin de collecter des fournitures scolaires profitant à 1 800 enfants défavorisés.

Partenaire de l'association Le Relais, Auchan Retail France organise depuis 2008 des campagnes de récupération de vêtements en complément des box de collectes déjà mis en place dans les magasins. En janvier 2018, une collecte de jeans a par exemple été lancée dans les hypermarchés, permettant à l'association de donner une seconde vie à plus de 10 000 pièces collectées en les distribuant à des friperies solidaires et d'autres associations ou en les transformant en chiffons et matériel d'isolation.

En Espagne, l'opération « Aucun enfant sans jouet » a également été reconduite en 2018, permettant la distribution de plus de 51 500 jouets à des enfants grandissant au sein de familles précaires. À chaque Noël, en Russie et en Ukraine, les

hypermarchés installent un « arbre de vœux » permettant aux enfants d'orphelinats partenaires de communiquer le cadeau qu'ils aimeraient recevoir. Ces vœux sont ensuite placés comme décoration sur un sapin et les clients de chaque magasin ont la possibilité de leur acheter le présent en question ou de déposer un don alloué à cet effet. En 2018, plus de 40 000 cadeaux ont ainsi été offerts à plus de 9 000 enfants.

RÉDUIRE LES PRINCIPALES SOURCES D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Optimiser et réduire les consommations énergétiques

Les consommations d'énergie représentent un enjeu écologique et financier majeur pour Auchan Retail. Soit, plusieurs centaines de millions d'euros par an et d'importantes émissions indirectes de gaz à effet de serre. Les consommations d'énergie des magasins se concentrent sur trois postes principaux : le froid alimentaire, l'éclairage et le chauffage/climatisation. Lancé en 2015, le programme d'efficacité énergétique d'Auchan Retail a comme objectif de faire baisser l'intensité énergétique des magasins de 20 % en 4 ans. Malgré un retard dû à un lancement moins rapide qu'initialement prévu, puis à des retards d'investissements dans plusieurs pays, ce programme d'économies d'énergie a d'ores et déjà permis une baisse des consommations d'énergie des magasins de plus de 12 %. Conçu pour rattraper une partie du retard engrangé, le budget d'investissement 2017 a permis d'accélérer les baisses de consommations d'énergie. Le *relamping* LED de tous les magasins, prévu pour le troisième trimestre 2018, a été réalisé dans la plupart des pays, même si certains sites l'ont décalé en fonction des *remodelings* prévus.

Consommations d'électricité

En KWh par m ² de surface	Europe de l'Ouest	Europe centrale et de l'Est	Asie	Total
Hypermarché	402,7	436,7	348,0	384,1
Retail				
Supermarché	578,5	660,0	N/A	596,1
Drive	272,3	N/A	N/A	272,3
Ceetrus	185,1	155,7	313,9	207,5

Évolution des consommations d'électricité

En KWh par m ² de surface, en %	Europe de l'Ouest	Europe centrale et de l'Est	Asie	Total
Hypermarché	- 3,5 %	- 9,9 %	- 5,0 %	- 6,3 %
Retail				
Supermarché	- 3,9 %	- 6,9 %	N/A	- 4,4 %
Drive	- 0,1 %	N/A	N/A	- 0,1 %
Ceetrus	- 4,1 %	- 7,3 %	- 1,2 %	- 4,4 %

La baisse de l'intensité énergétique des magasins s'est poursuivie et amplifiée en 2018. Les consommations d'électricité, qui représentent de loin la première source de consommation énergétique des magasins est en baisse alors que la surface des lieux de commerce est en hausse. Les consommations d'électricité par m² de surface sont en baisse de 5,8 %.

Pour Ceetrus, la baisse est de 4,4 % et pour Auchan Retail de 5,8 %.

En Chine, les consommations par m² de Rt-Mart continuent de se rapprocher du niveau de consommations d'Auchan Retail

Chine, grâce à une baisse de 5,0 %, contre 1,4 % pour Auchan Retail Chine.

De manière générale, plusieurs pays qui accusaient un retard dans la baisse de leurs consommations d'énergie par rapport aux ambitions exprimées, ont enregistré des baisses fortes, supérieures à 7 %, voire à 10 %. C'est notamment le cas de Taïwan et de tous les pays d'Europe centrale et de l'Est, exception faite de l'Ukraine avec une consommation par m² qui baisse légèrement (- 0,9 %).

Consommations d'énergie

En KWh par m ² de surface	Europe de l'Ouest	Europe centrale et de l'Est	Asie	Total
Retail				
Hypermarché	480,1	530,5	356,2	431,2
Supermarché	652,5	709,1	N/A	664,7
Drive	296,9	N/A	N/A	296,9
Ceetrus	255,6	264,6	313,9	272,0

Évolution des consommations d'énergie

En KWh par m ² de surface, en %	Europe de l'Ouest	Europe centrale et de l'Est	Asie	Total
Retail				
Hypermarché	- 2,9 %	- 8,9 %	- 5,6 %	- 6,5 %
Supermarché	- 3,3 %	- 6,2 %	N/A	- 3,9 %
Drive	- 5,6 %	N/A	N/A	- 5,6 %
Ceetrus	- 2,7 %	- 21,2 %	- 1,2 %	- 7,5 %

Les consommations d'énergie, qui intègrent en plus des consommations d'électricité les consommations de gaz, évoluent aussi à la baisse. Les consommations d'énergie par m² de surface baissent de 7,5 % pour Ceetrus et 5,9 % pour Auchan Retail. La baisse de l'intensité énergétique des magasins est particulièrement marquée en Europe Centrale et de l'Est et bien moins forte en Europe de l'Ouest. (- 2,9 %). Dans cette région, le Portugal se démarque toutefois avec une baisse de 5,2 %.

Pour continuer à réduire l'impact environnemental et le coût de l'énergie, Auchan Retail souhaite étudier la viabilité économique du déploiement de systèmes d'auto-consommation basés sur des énergies renouvelables ainsi que celle de systèmes de PPA⁽¹⁾ et des contrats de gré à gré passés entre producteurs d'électricité renouvelable et entreprises.

Réduire les impacts liés au transport

L'approvisionnement logistique représente une part importante de l'empreinte carbone dans le secteur de la grande distribution. Les entreprises d'Auchan Retail se sont donc dotées d'indicateurs de suivi, tels que le nombre de kilomètres parcourus ou le taux de remplissage pour suivre l'impact du transport de leurs marchandises. Cependant, aucun indicateur n'a été défini au niveau international à ce jour. Il faut pour cela surmonter la difficulté de coordination entre les files logistiques des différents pays ainsi que le recours de certaines d'entre elles à des prestataires sous-traitants qui ne disposent pas, ou ne se donnent pas les moyens de remonter toutes les informations statistiques nécessaires.

(1) Power Purchase Agreement.

L'Espagne, la France, l'Italie, le Portugal et la Roumanie mesurent tout de même les émissions de CO₂ générées par le transport des marchandises de leurs magasins. En France, Auchan Retail s'est donné pour objectif de réduire le nombre de kilomètres parcourus de 3 % par an.

En 2019, Auchan Retail Espagne souhaite initier un projet *Lean and Green* permettant de mesurer l'empreinte carbone des différents flux logistiques mais également des plateformes de stockage. Cette initiative de l'interprofession, originaire des Pays-Bas, ambitionne une baisse des émissions d'au moins 20 % sur une période de 5 ans.

Si des objectifs chiffrés ne sont pas toujours fixés, l'ensemble des pays travaillent néanmoins à l'optimisation du transport ainsi qu'à la réduction des trajets et, de facto, de leurs impacts environnementaux.

Pour réduire le nombre de kilomètres parcourus, l'effort porte en priorité sur l'optimisation du chargement des camions. Ainsi, les camions bi ou tri-températures représentent aujourd'hui la majorité du parc routier. Les camions sont configurés en deux compartiments séparés afin de transporter des produits nécessitant des températures différentes. Le recours aux camions à lisses, mécanisme permettant une cargaison optimale sur deux niveaux de palettes, est lui aussi privilégié autant que faire se peut.

Les trajets retour des camions sont également rationalisés. Ils peuvent servir à retourner les palettes vides aux fournisseurs.

Enfin, le *multipick* est développé en France, en Roumanie, en Ukraine, en Italie et en Russie. Ce service propose la collecte et le transport de produits de petits fournisseurs d'une même zone géographique dans un seul et même camion, permettant d'optimiser la rotation des camions et aux fournisseurs de ne pas développer leur propre flotte logistique. Les livraisons tournantes permettent quant à elles aux camions de livrer plusieurs magasins à proximité. En Russie, une telle mutualisation a notamment permis une hausse du nombre de colis moyen par camion, passant de 1 274 colis en 2016 à 1 405 en 2018.

Pour réduire l'impact du transport de marchandises dans une majorité de pays d'implantation d'Auchan Retail, les prestataires sont incités à adopter une conduite plus écologique ou à moderniser leur parc routier, notamment via le recours croissant à des véhicules respectant la norme Euro 5, voire Euro 6 ⁽¹⁾. Cette montée des exigences est souvent exprimée dans l'actualisation des appels d'offres.

Pour réduire les impacts du transport routier, l'Espagne et la France misent sur les camions roulant au gaz naturel et au biogaz. Les supermarchés d'Auchan Retail Espagne se sont engagés dans le projet *Distribución Urbana Sostenible* ⁽²⁾, à Saragosse et Madrid, qui demande aux distributeurs de rendre leur activité moins dérangement et moins polluante pour les citoyens. Dans ce cadre, les supermarchés ont fait l'acquisition de 4 camions à gaz naturel liquéfié. Auchan Retail France a pour sa part comme objectif d'avoir recours, au sein de sa flotte à 230 camions roulant au GNV ou au biogaz (dont l'impact des émissions est inférieur de 80 % à un camion classique) d'ici à fin 2020.

Lorsque cela est possible, des alternatives au transport routier sont mises en place. Le mix-transport développé en Russie, en France, ou en Roumanie permet, quant à lui, un pré-acheminement routier jusqu'à un terminal ferroviaire ou fluvial. Grâce à cette combinaison, la plus grande part du trajet se fait par ces voies, avant que les remorques ne soient transbordées par la route jusqu'au terminal de livraison.

Les entreprises d'Auchan Retail travaillent également à la promotion d'une mobilité raisonnée pour leurs clients. Pour exemple, des projets d'installations de bornes de recharges électriques sont mis en place dans plusieurs pays. En France, un partenariat national a été signé en décembre 2013 entre Nissan et Auchan Retail : 107 bornes sont installées à date sur les parkings des hypermarchés, constituant le premier réseau de la grande distribution en France. En 2018, 115 832 recharges ont été effectuées sur les magasins équipés.

> DOSSIER

Mobiliser l'entreprise autour du climat

Malgré les alertes répétées du milieu scientifique face au danger du changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre (GES) n'ont pas baissé et continuent toujours d'augmenter, du fait notamment de l'absence de cadre international réellement contraignant. Devant l'action limitée des institutions, les entreprises ont un rôle essentiel à jouer pour limiter le réchauffement climatique en dessous de la barre des 2 degrés. Au niveau international, les deux principaux postes d'émissions de GES sont l'énergie (électricité, pétrole et gaz) et l'agriculture (déforestation, élevage et intrants chimiques).

De par leur nature d'activité, les trois entreprises d'Auchan Holding n'émettent directement que peu de GES. Toutefois, les émissions indirectes de GES, notamment liées aux produits et services vendus, sont bien plus significatives, bien que difficilement quantifiables. Auchan Holding s'efforce donc de réduire aussi bien ses émissions directes qu'indirectes.

Les risques que fait peser le changement climatique sont systémiques et doivent donc être envisagés dans toutes les activités de l'entreprise, y compris et particulièrement les produits qui composent les linéaires. Les principaux risques directs applicables à Auchan Retail sont :

- le risque sur les actifs de l'entreprise ;
- le risque d'accès au crédit ;
- les obligations d'investissements supplémentaires ;
- l'augmentation des charges et taxes.

L'échéance des risques varie fortement. Si les obligations d'investissements supplémentaires touchent déjà l'entreprise, notamment dans ses systèmes de production de froid, le risque physique sur les actifs de l'entreprise est un risque de plus long terme.

Pour réduire ses émissions directes, Auchan Retail et Ceetrus s'efforcent de diminuer l'intensité énergétique de leurs lieux de commerce et les fuites de fluides frigorigènes, tout en adoptant des solutions frigorigènes moins néfastes pour le climat. Le *sourcing* des produits vendus en magasin fait également l'objet de travaux, notamment pour réduire le risque d'impact sur la déforestation, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre émis par leur fabrication (cf. chapitre client).

En 2015, Auchan Retail s'est engagé lors de la COP 21 à une baisse de 20 % de ses consommations d'énergie en 5 ans. Cet engagement est complété par le travail mené depuis plusieurs années pour réduire les émissions de GES liés aux fluides frigorigènes (cf. développer le management environnemental des sites). Ces actions visent à réduire l'intensité carbone des magasins.

Émissions de GES par m² liées aux consommations d'énergie

En kg eq. CO ²		Europe de l'Ouest			Europe centrale et de l'Est		Asie		Total	
Retail	Hypermarché	96,3		251,5		263,3		215,5		
	Supermarché	150,8		330,7		N/A		189,4		
	Drive	23,4		N/A		N/A		23,4		
Ceetrus		59,8		122,5		239,8		119,5		

(1) Les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes de plus en plus strictes s'appliquant aux véhicules neufs. Leur objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

(2) Distribution urbaine durable.



L'évolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie sont sensiblement semblables aux évolutions des consommations d'énergie. Les consommations d'électricité par m² sont en effet en baisse de 5,8 % quand les émissions de GES liées aux consommations d'énergie par m² sont en baisse de 5,2 %. On peut toutefois noter que l'intensité carbone du mix énergétique de chaque pays a un impact très fort sur le niveau d'émissions de chaque pays. Bien que la France ait des consommations d'énergie par m² plus

importantes (de 51%) que celles de la Chine, l'intensité carbone des magasins y est 79 % moins élevée.

À noter que Ceetrus France se fournit à 100 % en électricité renouvelables, via l'achat de certificats d'origine. Pour des questions de transparence, les données sont publiées selon l'approche *location-based* plutôt que l'approche *market-based*. Les émissions liées aux consommations d'électricité de Ceetrus France représentent 2 685,4 tonnes de CO₂ en 2018.

Émissions de GES par m² liées aux fuites de fluides frigorigènes

En kg eq. CO ₂	Europe de l'Ouest	Europe centrale et de l'Est	Asie	Total	
	Hypermarché	64,5	133,8	65,2	81,3
Retail	Supermarché	172,6	483,1	N/A	244,8
	Drive	8,5	N/A	N/A	8,5

En 2018, les émissions de gaz à effets de serre liées aux fuites de fluides frigorigènes sont en baisse de 11,13 %. Plusieurs éléments expliquent cette baisse. Tout d'abord, l'entrée en vigueur des premières mesures de la directive européenne F-Gas a amené au lancement d'un programme de changement des fluides frigorigènes (notamment le R404). Les contrôles effectués lors du changement de fluides ont permis d'identifier et de résorber des fuites existantes sur les magasins et d'en prévenir de nouvelles.

Le R404, qui reste le fluide frigorigène le plus utilisé dans les magasins d'Auchan Retail, a vu son prix multiplié par plus de 4 en un an dans les pays européens. Face à la hausse des coûts, les magasins ont été particulièrement attentifs au suivi

des recharges et à l'identification rapide des fuites, notamment grâce aux systèmes de détection progressivement mis en place.

Le poids de R404 rechargé continue cependant d'augmenter significativement en Chine. Du fait de l'usure progressive des systèmes de froid. Les magasins ouverts lors des exercices précédents connaissent ainsi leurs premières fuites après quelques années de fonctionnement. Il est d'ailleurs probable que les recharges de R404 continuent d'augmenter dans les prochaines années en Asie, bien que les émissions de GES par m² des magasins chinois enregistrent une hausse assez limitée (+ 0,4 %).

Évolution de l'intensité carbone des magasins

en % des émissions de GES par m ²	Europe de l'Ouest	Europe centrale et de l'Est	Asie	Total	
	Hypermarché	- 22,7 %	- 6,5 %	- 3,8 %	- 7,5 %
Retail	Supermarché	- 8,1 %	- 1,9 %	N/A	- 3,3 %
	Drive	- 1,1 %	N/A	N/A	-1,1 %

L'intensité carbone des magasins s'améliore nettement en 2018, permettant une réduction des émissions de GES par m² de 23,5 kg équivalent CO₂, soit une baisse de 7,1 %. Au niveau global, cette baisse est due à proportion quasi égale à la baisse de l'intensité énergétique des magasins et à la baisse des fuites de fluides frigorigènes. Cependant, ce constat global est assez différent selon les zones géographiques. En Asie et en Europe Centrale et de l'Est, la baisse de l'intensité carbone des magasins est surtout due aux économies d'énergie alors qu'en Europe de l'Ouest celle-ci résulte principalement de la baisse des émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes.

Au sein des pays de l'Union européenne où Auchan Retail est implanté, la baisse de l'intensité carbone des magasins est principalement due à la réduction des fuites de fluides frigorigènes. Ceci s'explique à la fois par un mix énergétique national souvent moins carboné du fait de la mise en place de la réglementation F-Gas.

Année après année, les pays d'Auchan Retail progressent dans le suivi de leurs émissions de gaz à effet de serre et dans la mise en place de projets visant à les réduire.

Auchan Retail Espagne a devancé les autres pays en mettant en place un reporting carbone dès 2015 sur une partie de son scope 3. En 2018, Auchan Retail France a publié, sur le site de l'ADEME, ses émissions de GES pour toutes ses activités (supermarchés, drive, hypermarchés, etc.). Une partie des émissions indirectes d'Auchan Retail France ont également été calculées.

Au niveau international, Auchan Retail répond au *Carbon Disclosure Project* depuis 2016. Fin 2018, un projet des émissions indirectes (scope 3) d'Auchan Retail a été lancé, en collaboration avec un cabinet spécialisé. Cet exercice vise à estimer les principaux postes d'émissions indirectes de l'entreprise, notamment pour prendre en compte l'impact des biens et services proposés à la vente.

Dans la même logique, Ceetrus France travaille également au calcul de ses émissions de CO₂ et se donne comme objectif d'écrire une stratégie 2 °C d'ici à la fin de l'année 2019.

6.4 PARTENAIRES

L'entretien de relations commerciales équilibrées et durables avec leurs partenaires, permet à Auchan Retail, Immochan et Oney de s'inscrire dans une démarche de co-construction propice aux progrès.

La participation active aux travaux menés par les associations et forums professionnels, en lien avec les représentants de la société civile, sont autant d'occasions de réfléchir à l'amélioration des relations entretenues, mais également des moments privilégiés pour découvrir de nouveaux partenaires.

DÉVELOPPER L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Faire de l'éthique un sujet d'entreprise partagé

Les questions éthiques sont au cœur même des politiques RSE puisqu'elles vont au-delà du respect des obligations légales qui s'imposent à l'entreprise. Selon la définition de l'*European Business Ethics Network*, « l'éthique n'est pas un ensemble de principes figés, mais une ouverture d'esprit conduisant à la réflexion continue dans la recherche du bien commun et individuel ». Une entreprise ne peut être responsable que si les hommes qui y travaillent agissent eux-mêmes de façon responsable. Ce sont donc les actions de chacun, l'appropriation et la mise en œuvre quotidienne des valeurs d'une entreprise qui feront que cette dernière respectera ses engagements et la législation en vigueur en matière d'éthique des affaires.

Au regard de ce postulat, les entreprises se doivent de définir le cadre d'expression des postures revendiquées, et de s'assurer qu'aucun comportement ne puisse y déroger par des instruments de contrôle et des règles de sanctions objectives et incompressibles.

Une dégradation du capital de marque à court ou plus long terme constitue le risque principal et proportionnel à tout manquement majeur d'une entreprise à ses obligations morales vis-à-vis de ses clients, comme de ses salariés.

La préoccupation d'Auchan pour les questions éthiques a amené à la création du premier Comité Éthique en France dès 1994. Tous les pays, sauf le Sénégal du fait de son développement commercial récent, disposent aujourd'hui de leur propre Comité Éthique. Celui du corporate sera mis en œuvre au premier semestre 2019. Cela pour répondre aux préoccupations locales portées par les collaborateurs et autres parties prenantes. Ils sont généralement composés de cadres dirigeants, d'experts de la RSE, d'actionnaires familiaux ainsi que de représentants externes, reconnus pour leurs compétences.

Ces comités ont pour rôle :

- de définir les grands axes éthiques de l'entreprise, conformes aux valeurs d'Auchan ;
- d'émettre des avis et des recommandations sur des problèmes éthiques ;
- de proposer des formations sur des sujets spécifiques ;
- de conseiller les procédures éthiques à suivre.

Afin d'animer et de s'assurer de la bonne mise en place des principes éthiques de l'entreprise, plusieurs outils sont à la disposition des comités : la Charte éthique d'Auchan Holding, le guide de l'éthique au quotidien et le code d'éthique commerciale d'Auchan Retail. Ces 3 outils ont été actualisés en 2017 dans le cadre de la loi Sapin 2.

La Charte éthique est commune à l'ensemble des pays et aux 3 entreprises. Elle affirme pour Auchan Holding l'ensemble des principes éthiques qui guident ses relations avec ses collaborateurs, ses clients, ses partenaires, ses actionnaires et son environnement. Elle énonce sa tolérance zéro de tous faits de corruption.

Le guide de l'éthique au quotidien est la déclinaison de la Charte éthique pour Auchan Retail. Il est destiné à l'ensemble des collaborateurs et illustre, sous forme de bande dessinée, l'ensemble des comportements à proscrire. Le guide intègre les dispositions de lutte contre la corruption dans des chapitres distincts.

Le code d'éthique commerciale est une déclinaison de la Charte éthique pour l'ensemble des partenaires économiques d'Auchan Retail. Il est intégré dans les conditions générales de vente des pays.

Par ailleurs, un coordinateur éthique a pour rôle de soutenir les comités dans l'animation de l'éthique dans les pays.

Lutter contre la corruption et l'évasion fiscale

Politique de lutte contre l'évasion fiscale

À titre liminaire, Auchan Holding se veut une entreprise responsable et citoyenne en matière fiscale ; la société veille au respect de ses obligations déclaratives et paye ses impôts dans l'ensemble des pays où elle exerce une activité, en se conformant aux législations locales et internationales :

- Auchan Holding dispose d'une documentation de prix de transfert contemporaine qui retrace fidèlement ses flux intragroupe ;
- Auchan Holding s'abstient, en toute hypothèse, de mettre en place des montages artificiels ou occultes ainsi que des schémas pouvant conduire à de la fraude ou à de l'évasion fiscale ;
- Auchan Holding dispose ; dans chacun des pays où il opère ; d'une véritable activité économique et/ou d'un véritable centre de décision ;
- enfin, Auchan Holding a mis en place, dans chacun de ses pays d'implantation, des procédures afin de vérifier et s'assurer que ses fournisseurs ne soient pas mêlés à des schémas de fraude en matière de TVA.



Politique de lutte contre la corruption et application de la loi « Sapin 2 »

En décembre 2016, la loi sur « la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique », dite « loi Sapin 2 » a été promulguée. Applicable aux sociétés françaises, ainsi qu'à leurs filiales hors France, celle-ci a amené les entreprises d'Auchan Holding à formaliser et développer un dispositif anticorruption pour consolider les actions déjà mises en place et prévenir les actes de corruption. Parmi les mesures majeures du dispositif, on trouve :

- **L'obligation pour les entreprises d'établir un code de conduite**

Cette exigence s'est traduite par la réécriture de la Charte éthique d'Auchan Holding, commune aux 3 entreprises, avec toutefois des modes de diffusion différents. Auchan Retail a décidé de décliner la Charte éthique dans un guide de l'éthique au quotidien à destination des salariés et dans un code d'éthique commerciale, signé par chaque partenaire économique.

Déjà réalisée auprès de la plupart des collaborateurs d'Oney, la communication de la Charte éthique sera bientôt étendue à la filiale Oney Trust, récemment acquise. Les collaborateurs de Ceetrus devront quant à eux signer numériquement la Charte éthique qui leur a été communiquée fin janvier 2019.

En cas de violation du code de conduite, des sanctions disciplinaires sont prévues. Elles sont en cours d'intégration dans les règlements intérieurs des différentes entités (pilier 7 de la loi) ;

- **La mise en place d'un dispositif d'alerte éthique permettant aux collaborateurs de signaler des faits de corruption**

En 2018, Auchan Retail et Ceetrus ont travaillé avec des prestataires tiers afin de mettre en place des dispositifs d'alerte. Développé avec WhistleB, celui d'Auchan Retail est d'ores et déjà opérationnel dans tous les pays d'implantation de l'enseigne, à l'exception notable de la France. L'obligation d'échanger avec les partenaires sociaux avant la mise en place d'un dispositif d'alerte éthique et une actualité sociale chargée expliquent le retard pris sur ce pays. Le dispositif développé par Ceetrus et la société EQS sera quant à lui opérationnel au cours du premier trimestre 2019. Pour répondre à ses obligations, Oney a préféré utiliser son dispositif d'alerte interne, déjà opérationnel à l'entrée en vigueur de la loi Sapin 2 ;

- **La rédaction d'une cartographie des risques de corruption**

Pour répondre à cette obligation, le travail de cartographie des risques et de rédaction de plans d'action a été entamé dans chaque pays d'Auchan Retail, pour mieux être consolidé au niveau international d'ici fin 2019. Déjà menées sur l'ensemble des pays, les cartographies des risques d'Oney doivent prochainement inclure la mise en œuvre des contrôles. Suite à la nouvelle organisation de Ceetrus mi 2018, le travail mené pendant l'année sur les 8 grands types de corruption est en cours de co-validation par les sponsors des 4 métiers (*aménagement/promotion, asset management, management des opérations et innovation*) ;

- **La mise en place des procédures d'évaluation des clients, fournisseurs et intermédiaires**

Oney et Auchan Retail ont fait le choix de recourir à l'agrégateur de données internationales « Bureau Van Dijk ». En complément, Auchan Retail a mis en place une

organisation dédiée par pays ou par communauté de pays : la fonction sûreté économique qui regroupe des analystes formés à la production de dues diligences.

Ceetrus s'oriente quant à lui vers une société d'intelligence économique pour répondre à ses obligations, le choix final de l'organisme se fera au cours du premier trimestre 2019 ;

- **La réalisation des contrôles comptables des registres et comptes**

L'ensemble des pays d'Auchan Retail a complété un questionnaire sur les contrôles existants et/ou à mettre en place au regard des contrôles attendus. Les pays avancent désormais sur leurs plans d'actions.

Le choix a été fait pour Ceetrus de s'appuyer sur les contrôles des CAC, les constats des missions de l'Audit Interne et les paramétrages des outils informatiques existants.

Oney a mené des missions d'Audit Interne pour répondre à cette exigence de contrôle ;

- **La formation et la sensibilisation des cadres et personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence**

Auchan Retail et Ceetrus co-développeront un MOOC à destination de l'ensemble des collaborateurs pour les sensibiliser aux problématiques de corruption via une déclinaison pédagogique du « guide de l'éthique au quotidien ». La formation sera déployée de façon concordante pour les deux entreprises en 2019. Une formation spécifique pour les cadres et collaborateurs les plus exposés a été élaborée par un groupe de travail Auchan Retail et sera diffusée progressivement dans l'ensemble des pays.

Pour Oney, des formations générales sur les problématiques de corruption ont été dispensées, D'autres, plus spécifiques, sont en cours de déploiement ;

- **Le contrôle et l'évaluation interne des mesures mises en œuvre**

Le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre des mesures de la loi Sapin 2 sont effectifs dans les 3 entreprises. Ce suivi est assuré par un comité de pilotage pluridisciplinaire et l'équipe d'Audit Interne. Une mise à jour de ce contrôle sera proposée chaque semestre.

Veiller à l'écoute et à la considération des parties prenantes

Puisque chaque pays est différent et doit conjuguer avec des parties prenantes variées, une méthodologie de dialogue corporate imposée ne semble pas appropriée. Toutes les entités de l'entreprise sont cependant à l'écoute des attentes de leurs clients, de leurs salariés, des associations, etc.

Au Portugal, Auchan Retail l'a déjà fait en réalisant une cartographie de ses parties prenantes selon les critères de l'AA 1000⁽¹⁾. Plusieurs centaines de représentants de ses parties prenantes (employés, clients, fournisseurs, syndicats, organismes gouvernementaux, communautés techniques, communautés locales, médias, etc.) ont ainsi été entendus afin de connaître leurs points de vue sur les principales initiatives de l'entreprise en matière de RSE et d'évaluer l'importance qu'elles attachent à différentes thématiques (économiques, environnementales et sociétales), intégrées dans la GRI⁽²⁾.

(1) Norme relative à la prise en compte des parties prenantes de l'entreprise.

(2) Global Reporting Initiative.

En Espagne, Auchan Retail mise sur une politique de dialogue prenant en compte la classification des parties prenantes en fonction de leur lien avec l'entreprise. Dans cette optique, l'entreprise a ainsi participé au test du modèle « MODE », créé par une *start-up*, afin de mesurer les actifs immatériels et la relation avec les parties prenantes via des outils digitaux innovants. Ce modèle permet de mesurer la pertinence des thèmes stratégiques inclus dans les plans de durabilité. Il fournit de manière automatisée la matrice de matérialité et apporte des informations sur le niveau de consensus ou accord existant pour chacune des actions de l'entreprise. Le modèle permet également de mesurer le rapport coûts/efficacité des solutions en vigueur ou à tester, ainsi que des analyses prospectives. Ainsi Auchan Retail Espagne peut sonder la pertinence de ses axes politiques RSE au regard des attentes de ses clients et autres parties prenantes.

En complément de mesures globales, Auchan Retail France propose une approche territoriale à l'ensemble de ses sites en leur mettant à disposition une boîte à outils permettant :

- de réaliser un état des lieux des pratiques du magasin selon les 4 piliers stratégiques de la RSE d'Auchan : qualité de vie au travail, bonne alimentation, offre responsable, environnement et solidarité ;
- de mieux connaître l'environnement local et ses acteurs clefs ;
- de choisir les thématiques à préempter et actions associées à mettre en œuvre ;
- d'agir (partage de fiches bonnes pratiques, matrice de plan d'action, appui projet de la Direction RSE) et de communiquer.

Par ailleurs, au niveau international, une étude a été réalisée, entre mai et juillet 2018, afin de définir la liste des enjeux sur lesquels l'ensemble des filiales pays d'Auchan Retail sont le plus sollicitées par leur parties prenantes. Chaque pays était en charge de recenser ses enjeux propres selon 3 critères : importance accordée, maturité de la partie prenante sur les enjeux soulevés, et maîtrise de ces mêmes enjeux par l'entreprise.

En 2018, ceetrus a poursuivi la co-constitution de son projet avec ses parties prenantes. Par exemple, une table ronde regroupant 17 parties prenantes a été organisée en France pour challenger les 4 axes et les 20 enjeux de la politique RSE de l'entreprise. En Roumanie, le projet de site de Drumul a été co-construit avec 50 habitants en table ronde (associations, voisins créatifs impliqués dans la vie de la communauté ou passifs ayant le potentiel de devenir actifs et *influencers*). En complément de cet échantillon âgé de 26 ans et plus, 25 adolescents de 12 à 17 ans ont également été sondés.

PROMOUVOIR LA CRÉATION DE VALEUR PAR LA RESPONSABILITÉ

> DOSSIER

Respecter les principes généraux et les normes de l'OIT

Préambule : organisation de l'offre et de l'achat

Les structures en charge des achats pour Auchan Retail sont subdivisées entre achats directs (produits proposés en linéaires des magasins) et achats indirects. Pour ces derniers, une Direction corporate dédiée et des DAI (Directions des achats indirects) pays se partagent les achats non marchands. Parmi les principaux postes de dépenses répertoriés figurent : la location de site, le transport, la maintenance des sites et l'énergie.

Le *sourcing* et l'offre de produits sont quant à eux confiés à la Direction produits corporate en charge de l'essentiel des gammes non alimentaires proposées. Il revient aux Directions produits des pays de gérer la quasi-totalité du scope alimentaire.

Hors rares exceptions et productions résultant des ateliers en magasin, les produits à marque propre, transformés ou bruts, sont donc issus de la sous-traitance.

Développer les politiques d'achats responsables via l'internationalisation de l'offre

Depuis 20 ans, Auchan Retail s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses pratique d'achats. Les politiques d'achats responsables sont déployées auprès de l'ensemble des collaborateurs concernés dans les pays et ceux du service international d'achats d'Auchan Retail (Direction produit corporate, dite DPC) sous l'impulsion d'un service dédié et d'un Comité RSE initié fin 2016.

Formation aux achats responsables

Auchan Retail a conçu en 2013 une formation aux achats responsables destinée à un large public : acheteurs, chefs de produits, négociateurs, ingénieurs qualité de tous les pays, et des membres de la DPC, notamment les bureaux de *sourcing*.⁽¹⁾ Mise à jour en 2018, elle a pour objectif d'aider les participants à identifier les principales règles applicables dans leur métier, à mettre en œuvre la procédure et les étapes de référencement et de déréférencement des fournisseurs (les critères sociaux, économiques et qualité, les audits dont ceux visant à identifier les cas de sous-traitance non déclarée), et à adopter les postures adéquates sur les sujets qui relèvent de la RSE.

Fin 2018, 448 collaborateurs ont été formés à la DPC et dans les pays où Auchan Retail est implanté. Ainsi, depuis le lancement de la formation, 90 % des collaborateurs ciblés y ont participé, aussi bien aux achats que dans les bureaux de *sourcing*.

(1) La DPC compte 3 bureaux de *sourcing*, 2 en Chine et 1 au Bangladesh.

Audits sociaux et qualité

Par ailleurs, la démarche d'achats responsables intègre des exigences de qualité et des critères sociaux dès le référencement des fournisseurs. Ceux-ci sont assujettis à des audits préalables à tout référencement.

- Nombre d'audits sociaux internes réalisés en 2018 : **1 103** dont **343** audits des sites des importateurs
- Nombre d'audits qualité réalisés en interne en 2018 : **464** dont **195** réalisés sur les sites des importateurs

Auchan Retail réalise également des suivis de production dans les usines. Les conclusions de chaque audit permettent aux équipes des bureaux d'achats de structurer leurs démarches de progrès en partenariat avec le fournisseur et son/ ses site(s) de production. Les plans d'actions correctives sont contrôlés lors d'un audit de suivi.

Néanmoins, certains points font l'objet d'une tolérance 0 :

- absence de contrat de travail ;
- discrimination(s) ;
- travail des enfants ;
- travail forcé ;
- pratique(s) disciplinaire(s) (châtiments corporels, harcèlement...) ;
- non-respect du salaire minimum en vigueur ou salaires non payés sur une période consécutive de deux mois ;
- preuve de défaillance(s) infrastructurelle(s) ;
- problème de sécurité (si 2 sur 3 concernés) : moins de 2 sorties de secours par étage/moins d'un détecteur de fumée, une alarme incendie et deux extincteurs par étage/des installations électriques non sécurisées – Sont concernés : les bâtiments de production mais aussi les éventuels dortoirs ;
- recours au *sandblasting* ⁽¹⁾ ;
- *home-working* ⁽²⁾ ;
- refus consécutifs (2) de se soumettre à un audit ;
- falsification de documents ;
- cas de corruption.

Si l'un ou plusieurs de ces cas est identifié, les usines ne peuvent être référencées. Si elles le sont déjà, elles sont alors déréférencées. En 2018, 5 usines ont fait l'objet d'un déréférencement pour manquement à ces conformités majeures.

Audits environnementaux

Sur l'année 2018, 20 audits environnementaux ont été réalisés. Ces audits ont été conduits selon la trame d'audit environnemental ICS. Ils visent un contrôle précis, s'assurant du respect de certaines normes environnementales de la part des fournisseurs d'Auchan Retail, suite à leur référencement.

Ces audits permettent de vérifier notamment la conformité des usines en matière de :

- système de management environnemental ;
- consommations d'énergie ;
- consommations d'eau ;

- traitement des eaux usées et effluents ;
- émissions dans l'air ;
- gestion des déchets ;
- prévention de la pollution et substances dangereuses et potentiellement dangereuses ;
- gestion des interventions d'urgence.

Sur 2018, ces audits ont couvert des usines intégrées des fournisseurs textiles stratégiques en Inde, au Bangladesh et au Pakistan. Ils ont mis en évidence des carences en matière de gestion de produits chimiques, et traitement de l'eau. Des pistes de remédiation seront implémentées sur l'année 2019 afin d'éliminer les écarts détectés.

Sur l'année 2019, des audits similaires seront lancés sur les usines intégrées de fournisseurs installés en Chine, les moyens d'accompagnement à leur égard seront renforcés et des formations à l'environnement seront dispensées en usine.

Traçabilité accrue des sites de fabrication

L'amélioration de la traçabilité des sites de fabrication est un objectif majeur des politiques d'achats responsables d'Auchan Retail. L'entreprise veille donc à la meilleure connaissance possible des sites de production de ses fournisseurs afin de garantir les conditions de production.

NOMBRE DE FOURNISSEURS RÉFÉRENCÉS ET DE SITES ACTIFS

Nombre de fournisseurs actifs gérés par les bureaux	587
Nombre de sites actifs gérés par les bureaux	1 265

NOMBRE DE SITES ACTIFS DANS LES BUREAUX EN NON-ALIMENTAIRE

Textile	412
Équipement de la maison (électrique/électronique)	165
Bazar	685

Sur un portail internet dédié, chaque fournisseur a pour obligation de déclarer ses usines de production et son éventuel recours à un sous-traitant pour chaque commande honorée. Des contrôles inopinés sont réalisés afin de contrôler la conformité aux déclaratifs.

En cas de sous-traitance non déclarée avérée, les fournisseurs sont immédiatement déréférencés.

Sur l'année 2018, 1 134 contrôles aléatoires de production ont été réalisés. L'objectif de ces contrôles est de vérifier que les produits concernés sont bien fabriqués sur l'usine déclarée par chaque fournisseur.

(1) Technique de sablage des jeans afin de les décolorer.

(2) Travail hors site de production.

Plan de lutte contre la sous-traitance opaque : point à date

Afin de renforcer la démarche de contrôles mise en place par Auchan depuis près de 20 ans, la DPC s'est engagée en 2013 de manière volontaire, sur un plan de lutte contre la sous-traitance opaque du secteur textile, décliné en 8 axes :

- renforcer la formalisation des engagements ;
- rendre plus efficaces les contrôles ;
- renforcer les sanctions ;
- intensifier et généraliser la formation ;
- fluidifier le système en développant un portail internet ;
- développer une politique de partenariat avec des fournisseurs stratégiques ;
- mettre sous contrôle ;
- communiquer régulièrement sur l'état d'avancement de cette politique.

Au cours des 5 dernières années ce plan a notamment permis :

- d'étendre le plan à l'ensemble des univers non alimentaires (Textile – *Hardlines* – EGP) ;
- de rattacher toute commande à un site de production ;
- de recenser toutes les usines (de rang 1) des fournisseurs ;
- de réaliser des audits sociaux et qualité de toutes les usines des fournisseurs (de rang 1) ;
- de mettre progressivement en place des contrôles aléatoires de traçabilité ;
- démarrer des audits environnementaux (2018).

Le renforcement des contrôles a été conforté cette année par nouvelle organisation des bureaux de *sourcing* (Chine et Bangladesh) avec la constitution d'une équipe *compliance* composée de :

- 1 *head compliance* en France ;
- 3 *compliance managers* (France, Bangladesh et Chine).

Ces contrôles réalisés en 2018, ont mis en évidence un cas de sous-traitance non déclarée en Chine sur le jouet. Ce cas a conduit à l'arrêt immédiat de la relation commerciale avec le fournisseur concerné et au déréférencement du fournisseur.

Pour répondre à l'axe 4 du plan, une formation sur le *process* de *Random Traceability Control* (RTC) a été dispensée aux prestataires réalisant les audits pour le compte d'Auchan Retail en juillet 2018 dans les bureaux de Chine.

Les collaborateurs des bureaux de *sourcing* ont également bénéficié de la formation aux achats responsables et à l'éthique en 2017 et 2018 : à ce jour, 100 % des effectifs ont été formés en Inde et au Bangladesh et 95 % pour ceux de la Chine.

Le développement de la politique de partenariat avec les fournisseurs stratégiques est aujourd'hui effectif avec, pour 2018 un document *RTC guideline opening and exit meeting* qui leur explique de façon pédagogique l'objectif du RTC. En outre, comme chaque année depuis 3 ans, une réunion plénière avec l'ensemble des fournisseurs a été organisée dans les bureaux de *sourcing* afin de leur présenter la stratégie fournisseur d'Auchan Retail et la politique RSE de l'entreprise dont le plan de lutte contre la sous-traitance opaque.

Adhérer à des initiatives de progrès

Conscient de l'importance d'un travail collectif pour changer durablement les pratiques sociales, sociétales et environnementales des méthodes de production, Auchan Retail participe à plusieurs programmes internationaux.

Global Compact

Fort de l'adhésion de ses filiales françaises, espagnoles et polonaises au *Global Compact* des Nations Unies depuis 2004, Auchan Retail s'est engagé au niveau international depuis 2011. Le *Global Compact* rassemble entreprises, organisations, agences des Nations Unies, monde du travail et société civile autour de 10 principes universellement reconnus pour construire des sociétés plus stables et inclusives. Cadre d'engagement volontaire, référentiel international, plateforme d'actions et d'échanges, le *Global Compact* est la plus large initiative mondiale en matière de responsabilité sociétale avec plus de 13 000 participants dans 170 pays. En 2018, Auchan Retail a rejoint le club *GC Advanced* qui correspond au plus haut niveau de reporting de l'initiative et consiste en un espace de dialogue, de réflexion et d'apprentissage collectif pour avancer ensemble dans la mise en œuvre de 21 critères.

Consumer Good Forum

Auchan Retail adhère au *Consumer Good Program*. Ce groupement d'entreprises engagées vers un commerce plus durable a pour vocation de stimuler la création de nouvelles initiatives responsables.

Initiative for Compliance and Sustainability

En 1998, sous l'égide de la FCD ⁽¹⁾, Auchan et deux autres enseignes de la distribution ont créé l'ICS : l'Initiative Clause Sociale. Ce programme vise à améliorer durablement les conditions de travail et de sécurité des fournisseurs, en collaborant de manière étroite avec ces derniers pour qu'ils soient eux-mêmes acteurs de leur démarche de progrès.

En 2018, l'ICS a changé de nom pour devenir *Initiative for Compliance and Sustainability*. L'ICS a vu également le nombre de ses adhérents augmenter de 37 en 2017 à 43 en 2018.

Cette plateforme d'échanges permet aux enseignes adhérentes de travailler sur la base d'une méthodologie et d'un référentiel commun d'audits sociaux, accessibles à tous ses membres. Les bonnes pratiques et les résultats des contrôles menés sont partagés entre distributeurs afin d'éviter la redondance de l'exercice sur un même site.

Différents chantiers finalisés en 2017 ont été déployés en 2018, parmi lesquels :

- le déploiement du système de suivi en ligne des plans d'action avec les usines sur les différents pays de *sourcing* des enseignes adhérentes à l'ICS ;
- le lancement des audits environnementaux et l'accompagnement des usines à travers des formations spécifiques au déroulé et aux attendus de ces audits ;
- le déploiement d'une grille d'audit social spécifique aux petites usines (moins de 50 employés).

(1) Fédération du Commerce et de la Distribution.

Par ailleurs, des partenariats stratégiques ont été signés en 2018 avec :

- le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le cadre du groupe de travail sur la production responsable ;
- L'*International Trade Center* – ITC Agence de l'ONU – pour l'accompagnement de 15 usines au Maroc dans le cadre du Programme sur le Changement Climatique ;
- le *German Partnership for Sustainable Textiles* - adoptant des grilles d'audit similaires.

	En 2018	En 2017	En 2016
Usines communes à Auchan, auditées par d'autres mandants qu'Auchan	285	74	42
Audits réalisés et mandatés par Auchan	95	127	151

L'Accord

La tragédie du Rana Plaza a montré que les conditions sociales de fabrication n'étaient pas la seule préoccupation à devoir faire l'objet de contrôles poussés et de plans d'amélioration. En ce sens, dès mai 2013, Groupe Auchan avait décidé d'adhérer à l'*ACCORD Fire & Building Safety* pour participer au financement des audits sécurité des bâtiments, partagés avec l'ensemble des 200 autres enseignes adhérentes. Le 29 juin 2017, Auchan Retail signait la deuxième mouture de l'*ACCORD*, entrée en vigueur en mai 2018 pour une période de 3 ans.

Celle-ci a été accompagnée par l'OIT pour poursuivre la démarche initiée. Ainsi :

- le travail d'audit sécurité et de mise en conformité des usines s'est prolongé ;
- le spectre des usines auditées s'est agrandi ;
- les notions de santé et de liberté d'association ont été renforcées.

Cette nouvelle phase de l'Accord a été élaboré dans une logique de continuité, tout en constituant néanmoins une période de transition préalable à la transmission du suivi à une instance nationale.

Pour Auchan Retail, la participation aux travaux se traduit concrètement par le suivi rapproché de 24 usines pour lesquelles l'entreprise est *Leadbrand*⁽¹⁾ et qu'elle accompagne dans le suivi de leur plan d'action.

À ce jour, 88 % des non-conformités initiales révélées par les audits ont été résolues. Le reliquat s'explique par des retards de validation par les organismes compétents (étape nécessaire pour le démarrage des travaux), par des décisions de délocalisation d'usines dans des bâtiments neufs, ainsi que le délai nécessaire pour l'accomplissement de toutes les remédiations (notamment pour les usines qui viennent d'intégrer l'Accord).

ENCOURAGER LA TERRITORIALITÉ DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE

Privilégier les approvisionnements locaux

Les hypermarchés et supermarchés de tous les pays d'implantation d'Auchan Retail développent des offres de produits locaux, cultivés et/ou fabriqués à proximité des magasins, en s'impliquant dans des partenariats directs avec de petits fournisseurs. Ils répondent à une attente forte des habitants, soucieux de consommer des produits issus de leur région à la fois pour soutenir l'emploi local mais aussi pour préserver l'environnement en achetant des produits ayant un impact carbone réduit.

La relation contractuelle est gagnant/gagnant puisqu'elle garantit aux partenaires d'Auchan Retail des niveaux de visibilité, d'engagement et de rentabilité satisfaisants, et qu'elle permet aux deux parties de réduire leurs coûts et marges intermédiaires.

Les produits locaux sont souvent mis en avant dans les magasins, notamment grâce à des animations commerciales dédiées. Auchan Retail Italie organise par exemple « la fête des territoires » au cours de laquelle des produits locaux sont mis en lumière dans les linéaires ainsi que dans les publications commerciales. En Espagne, les hypermarchés d'Auchan Retail organisent une campagne de deux semaines dédiée aux produits locaux. Une implantation particulière, à l'entrée des magasins, est pensée pour l'événement et des animations culinaires encouragent leur usage pour des recettes originales. Dans le même esprit, Auchan Retail Roumanie organise des petits marchés dédiés aux vins, aux fromages, aux fruits et légumes locaux.

Auchan Retail réalise également de nombreuses actions afin de sensibiliser ses clients à la consommation de produits locaux. À Taïwan, par exemple, plusieurs vidéos promotionnelles les mettant en avant ont été réalisées et diffusées sur les réseaux sociaux ou la télévision. Un ou deux reportages sont tournés chaque mois pour présenter le travail des agriculteurs au sein même de leurs exploitations. Des dégustations de ces mêmes produits sont proposées en magasin.

Pour encourager le référencement en circuits courts, Auchan Retail France a initié une procédure adaptée. 2 000 fournisseurs sont ainsi référencés par des antennes locales basées au sein de magasins référents. Une équipe d'acheteurs régionaux sert cette politique d'achats singulière, valorisée par un balisage spécifique en magasin.

En Chine, Auchan Retail a développé des critères de discrimination positive liés au référencement de producteurs locaux capables de proposer des produits de qualité.

Depuis 2015, Auchan Retail Portugal a pour sa part développé une procédure de contractualisation spécifique pour ses producteurs locaux. Les référencements ainsi que les processus de validation et de qualité ont ainsi été simplifiés afin de répondre au mieux à la réalité spécifique de petites structures. Par ailleurs, le dispositif de communication destiné aux magasins a été amélioré afin de mettre davantage en avant cette offre locale.

(1) Entreprise qui mène l'audit au profit des autres entreprises.

Plusieurs entités ont mis en place des procédures particulières pour encourager ces partenariats. Auchan Retail Russie a notamment organisé des « Journées de Fournisseurs » visant à réunir des fournisseurs de régions où les magasins souhaitent s'installer dans le futur afin de créer de premiers échanges et anticiper les partenariats à venir. En 2018, 4 journées ont été organisées dans les villes de Vologdan, Belgorod, Krasnodar et Izhevs. 145 fournisseurs y ont pris part avec signatures de contrats à la clef pour certains d'entre eux.

Tisser des partenariats durables avec les PME et les petits producteurs

Si la définition d'une PME diverge selon les différents pays d'implantation d'Auchan Retail, chacun d'eux mène des actions pour entretenir des relations commerciales durables avec ces parties prenantes privilégiées. En effet, les PME et TPE sont des partenaires précieux qui permettent de proposer une grande diversité de produits et de dynamiser l'emploi local.

Pour donner des preuves tangibles de son militantisme du bon, du sain et du local, Auchan Retail s'est engagé à créer de nouvelles filières responsables chaque année. Il en existe déjà plus de 100 en France, toutes répertoriées sur le site www.auchan-agit.fr dont les films promotionnels sont parrainés par le chef étoilé Thierry Marx. D'autres pays d'Auchan Retail s'inspirent de cette dynamique, comme l'Espagne, où l'entreprise a souhaité développer son offre en produits de terroir via des référencements de produits labellisés garantissant des méthodes de production dites « Auchan Production contrôlée ». Une gamme de bananes cultivées aux Canaries, selon une méthode traditionnelle, sans pesticide est notamment proposée.

En Ukraine, le projet « produits fermiers » a été lancé dans 3 magasins de Kiev. Soit 25 contrats signés avec des fermiers du pays et 375 produits fermiers disposés dans un *corner* dédié.

Avec l'appellation *Yo crio, yo produzco, yo fabrico*⁽¹⁾, Auchan Retail Espagne identifie ses fournisseurs dont le lieu de production des matières premières est le même que celui du produit final. Auchan Retail Hongrie développe la même

approche avec son programme « de l'élevage à l'assiette » dont l'offre qualitative en produits porcins est assurée par 70 éleveurs dont les produits sont traçables via QR codes apposés à même l'emballage.

Pour les PME partenaires d'Auchan Retail, l'export est également un débouché alternatif important. Dans plusieurs pays, des plateformes de vente de produits fabriqués par des PME nationales ont été créées.

En Italie, une BU « achats locaux » est exclusivement dédiée aux relations avec les PME des territoires. Le bureau d'exportation travaille au service de 27 pays et référence plus de 1 500 produits et 160 fournisseurs.

Promouvoir un commerce plus équitable

Dans ses *process* d'achats, Auchan Retail veille à construire des relations commerciales plus équitables.

Au Luxembourg, Auchan Retail participe chaque année à la campagne nationale initiée par l'association *Fairtrade Lëtzebuerg* « Mettez-vous en route pour le commerce équitable ». En 2018, l'objectif de l'association était d'augmenter la part de marché de la banane équitable pour l'ensemble des magasins du pays. Un îlot dédié à la banane *Fairtrade* était donc proposé sur une période de deux semaines et des flyers dédiés au commerce équitable mis à disposition des clients pour leur en expliquer le sens.

Face à une demande relativement faible pour les produits certifiés issus du commerce équitable dans ses pays d'implantation, Auchan Retail et certains de ses fournisseurs, inscrits dans les filières responsables s'engagent dans des démarches de contractualisation à long terme. Ces démarches s'inscrivent le plus souvent dans le cadre d'accords tripartites entre le producteur, le transformateur et Auchan Retail. Pour aller plus loin dans la démarche, Auchan Retail France a lancé en 2018 deux références de « lait équitable », origine France, garantissant aux éleveurs un prix d'achat stable quel que soit le cours du lait. Des animations en magasins mettent également régulièrement en lumière des produits équitables, comme ceux de la marque française « C qui le patron ».

(1) *J'élève, je produis, je fabrique.*

6.5 CLIENTS

Les entreprises rattachées au périmètre d'Auchan Holding tiennent à dépasser le modèle consumériste classique, en assumant leur responsabilité, sans pour autant perdre de vue leur business model originel.

Cela se traduit par une offre large et accessible, composée de produits et services respectueux de l'environnement, de la société et contribuant à la bonne alimentation et la santé des parties prenantes.

S'ENGAGER POUR LA SANTÉ DES CLIENTS

Sensibiliser à la santé et à la bonne alimentation

Le développement d'une consommation durable est motivé par des préoccupations de santé grandissantes : les citoyens/clients sont de plus en plus sensibles à l'impact de l'alimentation sur leur santé et celle de leurs enfants. Intermédiaires privilégiés entre fournisseurs/producteurs et consommateurs, les sites d'Auchan Retail s'investissent dans leur rôle de sensibilisateurs à la bonne alimentation et aux produits sains.

Dans le cadre de sa vision d'entreprise, Auchan Retail affirme vouloir être un « acteur militant du bon, du sain et du local ». Avec l'ambition de positionner la marque Auchan comme un allié du bien-être et du mieux vivre au quotidien.

En 2018, une plateforme d'apprentissage progressif sur les fondamentaux du « Manger mieux – Bouger plus – Prendre soin de soi », a été proposée à l'ensemble des collaborateurs et des conférences ont été organisées par des intervenants, médecins ou spécialistes de la santé/du sport afin de sensibiliser les collaborateurs à l'intérêt d'une bonne hygiène de vie.

Pour ses clients, Auchan Retail a développé un système d'identification simplifiée des produits qui, dans leur catégorie, sont considérés comme les plus sains et les plus bénéfiques pour la santé des clients. Cette sélection, concernant aussi bien les produits de marques nationales que les marques propres, repose sur une méthode de sélection objective, issue de critères multiples comme : la qualité nutritionnelle des aliments, le refus de certaines substances telles que les OGM, l'huile de palme... Ceux-ci sont définis et validés au niveau national, par un collège d'experts, composé de médecins, nutritionnistes et professionnels de la santé.

À mesure qu'une offre de restauration se développe en magasin, il est prévu que des plats diététiques ou équilibrés soient proposés aux clients soucieux de l'impact de leur alimentation sur leur santé et d'y sensibiliser les moins soucieux en leur proposant des alternatives plus saines.

De nombreuses initiatives locales sont également menées de manière indépendante dans les pays. S'étant engagée en 2017 à apposer le Nutri-Score⁽¹⁾ sur le packaging de l'ensemble de ses produits à marque propre, Auchan Retail France est l'enseigne de distribution française la plus avancée dans la démarche. Pour son offre *drive*, 100 % des 6 000 références à marque Auchan sont présentées avec leur notes et les informations Nutri-Score, et 1 000 produits commercialisés en magasin portent ces éléments sur leur emballage. En plus d'améliorer l'information des clients, le Nutri-Score a aussi comme vertu d'inciter les industriels à améliorer en permanence leurs recettes pour les rendre plus équilibrées. Complémentaire de la démarche d'amélioration des recettes des 7 200 produits alimentaires à marques propres assurée par les équipes d'Auchan Production Alimentaire, le Nutri-Score est, à goût et propriétés équivalents, un critère de sélection lors des appels d'offres.

À l'occasion de la journée mondiale de la santé, les magasins d'Auchan Retail Portugal ont offert plusieurs dépistages santé et des conseils aux clients qui le souhaitaient. Au local et dans le même esprit, le magasin hongrois de Csepel a fait déplacer un « camion santé » à destination des clients et des collaborateurs afin de réaliser divers examens à titre gratuit. À l'occasion de la « journée mondiale du cœur », un hypermarché d'Auchan Retail Ukraine a permis à 250 de ses clients de prendre leur tension, de mesurer leur glycémie et de suivre les conseils santé de spécialistes.

La sensibilisation des jeunes générations aux différents enjeux du développement durable et du bien manger participe particulièrement aux changements comportementaux nécessaires afin d'envisager un avenir plus écoresponsable. Destinés aux enfants âgés de 4 à 10 ans, les clubs Rik & Rok des hypermarchés français, espagnols et portugais se sont positionnés sur les thématiques liées au développement durable, avec une attention particulière portée à la bonne alimentation. Dans ces 3 pays, le club compte près d'un million d'adhérents qui reçoivent périodiquement un magazine illustré ou une *newsletter*, proposant notamment des jeux pédagogiques et des recettes de cuisine simples.

En mars 2018, Auchan Retail Espagne s'est associée à la société espagnole pour l'étude de l'obésité afin d'initier une étude visant à déterminer les impacts d'une stratégie d'intervention bio-psycho-sociale sur la santé mentale et les risques cardio-vasculaires d'enfants et adolescents en situation d'obésité. À Saragosse, l'entreprise s'est associée à la 13^e édition d'une course réunissant plus de 2 000 enfants et leurs familles afin de promouvoir la pratique d'une activité sportive régulière. Un concours de contes dont l'objet principal devait être les bonnes habitudes alimentaires et la pratique d'exercice physique a aussi été lancé. Au bilan de cette opération, plus de 18 000 élèves du primaire, issus d'établissements de tout le pays, ont participé par groupes et soumis leur proposition à plus de 77 000 votants qui se sont exprimés via un site internet dédié.

> DOSSIER

Développer la naturalité des produits frais

La naturalité, pour une grande partie des consommateurs, sous-entend une absence de « produit chimique ». En effet, les consommateurs sont attentifs à la composition des aliments et privilégient ceux sans élément artificiel (conservateurs, additifs, colorants artificiels...). Ils cherchent à éviter également les produits issus des biotechnologies, les OGM ou encore l'utilisation de pesticides et herbicides dans l'agriculture.

Agir sur la naturalité nécessite un accompagnement important des agriculteurs, producteurs, fournisseurs, à la racine des changements de méthode escomptés.

(1) Le Nutri-Score est une échelle de cinq couleurs, allant du vert au rouge en fonction de l'apport calorique pour 100 grammes, de la teneur en sucre, en graisses saturées et en sel. Il apporte aux consommateurs une information fiable, simple et claire sur la qualité nutritionnelle des produits qu'ils achètent, les aidant ainsi à effectuer des choix alimentaires éclairés, plus favorables à leur santé.

Les produits BIO sont développés dans tous les pays d'implantation d'Auchan Retail. De nombreux magasins y dédient désormais un espace particulier et des animations commerciales assorties d'offres promotionnelles encouragent l'accessibilité auxdits produits. En Ukraine, Auchan Retail a lancé en 2017, « le projet BIO ». La gamme des produits BIO atteint aujourd'hui 650 références disponibles.

Le département des achats d'Auchan Retail Roumanie a quant à lui démarré un processus d'identification de nouveaux fournisseurs. Les conclusions de ces recherches seront connues en février 2019.

En Espagne, la présence d'une offre Bio date de 1998 et l'assortiment actuel compte 1 825 références dont 128 à marque propre. Suite au passage des supermarchés sous enseigne Auchan, leur signalétique a été renforcée pour une meilleure visibilité.

NOMBRE DE RÉFÉRENCES DE PRODUITS BIO ⁽¹⁾

	Europe de l'Ouest	Europe centrale et de l'Est	Asie	Total
Nombre de références de produits bios	13 694	2 525	297	16 516

Pour assurer une homogénéité des produits considérés comme issus de l'agriculture biologique, seuls les produits répondant au label européen sont pris en compte. Ceci explique une partie de la différence du nombre de références par zone géographique. Différence également liée au niveau de demande qui varie fortement d'un pays à l'autre. De ce fait, les ventes de produits biologiques, qui dépassent les 400 millions de chiffre d'affaires hors taxe, sont essentiellement concentrés sur les pays d'Europe de l'Ouest.

La centrale d'achats internationale fruits et légumes d'Auchan Retail, basée en Espagne, distribue chaque année environ 300 000 tonnes de produits en provenance de 27 pays et à destination de 10 pays européens d'Auchan Retail. Cette centrale a développé un plan de réduction générale de l'utilisation des pesticides, sur 3 ans, ainsi qu'une gamme de produits sans résidu de pesticides. L'objectif étant que, d'ici 2021, tous les produits « standards » présentent des taux de résidus de pesticides inférieurs de 2/3 aux LMR ⁽²⁾ CEE et que tous les produits proposés à marque propre soient quant à eux sans résidu de pesticides. En 2018, plus de 33 000 tonnes de fruits et légumes ont ainsi été cultivés. Outre l'aspect santé, ces produits présentent des caractéristiques environnementales intéressantes puisqu'ils ont permis l'économie, pour les sols, de 40 500 litres de traitements.

En 2019, l'objectif est de produire 56 000 tonnes de fruits et légumes sans résidu de pesticides, devant permettre une baisse d'utilisation de produits phytosanitaires de l'ordre de 66 800 litres. Cet objectif est porté par le développement de gammes en bananes, en fraises et baies, en tomates ainsi qu'en oranges utilisées pour proposer des jus frais et sains.

À date, quelques rares dysfonctionnements ont été recensés sur certains produits comme la salade dont les rendements sont nettement moins importants en cas d'intempéries et des contrôles d'aubergines cultivées sous serres se sont révélés insatisfaisants, ne permettant pas la mise à la vente de quelques lots non conformes au cahier des charges en vigueur.

En France, cette gamme de fruits et légumes s'est élargie, grâce à l'engouement des producteurs partenaires et des clients. 17 nouvelles références, dont la majorité sont produits en France, ont renforcé l'offre d'agrumes lancée au démarrage du projet. Parmi ces références, disponibles selon les saisons : des tomates cerise, des fraises, des champignons et des courgettes.

Pour s'assurer que les produits soient garantis sans résidu de pesticides, Auchan Retail France réalise des analyses régulières, pour vérifier l'absence de détection de molécules préalablement identifiées et issues de pesticides. Ces dernières ont d'ailleurs été renforcées : 386 molécules, contre 218 précédemment, sont désormais recherchées. En Chine, des tests rapides permettent d'identifier à chaque réception la présence éventuelle de pesticides. À Taïwan, 15 magasins mettent à disposition de leurs clients un laboratoire intégré au sein même de la surface, permettant d'analyser rapidement les résidus éventuels sur tous les fruits et légumes du magasin.

À terme, un partage des cahiers des charges devrait permettre à l'ensemble des pays d'implantation d'Auchan Retail de proposer une offre locale garante des mêmes propriétés.

Enfin, la question des OGM est traitée avec l'ensemble de la chaîne alimentaire en toute transparence. Tous les produits de consommation courante à marque propre, du premier prix au produit *premium*, font l'objet d'une politique non OGM. En France, la démarche est poussée jusqu'à des filières viandes spécifiques sur le veau, la volaille, le porc ou le poisson, qui garantissent des animaux nourris à base d'aliments sans OGM.

> DOSSIER

Proposer des produits sains et sécurisés

Dans le domaine alimentaire, la qualité est une préoccupation ancienne et récurrente qui reste toujours au cœur des inquiétudes des consommateurs. Le terme qualité pour les produits alimentaires regroupe différentes composantes : qualité nutritionnelle, sanitaire et organoleptique. Le secteur alimentaire agit donc sur ces trois dimensions essentielles de la qualité. À la fin des années 1990, une succession de crises sanitaires a remis en cause la confiance des consommateurs dans la sécurité des denrées alimentaires. Pour rétablir cette confiance, la Commission Européenne a procédé à une importante refonte de la législation communautaire. Malgré ces évolutions réglementaires, les consommateurs sont de plus en plus exigeants, où qu'ils vivent, vis-à-vis de la qualité sanitaire des produits.

En parallèle, la progression de la prévalence de l'obésité et du surpoids a renforcé les exigences des consommateurs sur les aspects nutritionnels. Aujourd'hui, dans le secteur alimentaire, la qualité est donc un élément essentiel de la stratégie des entreprises et un élément déterminant des choix des consommateurs.

Première des missions du service qualité, la cartographie des risques est une veille scientifique, un outil essentiel d'aide à la décision et d'anticipation des crises. Elle se nourrit à la fois des remontées des clients, des crises survenues chez Auchan ou ses concurrents, ainsi que des rencontres scientifiques organisées régulièrement sur les sujets d'actualité. Depuis 2012, cette cartographie se découpe en 2 grandes zones : Europe et Asie, pour s'ajuster au plus près aux réalités du terrain.

(1) Selon la définition de l'U.E.

(2) Limite maximale de résidus, fixée par la réglementation européenne.



Pour ce faire, l'entreprise s'est dotée d'une liste internationale d'une centaine de sujets suivis et/ou à suivre. Parmi ceux-ci : la question des ressources et des conditions de pêche, les évolutions scientifiques sur la définition des perturbateurs endocriniens, les sujets environnementaux comme la contamination de l'air intérieur, etc. De ces travaux naissent de nombreux échanges entre les équipes qualité et des scientifiques de renom. Autre objectif sous-jacent : de partager les enjeux et les objectifs de chaque périmètre géographique délimité et co-construire, autant que faire se peut, la convergence internationale pour entraîner les pays dans une dynamique mieux-faisante.

En 2018, Auchan a engagé l'élimination progressive des nanoparticules, dont la définition et le risque potentiel qu'elles pourraient représenter font l'objet de vifs débats. Le dioxyde de titane (E171) a notamment été éliminé dans plusieurs pays d'Auchan Retail, dont la France.

L'innocuité des produits reste la préoccupation première d'Auchan Retail qui réalise de nombreuses analyses. À ce titre, plus de 100 000 échantillons sont prélevés chaque année en alimentaire pour assurer son plan de surveillance. En 2018, Auchan Retail a mené des contrôles plus poussés pour assurer la sécurité des produits face à l'épidémie de peste porcine qu'ont connue plusieurs pays. Suite au scandale de l'infection aux salmonelles du lait infantile Lactalis, Auchan Retail France déploie un système permettant de bloquer en caisse la vente d'un produit qui serait concerné par une alerte. Cette solution est également à l'étude par d'autres pays.

Afin de veiller au respect des bonnes pratiques d'hygiène en magasin, un référentiel d'inspection de la maîtrise de la sécurité alimentaire en magasin a été mis en place dans la plupart des pays. Le standard international FSQS dont Auchan Retail a été un acteur fondateur, implique le contrôle : du respect des procédures d'hygiène, de la chaîne du froid et du contrôle des dates.

En 2016, tous les pays d'implantation d'Auchan Retail ont adopté une démarche sur la base de ce référentiel à l'exception du Vietnam et du Sénégal, pays récemment ouverts par Auchan Retail.

Dans l'ensemble de ses pays d'implantation, Auchan Retail a nommé un responsable santé dont les missions sont de former et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à la santé et à la bonne alimentation ainsi que d'aider les clients à mieux s'orienter dans leur parcours d'achat.

Les pesticides sont des sujets cruciaux dans tous les pays. Par ailleurs, les interdictions de substances comme les bisphénols ou les phtalates donnent parfois lieu à des substitutions à surveiller.

RÉPONDRE AUX NOUVELLES ATTENTES DES CLIENTS

Proposer des produits accessibles à tous

Auchan Retail prend en compte la multiplicité et les besoins de ses divers clients. En Europe, plus de 17 millions de personnes souffrent d'allergies alimentaires, et de nombreuses autres sont contraintes de suivre des régimes particuliers. Auchan Retail leur propose donc des produits adaptés : sans gluten, sans lactose, sans sel, sans saccharose, sans viande...

En novembre 2009, Auchan Retail a par exemple été le premier distributeur français à créer une gamme de 16 produits sans gluten à marque propre. Ces produits sont maintenant disponibles dans de nombreux pays d'implantation d'Auchan Retail. Depuis 2016, certains pays d'Auchan Retail comme la Pologne ou la France ont lancé une gamme « Veggie ».

D'autre part, l'accessibilité aux produits est un autre point travaillé par l'enseigne. Afin de faciliter l'autonomie des personnes non et malvoyantes, Auchan Retail est, à sa connaissance, la seule enseigne de grande distribution au monde à proposer un étiquetage des produits à marque propre en braille. Plus de 2 000 références sont ainsi proposées en France, plus de 600 au Portugal, en Espagne et en Roumanie. En France, pour assurer l'efficacité et la qualité des informations en braille proposées, l'association « Donne-moi tes yeux », partenaire d'Auchan Retail, réalise chaque semestre des contrôles en magasin et fait remonter à l'enseigne les éventuelles anomalies pour correction.

En Italie, les clients en situation de handicap peuvent bénéficier d'un système de livraison à domicile gratuit dans plusieurs villes comme Milan, Brescia, Catane, Mantoue, Messine, Rome et Turin. Et ce, sur les magasins de proximité.

Auchan Retail Hongrie propose pour sa part des *mopeds* électriques permettant un parcours de course autonome des personnes sujettes à une mobilité réduite. Par ailleurs, les parents d'enfants atteints du syndrome d'Angelman peuvent venir accompagnés de leur enfant grâce à des Caddies spécialement conçus pour les accueillir en toute sécurité. En 2018, l'entreprise a reçu pour la cinquième année consécutive le prix de l'employeur handi-accueillant.

Une démarche similaire est développée plus récemment en Ukraine, avec des Caddies spéciaux mis à disposition des clients. Par ailleurs, des caisses spécialement adaptées sont désormais intégrées lors de chaque ouverture ou rénovation de magasins.

Protéger les données personnelles des clients et salariés

Assurer la protection des données personnelles des clients et collaborateurs d'Auchan Retail est un enjeu légal, réputationnel et commercial majeur. Pour y parvenir, Auchan a mis en œuvre une organisation décentralisée. Chaque pays est doté d'un *Data Protection Officer* (DPO) qui anime localement la protection des données et pour les pays de l'Union européenne, l'application du Règlement européen en matière de protection des données personnelles (RGPD). La coordination des actions menées par les différents pays est assurée par un DPO corporate, en charge de présenter un état bimestriel de l'état des lieux au Comité de Direction d'Auchan Retail. D'autres instances ont également été créées pour assurer la gouvernance de la *Data protection* au niveau international, dont un Comité Stratégique, un Comité de pilotage et un Comité Opérationnel.

Dans le cadre des travaux de ces différentes instances, une *roadmap* a été élaborée pour assurer le déploiement d'actions concrètes dans les différents pays d'implantation. Parmi celles en cours de mise en œuvre :

- la réactualisation des contrats avec les partenaires et sous-traitants pour y détailler les données clients concernées par les échanges d'informations, leurs modalités de transferts et les destinataires ;
- l'élaboration puis la diffusion d'un *e-learning* à destination de l'ensemble des personnes amenées à gérer les données personnelles des clients ;
- l'utilisation de deux outils dont l'objet est de renforcer la sécurité digitale dans le cadre des appels d'offres/gestion de projet et d'assurer la protection des données ;
- l'utilisation de la norme « Sécurité des données des cartes de paiement » (PCI DSS) qui vise à protéger toutes les informations bancaires du client avec pour objectif « zéro carte bancaire client dans les systèmes d'information ».

Informer les clients grâce à la blockchain

Le développement et la démocratisation des technologies *blockchain* peut permettre une vraie amélioration de la traçabilité des produits au cours de toute leur durée de vie. L'impossibilité de modifier une base de données décentralisée et partagée peut permettre aussi de réduire le risque de fraude. Dans cette optique, plusieurs États dans lesquels Auchan Retail est implanté développent d'ailleurs, en propre, des *blockchains* étatiques.

Pour capitaliser, à l'avenir, sur tous les bénéfices de cette technologie, Auchan Retail a décidé de tester au Vietnam une solution de *blockchain* publique nommée *Foodchain* avec l'entreprise Te-Food. La solution a été déployée de manière complète avec trois interfaces : un outil de gestion des stocks qui permet aux autorités compétentes locales de vérifier les certificats émis par les fermes, une application BtoB à destination des différents opérateurs de la chaîne logistique pour alimenter en données la traçabilité produit et une application BtoC qui permet de consulter le cycle de vie du produit jusqu'en magasin.

Cette solution a déjà été déployée sur plusieurs matières premières (porc, poulet, œufs) et sera étendue à l'aubergine, la mangue et le dorian. L'internationalisation de la solution est également en cours. Le recours à la *blockchain* est aujourd'hui expérimenté en France sur la filière carotte biologique et la pomme de terre, et le sera pour le poulet d'ici 2019. En Italie, elle sera bientôt appliquée aux filières tomate et poulet, en Espagne au porc ibérique et aux fruits exotiques cultivés localement, ainsi qu'aux filières poulet du Portugal et du Sénégal.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE PAR L'OFFRE

Promouvoir la consommation responsable

Auchan Retail développe progressivement une offre de produits plus vertueux et accessibles : respectueux de l'environnement, naturels ou encore favorisant l'économie circulaire.

En alimentaire, les magasins d'Auchan Retail commercialisent et font la promotion d'une large offre de produits responsables, qui répondent aux demandes et aux attentes des clients.

Auchan Retail France est le premier mécène de la Fondation pour l'innovation et la transmission du goût et a pris part à la semaine du goût en mobilisant des experts sur la création d'un parcours de course « bien manger à petit budget ». Des leçons ont été dispensées dans les écoles par les collaborateurs professionnels des métiers de bouche.

Enfin, la sensibilisation à la consommation responsable permet une évolution progressive des comportements à l'achat. En Espagne, la campagne #Mareparasiempre⁽¹⁾ menée en février 2018 a permis une meilleure mise en exergue des produits « pavillon bleu » certifiés MSC afin de célébrer les 20 ans d'action de ladite organisation. Les enfants des clients comme ceux des collaborateurs, abonnés au club Rik & Rok, ont par ailleurs été associés au concours de dessin *mi amigo el mar* pour lequel chaque participant doit proposer une représentation de son animal marin préféré.

(1) *La mer pour toujours.*

Au Portugal, Auchan Retail promeut une offre responsable (bio, vrac, pêche, produits locaux, produits nationaux et autres engagements) via des réseaux sociaux et médias modernes comme sa page Facebook ou son micro-site « Jumbo Responsavel ».

En Pologne, Auchan Retail a mis en place *Responsible Together*, une campagne de sensibilisation à la consommation responsable et à l'économie circulaire. À destination des clients, elle a été déployée fin 2017 dans tous les hypermarchés et sur internet, via le site <http://razemodpowiedzialni.pl/start>. Elle repose sur le partenariat de 4 acteurs clés de la consommation : Henkel (industriel), Auchan (distributeur), les clients et ReKpol (entreprise de gestion et de revalorisation de déchets). Cette campagne a également permis d'informer largement sur l'arrêt de la distribution gratuite de sacs plastique en caisse, en anticipation d'une nouvelle loi polonaise l'interdisant.

> DOSSIER

Appréhender les questions relatives au bien-être animal

La notion de bien-être animal apparaît comme l'une des nombreuses influences de la société civile sur le monde de l'élevage. Si elle constitue une expression de la prise en compte des attentes des consommateurs par le législateur et les acteurs de l'industrie agro-alimentaire, cette demande sociale s'inscrit dans une évolution scientifique et morale qui dépasse largement le seul cadre de l'élevage. Cette question éthique interroge sur la place des animaux dans nos sociétés, et notre capacité collective à leur garantir des conditions d'existence qui respectent leurs besoins comportementaux et physiologiques.

Dans un contexte de baisse structurelle de la consommation de viande dans les pays occidentaux, sous la pression des associations de protection animale et dans un marché fortement concurrentiel, la prise en compte du bien-être animal n'est pas à percevoir exclusivement comme un risque mais également comme une opportunité de différenciation sur les marchés.

Auchan Retail s'investit dans la prise en compte du bien-être animal. L'ensemble des pays d'implantation d'Auchan Retail, membres de l'U.E., ont décidé d'arrêter la commercialisation, à marque distributeur, d'œufs de poules élevées en cage d'ici à 2025. Un tel engagement a également été pris à Taiwan qui, comme certains autres pays, s'est engagé à l'étendre à l'ensemble de ses références (marques nationales comprises). En Ukraine, même si cet engagement s'avère trop prématuré à date, compte tenu du manque d'acteurs susceptibles de fournir ces œufs *cage free*, Auchan est néanmoins la seule enseigne de grande distribution à proposer de telles références dans son assortiment.

En France, Auchan Retail a signé en 2017 un partenariat avec l'ONG CIWF (*Compassion in World Farming*) pour favoriser le bien-être animal. Cet accord, construit sur une démarche d'amélioration continue des pratiques de l'entreprise, a pour objectif de faire progresser les conditions de traitement des animaux dans les chaînes d'approvisionnement des filières responsables d'Auchan d'ici à 2022. Il se base sur une vision pragmatique du bien-être animal : ne pas souffrir de la faim ou de la soif, ne pas souffrir d'inconfort, ne pas souffrir de douleur, de blessures ou de maladie, pouvoir exprimer les comportements naturels, et ne pas éprouver de peur ou de détresse.



En 2018, l'équipe a travaillé plus particulièrement sur le périmètre des filières responsables Auchan avec la mise au point par espèce, d'un socle d'exigences minimum, obligatoire pour toute nouvelle filière. Les filières existantes sont auditées sur cette base. En outre, des audits spécifiques pour la partie transport des animaux et fin de vie en abattoir ont été mis au point afin de couvrir la totalité de la chaîne d'approvisionnement.

En 2019, un partage des avancées françaises sera effectué avec l'ensemble des autres pays afin de capitaliser sur les bonnes pratiques et réfléchir à leur duplicabilité.

Proposer des produits ne nuisant pas à la biodiversité

Soucieux de préserver les ressources marines, Auchan Retail est engagé depuis 10 ans pour éviter la surpêche et protéger l'environnement.

2006 : les bases d'une politique de pêche responsable ont été établies en France.

2007 : Auchan Retail a arrêté la commercialisation du thon rouge de Méditerranée (*Thunnus Thynnus*) dans tous les pays concernés du pourtour méditerranéen. Il semblerait que, fort de cet effort partagé par d'autres acteurs, une recrudescence des thons rouges sur cette zone a pu être constatée. Aujourd'hui, les spécialistes s'accordent sur l'effet positif de ces mesures, au point que la commercialisation a pu reprendre. Auchan Retail reste néanmoins attentif à l'évolution des populations dans cette zone sensible.

2009 : une nouvelle position a été prise pour participer à la préservation des espèces de requin menacées de disparition via l'arrêt de leur commercialisation, à l'exception des roussettes (*scyliorhinus*) et des émissoles (*mustellus*). Dans tous les pays, Auchan Retail marque par ailleurs sa volonté que soit interdite la pêche de requins pour l'utilisation unique des ailerons.

2013 : Auchan Retail supprime de ses étals les espèces dites « de grands fonds », afin de préserver leurs ressources rares.

De plus, Auchan Retail privilégie les bonnes pratiques de pêche et une gestion efficace des ressources permettant la durabilité des peuplements thoniers pour ses produits à marque propre.

Une traçabilité complète de ses produits à base de thon (zone de pêche, espèce, méthode de capture et flotte de pêche) est exigée et tout approvisionnement en produits IUU ⁽¹⁾ est refusé. Pour ce faire, les achats sont orientés vers une diversification des méthodes de pêche. 60 % de l'Albacore est ainsi pêché en *FAD free* ⁽²⁾ à moins que celui-ci soit non maillant. La pêche de thons juvéniles est également interdite (poids minimum dans les cahiers des charges fixés pour chaque espèce).

Par ailleurs :

- la fabrication de produits premiers prix élaborés à partir d'Albacore ⁽³⁾ a été suspendue ;

- les évaluations de l'ORGP ⁽⁴⁾ sur la disponibilité des stocks (biomasse et mortalité par pêche) sont suivies afin d'orienter les décisions de *sourcing*. Pour s'assurer du bien-fondé de son analyse, Auchan Retail se réfère au rapport de l'ISSF ⁽⁵⁾ sur l'état des stocks. La traçabilité des zones de pêche sera inscrite à même la boîte de l'ensemble des produits à marque propre d'ici 2021 ;
- les bases scientifiques de l'ORGP sur les gestions des stocks de thon et de leur écosystème sont soutenues et promues ;
- les initiatives scientifiques de l'ISSF visant à améliorer l'exploitation durable des stocks mondiaux de thon seront soutenues et l'enseigne s'engage notamment à ne travailler qu'avec des fournisseurs dont les flottes sont enregistrées dans la base de données PVR ⁽⁶⁾.

Auchan Retail est par ailleurs signataire de la lettre de l'ISSF aux ORGP de mars 2017. Enfin, Auchan Production est membre actif du groupe Opal (*Oceans Preservation Alliance*) en collaboration avec l'ONG TFT ⁽⁷⁾, les acteurs de la filière et d'autres distributeurs français soucieux de proposer une offre de thon en conserve responsable. Via ce groupe de travail, un questionnaire de transparence visant à cartographier les approvisionnements jusqu'aux bateaux a été envoyé à tous les fournisseurs et aux conserveries. Les données recueillies seront compilées et analysées en début d'année 2019. Un outil de *monitoring* des mouvements des bateaux voué à qualifier et quantifier les méthodes de pêche sera par ailleurs retenu et mis à disposition des entreprises membres de l'Opal.

Les pays de la zone méditerranéenne sont allés plus loin dans leurs engagements, formalisant des politiques de pêche responsable et ont entrepris des initiatives innovantes.

Auchan Retail France s'est ainsi associé à Innovafeed, une start-up produisant de la farine d'insectes. Choisir les insectes pour nourrir les poissons d'élevage permet d'éviter la surpêche de poissons fourrages ⁽⁸⁾ liée à cette activité. Ce partenariat a débouché sur la création d'une filière de truites nourries à base de farine d'insectes. Les premières truites nourries à l'insecte ont été commercialisées dès la fin 2018 avec un très bon accueil de la part des clients et une qualité gustative appréciée. Le déploiement de la filière de nourriture animale se poursuit avec l'implantation d'un deuxième site de production dans la Somme, auquel Auchan Retail France apportera son soutien.

Chaque année, environ 15 millions d'hectares de forêt disparaissent, bien que les forêts soient vitales pour l'Homme. Celles-ci représentent en effet 30 % de la surface la Terre mais abritent 80 % de la biodiversité sur Terre.

Conformément à son éthique et à l'exercice de sa responsabilité sociale d'entreprise, Auchan Retail a souhaité définir une politique forêt garante de la durabilité de ses ressources d'approvisionnement et ainsi les sécuriser pour l'avenir.

Face à la découverte permanente de nouvelles problématiques, Auchan Retail dialogue avec les parties prenantes concernées et expertes afin de mieux comprendre leurs besoins, aspirations et de co-construire des démarches de progrès adaptées.

(1) *Illegal, unreported and unregulated.*

(2) *Fish Aggregating device.*

(3) *Yellowfin.*

(4) *Organisations Régionales de Gestion de la Pêche.*

(5) *International Seafood Sustainability Foundation.*

(6) *ProActive Vessel Register.*

(7) *The Forest Trust.*

(8) *Le poisson fourrage est un nom donné aux petits poissons qui servent de nourriture aux poissons carnassiers.*

Depuis 2011, TFT (organisation internationale à but non lucratif qui travaille dans les chaînes d'approvisionnement et lutte contre la déforestation) accompagne plus particulièrement Auchan Retail dans la mise en œuvre de sa politique et dans la définition de démarches d'amélioration continue. Cette politique s'est focalisée en priorité sur les dérivés du bois pour lesquels la capacité à agir et l'expertise ad hoc sont les plus fortes. À savoir : charbon de bois, huile de palme, papiers (écriture, hygiène, produits jetables, publications), mobilier d'intérieur et de jardin.

Dans le cadre de sa politique forêt, Auchan Retail attend de ses fournisseurs qu'ils s'assurent et vérifient que les matières premières susmentionnées contenant du bois ou de la fibre végétale soient :

- légalement récoltées, achetées, transportées et exportées de leurs pays d'origine ;
- traçables via la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la source de récolte originelle ;
- récoltées de sorte à ce qu'elles ne menacent pas les milieux à haute valeur de conservation (HCV), y compris les écosystèmes de tourbières et des paysages forestiers intacts (IFL) ;
- récoltées hors des forêts naturelles à forte concentration en carbone (HCS) et hors des zones où ces forêts sont converties en autres cultures et plantations ;
- exclues de bois d'essences affichées sur la liste rouge des espèces menacées de l'IUCN ⁽¹⁾ ;
- exclues des bois d'essences inscrites dans les annexes 1, 2 et 3 de la CITES ⁽²⁾ ;
- obtenues dans le strict respect des droits des peuples autochtones et des communautés rurales à la propriété et le contrôle de leurs terres titulaires ou coutumières, y compris leur droit de donner ou de refuser leur consentement libre informé et préalable (CLIP) des développements proposés sur leurs terres ;
- obtenues dans le respect des droits et de la sécurité des travailleurs, sans recours au travail forcé ou à l'exploitation d'enfants et sans discrimination. Et ce, en permettant par ailleurs aux collaborateurs de former des associations.

En 2018, Auchan Retail a pris du retard sur la communication de ces mesures à l'ensemble de ses fournisseurs de produits dérivés du bois. L'entreprise s'y engage d'ici à fin 2019 afin d'être en mesure d'exiger des preuves de légalité et de traçabilité des produits selon leurs analyses de risques respectives, réévaluées chaque année au prisme des critères définis dans le paragraphe ci-avant. En cas de non-conformité de l'un de ses fournisseurs vis-à-vis de la politique susmentionnée, Auchan Retail évaluera ainsi les litiges pour lesquels il est incriminé avant de mettre en place un plan de remédiation. Si, à la suite de celui-ci et du délai d'application imparti, l'amélioration n'apparaît pas suffisante, Auchan Retail se réserve la possibilité d'arrêter sa relation commerciale avec ledit fournisseur.

Depuis quelques années, l'huile de palme est devenue sujet de controverse dans le monde de l'alimentation en Europe. En effet, des millions d'hectares de forêts primaires tropicales ont été rasés pour laisser place à de nombreuses plantations de palmiers à fruit. Rien qu'en Indonésie et Malaisie (90 % de la production mondiale), 3,5 millions d'hectares ont été déforestés en 20 ans. En plus de la forêt, des hectares de tourbières (qui contiennent un écosystème particulier) sont drainés pour les plantations, ce qui a pour effet de relâcher une immense quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. De nombreuses espèces animales et végétales sont menacées par cette pression sur la forêt. L'huile de palme étant un ingrédient et non une matière première commercialisée brute, Auchan Retail ne travaille pas en direct avec les producteurs ou les raffineurs. L'enjeu étant néanmoins important, l'entreprise s'est néanmoins engagée à :

- substituer cet ingrédient, chaque fois que cela est possible dans les recettes des produits à marque propre comme en offre traiteur ;
- utiliser de l'huile de palme certifiée RSPO si la substitution est impossible.

(1) Union internationale pour la conservation de la nature.

(2) La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

6.6 ACTIVITÉ DES FONDATIONS

L'ancrage des entreprises d'Auchan Holding dans trois différents continents induit une grande diversité de références culturelles, de contextes économiques ou sociaux et de politiques commerciales, propres à chacune des zones d'exercice des différentes activités. Néanmoins, la conception des politiques solidaires est unique et partagée. Elle s'exprime au quotidien, en proximité des lieux de commerce ou de production et s'appuie sur des partenariats solides et l'aide de plusieurs fondations.

FONDATION AUCHAN POUR LA JEUNESSE

Créée en 1996, la Fondation Auchan pour la Jeunesse s'inscrit aujourd'hui dans la Vision d'Auchan Retail, « Auchan change la vie » et son ambition de militer pour « le bon, le sain et le local ».

La fondation soutient ainsi prioritairement des projets de solidarité en lien avec la bonne alimentation et la santé, au bénéfice des jeunes âgés de 5 à 25 ans issus des quartiers et des villes d'implantation des magasins de l'enseigne.

C'est dans ce cadre d'actions que la Fondation Auchan pour la Jeunesse, présidée par Pierre Buchsenschutz, secrétaire général d'Auchan Retail, permet aux collaborateurs de l'entreprise de venir en aide aux jeunes en difficulté de leur territoire en initiant ou en s'associant à des projets locaux solidaires.

Fonctionnement

Désormais opérationnelle dans 13 pays d'implantation d'Auchan Retail, la fondation œuvre en délégation de mandat. Cette organisation permet aux pays d'avoir une plus grande autonomie en sélectionnant eux-mêmes les projets soutenus, de mieux répondre aux attentes des associations locales et d'avoir un fonctionnement plus pragmatique. Ainsi :

- les équipes des magasins choisissent et instruisent les projets à accompagner et agissent en proximité avec les acteurs de terrain ;
- selon le nombre de dossiers reçus, un comité de sélection national se réunit pour instruire les projets. Les échanges permettent de mieux appréhender les difficultés sociales rencontrées, la nature des besoins exprimés et de valider ou non le soutien financier de la fondation ;
- une fois le projet validé, les directeurs des magasins et leurs collaborateurs s'impliquent et suivent durablement le projet.

Exemples de projets soutenus en 2018

Parmi les faits marquants de 2018, la fondation a décidé d'apporter une dimension généreuse à l'opération « AuchanRun », initiée par un responsable ressources humaines espagnol dont le projet utopique était de faire courir l'ensemble des collaborateurs d'Auchan Retail sur une même période et au profit d'une noble cause. Les kilomètres parcourus par plus de 15 000 collaborateurs ont permis de reverser 55 700 € de subvention aux antennes de SOS Villages d'enfants présentes dans les pays d'implantation de l'enseigne.

Dans le même temps et parmi les projets qu'elle a soutenus au cours de cette année, la fondation s'est impliquée aux côtés de collaborateurs de l'enseigne issus d'un même territoire et de différents formats de magasins.

Ainsi, en Pologne, les collaborateurs de l'hypermarché et du magasin de proximité de la ville de Gliwice s'associent pour sensibiliser les jeunes du Centre social de Sośnica à la bonne alimentation et la pratique régulière d'activités physiques.

En Espagne à Aragon, sur le même sujet, ce sont cette fois les collaborateurs des services d'appui d'Auchan Retail Espagne et ceux des magasins de proximité qui ont décidé de mutualiser leurs compétences et de se mobiliser pour des jeunes bénéficiaires de la Fondation *Ayuda en Acción*. Ils profiteront notamment de cours de cuisine saine dispensés à l'école, de distributions d'en-cas en présence de leurs familles ou encore d'ateliers d'expression corporelle mêlant musique et éducation physique.

En 2018, la Fondation Auchan pour la Jeunesse a concentré ses actions sur la santé et la bonne alimentation et, dans ce cadre, a soutenu plus de la moitié des 96 projets qu'elle a aidés à hauteur de 11 300 € en moyenne. Depuis sa création, elle a contribué au développement de 1 078 projets dans 13 pays.

FONDATION GÉNÉRATION AUCHAN (RUSSIE)

La Fondation Génération Auchan a été créée en Russie en 2011, dans le but de renforcer sa responsabilité sociale sur un territoire où l'entreprise est implantée durablement et d'y apporter son aide au plus proche des besoins locaux. En 2018, la fondation a soutenu 93 projets pour un montant total de 1 309 836 €. Elle soutient des projets d'aide aux jeunes et aux enfants sur 3 domaines.

- 1. Pour soutenir les enfants en difficulté**, la fondation a notamment financé, à hauteur de 19 000 €, la construction d'une rampe d'accès à l'entrée et l'installation de marquages sécurisés des locaux du centre de réhabilitation de Gorodets (région de Nijni Novgroud), destiné à accueillir des jeunes en situation de handicap.
- 2. Pour inciter à la pratique d'activités sportives et à une meilleure hygiène de vie**, la fondation a permis la construction de nombreux terrains sportifs. Elle a par exemple aménagé celui du pensionnat de Samara, bénéficiant à 213 enfants à qui des équipements ont été offerts pour l'occasion.
- 3. Pour développer des programmes en lien avec les métiers du commerce**, la fondation a sponsorisé le concours des étudiants-futurs couturiers « Mode. Enfance. Inspiration ». Au cours de cet événement, des étudiants ont été invités à créer des vêtements pour enfants de 3 à 8 ans : t-shirts, robes de fête, manteaux, blousons. Le défilé de mode final, dont le jury était présidé par le Directeur Général d'Auchan Retail Russie, composé de représentants de la Direction textile et d'un célèbre couturier russe, a sélectionné les gagnants dans diverses catégories. Le prix principal, gratifié d'un chèque de 660 €, a été attribué à une élève qui a obtenu le maximum de points pour ses créations.

Pour la 3^e année consécutive, la Fondation Génération Auchan a par ailleurs organisé son projet phare : un tournoi de football pour les enfants de 9 à 15 ans, réunissant des orphelins de plusieurs établissements sociaux et de 14 villes en proximité des magasins. Une occasion privilégiée de jouer au foot et de réaliser de nombreuses autres activités ludiques et cognitives.

Ainsi, du 14 avril au 19 mai 2018, ce sont 2 230 enfants de 129 orphelinats qui ont participé à la compétition. Au service de cet événement, 450 collaborateurs de 43 magasins se sont engagés avec volontarisme dans l'organisation de l'aventure sportive.

FONDATION LE GOÛT DU PARTAGE (SUPERMARCHÉS FRANCE)

La Fondation d'entreprise Le goût du partage soutient des projets de solidarité et d'insertion sociale en lien avec l'alimentation. Sur l'année 2018, la fondation a soutenu 27 projets, en attribuant 187 515 € aux associations afin de faciliter l'accès à la bonne alimentation, de créer ou recréer du lien social, de favoriser le retour à l'emploi ou de sensibiliser aux liens entre santé et alimentation.

Les projets soutenus par la Fondation Le goût du partage se développent toujours en grande proximité d'un supermarché pour permettre aux collaborateurs de partager leur savoir-faire.

Parmi les faits marquants de 2018, l'économie sociale et solidaire a fait l'objet de toutes les attentions avec 2 projets majeurs dotés respectivement de 29 100 € pour Bou'Sol et 20 000 € pour les Jardins du Volvestre.

À Marseille, Montpellier et Bordeaux, le soutien à la SCIC ⁽¹⁾ Bou'Sol, créée en 2013, a été apporté pour mettre en place un réseau de boulangeries solidaires. La structure assure l'émergence et l'animation de boulangeries dénommées « Pain et Partage » à l'échelon national et s'appuie sur la rencontre d'acteurs partageant le désir de s'engager dans un projet de territoire et solidarité, axé sur la filière blé/farine/pain.

À Toulouse, ce sont les Jardins du Volvestre, créés en 2010, qui ont été accompagnés par la fondation pour poursuivre leur mission d'aide aux demandeurs d'emploi, en leur proposant une insertion par le maraîchage biologique. Aujourd'hui, la structure a atteint ses objectifs et ses équipes ont imaginé la création du « Relais Cocagne de Haute-Garonne » : un bâtiment spécifiquement dédié à ce projet, qui répond à des problématiques fortes tout en respectant l'environnement. Grâce à ce lieu, le développement des activités entraînera la création de nouveaux emplois.

Pour favoriser le lien social, avec des collaborateurs impliqués à la fois comme bénévoles et comme bénéficiaires, la Fondation a notamment soutenu le Café-Restaurant Culturel et Solidaire de Montrouge. Ce lieu associatif accueille ponctuellement les équipes du magasin pour des rencontres et des réunions et a même reçu le Conseil d'Administration de la Fondation.

En outre, la Fondation soutient des structures engagées dans l'aide alimentaire : 9 projets en 2018 portent sur cette thématique : épiceries solidaires et associations préparant des repas ou distribuant des colis alimentaires en Île-de-France, Normandie, Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes.

Créée en 2016, HopHopFood lutte contre le gaspillage grâce à sa plateforme digitale. Elle permet les dons alimentaires entre particuliers. L'objectif est non seulement de lutter contre le gaspillage alimentaire, mais désormais aussi de combattre l'isolement. Un système d'échange fonctionnera bientôt, grâce à la Fondation, avec des « garde-manger solidaires » pour répondre également aux besoins des personnes ne disposant pas d'outils numériques. La Fondation le Goût du Partage a encouragé ce projet en finançant 5 garde-manger solidaires qui seront installés à Paris.

(1) Société coopérative d'intérêt collectif.

FONDATION IMMOCHAN POUR L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL (FRANCE)

La Fondation Immochan France a été créée en 2009, sous l'égide de la Fondation de France, dans le but de contribuer durablement au développement de l'entrepreneuriat social. Elle s'inscrit dans les valeurs et le métier des clients entrepreneurs commerçants de Ceetrus.

La Fondation a pour objectif :

- d'aider à la création et au développement d'entreprises sociales : elle peut agir en fond d'amorçage ou accueillir de manière temporaire des entrepreneurs dans les galeries Ceetrus, afin de faciliter les rencontres avec le public ;
- d'être un relais privilégié avec les réseaux d'entrepreneurs ;
- d'accompagner les entrepreneurs sociaux dans la phase d'étude de leur implantation immobilière.

Depuis 2009, plus de 120 projets ont déjà été accompagnés et 1 collaborateur sur 3 de Ceetrus France s'est engagé au service de l'un de ces projets, le mécénat de compétence étant un élément important de la politique de la Fondation. En 2018, 14 projets ont ainsi été soutenus pour un montant total alloué de 189 000 €. Cette année, la Fondation a notamment décidé de financer « La cantine de Joséphine » : un restaurant d'insertion par l'activité économique de personnes en situation de handicap situé sur la commune de Valenciennes. 15 000 € seront ainsi dédiés au financement de travaux de réfection de la façade du bâtiment, supervisés par des collaborateurs.

L'Association Baptiste pour l'Entraide et la Jeunesse a également été soutenue à hauteur de 10 000 € pour l'achat de matériel de manutention. Cette structure accueille, héberge et loge des personnes en grande précarité sur la métropole lilloise depuis 30 ans. Elle a récemment ouvert une ressourcerie solidaire afin de combiner son projet d'insertion sociale à une démarche environnementale axée sur l'économie circulaire. Cette ressourcerie a été présentée aux collaborateurs du siège à l'occasion d'un petit déjeuner destiné à initier une collecte d'objets.

L'École de management IESEG et la Fondation Immochan ont organisé, en mai 2018, la 7^e édition du prix CRÉENSO (Création d'une Entreprise Sociale).

Ce prix a pour objectif de récompenser les créateurs d'une entreprise sociale au moyen d'une double dotation : une année de mécénat de compétence par un étudiant de l'École et une dotation globale de 20 000 € pour les 3 projets distingués par le jury. Le 1^{er} prix a été attribué à « Rézomes », entreprise basée dans la région lyonnaise, dont la vocation est de proposer des alternatives aux phytosanitaires de synthèse pour allier agriculture responsable et rentabilité des exploitations agricoles.

BILAN FINANCIER DES ACTIONS DES FONDATIONS EN 2018

	Nombre de projets soutenus	Montant alloué
Fondation Auchan pour la Jeunesse	96	1 082 795 €
Fondation Génération Auchan	93	1 309 836 €
Fondation Le goût du partage	27	180 083 €
Fondation Ceetrus pour l'entrepreneuriat social	14	189 000 €
TOTAL	230	2 825 214 €

FONDATION WOF : WEAVE OUR FUTURE

Créée en 2014 sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation WOF a pour vocation de soutenir, via des ONG implantées localement, des projets visant à participer à l'amélioration des conditions de travail et de vie des ouvrières et ouvriers des industries textiles et bazar des pays les moins avancés, et de leur famille. Pour cela, elle a trois missions principales :

- contribuer au progrès social des partenaires issus de secteurs industriels tels que le textile et le bazar ;
- s'engager avec les propriétaires d'usines pour améliorer concrètement les conditions de travail et de vie des ouvriers(ères) ;
- soutenir des actions de développement via des parties prenantes comme des ONG, des agences gouvernementales, des organismes internationaux tels que l'Organisation internationale du travail, etc.

Organisation de la fondation

Grâce à un budget de 7 500 000 dollars sur 5 ans, elle soutient financièrement des initiatives dans les domaines de la santé, la protection sociale, la formation et l'éducation.

Son Comité Exécutif est présidé par Marc Grosser (DRH corporate d'Auchan Retail) et est composé de personnalités qualifiées internes, d'un représentant de la Fondation de France, ainsi que de 3 personnalités qualifiées externes :

- Marie Héléne Boidin Dubrule (membre du CESE) ⁽¹⁾ ;
- Frédéric Tiberghien (Conseiller d'État, Président d'honneur de l'ORSE) ⁽²⁾ ;
- Jean François Trogrlic (Ancien directeur du Bureau de l'OIT en France).

Fonctionnement de la fondation

1. Etude des besoins des pays.
2. Construction des projets en collaboration avec des partenaires locaux (ONG, syndicats, organisations professionnelles...).
3. Validation des projets.
4. Réalisation des projets.
5. Suivi et étude de la duplication des projets dans d'autres pays.

(1) Conseil Économique, Social et Environnemental.

(2) Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

(3) Gonoshasthaya Kendra est une association médicale qui agit depuis 1972 pour favoriser l'accès au soin et améliorer ainsi la santé des populations les plus vulnérables.

(4) Diabetic Association of Bangladesh.

Actions et projets

Depuis sa création, la Fondation a pu contribuer aux besoins de 4 pays : le Bangladesh, le Cambodge, le Vietnam et le Myanmar. C'est au global 22 projets, dont 6 initiés en 2018, qui ont été financés, bénéficiant à plus de 1 000 000 d'ouvrières et ouvriers. Par le choix de ces soutiens, toujours en lien avec les objectifs gouvernementaux des pays dans lesquels elle intervient, la Fondation *Weave Our Future* agit en favorisant la prévention de la santé des populations ouvrières (protection sociale, formation, dialogue social...), sur le terrain en améliorant l'offre de soins sur ou en dehors du lieu de travail, au sein des communautés où vivent leurs familles, et en partenariat avec des acteurs locaux engagés afin de garantir une pérennité des projets soutenus.

Au Bangladesh par exemple, deux projets pilotes d'assurance santé bénéficiant à 20 000 ouvriers et ouvrières travaillant à Dhaka ont démarré avec le soutien financier et l'implication de WOF auprès des ONG GK Savar ⁽³⁾ et BADAS ⁽⁴⁾. Leur réussite résulte de la coopération avec 3 autres partenaires locaux : SNV⁸ pour accompagner GK Savar dans le management de projet, RTM (*Research Training & Management International*) pour suivre et évaluer ces pilotes, et surtout l'adhésion de 3 propriétaires d'usines (Echotex, Mashiata Sweater, et Abloom Design). Le soutien de WOF, la participation des propriétaires d'usines et la faible cotisation des ouvrières/ouvriers leur permettront de bénéficier de la gratuité de frais de santé sur les pathologies les plus courantes, y compris les soins ophtalmiques et dentaires.

Autre exemple, dans le cadre du programme phare de l'Organisation internationale du travail, pour favoriser les socles de protection sociale dans le monde : la Fondation WOF après avoir signé avec le Bureau International du Travail du Cambodge, le premier partenariat public-privé visant à soutenir la campagne d'information du *National Social Security Fund*, a permis de doubler le nombre d'adhérents à une couverture santé. En 2018, WOF a renforcé son soutien afin d'étendre cette couverture santé au plus grand nombre.

6.7 MÉTHODOLOGIE

ORGANISATION DU REPORTING RSE

Dans chaque pays, un responsable RSE est chargé de diffuser les consignes de reporting environnemental et sociétal à l'ensemble des sites et services couverts par son périmètre. Chacun est garant du suivi des indicateurs et coordonne les retours des collaborateurs, qui, au sein même de l'entité, en ont la charge. Il dispose pour ce faire d'outils informatiques nécessaires à leur consolidation. Sur le volet social, les DRH partagent cette même responsabilité auprès de leur Comité de Direction et de tous les contributeurs opérationnels. Afin de rendre homogènes et certifiables les informations communiquées jusqu'alors, le Comité RSE international a élaboré, en 2013, un protocole, communiqué à toutes les personnes susceptibles de contribuer, de près ou de loin au reporting. Il est mis à jour chaque année et traduit en anglais. Ceci dans l'optique de faire progressivement face aux problèmes rencontrés et d'ainsi mieux formaliser et tracer des procédures claires et uniformes sur l'ensemble des sites. Le processus de remontée et de contrôle des informations a été réalisé par la mise en place en septembre 2015 d'un progiciel adapté aux informations RSE. L'ensemble des contributeurs et validateurs y sont formés. En étroite collaboration, les deux organisations complémentaires ci-dessus structurent la démarche de reporting, contrôlent les informations qui leur sont respectivement remontées, avant production du présent document par l'équipe corporate.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Périmètre

Les informations quantitatives et qualitatives de ce document font la synthèse des informations communiquées à Auchan Holding par l'ensemble des entreprises rattachées à son

périmètre au sens de l'article L. 233-1 et des sociétés qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, exceptions faites d'Oney et de l'e-Commerce, lorsqu'il n'existe pas de lieux de vente physiques. Les données environnementales d'Oney ne sont pas publiées dans ce document du fait de la spécificité du métier par rapport aux autres métiers rattachés à la holding. Elles peuvent toutefois être consultées dans le volet RSE du rapport de gestion d'Oney. Quant à l'e-commerce, ses données environnementales représentent aujourd'hui un enjeu non significatif en termes d'impacts environnementaux. Les exclusions suivantes sont appliquées :

- seuls les lieux de commerce sont intégrés dans le calcul des indicateurs. Ne sont pas pris en compte : les sites logistiques, les services centraux, les magasins affiliés, etc. ;
- seules les galeries commerciales dont Ceetrus est propriétaire sont prises en compte dans le calcul des indicateurs. Les galeries pour lesquelles Ceetrus est locataire ou dispose d'un mandat de gestion ainsi que les *Retail parks* ne sont ni intégrées dans le calcul des données, ni dans celui du taux de couverture ;
- les mètres carrés de surface des magasins ne comprennent pas les surfaces des réserves, ni celles des laboratoires ou de la galerie commerciale. Les indicateurs environnementaux font l'objet d'un suivi au site par site.

L'exclusion des données perçues comme non fiables, implique le calcul d'un taux de couverture pour chaque indicateur. Pour chaque indicateur, deux taux de couverture sont calculés :

- un taux de couverture basé sur le nombre de sites couverts ;
- un taux de couverture basé sur le nombre de m² couverts. Afin de refléter au mieux la réalité des différents métiers, c'est ce second taux qui est utilisé dans ce document (cf. ci-dessous).

Évolution du périmètre de reporting
(en milliers de m² de surface)

Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016
12 036,5	11 671,36	11 364,93

Évolution du périmètre de reporting
(en nombre de sites)

Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016
2 354	2 263	2 192

Méthodes de collecte

Sur le plan qualitatif, les politiques et actions mises en œuvre dans les pays sont remontées via le progiciel dédié, dans un questionnaire élaboré par le Comité RSE international, basé sur les obligations légales et sujets, historiquement suivis par l'entreprise. Afin de garantir l'homogénéité des indicateurs sur l'ensemble du périmètre, un guide méthodologique de reporting est mis à disposition en français et en anglais. Ce document, amendé chaque année au regard des lacunes marginales observées, est diffusé à tous les collaborateurs impliqués dans le recueil des informations présentées dans ce document. Il détaille les méthodologies auxquelles se référer pour le recueil des indicateurs : définitions, périmètre, unités, formules de calcul, etc. Les KPIs sont remontés via le progiciel dédié, incluant des systèmes d'alerte présentés dans le paragraphe ci-après.

Contrôle des données

Pour le calcul des indicateurs, chaque contributeur missionné est chargé de remonter les données saisies pour son entité. Il dispose pour ce faire d'un outil informatique doté de deux niveaux d'alerte :

- lorsque les variations de consommations d'une année sur l'autre s'avèrent importantes (delta différent selon les indicateurs, le métier ou la zone géographique concernés) ;
- lorsque les ratios de consommations sont particulièrement bas ou particulièrement élevés. Les responsables RSE des différents pays d'Auchan Retail et Ceetrus ont quant à eux la responsabilité de la validation des informations. Ils doivent ainsi vérifier que les sites faisant l'objet d'une alerte pour un ou plusieurs de leurs indicateurs ont renseigné un commentaire susceptible d'expliquer l'écart ou la forte variation observée. L'équipe RSE Corporate effectue ensuite



un deuxième niveau de contrôle. Les incohérences et erreurs relevées sont revues avec les responsables RSE des entités concernées et sont, dans la mesure du possible, corrigées avant consolidation. Lorsque des informations ne semblent pas suffisamment fiables malgré ces différents contrôles ou que les justifications apportées ne semblent pas

suffisamment probantes, l'équipe RSE Corporate procède à l'exclusion des données utilisées pour le calcul des ratios publiés dans ce document. Un taux de couverture, basé sur les m² de surface, est publié pour préciser au lecteur la représentativité de la donnée publiée.

TAUX DE COUVERTURE DES PRINCIPAUX INDICATEURS EN %

Consommations d'électricité par m ² de surface	Consommations d'énergie par m ² de surface	Taux de valorisation des déchets des hypermarchés et des galeries	Émissions de GES liées aux fuites de fluides frigorigènes	Émissions de GES des magasins liées aux fuites de fluides frigorigènes et aux consommations d'énergie
99,6 %	99,5 %	92,1 %	99,9 %	99,5 %

À noter que suite à un problème de configuration, les données de l'hypermarché russe de Proletarskiy et de l'hypermarché espagnol d'Aranda n'ont pas pu être intégrées aux ratios publiés. Ils représentent à eux deux moins de 17 500 m² de surface, soit moins de 0,13 % de la surface de vente de l'activité Retail. De plus leur contribution aux données environnement de la branche Retail est de moins de 0,2 % donc non significatif.

INFORMATIONS SOCIALES

Périmètre

Les informations quantitatives et qualitatives de ce document font la synthèse des informations communiquées à Auchan Holding par l'ensemble des entreprises rattachées à son périmètre, au sens de l'article L. 233-1 du code de commerce et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-5 du code de commerce.

Sur le périmètre d'Auchan Retail France, les données d'Auchan Direct ont été réintégrées au sein du reporting RSE. Lors de l'année précédente, les données d'Auchan.fr et Auchan direct ne présentaient pas un niveau de qualité suffisante du fait du rapprochement alors en cours des différents systèmes d'informations RH. Les effectifs d'Auchan.fr ont aujourd'hui rejoint les effectifs des Hypers France. Concernant Auchan Direct, les données sont à présent correctes et fiables.

L'ensemble des indicateurs sont aujourd'hui calculés au 30 septembre 2018. Certains indicateurs concernant le handicap, les maladies professionnelles et la formation étaient auparavant calculés à partir de données de l'année civile N-1. Cette modification de la période de remontée des données vise à uniformiser la temporalité des informations publiées pour Auchan Retail et Ceetrus, mais rend difficile la comparaison entre les données publiées dans ce document et celles du volet RSE du rapport de gestion 2017.

À partir de l'année 2018, la société Oney a décidé de remonter l'ensemble de ses données sur une période différente de celle d'Auchan Retail et de Ceetrus. Les données d'Oney sont donc aujourd'hui remontées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 au lieu du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018. En tant qu'établissement financier, Oney a l'obligation de rédiger et publier sa propre déclaration de performance extra-financière. Dans un souci de simplification et de lisibilité des deux déclarations, il a été décidé de ne retenir que l'année civile comme période de reporting pour Oney.

Méthode de collecte

Afin de garantir l'homogénéité des indicateurs sur l'ensemble du périmètre, un guide méthodologique de reporting a été rédigé en français puis traduit en anglais. Ce guide a ensuite été diffusé, après avoir été commenté par tous les collaborateurs impliqués dans le recueil des informations présentées dans le présent document. Il détaille les méthodologies à suivre pour le recueil et le contrôle des indicateurs : définitions, principes méthodologiques, rôles et responsabilités des parties prenantes internes, formules de calcul...

Les politiques et actions mises en œuvre dans les pays et Métiers sont remontées dans le logiciel via des questionnaires exhaustifs, à la fois pour les éléments qualitatifs mais également pour les données quantitatives, assorties de leurs commentaires.

Contrôle des données

Pour le calcul des indicateurs, chaque valideur est chargé de vérifier les données saisies par les différents contributeurs de son périmètre. Il dispose pour ce faire d'alertes automatiques programmées dans le progiciel lorsque les écarts importants (de plus ou moins 10 %) sont constatés d'une année sur l'autre. À chaque alerte émise, contributeurs et valideurs ont l'obligation de rédiger des commentaires justifiant la spécificité de la situation signalée. Un second niveau de contrôle est ensuite opéré au niveau Holding. Les incohérences et erreurs relevées sont revues avec chaque entreprise et sont corrigées avant consolidation.

Suite à une erreur de renseignement des données relatives aux accidents de travail et au nombre de jours d'arrêt de travail dus aux accidents de travail au sein des Supers France en 2017, une correction des données de l'année précédente a été effectuée afin d'obtenir un taux d'évolution cohérent entre 2017 et 2018.

Les pratiques de reporting par les filiales peuvent être différentes en ce qui concerne les accidents de travail. Certains pays comptabilisent tous les accidents déclarés quand d'autres ne prennent en compte que ceux qui sont reconnus par un organisme officiel (ex : la Caisse primaire d'assurance maladie en France). La non-reconnaissance par les organismes officiels des accidents de travail déclarés étant marginale, cette différence de méthodologie n'a donc qu'un impact très limité sur les données publiées. Un travail d'homogénéisation sera effectué avant le rapport de l'année 2019 afin d'améliorer la comparabilité des données entre pays.

AUCHAN HOLDING SA
RAPPORT
DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT,
SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE
DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2018

6.8 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société Auchan Holding S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce..

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables le cas échéant, en matière notamment de plan de vigilance ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, au regard des informations prévues au I de l'article R. 225-105, ainsi que les politiques, les procédures de diligence raisonnable et les résultats, incluant les indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus d'identification, de hiérarchisation et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des résultats

des politiques et des indicateurs clés de performance devant être mentionnés dans la Déclaration ;

- Nous avons mis en œuvre sur les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs ⁽¹⁾ que nous avons considérés les plus importants :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽²⁾ et couvrent entre 25 % et 47 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les procédures de diligence raisonnable (organisation, politiques, actions, résultats qualitatifs) que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾ ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques de sondages ainsi que des limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, et compte tenu du périmètre de notre responsabilité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 8 mars 2019

KPMG SA

Anne Garans
Associée
Sustainability Services



Hervé Chopin
Associé



(1) **Informations sociales :** Effectif total et répartition par âge, par genre, par type de contrat et par zone géographique, Part des femmes parmi les managers, Répartition de l'effectif travaillant à temps plein/temps partiel, Nombre d'embauches CDI, Nombre de licenciements en CDI, Taux d'absentéisme pour maladie, Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt, Taux de gravité des accidents de travail, Nombre d'heures de formation.

Informations environnementales : Consommation d'énergie (électricité, gaz) par surface, Émissions de gaz à effet de serre par surface liées aux consommations d'énergie, Émissions de gaz à effet de serre par surface liées aux fuites de fluides frigorigènes, Quantité totale de déchets valorisés, Taux de valorisation des déchets des hypermarchés et galeries marchandes.

(2) RTMart (Chine), Retail Chine (Chine).

(3) Politiques en faveur de l'attraction et de la rétention des talents, Politiques de prévention des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des salariés, Mesures en faveur de la diversité et de l'égalité des chances, Mesures en faveur de la protection de la biodiversité, Mesures en faveur de l'économie circulaire, Politiques de lutte contre le réchauffement climatique, Procédures de traçabilité et de gestion du risque environnemental et social dans la chaîne d'approvisionnement, Dispositifs de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, Mesures en faveur d'une alimentation saine et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, Mesures en faveur de relations d'affaires équitables avec les producteurs, Mesures en faveur du bien-être animal.



Auchan Holding,
40, avenue de Flandre - 59 170 Croix
www.auchan-holding.com

Mars 2019